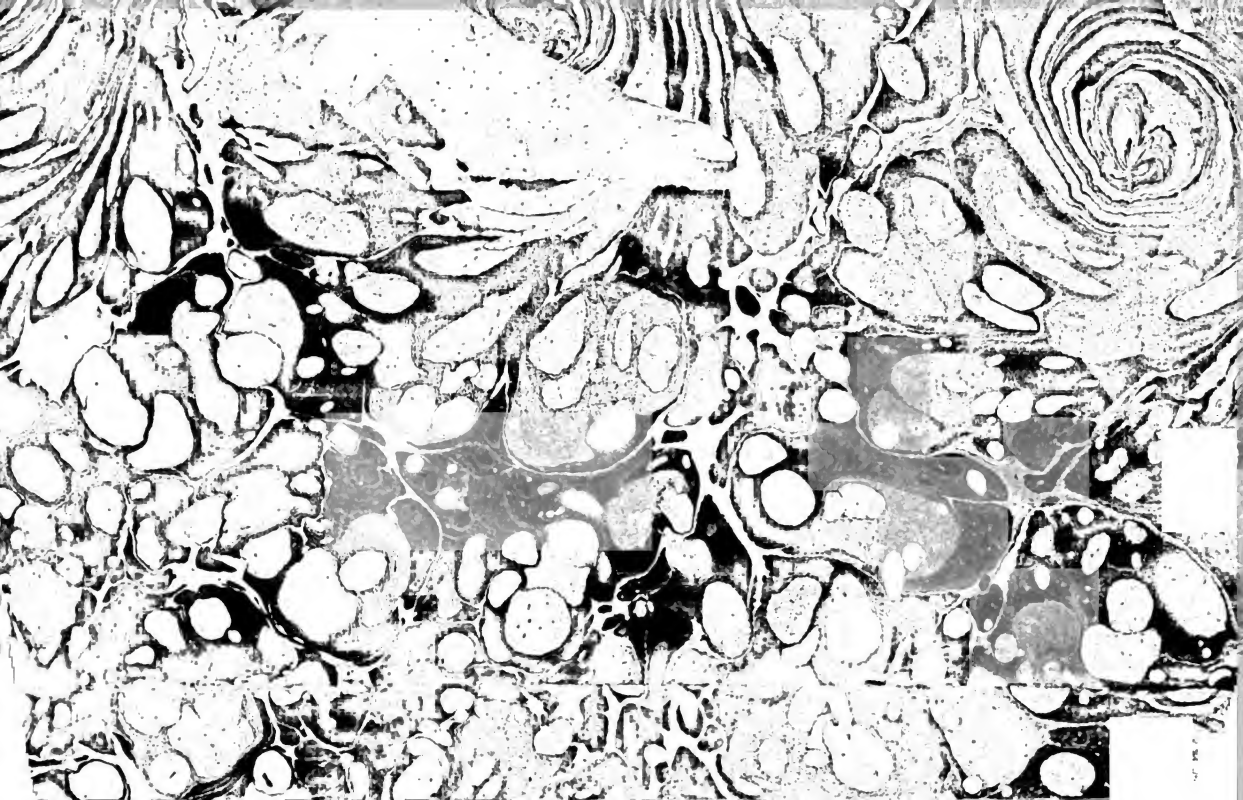

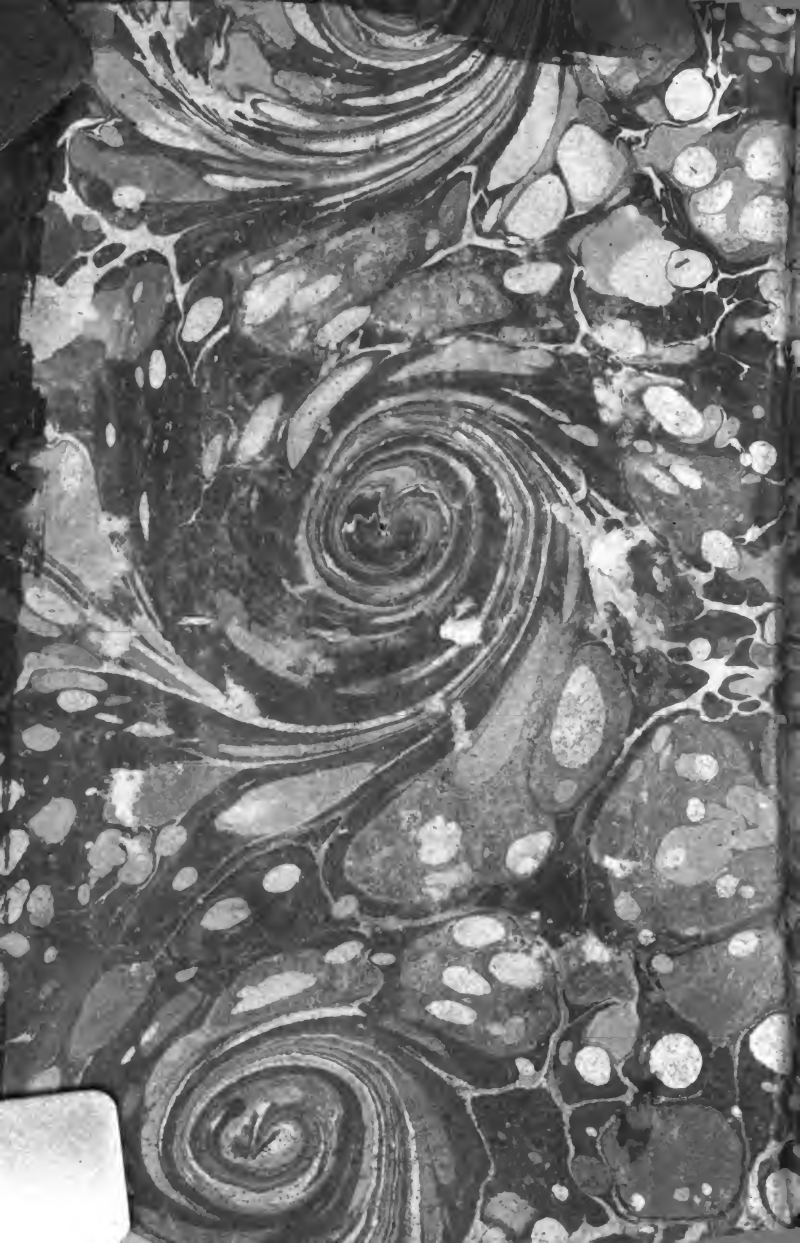

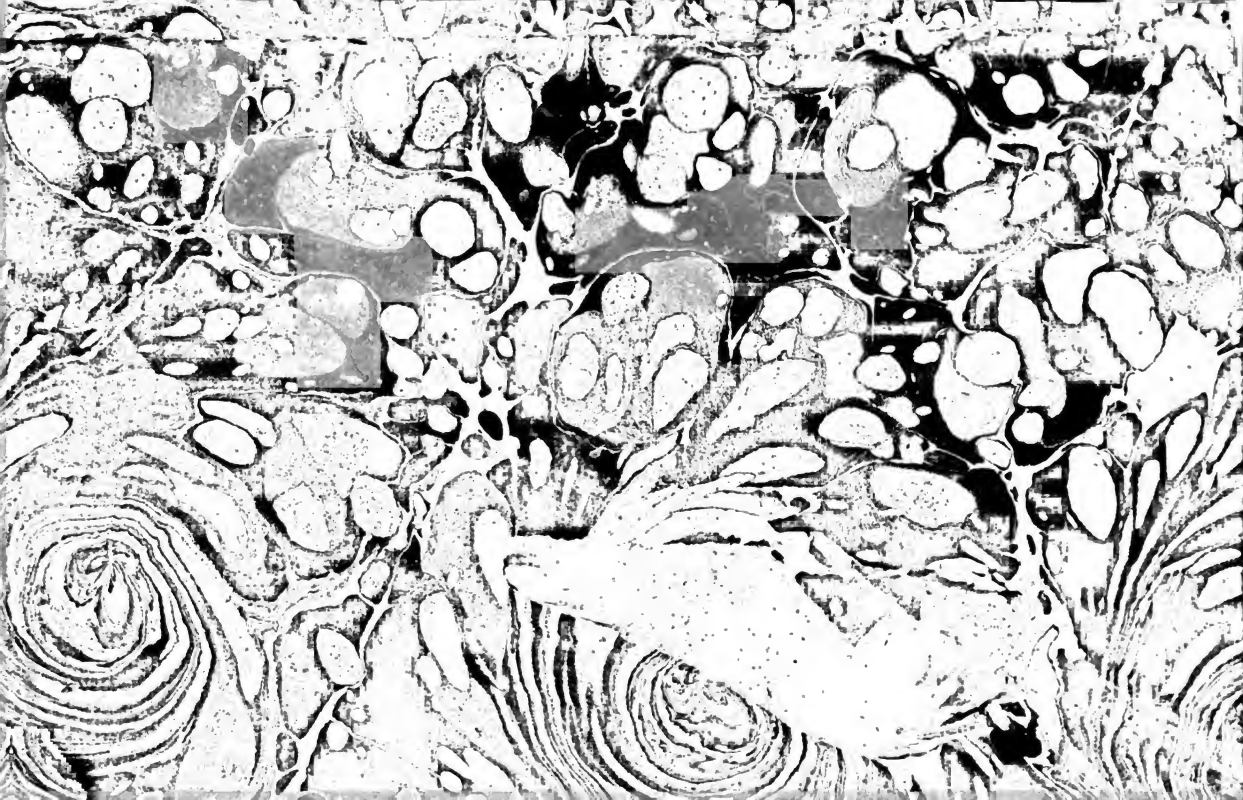

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

ABREGÉ
CHRONOLOGIQUE
DE
L'HISTOIRE DE FRANCE,
SECONDE PARTIE.

Digitized by Google

[HÉNAULT]

Digitized by Google

Hénault, Charles Jean François

NOUVEL ABREGÉ
CHRONOLOGIQUE
DE
L'HISTOIRE DE FRANCE,

CONTENANT

Les Événemens de notre Hiſtoire, depuis CLOVIS juſqu'à LOUIS XIV. les Guerres, les Batailles, les Siéges, &c. nos Loix, nos Mœurs, nos Uſages, &c.

NOUVELLE ÉDITION

Revue, corrigée, & augmentée.

Indocti diſcant, & ament meminiſſe periti.

SECONDE PARTIE.

A PARIS,

Chez
- PRAULT pere, Quai de Gêvres, au Paradis.
- PRAULT fils, Quai de Conti, à la Charité.
- DESAINT, rue du Foin.
- SAILLANT, rue Saint Jean de Beauvais.
- DURAND, rue Saint Jacques.

M. DCC. LXVIII.

Avec Approbation & Privilége du Roi.

Digitized by Google

DC
35
.H49
1768
v.2

Digitized by Google

599074-128

Digitized by Google

1515. *Avénement à la couronne.*

FRANÇOIS PREMIER, *ſurnommé* le Pere des Lettres, *comte d'Angoulême & duc de Valois, arriere petit-fils de Louis duc d'Orléans, & de Valentine de Milan, & fils de Charles d'Orléans, comte d'Angoulême, & de Louiſe de Savoie, né à Cognac le* 12. *ſeptembre* 1494. *parvient à la couronne le premier janvier* 1515. *âgé de* 21. *ans, & eſt ſacré & couronné à Reims le* 25. *par l'archevêque Robert de Lenoncourt.*

ÉVENEMENS REMARQUABLES.

1515.

L'ALLIANCE de la France & de l'Angleterre, eſt confirmée pour la vie des deux rois. L'archiduc Charles, devenu majeur, fait avec le roi un traité de paix & d'alliance perpétuelle, ſans en conſulter ni l'empereur ni Ferdinand: Claude qui lui avoit été promiſe, ayant épouſé François I. le mariage de Renée, fille puînée de Louis XII. eſt arrêté avec ce prince, ſans intention de la part du roi de France, dit Guichardin, d'accomplir ce mariage, qui eût rendu l'archiduc trop puiſſant; car lorſque la ducheſſe Anne épouſa Louis XII. les Bretons qui ſouhaitoient d'avoir un prince particulier, avoient ſtipulé, que ſi l'aîné des enfans de cette princeſſe devenoit roi de France, ſon puîné auroit le duché de Bretagne; & le cas étoit arrivé, puiſque l'aînée étoit reine de France.

François I. rentre en Italie, où il n'avoit d'alliés que les Vénitiens: il falloit pour cela qu'il paſſât par la Savoie; mais les ducs attachés alors à nos rois, qui dans leur derniere minorité y avoient diſpoſé du gouvernement, privés d'ailleurs de commerce, d'argent & de forces, & ne poſſédant encore ni le Montferrat ni le marquiſat de Saluces, & n'ayant aucune place fortifiée, auroient eu peine à nous diſputer le paſſage des Alpes, à moins qu'ils n'euſſent été appuyés, comme ils le furent depuis. Il établit avant de partir madame d'An-

Digitized by Google

FEMMES.	ENFANS.	1547. MORT.	PRINCES contemporains.
Claude de France, fille de Louis XII. & d'Anne de Bretagne, mariée en 1514. morte en 1524.	François dauphin, mort de poiſon en 1536.	FRANÇOIS I. *meurt au château de Rambouillet dans le Hurepoix, le dernier jour de mars* 1547. *âgé de cinquante-deux ans; il en avoit régné trente-deux. Il eſt enterré à S. Denis. Son cœur eſt porté à Hautes-Bruyeres. Du Chaſtel, évêque de Mâcon, prononça ſon oraiſon funèbre.*	*Papes.*
	HENRI II.		Léon X. 1521.
	Charles duc d'Orléans, nommé d'abord duc d'Angoulême. 1545.		Adrien VI. 1523.
	Louiſe. 1517.		Clément VII. 1534.
	Charlotte. 1524.		Paul III. 1549.
	Madelaine, mariée à Jacques V. roi d'Ecoſſe, lequel eut d'un ſecond mariage avec Marie de Lorraine, fille de Claude duc de Guiſe, l'infortunée Marie Stuart. 1537.		*Maiſon Othomane.*
			Selim I. 1520.
	Marguerite, mariée à Emanuel Philibert, duc de Savoie. 1574.		Soliman II. 1566.
			Empereurs.
			Maximilien. 1519.
			Charles V. 1558.
			Rois d'Eſpagne.
			Ferdinand. 1516.
			Charles V. 1558.
			Rois de Portugal.
			Emanuel le Grand. 1521.
			Jean III. 1557.
Éléonore d'Autriche, ſœur de Charles-Quint, & veuve d'Emanuel roi de Portugal, mariée le 4 juillet 1530. morte en 1558.			*Roi d'Angleterre.*
			Henri VIII. 1547.
			Rois d'Ecoſſe.
			Jacques V. 1542.
			Marie Stuart. 1587.
			Rois de Dannemarc.
			Chriſtiern II. chaſſé. 1523.
			Frédéric I. 1534.
			Chriſtiern III. 1559.
			Rois de Suède.
			Chriſtiern II. chaſſé 1523.
			Guſtave Vaſa. 1560.
			Roi de Pologne.
			Sigiſmond I. 1548.
			Czars.
			Baſile Jwanowitz. 1535.
			Jwan Baſilowitz. 1584.
	François I. eut un *fils naturel, nommé* Vilcouvin. Il n'eut point d'enfans de ſes deux maîtreſſes.	On a dit que ce prince étoit mort d'une maladie, qui ne commença à ſe faire connoître à Paris, ſuivant les regiſtres du parlement, que vers l'an 1494. On peut remarquer que cette année eſt la même que celle de ſa naiſſance.	
	Françoiſe de Foix, comteſſe de Châteaubriant, morte en 1537. & *Anne de Piſſeleu, ducheſ-*	Sa déviſe étoit une Salamandre dans le feu, avec ces paroles, *nutriſco & extin-*	

goulême ſa mere, régente du royaume : il tente de nouveau la conquête du Milanez, qui n'étoit défendu que par les Suiſſes. Bataille de Marignan, qui dura deux jours, le 13. & le 14. de ſeptembre, gagnée contre les Suiſſes par François I. qui y fit des prodiges de valeur. Le maréchal de Trivulce, qui s'étoit trouvé à dix-huit batailles, dit que celle-ci étoit un combat de géans, & les autres des jeux d'enfans. Cette victoire rend le roi maître du Milanez : Maximilien Sforce lui en fait la ceſſion, & ſe retire en France, où il mourut de même que ſon pere Ludovic. Le roi s'étoit fait armer chevalier par Bayard. Les Génois ſe déclarent pour le roi. Le pape effrayé des ſuccès du roi, fait ſa paix avec lui ; il voit ce prince à Boulogne, & là furent jettés les fondemens du concordat, qui fut confirmé l'année ſuivante au concile de Latran. Le roi rentre en France, & laiſſe le connétable de Bourbon, lieutenant général du Milanez. Il établit un parlement à Milan, à l'*inſtar* de celui de Paris : Jean de Selve en fut premier préſident. Le roi regagne une partie des Suiſſes. Henri VIII. excité par le cardinal de Volſei, ennemi de François I. engage l'empereur Maximilien à entrer en Italie. Ce prince y fit en effet quelque tentative l'année ſuivante, mais ſans aucun ſuccès. Decret du ſénat de Veniſe, qui déclare François I. & tous les princes de la maiſon de Valois nobles Vénitiens. Ce fut à l'occaſion de la guerre d'Italie, que commença à s'introduire la vénalité des charges, plûtôt par le fait que par le droit, car nous ne connoiſſons point de loi à ce ſujet de ce tems-là ; & même long-tems depuis François I. on faiſoit encore ſerment au parlement de n'avoir pas acheté ſon office, ce qui fut ſagement aboli en 1597. par arrêt du parlement. (*Voyez les Remarques particulieres.*)

ENFANS.	1547. MORT.
ſe d'Etampes, dite Mademoiſelle d'Helli, que la régente avoit priſe pour fille d'honneur ; elle épouſa Jean de Bretagne, dont la mere étoit fille de Philippe de Comines, & qui fut fait duc d'Etampes.	*guo* ; c'étoit une inſtruction qui lui fut donnée dans ſa jeuneſſe, & non une alluſion à ſes conquêtes, ni à ſes galanteries, puiſque la premiere médaille de cette devise eſt de 1504.

Erection du comté d'Angoulême en duché-pairie, le reſſort réſervé au parlement de Paris.

1516.

Mort de Ferdinand, roi de Caſtille, le 23. janvier. Ferdinand fut à juſte titre ſurnommé roi d'Eſpagne, puiſque ce fut lui qui en réunit toutes les parties, l'Arragon par lui-même, la Caſtille par Iſabelle ſa femme, le royaume de Grenade par ſa conquête ſur les Maures, & enfin le royaume de Navarre par uſurpation; mais une choſe aſſez ſinguliere, c'eſt qu'entre tant de couronnes que poſſédoit Ferdinand, il y en avoit trois qu'il ne portoit qu'en qualité de ſucceſſeur de trois bâtards. Il étoit roi de Caſtille par Iſabelle, qui deſcendoit de Henri de Tranſtamare, bâtard d'Alphonſe XI. qui détróna Pierre le Cruel: il ne ſe diſoit roi de Sicile, que parce qu'il deſcendoit de Mainfroi, bâtard de l'empereur Frédéric II. & enfin comme roi d'Arragon ſon premier ayeul étoit Ramire, fils naturel de Sanche, roi d'Eſpagne. Jean d'Albret fait en vain des efforts pour recouvrer le royaume de Navarre.

Traité de Noyon entre Charles-Quint & François I. où la paix eſt renouvellée, & dont un des principaux articles eſt la reſtitution de la Navarre: on convint auſſi que Charles épouſeroit la princeſſe Louiſe, fille du roi, âgée d'un an; il eſt étonnant à combien de princeſſes Charles-Quint fut promis. Maximilien accéde au traité de Noyon, & aux termes de ce traité, rend Verone au roi d'Eſpagne pour la remettre au roi, qui la reſtitue aux Vénitiens, au moyen de quoi cette république ſe vit au même état où elle étoit avant la ligue de Cambrai. Ce fut lors de ce traité, que les deux princes Charles & François ſe donnerent mutuellement, l'un l'ordre de la Toiſon, l'autre celui de ſaint Michel.

Digitized by Google

MINISTRES

Anne de Montmorenci. 1567.

Claude d'Annebaut. 1552.

Jacques de Baune Semblançai, ſurintendant des finances, pendu en 1527.

Antoine du Prat. 1535.

Fr. de Tournon, cardinal d'Oſtie. 1562.

Secretaires des finances.

Florimond Robertet.

Guillaume Bochetel. 1558.

Gilbert Bayard, ſeigneur de la Font. 1548.

Il fut mis en priſon ſous le régne ſuivant, pour avoir fait quelques plaiſanteries ſur l'âge &

GUERRIERS.

Connétables.

Charles de Bourbon. 1527.

Anne de Montmorenci. 1567.

Maréchaux de France.

Juſqu'à ce régne, ce n'étoit que des commiſſions, & il n'y en avoit eu que deux à la fois : François I. les créa à vie, & les grandes guerres qu'il eut à ſoutenir, firent que ce prince en créa juſqu'à quatre. Le nombre n'en fut plus fixe dans la ſuite : ils avoient chacun leur département. Il faut pourtant remarquer que l'on en a vu quatre à la fois ſous le régne de Charles VII.

Jacques de Chabannes de la Palice. 1524.

Il fut fait maréchal de France en échange de l'office de grand-maître, qu'il tenoit de Louis XII. & que François I. deſira qu'il remît à Gouffier de Boiſſi ſon gouverneur.

Robert Stuart d'Aubigny. 1543.

Odet de Foix de Lautrec. 1528.

MAGISTRATS.

Chanceliers.

Antoine du Prat. 1535.

Ant. du Bourg. 1538.

Mathieu de Longuejoue, G. D. S. 1558.

Guillaume Poyet. 1548.

François de Montholon, G. D. S. 1543.

François Errault, G. D. S. 1544.

Franc. Olivier de Leuville. 1560.

Il eut un fils naturel, nommé Séraphin Olivier, homme d'un rare mérite, qui fut fait cardinal en 1604.

Premiers Préſidens.

P. Mondot de la Marthonie. 1517.

J. Olivier de Leuville. 1519.

J. de Selve. 1529.

Ce fut lui qui traita de la délivrance de de François I. avec Charles-Quint.

SAVANS & Illuſtres.

Corn. Agrippa. 1534.

Louis Arioſte. 1533.

Lazare Baïf. 1544.

Guil. du Bellai. 1543.

P. Bembe. 1547.

Guil. Budé. 1540.

Barth. Chaſſanée. 1541.

Nic. Copernic. 1543.

Etienne Dolet. 1545.

Jean Eckius. 1543.

Didier Eraſme. 1536.

Fernand Cortez. 1547.

F. Guichardin. 1540.

Guil. de Langei. 1543.

Conſtantin Laſcaris.

J. A. Laſcaris. 1535.

Martin Luther. 1546.

N. Machiavel. 1529.

Fernand Magellan. 1520.

Baptiſte Mantouan. 1516.

Alde Manuce. 1516.

Clem. Marot. 1544.

Jean Marot. 1523.

Thomas Morus. 1533.

Théophr. Paracelſe. 1541.

Paul Emile. 1529.

Et. Poncher. 1524.

Raphael. 1520.

Jacques Sadolet. 1547.

Jacques Sannazar. 1530.

Cl. Seiſſel. 1520.

Bened. Théorenus précepteur des enfans de François I. Génois, évêque de

Digitized by Google

Traité de Fribourg, conclu avec les Suiſſes, auquel on donne le nom de *Paix perpétuelle;* & en effet depuis ce traité les Suiſſes ſont demeurés fermes dans notre alliance.

1517.

Traité avec Léon X. Le roi fait épouſer à Laurent de Médicis Madelaine de la Tour d'Auvergne, niéce du duc de Vendôme François de Bourbon, & ſœur d'Anne de la Tour, comteſſe d'Auvergne & de Boulogne, mariée au duc d'Albanie: ils eurent pour fille unique Catherine de Médicis, depuis reine de France. Le concordat eſt publié & reçu en France, malgré les oppoſitions du clergé, de l'univerſité & du parlement.

Troubles du Luthéraniſme, à l'occaſion des indulgences que Léon X. fit prêcher en Allemagne, pour s'oppoſer à Selim, dont les conquêtes en Egypte contre les Mammelus faiſoient craindre qu'il ne vînt enſuite fondre ſur la chrétienté. Il en voulut faire autant en Eſpagne, mais Ximenès s'y oppoſa; ce fut le dernier trait de la vie de ce grand miniſtre, qui mourut la même année, diſgracié, & qui eût été bien utile à Charles-Quint dans les commencemens de ſon regne.

1518.

Alliance renouvellée avec l'Angleterre, par l'entremiſe du cardinal de Volſei, que le roi avoit remis dans ſes intérêts, & qui lui fit rendre Tournai. Il fut auſſi convenu du mariage de François, dauphin, avec Marie, fille de Henri VIII. à laquelle on donnoit pour dot partie du prix dont le roi payoit la reſtitution de Tournai. On négocioit encore pour la reſtitution de Calais, mais Charles-Quint en fut averti, & regagna Volſei.

Digitized by Google

MINISTRES	*GUERRIERS.*	*MAGISTRATS.*	*SAVANS & Illuſtres.*
Secretaires des finances.	*Maréchaux de France.*	*Chanceliers.*	Graſſe, poëte lyrique. 1536.
la beauté de la ducheſſe de Valentinois.	Gaſpard de Coligni. 1512.	Pierre Lizet. 1554.	J. Tritheme. 1516.
Breton de Villandri.	Anne de Montmorenci. 1567.	*Procureurs du Roi.*	Fr. Vatable. 1547.
Bourgeois, fils du premier médecin de François I.	Thomas de Foix de Leſcun. 1524.	Guillaume Rogier. 1523.	Polid. Virgile. 1540.
Nicolas de Neufville.	Théodore Trivulce. 1531.	Fr. Rogier. 1532.	Thomas Volſei. 1530.
Claude de Laubeſpine.	Rob. de la Marck. 1537.	N. Thibault. 1541.	François, cardinal de Ximenez. 1517.
Guillaume Prudhomme.	René de Montejean. 1538.	Noël Brulart. 1557.	
	Cl. d'Annebaut, qui fut auſſi amiral. 1552.	*Avocats du Roi.*	
	Oudard du Biez. 1553.	J. le Liévre. 1521.	
	Antoine de Lettes de Montpeſat. 1544.	Pierre Lizet. 1554.	
	Jean Carracciol, prince de Melphe. 1550	Jean Ruzé. 1529.	
		Guillaume Poyet 1548.	
		Olivier Alligret. 1532.	
		Fr. de Montholon 1543.	
		Pierre Raimond, vivant en 1545	
		Jacques Cappel. 1541.	
		Jean Ruzé exerçoit en 1536.	
		Gilles le Maître. 1562.	
		Gabriel Marlhac. 1551.	

Digitized by Google

1519.

Mort de l'empereur Maximilien. Jules II. disoit que les cardinaux & les électeurs s'étoient trompés dans leur choix, que la papauté auroit dû être déférée à Maximilien par les cardinaux, & l'empire à Jules par les électeurs.

Charles-Quint est élu empereur après la mort de Maximilien, malgré la concurrence du roi de France, qui ne lui pardonna jamais d'avoir été préféré. Ce fut alors que les électeurs introduisirent la capitulation, suivant laquelle l'empereur élu se soumet aux conditions que l'Empire lui impose.

1520.

Entrevue de François I. & de Henri VIII. entre Ardres & Guines, appellé *le Camp du drap d'or*. L'empereur qui craignoit les effets de cette entrevue, avoit cru devoir la prévenir s'il ne pouvoit la rompre: comme il alloit par mer se faire couronner en Allemagne, il passa par Douvres, & s'assura qu'il ne se traiteroit rien entre les deux rois de contraire à ses intérêts. En effet l'entrevue se passa en fêtes, & les affaires politiques y eurent peu de part.

1521.

L'absence de Charles-Quint excite des troubles en Espagne, où les princes qui restoient de la maison d'Arragon lui disputoient cette couronne. Henri d'Albret, roi de Navarre, profite de ces troubles: André de Foix, dit de Lesparre, frere de Lautrec de Lescun, & de la comtesse de Châteaubriant, reprend sous ses ordres toute la Navarre, & il la reperd en aussi peu de tems qu'il en avoit mis à la conquérir. Ce fut pendant le cours de cette guerre, qu'Ignace de Loyola, gentilhomme Espagnol, âgé de trente

Digitized by Google

ans, fut bleſſé dans le château de Pampelune, dont nous faiſions le ſiége, il étoit réſervé à être le fondateur de cette ſociété devenue ſi célebre par les contradictions & par les ſuccès. Charles-Quint de retour en Eſpagne, créa la grandeſſe, telle qu'elle eſt aujourd'hui. Fernand Cortez acheve la conquête du Mexique.

Commencement des guerres entre François I. & Charles-Quint, à l'occaſion de Robert de la Marck, duc de Bouillon; le prétexte ou la cauſe fut le duc de Bouillon qui venoit de déclarer la guerre à l'empereur, & que Charles-Quint ne douta pas qui ne fût appuyé par le roi. L'empereur prend Mouzon, que le roi reprend bientôt après. Charles Quint n'oſe diſputer le paſſage de l'Eſcaut aux troupes du roi: il ſe retire devant François I. qui auroit pû profiter de ſes avantages, s'il avoit ſuivi les conſeils du connétable de Bourbon, qui avoit pour lui la Trimouille & le maréchal de Chabannes; mais ceux du maréchal de Châtillon-Coligny, qui ſervoit la haine de la ducheſſe d'Angoulême contre le connétable, furent préférés.

L'Amiral Bonivet prend Fontarabie, que l'on auroit dû démolir, mais ſa vanité en empêcha, & donna le tems aux Eſpagnols de la reprendre; il étoit frere puîné de Gouffier de Boiſi, gouverneur de François I. La mauvaiſe conduite de Lautrec, les intrigues de Léon X. les ſecours de Charles-Quint, qui vouloit rétablir François Sforce, frere de Maximilien, dans Milan, les menées du cardinal de Sion pour empêcher d'agir les Suiſſes qui ſervoient dans l'armée du roi, le défaut d'argent, & la diſſipation qu'en faiſoient le roi & la ducheſſe d'Angoulême, tout cela fait reperdre le Milanez à François I. La derniere action de guerre ſe paſſa l'année ſuivante au combat ſanglant de la Bicoque: il ne reſta aux François que le château de Milan, Novarre &

Digitized by Google

Piſighitone. Le pape Léon X. mourut, dit-on, du plaiſir que lui cauſerent nos diſgraces. Ce pontife avoit rendu une bulle, par laquelle il étoit dit que dorénavant les cardinaux partageroient les bénéfices qu'auroit celui qui ſeroit élu pape: Clément VII. ſon neveu, qui en avoit beaucoup, étoit vraiſemblablement l'objet de cette bulle, & fut élu pape, mais ce ne fut qu'après Adrien qui ſuccéda à Léon X.

On commence à porter les cheveux courts & la barbe longue, au lieu qu'auparavant c'étoit tout le contraire. Cette mode fut amenée par le roi, qui ayant été malheureuſement bleſſé d'un tiſon par le capitaine de Lorges, ſieur de Montgomeri, ſe fit raſer la tête: on reprit ſous Louis XIII. l'ancien uſage, tel qu'il ſubſiſte encore aujourd'hui.

Le roi prend Heſdin, qui le dédommage de la perte de la ville de Tournai, priſe par les Impériaux.

1522.

Le cardinal de Volſei, que Charles-Quint avoit flatté de la papauté, ſe brouille avec ce prince lorſqu'Adrien VI, ſon précepteur, fut élu pour ſucceſſeur de Léon X. On ne comprend pas comment Adrien qui devoit ſa fortune aux Lettres, en fut ſi peu reconnoiſſant envers ceux qui les cultivoient.

De Baune Semblançai eſt accuſé du divertiſſement des fonds qui n'avoient pas été envoyés à Lautrec en Italie; il en rejette la faute ſur la ducheſſe d'Angoulême, à qui en effet il avoit délivré ces fonds ſur ſes quittances, & qui ne les avoit détournés que pour perdre Lautrec, dont elle vouloit donner la place à ſon frere le bâtard de Savoie. Semblançai eſt arrêté. Cette affaire ne fut jugée qu'en 1527. & Semblançai condamné à être pendu, ce qui fut exécuté. Il avoit été trahi par Gentil ſon commis qui étoit amoureux

d'une des femmes de la ducheſſe, & qui lui remit les quittances de ſa maîtreſſe. Ce Gentil, qui avoit été préſident au parlement, fut pendu quelques années après. Henri VIII. déclare la guerre au roi, & la guerre continue du côté des Pyrénées.

L'empereur, pour gagner les peuples, rétablit François Sforce dans Milan. Ligue contre le roi pour la conſervation de l'Italie, entre le pape, l'empereur, le roi d'Angleterre, Ferdinand, archiduc d'Autriche, le duc de Milan, les Vénitiens, les Florentins & les Génois.

Les chevaliers de ſaint Jean de Jeruſalem ſont chaſſés de l'iſle de Rhodes par Soliman II. Viterbe leur ſert de retraite, juſqu'à ce que Charles-Quint leur donne l'iſle de Malthe, pour ſervir de rempart à la Sicile. Il falloit que l'ordre fût bien riche alors, puiſque le grand maître L'Iſle-Adam offrit au grand Seigneur de lui rembourſer tous les frais de cette guerre, s'il vouloit lever le ſiége de Rhodes; auſſi cette iſle étoit-elle bien ſituée pour faire de grandes priſes ſur la Turquie & la Syrie, & ſon port bien commode pour tous les marchands chrétiens qui trafiquoient au Levant. On trouva étrange alors que Léon X. & Charles-Quint euſſent laiſſé prendre une place ſi importante, mais leur animoſité contre François I. l'emporta ſur l'intérêt général de la chrétienté.

1523.

Évaſion du connétable de Bourbon, cauſée par les perſécutions de la ducheſſe d'Angoulême, dont on prétend qu'il n'avoit pas voulu appercevoir les ſentimens. Pour s'en venger, elle lui ſuſcita un procès, dont la perte le priva d'une grande partie de ſes biens. Le connétable de Bourbon, gendre d'Anne de Beaujeu, régente ſous Charles VIII, avoit

Digitized by Google

réuni par ſon mariage avec Suzanne de Bourbon, tous les droits de la branche de Montpenſier. A la mort ſans enfans de Suzanne, en 1521. la ducheſſe d'Angoulême lui diſputa la ſucceſſion de Suzanne, comme héritiere par ſa mere Marguerite de Bourbon: en effet elle étoit plus proche d'un degré, mais il y avoit une ſubſtitution de mâle en mâle qui regardoit le connétable, & la faveur de madame d'Angoulême l'emporta. Le connétable laiſſa voir tout ſon dépit; le roi ne put parvenir à le calmer, & il ſe livra à l'ennemi perſonnel de François I. Anne de Beaujeu venoit de mourir, ſon animoſité contre la mere du roi, qui pourſuivoit le connétable, avoit cauſé bien des troubles à la cour, partagée entre la belle-mere de Charles de Bourbon, & la ducheſſe d'Angoulême. » On a dit qu'après qu'il s'en fut allé, le roi » lui avoit envoyé redemander l'épée de connétable & ſon » *ordre*, & qu'il répondit, quant à l'épée, il me l'ôta au » voyage de Valenciennes, lorſqu'il donna à mener à M. » d'Alençon l'avant-garde qui m'appartenoit, & l'*ordre*, » je l'ai laiſſé derriere mon chevet à Chantelles; quant à » l'*ordre* de l'empereur, il ne le voulut jamais prendre. » (*Brantôme.*)

L'empereur lui donne le commandement de ſes armées, & lui promet en mariage Éléonore ſa ſœur, veuve du roi de Portugal. Un ſeigneur Eſpagnol, nommé le marquis de Villane, ne voulut point prêter ſon palais pour y loger le connétable de Bourbon. Guichardin, qui loue avec raiſon une ſi noble façon de penſer, raconte ainſi le fait. » Je ne » puis rien refuſer à votre majeſté, dit ce cavalier à Charles-» Quint, mais je lui déclare que ſi le duc de Bourbon loge » dans ma maiſon, je la brulerai dès qu'il en ſera ſorti, » comme un lieu infecté de la perfidie, & par conſéquent » indigne d'être jamais habité par des gens d'honneur «.

Digitized by Google

La révolte du connétable de Bourbon arrêta le roi prêt à paſſer en Italie, il ſe contenta d'y envoyer l'amiral Bonivet avec des troupes. Les Allemans entrent en Champagne, & ſont repouſſés par le duc de Guiſe. Les Anglois qui étoient entrés en Picardie, y trouvent le duc de Vendôme & le ſire de la Trimouille, qui les forcent à ſe retirer; ils ſe contentent de prendre Bouchain. La Ligue eſt fortifiée par l'exaltation du cardinal de Médicis, qui ſuccéda à Adrien VI, ſous le nom de Clément VII.

1524.

Bonivet, ſoutenu par la ducheſſe d'Angoulême, continue la guerre qu'il avoit commencée l'année précédente en Italie. Les Suiſſes l'abandonnent; il fait la retraite de Rebec, où ſon arriere-garde eſt défaite par le connétable de Bourbon, qui reprend ce que Bonivet venoit de conquérir: *ainſi en prend aux généraux élus par faveur de cour.* (Mémoires de Tavannes.) Le chevalier Bayard y eſt tué, âgé d'environ cinquante ans. Il mérita le ſurnom de chevalier ſans peur & ſans reproche; les ennemis renvoyerent ſon corps en France avec de grands honneurs: il laiſſa une fille naturelle, mere de Chaſtelard, à qui la reine d'Ecoſſe fit trancher la tête pour avoir oſé lui parler d'amour. Le Milanez eſt totalement perdu pour le roi.

Le connétable fait le ſiége de Marſeille, qu'il eſt obligé de lever.

Le roi rentre dans le Milanez; c'eſt une choſe bien bizare que les alternatives continuelles de ſuccès & de revers de ce regne.

1525.

Le roi, que ſes mauvais ſuccès n'avoient pû rebuter de

Digitized by Google

ſon projet ſur le Milanez, avoit repaſſé en Italie ſur la fin de l'année précédente, où il avoit formé le ſiége de Pavie. En remarquant les progrès de l'artillerie, on obſerve que dans cette guerre François I. avoit quatre mille chevaux ſeulement pour ſon parc d'artillerie. Entre pluſieurs fautes que l'on reproche à ce prince, la plus conſidérable ſans doute, après celle d'avoir entrepris le ſiége de Pavie, fut d'avoir affoibli ſon armée par deux détachemens qu'il fit vers Naples & vers Savonne. Le 24. de février, jour de ſaint Mathias, il perd la bataille de Pavie, par les mauvais conſeils de Bonivet qui s'y fit tuer de déſeſpoir, & il y eſt fait priſonnier. Il reçut pluſieurs bleſſures, l'une au viſage vers le ſourcil, l'autre dans le bras, & la troiſiéme à la main droite : il ſe trouva auſſi avoir reçu quelques arquebuſades dans ſa cuiraſſe. Il eſt transféré en Eſpagne. Louis II. de la Trimouille y perdit ſon fils & la vie, après avoir ſervi avec gloire ſous quatre de nos rois. *Le malheur des François à cette bataille*, dit le duc de Parme, *eſt une leçon pour tous les généraux, de ne jamais diviſer leurs forces en préſence de l'ennemi.* Madame d'Angoulême eſt régente, Charles de Bourbon, comte de Vendôme, couſin du connétable, n'en fut que plus fidéle au roi, il eſt chef du conſeil de régence. Ce fut le grand-pere de Henri IV.

Le roi d'Angleterre jaloux des heureux ſuccès de Charles-Quint, ſe prête aux propoſitions de la régente. Il tint alors la balance entre ces deux princes, & fut le gardien de la liberté de l'Europe; il eſt vrai qu'il y étoit porté par ſon miniſtre Volſei, cardinal d'Yorck. Avant la victoire de Pavie, l'empereur avoit coutume d'écrire à ce miniſtre de ſa propre main, & ſignoit *votre fils & couſin Charles.* Depuis cette victoire, Charles-Quint ne lui écrivit plus de ſa main, & changea de ſtile. (*Guichardin.*) Volſei ſe tint pour offenſé,

Digitized by Google

& ſuivant l'uſage pratiqué par ſes pareils, il chercha à venger ſa querelle perſonnelle. Les allarmes n'étoient pas moindres en Italie; il s'y fit une ligue entre le pape, Sforce & les Vénitiens, pour enlever la couronne de Naples à Charles-Quint, & la donner au marquis de Peſcaire, général de ce prince, qui avoit ſujet d'être mécontent de ce que François I. avoit été mis à la garde de Lanoy, viceroi de Naples, à ſon préjudice; mais Charles-Quint en fut inſtruit par Peſcaire lui-même, ſoit que ce dernier craignît d'avoir été découvert, ſoit qu'il lui fût demeuré fidéle. Charles-Quint ordonne à ce général, pour punir la perfidie de Sforce, de s'emparer des places du Milanez. Peſcaire mourut peu de tems après, non ſans ſoupçon d'avoir été empoiſonné, ſoit par les Eſpagnols, ſoit par les Italiens.

Le duc d'Alençon, mari de Marguerite, depuis reine de Navarre, meurt de douleur des reproches qu'il eut à ſe faire à la bataille de Pavie: il fut le dernier de la branche d'Alençon qui deſcendoit de Charles de Valois, frere du roi Philippe le Bel. Il y a eu d'autres princes de ce nom, mais qui n'ont pas laiſſé de poſtérité.

La comté de Dunois eſt érigée en duché-pairie; Charles IX. donna depuis par lettres patentes de 1571. à meſſieurs de Longueville le rang de princes du ſang, qui leur fut confirmé par Louis XIV. en 1653. Les prérogatives de cette illuſtre maiſon ne s'étendirent pas plus loin, quoi qu'en ayent écrit Varillas & Baudot de Juilli.

Marguerite, ducheſſe d'Alençon, ſœur de François I. s'étoit tranſportée à Madrid, pour y travailler à la délivrance de ſon frere, mais elle repartit ſans avoir rien obtenu, & enfin après bien des difficultés, le traité fut ſigné le 14. janvier ſuivant. Charles Quint ne ſut pas profiter de ſa victoire, il auroit dû entrer en France les armes à la main,

ou se piquer de générosité & renvoyer son prisonnier sans condition ; il ne fit ni l'un ni l'autre : (cette question est discutée amplement dans Guichardin, & mérite d'y être lue.)

Albert, margrave de Brandebourg, grand-maître de l'ordre Teutonique, après avoir embrassé les erreurs de Luther, entreprit de se rendre souverain d'une partie des provinces que possédoit un ordre dont il n'étoit que le grand-maître : il étoit neveu de Sigismond roi de Pologne, & il avoit conclu un traité avec ce prince, par lequel il partagea la Prusse avec la Pologne, sous la condition de l'hommage à cette couronne. Ainsi la Prusse fut partagée en Prusse royale & en Prusse ducale ; la Prusse royale passa au roi de Pologne, & la ducale resta soumise au prince de Brandebourg, dont les descendans sont devenus depuis rois de Prusse.

1526.

Le roi rentre en France, & donne pour ôtage ses deux enfans. Madame d'Angoulême fit un coup très-habile dans cette occasion : Charles-Quint avoit demandé pour ôtage les deux enfans de France, ou un nombre de nos plus grands capitaines : la régente n'hésita pas, & elle aima mieux envoyer les deux princes que de priver la France de toute sa ressource.

Le viceroi de Naples vient demander au roi, de la part de Charles-Quint, la ratification du traité de Madrid. Pour réponse, on le fit assister à l'audience des députés de Bourgogne, qui déclarerent à sa majesté qu'ils ne consentiroient jamais à la cession qu'elle avoit faite de ce duché par le dernier traité : & le comble de la surprise du viceroi, fut la déclaration de la sainte ligue. Cette ligue étoit faite entre

le pape Clément VII. le roi & tous les princes d'Italie; le roi d'Angleterre en étoit déclaré protecteur. L'objet de cette ligue étoit d'empêcher l'empereur de s'emparer du duché de Milan, & d'arrêter ses progrès en Italie: elle fut appellée sainte, parce que le pape en étoit le chef.

Ferdinand I. frere de Charles-Quint, qui avoit épousé en 1521. Anne Jagellon, sœur de Louis roi de Bohême & de Hongrie, devint maître des deux royaumes à la mort de Louis, qui périt à la bataille des Mohacs, sans laisser d'enfans de sa femme Marie, sœur de Charles-Quint & de Ferdinand: la Hongrie lui fut en vain disputée par Jean de Zapol, vaivode de Transilvanie, qui fut défait à Tokai, & par son fils Etienne resté sous la tutelle d'Isabelle, fille du roi de Pologne sa mere, & du cardinal Martinuzzi. Ferdinand obligea Etienne à se soumettre, & il en coûta la vie à Martinuzzi, qui finit par être assassiné.

Le connétable de Bourbon acheve la conquête du Milanez, dont l'investiture lui avoit été promise. Le duc Sforce est obligé de se sauver. Guichardin prétend que si le duc d'Urbin, qui commandoit les troupes du pape & celles des Vénitiens, avoit voulu profiter de ses avantages, il étoit tellement supérieur au connétable, qu'il auroit pû le chasser du Milanez: mais que ce duc trahissoit la cause commune, de peur que, si le pape venoit à chasser l'empereur de l'Italie, il ne lui arrachât à lui-même le duché d'Urbin dont il s'étoit remis en possession après la mort de Léon X.

1527.

Marguerite, sœur de François I. & veuve du duc d'Alençon, épouse Henri roi de Navarre, d'où vint Jeanne d'Albret, femme d'Antoine de Bourbon, & mere de Henri IV.

Le connétable manquant d'argent, prend sa marche

vers Rome, dont il promet le pillage à ſes troupes; il y donne l'aſſaut le 6. mai, & y eſt tué à l'âge de trente-huit ans: Philbert de Châlons, prince d'Orange, prend ſa place. Rome eſt ſaccagée, & le pape inveſti dans le château Saint Ange. La révolte du connétable de Bourbon ſi fatale à la France, & les entrepriſes des Guiſes, qui porterent leurs vûes juſqu'à la couronne, apprennent aux rois qu'il eſt également dangereux de perſécuter les hommes d'un grand mérite, & de leur laiſſer trop d'autorité.

L'arrivée de Lautrec en Italie intimide les Impériaux, qui ſe preſſent de conclure avec le pape pour ſa délivrance, & ſe retirent de l'état eccléſiaſtique. Gênes ſe rend à Lautrec.

Le roi & Henri VIII. font propoſer à l'empereur de lui donner deux millions d'or pour la rançon des princes, & pour tenir lieu des articles contenus au traité de Madrid, à condition qu'il payera au roi d'Angleterre ce qu'il lui devoit: c'étoit une ſomme de cinquante mille écus, pour laquelle Henri avoit en gage *un joyau, nommé la riche fleur de Lys.* (Rymer.) L'empereur refuſe ces propoſitions. Le connétable de Montmorenci porte à Henri VIII. l'ordre de ſaint Michel.

Terre de Guiſe érigée en duché-pairie, après pluſieurs lettres de juſſion, en faveur de Claude de Lorraine. Il ſembloit que le parlement prévît combien cet honneur acquis à l'importance & à la fidélité de ſes ſervices, devoit être fatal à la France par le mérite & l'ambition de ſes enfans. Autrefois, comme aujourd'hui, les cauſes des pairs ne pouvoient être jugées qu'au parlement de Paris, & par conſéquent toutes les affaires concernant la pairie, y reſſortiſſoient: mais par une eſpece de connexité, l'appel de toutes les autres ſentences de leurs juges, qui ne concernoient pas la pairie, y étoit auſſi relevé; ce qui cauſoit de grands frais

aux justiciables. François I. pour remédier à cet abus, ordonna que désormais les appels des juges des pairies, en ce qui ne concerneroit pas la pairie, seroient relevés aux parlemens du ressort où ils seroient situés.

1528.

Lautrec, après avoir saccagé Pavie, en mémoire de la défaite & de la prison du roi, s'avance vers Naples; il en fait le siége; il y meurt de maladie. Cette mort & la défection d'André Doria, trop négligé par le gouvernement, font lever le siége: l'armée Françoise y avoit été presque détruite par les maladies. La guerre s'entretient foiblement dans le Milanez. Gênes & Savonne suivent la révolution, & se rendent à l'empereur. Défi du roi & de l'empereur. Philippe de Savoie, frere du pere de la duchesse d'Angoulême, & oncle de François I. est fait duc de Nemours. C'est le pere de celui qui fut si connu pendant la ligue.

1529.

La derniere action de cette guerre fut la défaite du comte de Saint Paul, de la branche de Vendôme, qui fut surpris à Landriane près Milan, par Antoine de Léve, soldat de fortune.

Traité de Cambrai, conclu entre Marguerite d'Autriche & la régente, assez conforme aux offres que le roi avoit déja faites. Il renonce à tous ses droits sur le Milanez, sur le comté d'Ast, sur les comtés de Flandres, d'Artois, &c. Un des articles fut le mariage du roi avec Eléonore, veuve du roi de Portugal, & sœur de l'empereur. Que de sang, que d'argent, que de peines à coûté à l'Europe l'ambition de ces deux princes! » Dieu les fit naître, dit Montluc, » envieux de la grandeur l'un de l'autre, ce qui a causé la

» ruine d'un million de familles «. Henri VIII. étoit entré dans toutes les vûes du roi, dont il ſentoit qu'il alloit bientôt avoir beſoin pour la diſſolution de ſon mariage avec Catherine d'Arragon tante de l'empereur. Le pape avoit déja fait ſa paix avec l'empereur, à des conditions très avantageuſes, par le traité conclu à Barcelone, & ayant vû depuis ce prince à Bologne, il en avoit obtenu le rétabliſſement de Sforce dans le duché de Milan. Les Vénitiens font auſſi leur paix avec l'empereur.

Les Proteſtans ſont ainſi nommés de ce qu'ils proteſterent contre un decret fait dans la diéte de Spire en faveur de la Religion Romaine contre leur réforme; les Calviniſtes prirent depuis le même nom. Soliman II. ſous prétexte de venger Jean Vaivode de Tranſilvanie, que Ferdinand avoit dépouillé de la Hongrie, dont il s'étoit fait roi, vient faire le ſiége de Vienne, qu'il eſt forcé de lever au bout d'un mois.

1530.

Les Florentins ſont forcés enfin de reconnoître pour leur ſouverain Alexandre de Médicis, neveu du pape. Alexandre avoit épouſé une fille naturelle de Charles-Quint. La paix eſt rendue à l'Italie. Dom Juan Vitrian, dans ſon commentaire Eſpagnol, dit que Charles-Quint fit une grande faute d'avoir préféré ſa fille bâtarde à ſon fils légitime Dom Philippe, à qui l'état de Toſcane étoit ſi néceſſaire pour conſerver les autres états qu'il poſſédoit en Italie.

Confeſſion d'Auſbourg, ainſi dite, parce que les Proteſtans la préſenterent à l'empereur dans l'aſſemblée qui ſe tint en cette ville.

Charles-Quint donne l'iſle de Malthe aux chevaliers de ſaint Jean.

Digitized by Google

Mort de Marguerite d'Autriche, fille de l'empereur Maximilien & de Marie de Bourgogne : elle n'oublia jamais l'affront que lui avoit fait Charles VIII. de la renvoyer, & fut ſoigneuſe d'entretenir la haine qui avoit commencé lors du mariage de ſa mere, & qui ſe perpétua depuis entre la maiſon de France & la maiſon d'Autriche. Elle avoit épouſé Jean, fils unique de Ferdinand & d'Iſabelle, & s'étoit remariée après la mort de ce prince à Philippe II. duc de Savoie, dont elle n'eut point d'enfans. Elle avoit encore dû épouſer depuis Henri VII. roi d'Angleterre. Elle fut enſuite gouvernante des Pays-bas.

1531.

Mort de Louiſe de Savoie, mere de François I. âgée de cinquante-cinq ans, honorée & reſpectée de ſon fils, quelques malheurs qu'elle eût cauſés à la France : avec bien moins de torts la mere de Louis XIII. éprouva un traitement bien différent. Fondation du collége royal. La direction du collége royal qui étoit entre les mains du grand aumônier de France, depuis ſon établiſſement, paſſa à la mort du cardinal Barberin, en l'année 1671. entre les mains du ſecretaire d'état ayant le département de la maiſon du roi, c'eſt le dernier état ; il n'eſt reſté au grand aumônier que la réception du ſerment de fidélité des profeſſeurs.

1532. 33.

Union de la Bretagne à la France ; c'eſt qu'auparavant l'ordonnance du domaine de 1566. les biens patrimoniaux de nos rois étoient libres & *diſponibles*, & ne devenoient partie du domaine que par une réunion expreſſe : auſſi cette réunion les rendoit-elle inaliénables. Tel eſt notre droit commun de la troiſieme race. La crainte qu'a l'empereur que les rois de France & d'Angleterre n'entrent dans la

Digitized by Google

ligue faite à Smalcade en 1530. entre les princes Proteſtans, jointe aux approches de l'armée du Turc, le détermine à conclure un traité à Nuremberg, par lequel il accorde aux Luthériens la liberté de conſcience juſqu'à la convocation d'un concile général. En reconnoiſſance, ils lui donnent des ſecours pour chaſſer Soliman, qui menaçoit la Hongrie.

La force de nos armées, ſous la premiere & ſous une grande partie de la ſeconde race, c'eſt-à-dire avant l'introduction des fiefs, conſiſtoit dans l'infanterie, à la différence de nos anciens Gaulois, chez qui la cavalerie étoit fort ſupérieure: auſſi (*Mem. de l'Acad. des Bel. Let.*) la meilleure cavalerie des armées des Romains étoit-elle tirée des Gaules, & Céſar qui ſoumit ces provinces, autant par les armes des Gaulois diviſés, que par ſa valeur, ſe ſervit-il toujours dans la ſuite de cavalerie Gauloiſe, dont il fait l'éloge dans plus d'un endroit. On vit renaître cet uſage avec les fiefs, & dès avant la troiſiéme race la cavalerie reprit le deſſus. Mais Charles VII. comprit le beſoin d'une bonne infanterie, qu'il ne fallut plus aller ſoudoyer chez les étrangers; & après avoir établi un corps réglé de cavalerie, ſous le titre de compagnie d'Ordonnance, il créa les francs archers. Louis XI. les ſupprima, & ſoudoya les Suiſſes, auxquels il joignit auſſi quelque infanterie. Ce corps n'étant pas ſuffiſant, Louis XII. ſoudoya de l'infanterie Allemande; ce fut le duc de Gueldres qui en leva un corps compoſé de ſix mille hommes d'élite; on leur donna le nom de *Bandes noires*, à cauſe de la couleur de leurs drapeaux. Cette troupe fut détruite à Pavie, & il n'y eut plus que l'infanterie Françoiſe, commandée par les plus grands ſeigneurs, auxquels on donna le titre de capitaine des Bandes. François I. réſolut alors de mettre ſur pied un corps d'infanterie, qu'il forma ſur le modéle des légions Romaines, & qu'il appella auſſi du nom de Légions; mais cette nouvelle milice ne dura gueres,

Digitized by Google

& on en revint aux Bandes qui n'étoient que de cinq à ſix cens hommes, au lieu que les légions étoient de ſix mille hommes. Mariage de Henri, frere puîné de François dauphin, avec Catherine de Médicis, à Marſeille, où le pape & le roi ſe virent. Le pape y fit pluſieurs cardinaux, Jean le Veneur, grand aumônier de France, Odet de Châtillon, Claude de Givri, & Philippe de la Chambre, dit le cardinal de Boulogne : il n'y en avoit jamais tant eu en France.

Fondation des Barnabites par une bulle de Clément VII.

1534.

Schiſme d'Angleterre, cauſé par le divorce que fit Henri VIII. pour épouſer Anne de Boulen : ce prince s'étoit honoré du titre de défenſeur de la foi, que lui avoit donné Léon X. & avoit voulu qu'on le crût l'auteur d'un livre qu'il avoit fait compoſer contre Luther. Ce qui eſt encore plus ſingulier, c'eſt qu'il paroît par une lettre de Luther, que dans le même tems que ce prince écrivoit contre lui, il l'exhortoit ſous main à continuer, & le félicitoit de ſes avantages. Volſei, qui avoit conſeillé le divorce, en haine de Charles-Quint, n'étoit pas d'avis du mariage d'Anne de Boulen, & s'accordoit avec François I. pour faire épouſer à ſon maître, Marguerite, ſœur de François I. veuve du duc d'Alençon, qui épouſa depuis le roi de Navarre : cette intrigue avoit cauſé ſa diſgrace, & il étoit mort dépouillé d'une grande partie de ſes biens dès l'an 1530. La mort de Thomas Morus, chancelier d'Angleterre, exécuté le 6. juillet 1535. lui fut plus honorable ; il s'étoit déclaré de bonne foi contre la répudiation de Catherine d'Arragon, contre le mariage d'Anne de Boulen, & contre l'uſurpation qu'avoit faite Henri VIII. de la ſuprématie de l'Egliſe Anglicane.

Anne de Boulen étoit venue en France pour y être élevée

avec les filles de Marie d'Angleterre, elle demeura en France en la même qualité auprès de la reine Claude, & enſuite la reine Claude la donna à la ducheſſe d'Alençon, depuis reine de Navarre; enfin ſa bonne ou mauvaiſe fortune la rappella en Angleterre, où elle porta la nouvelle doctrine, & le goût pour la galanterie, dont on tenoit école à la cour de France, & où elle finit par mourir ſur un échaffaut le 19. mai 1536. on l'accuſoit de pluſieurs infidélités envers ſon mari. Quel eſt le malheur des paſſions! Anne de Boulen ne ſauroit aimer un prince à qui elle devoit tout, & Henri VIII. met ſon royaume en combuſtion, répudie la tante de Charles-Quint, & fait un ſchiſme pour une femme dont il ne put jamais ſe faire aimer.

Ce fut à l'occaſion de ce ſchiſme, que François I. ſe plaignant du pape à ſon nonce, voulut lui faire craindre l'exemple de Henri VIII. à quoi le nonce lui répondit: » » Franchement, Sire, vous en ſeriez marri le premier; une » nouvelle religion miſe parmi un peuple, ne demande » après que le changement du prince «. Et l'amiral de Coligni cauſant avec Strozzi ſur la nouvelle religion, Strozzi lui dit, ſi le roi veut détruire la monarchie, il n'a pas de meilleur moyen que de changer de religion. Le miniſtre d'Aillé, dans l'exorde d'un de ſes ſermons, fait une remarque aſſez vraie, c'eſt que jamais il n'y a eu de nouvelle religion annoncée, qu'auſſi-tôt il ne ſe ſoit trouvé pluſieurs prophetes qui ayent été ſur le marché les uns des autres. C'eſt être de bien de bonne foi, que de faire un pareil aveu, quand on eſt proteſtant.

François Sforce, rétabli dans Milan par le traité de Cambrai, fait décapiter l'agent de France, nommé Merveille, ſous le prétexte d'un meurtre dont on l'accuſa, mais en effet pour lever les ſoupçons qu'avoit conçus l'empereur,

Digitized by Google

que Merveille ne fût, comme il l'étoit en effet, un agent ſecret de François I.

Le roi veut tirer vengeance de cette inſulte, & voyant Charles-Quint prêt à partir pour l'Afrique, il ſe prépare à tenter de nouveau la conquête du Milanez. Commencement de l'héréſie de Calvin, protégé par Marguerite de Navarre, ſœur de François I. Calvin ayant été obligé de ſortir de Paris en 1533. ſe réfugia d'abord à Angoulême, d'où il paſſa à Poitiers, qu'il infecta de ſon héréſie, & depuis 1538. il ne parut plus en France. Fondation de la Société de Jeſus, par Ignace de Loyola, depuis canoniſé.

1535.

Le roi à qui le duc de Savoie avoit refuſé le paſſage, envoie l'amiral de Brion (Chabot), qui s'empare de la Savoie, & de preſque tout le Piémont. Tant que la ducheſſe d'Angoulême, ſœur du duc de Savoie, avoit vecu, elle avoit entretenu des liaiſons entre le roi ſon fils & ce prince; mais à ſa mort le duc de Savoie, qui avoit épouſé la belle-ſœur de l'empereur, par laquelle il ſe laiſſoit gouverner, ſe dévoua tout entier à Charles-Quint.

La mort de François Sforce, qui mourut, à ce que l'on croit, de la terreur qu'il eut des armes du roi, fait revivre les droits du roi ſur le Milanez; ce prince n'en avoit fait la ceſſion par le traité de Cambrai, qu'en faveur de Sforce: il en fait demander l'inveſtiture à l'empereur.

François I. devenu infirme, s'applique plus ſérieuſement aux affaires de ſon royaume. » Alexandre faiſoit l'amour, » dit M. de Tavannes, quand il n'avoit plus d'affaires, & » le roi François ne s'appliqua aux affaires que quand il » ne fut plus en état de faire l'amour: « & Bodin obſerve que les affaires de la France ne commencerent à ſe rétablir

ſous la fin du regne de François I. que lorſque ce prince devint ſi chagrin, que l'on n'oſoit pas lui demander de grace auſſi indiſcretement que l'on faiſoit auparavant.

1536.

Charles-Quint, de retour de l'expédition d'Afrique, où il avoit battu Barberouſſe, & rétabli le roi de Tunis, croit que rien ne peut plus lui réſiſter : l'idée qu'il n'abandonna jamais de la monarchie univerſelle, jointe à la défection du marquis de Saluces, qui quitta alors le ſervice de la France pour le ſien, lui font rejetter avec hauteur les demandes du roi : il reprend pluſieurs places en Piémont, & entre en Provence malgré l'avis des hommes ſages de ſon conſeil : il eut tout lieu de s'en repentir ; mais cet exemple n'a pas corrigé depuis les princes de la maiſon d'Autriche, qui ayant fait la même faute, ont éprouvé le même ſort. Charles-Quint eſt repouſſé par-tout, & contraint de ſe retirer avec perte de preſque toute ſon armée, après avoir formé en vain le ſiége de Marſeille : cette déroute fit reprendre aux troupes du roi pluſieurs places en Piémont. On dut ce ſuccès au connétable Anne de Montmorenci, qui commandoit l'armée, & qui, ſans rien donner au haſard, fit dépérir l'armée ennemie. Lorſque Charles-Quint entreprit cette expédition, il dit à Paul Jove ſon hiſtorien, qu'il fit proviſion d'encre & de papier, & qu'il alloit lui tailler bien de la beſogne : il eût mieux valu attendre l'événement. Les Flamans étoient entrés en Picardie pendant l'irruption de l'empereur en Provence, mais ils eurent le même ſort, & leverent le ſiége de Péronne. François, fils aîné du roi, eſt empoiſonné par Montecuculli ſon échanſon, non ſans ſoupçon contre l'empereur. Édit de Crémieu, ſervant de réglement pour les juſtices inférieures. Le ſiége des évêques de Maguelonne eſt

Digitized by Google

transféré à Montpellier, du conſentement de Paul III.

Fin du regne des Anabaptiſtes, par le ſupplice de Jean de Leyde à Munſter, dont il s'étoit fait proclamer roi.

1537.

Charles-Quint ajourné à la cour des pairs. La guerre continue de tous les côtés. Tréve de trois mois, que Charles-Quint accepte, par la terreur que lui cauſe l'armée de Soliman, conduite par Barberouſſe, avec qui le roi avoit fait un traité.

1538.

Le pape engage l'empereur & le roi à ſe rendre à Nice, où en effet ils vinrent l'un & l'autre, mais où ils ne ſe virent point, & ne purent conclure la paix : on convint ſeulement d'une tréve pour dix ans, dite *la tréve de Nice.*

Ces deux princes ſe virent enſuite à Aigues-Mortes. Bulle pour l'Indult. Le droit d'Indult en faveur des chanceliers de France & du Parlement de Paris, ſemble avoir commencé ſous le regne de Charles VII. ce droit leur fut accordé par le pape Eugène IV. afin que » par telle maniere de gra-» tification, dit Paſquier, la cour ne s'oppoſât plus ſi ſou-» vent aux annates : ce même droit fut négligé pendant » quelque tems, juſqu'à ce que ſous le regne de François I. » (vers l'an 1538.) M. Jacques Spifame, conſeiller, ayant » feuilleté les regiſtres, le fit revivre auprès du pape Paul » III. lequel envoya des bulles à la cour, au moyen deſ-» quelles elle en a toujours joui depuis.

1539.

La révolte des Gantois détermine Charles-Quint à demander paſſage au roi par la France, en lui faiſant promet-

tre, par ſon chancelier Granvelle, l'inveſtiture du Milanez pour celui de ſes enfans qu'il voudroit. Charles-Quint fut reçu en France les premiers jours de l'année ſuivante, avec les plus grands honneurs, & dès qu'il fut en Flandres, & qu'on voulut le ſommer de ſa parole, il répondit qu'il n'avoit rien promis. Le cardinal de Tournon avoit conſeillé au roi de tirer un écrit de l'empereur à ce ſujet, dans le tems de ſon paſſage, mais auroit-il moins manqué à ſon écrit qu'à ſa parole? Le connétable de Montmorenci au contraire, gagné par la reine Eléonore ſœur de l'empereur, fut d'avis de s'en tenir à la parole de ce prince. François I. eut tout le tems de s'en repentir, & cela cauſa la diſgrace du connétable, qui en 1541. ſe retira à Chantilli. On trouve parmi les manuſcrits du cardinal de Granvelle, conſervés en la bibliothéque de ſaint Vincent en Franche-comté une lettre originale, datée de l'an 1539. par laquelle François I. invite Charles-Quint, en termes très-affectueux, à paſſer par la France pour ſe rendre aux Pays-bas. Le fou de la cour, nommé Triboulet, avoit écrit ſur ſes tablettes, que Charles-Quint étoit plus fou que lui de s'expoſer à paſſer par la France. *Mais*, lui dit François I. *ſi je le laiſſe paſſer ſans lui rien faire, que diras-tu? Cela eſt bien aiſé*, reprit Triboulet, *j'effacerai ſon nom, & j'y mettrai le vôtre.* Ordonnance de Villiers-Cotterêts au mois d'août, pour la réformation & l'abréviation des procès, pour empêcher les tribunaux eccléſiaſtiques d'entreprendre ſur les juſtices ordinaires, & pour ordonner que déſormais tous les actes publics ſeroient écrits en François. On avoit attendu bien longtems à faire une ſi ſage ordonnance. Rien ne nous apprend mieux l'abus qui s'étoit gliſſé dans les juriſdictions eccléſiaſtiques, que ce que raconte Loiſeau dans ſon traité des ſeigneuries, qu'avant l'ordonnance de 1539. il y avoit trente-

Digitized by Google

cinq ou trente-six procureurs dans l'officialité de Sens, & qu'il n'y en avoit que cinq ou six au bailliage : & que depuis cette ordonnance il n'y avoit plus que cinq ou six procureurs à l'officialité, & plus de trente au bailliage. C'est que l'ordonnance rendue à Villiers-Cotterêts avoit rétabli les choses dans l'ordre, en détruisant tous les prétextes par lesquels les ecclésiastiques attiroient les affaires à leurs tribunaux. L'empereur Rodolphe dès l'an 1281. avoit ordonné dans l'assemblée de Nuremberg, qu'on cesseroit d'écrire les actes en Latin, & qu'ils seroient désormais dressés en langage Allemand.

1540.

Disgrace de l'amiral de Brion, dont la faveur donnoit de la jalousie au connétable & au cardinal de Lorraine. Le roi lui fit faire son procès; il est dépouillé de toutes ses charges, ses biens confisqués, & condamné au bannissement par des commissaires, à la tête desquels étoit le chancelier Poyet, homme vendu à la cour; mais la duchesse d'Etampes, maîtresse de François I. & qui ne haissoit pas Brion, obtint des lettres d'attribution au parlement de Paris, lequel le renvoya absous, & le rétablit dans ses biens, comme le roi le rétablit dans tous ses emplois. Le crime de l'amiral de Brion (autrement dit Chabot) étoit d'avoir déféré trop légerement au conseil du cardinal de Lorraine, & d'avoir, sans ordre, interrompu ses conquêtes du Piémont, où ce prélat négocioit un accommodement.

1541.

Dispute entre le duc de Montpensier & le duc de Nevers, sur la *Baillée des Roses* au parlement. Le parlement ordonna que le duc de Montpensier les bailleroit le premier,

Digitized by Google

à cauſe de ſa qualité de prince du ſang, quoique le duc de Nevers fût plus ancien pair que lui; & ſi pourtant l'édit de Henri III. qui régloit ainſi les rangs, ne fut donné qu'en 1576. mais du Tillet nous apprend que ce ne fut pas préciſément la qualité de prince du ſang qui obtint la préférence au duc de Montpenſier ſur le duc de Nevers, mais l'union des deux qualités de prince & de pair.

Le chancelier Poyet, toujours pourſuivi par la ducheſſe d'Etampes, & coupable en effet de malverſations, eſt empriſonné. Son procès lui fut fait, & par arrêt rendu en 1545. il fut dégradé de ſa charge, &c. François de Montholon fut commis à la garde des ſceaux: deux choſes ſont à remarquer à cette occaſion, l'une qu'il prêta ſerment entre les mains du cardinal de Tournon, dans l'abſence du roi, l'autre que Henri dauphin le commit pareilſement à la garde des ſceaux du duché de Bretagne, en qualité de duc de Bretagne.

Decret du parlement d'Irlande, par lequel il eſt dit que Henri VIII. & ſes ſucceſſeurs ſeront déſormais nommés rois d'Irlande: ce royaume étoit ſous la nomination des rois d'Angleterre depuis Henri II. Soliman s'empare de la Hongrie. Charles-Quint, pour faire une diverſion, conduit vers Alger une flotte qui fut abîmée.

1542.

La guerre recommence entre François I. & Charles-Quint, à l'occaſion du meurtre fait par l'ordre de Dugaſt, gouverneur du Milanez pour l'empereur depuis la mort de Sforce, dans les perſonnes de Rinçon & de Frégoſe, ambaſſadeurs du roi, celui-ci à Veniſe, & l'autre à la Porte. Premiere alliance de la France avec les rois du Nord: ce fut avec Guſtave Vaſa roi de Suede, à qui le roi envoie un

Digitized by Google

ambaſſadeur nommé Richard, qui lui porta de ſa part la marque de fraternité, comme on parloit alors, & l'ordre de S. Michel. La Suéde, comme nous l'avons dit (1391.) après avoir eu des rois, étoit devenue ſujette de Marguerite de Waldemar, déja reine de Dannemarck, & de Norwége. Après elle la Suéde, au travers des feux des guerres civiles, reprit ſa liberté, que lui enleva de nouveau le cruel Chriſtiern, roi de Dannemarck. Canutſon, grand général de Suéde, affranchit ſon pays, dont il porta la couronne: ſes enfans ne prirent que le titre d'adminiſtrateurs, juſqu'à ce qu'un ſecond Chriſtiern, plus cruel encore que ſon grand-pere, reprit cette couronne pour la troiſieme fois. Ce fut alors que parut Guſtave: ce prince du ſang des rois, par un de ces prodiges qui n'appartiennent qu'aux héros, ſortit du fond des forêts de la Dalécarlie, pour triompher du Dannemarck & de ſon propre pays qui combattoit pour Chriſtiern, & remonta ſur le trône de ſes ancêtres; heureux ſi le changement de religion n'étoit point entré dans les moyens dont il ſe ſervit pour abattre les eccléſiaſtiques, qui d'ailleurs méritoient les plus ſéveres châtimens. La Suéde depuis lui fut Luthérienne. Le dauphin fait le ſiége de Perpignan, défendu par le duc d'Albe. Le duc d'Orléans, ſecond fils du roi, abandonne mal-à-propos les conquêtes qu'il faiſoit en Flandres, ayant ſous lui Claude de Guiſe, pour venir partager la gloire de la priſe de Perpignan, dont le ſiége fut levé. La guerre ſe ralentit en Piémont. Le roi pardonne à la Rochelle ſa révolte, en faveur de ſon repentir.

1543.

Henri VIII. déja brouillé avec François I. acheva de rompre avec lui, ſur ce que ce prince avoit empêché le mariage qu'il vouloit faire de ſon fils Edouard avec Marie

Digitized by Google

Stuart encore au berceau. (C'eſt elle qui épouſa depuis François II.) Il ſe lie avec Charles-Quint, de qui il avoit cependant reçu, & à qui il avoit fait de plus grands affronts, ce qui ſe pardonne encore moins. François I. de ſon côté, a recours de nouveau à Barberouſſe, avec lequel il traitoit par le moyen du baron de la Garde, autrement dit le Capitaine Paulin, ſon envoyé à Conſtantinople. Barberouſſe, de concert avec le comte d'Anguien, fait le ſiége de Nice, que l'on eſt obligé de lever par la réſiſtance du château. La guerre ſe fait de tous côtés, dans le Luxembourg, en Brabant, en Picardie, en Piémont. Les impériaux ſont battus par les troupes du duc de Cleves, qui fut obligé bien-tôt après de s'accommoder avec l'empereur. Le duc d'Orléans, revenu aux Pays-bas, pour réparer la faute qu'il avoit faite l'année précédente, & ayant ſous lui l'amiral d'Annebaut, fait la conquête du duché de Luxembourg. Du Bellai prend Landrecies, que Gonſague de Mantoue voulut reprendre. Le roi lui fait lever le ſiége.

1544.

Grand hyver. Bataille de Cériſolles, gagnée par François comte d'Anguien: » ce prince eſſaya deux fois de ſe » donner de l'épée dans la gorge, déſeſpéré de la fortune » du combat, qui ſe porta mal à l'endroit où il étoit, & » cuida par précipitation ſe priver de la jouiſſance d'une ſi » belle victoire. (*Montagne.*) «. La bataille de Cériſolles procure la conquête du Montferrat, mais elle n'eut point de ſuite, parce que le roi fut obligé d'affoiblir cette armée, pour s'oppoſer aux entrepriſes de l'empereur & du roi d'Angleterre. Charles-Quint entre en Champagne, & Henri VIII. en Picardie. L'empereur a de grands avantages, qui furent encore augmentés par l'animoſité de la ducheſſe d'E-

Digitized by Google

tampes, maîtreſſe du roi, & de Diane de Poitiers, maîtreſſe du Dauphin. La premiere favoriſoit le mariage du duc d'Orléans avec une fille de l'empereur, & Diane s'y oppoſoit comme contraire aux intérêts du dauphin. D'ailleurs on diſoit que la ducheſſe d'Etampes trompoit le roi pour le comte de Boſſu, qui avertiſſoit Charles-Quint de tout ce qui ſe paſſoit dans le conſeil; on voit à la bibliothéque du roi une enquête, que le mari de la ducheſſe d'Etampes fit faire après la mort de François I. contre la conduite de ſa femme, où Henri II. & les premieres perſonnes de ſa cour témoignerent contre elle. La paix ſe fait à Creſpi avec l'empereur: elle eſt publiée en Piémont, & l'on s'en tient à l'état dans lequel on étoit avant la tréve de Nice. Henri VIII. prend Boulogne, mal défendue par Vervins, qui eut depuis la tête tranchée. Ce fut vers ce tems que la charge de colonel général de l'infanterie commença à être connue. Le Laboureur (ſur Caſtelnau) croit que le baron de la Garde fut le premier qui poſſéda la charge de général des galeres, & il en rapporte les lettres en datte de cette année: cependant Ruffi fait cette charge plus ancienne de cinquante ans, & nomme Prégent de Bidoux pour premier général des galeres.

1545.

Exécution de Cabrieres & de Merindol, villes huguenotes, où le prétexte de la religion fit commettre les plus horribles cruautés par les troupes du roi. Cette affaire fut recherchée depuis: les accuſés que l'on avoit mis en priſon, entr'autres le premier préſident d'Oppede, & le baron de la Garde, trouverent le moyen de ſe juſtifier, & en 1552. & 1553. ils furent élargis. Le ſeul Guerin, avocat du roi au parlement d'Aix, impliqué dans cette affaire, mais accuſé

de bien d'autres crimes, fut pendu en 1554. L'amiral d'Annebaut fait une deſcente en Angleterre ſans aucun ſuccès. Siége de Boulogne, que le maréchal de Biez ne put reprendre. Mort du duc d'Orléans. Ouverture du concile de Trente.

1546.

Mort de François comte d'Anguien: il fut tué à la Rocheguyon par un coffre qui lui fut jetté d'une fenêtre ſur la tete: on ſoupçonna de ce coup le ſeigneur Corneille Bentivoglio Italien qui avoit eu quelques démêlés avec ce prince. François I. ne voulut pas que l'on pourſuivit cette affaire, de peur d'y voir impliqués le dauphin Henri & le marquis d'Aumale de la maiſon de Lorraine. Ce comte d'Anguien étoit frere d'Antoine roi de Navarre, & du prince de Condé, & avoit un cadet qui fut tué à la bataille de Saint Quentin. Paix avec Henri VIII. par laquelle il convient de rendre Boulogne dans huit ans, moyennant huit cens mille écus d'or. Mort de Luther, âgé de ſoixante-trois ans. Deux jours avant qu'il mourût, il écrivit de ſa propre main ces paroles qui ſont remarquables. Jean Auriſabert, qui étoit préſent, en prit une copie, & les a conſervées à la poſtérité. » 1°. » Perſonne ne peut entendre les bucoliques de Virgile, à » moins qu'il n'ait gardé les troupeaux durant cinq ans. 2°. » Perſonne ne peut bien entendre les géorgiques à moins » qu'il n'ait fait le métier de laboureur pendant cinq ans. » 3°. Perſonne ne peut entendre les épitres de Ciceron, » c'eſt moi qui le dis & qui le décide, à moins qu'il n'ait » eu part au gouvernement de quelque république durant » vingt ans. (L'abbé Mongault a prouvé le contraire.) » 4°. Ainſi que perſonne ne ſe perſuade avoir acquis aſſez de » goût dans la lecture des ſaintes lettres pour ſe flatter de » les entendre, à moins qu'il n'ait gouverné les égliſes

» durant cent ans avec des prophétes, tels qu'Élie, Élisée, » Jean-Baptiſte, Jeſus-Chriſt & les apôtres «. Il eſt plaiſant avec ces principes de rejetter la tradition qui explique ces mêmes livres, qu'aucun homme, dit-il, pendant ſa vie, ne peut parvenir à entendre. Il porta l'habit religieux long-tems après avoir quitté l'égliſe, & ne le quitta qu'en 1523.

1547.

Mort de Henri VIII. la nuit du 28. au 29. janvier, à l'âge de cinquante-ſix ans : jamais régne n'a été plus étonnant. Il n'y a point eu d'exemple en Angleterre d'un deſpotiſme ſi outré, ni d'un abandon ſi lâche des parlemens, tant ſur le ſpirituel que ſur le temporel, aux bizareries d'un prince, qui à force d'autorité, ne ſavoit plus que faire de ſa volonté, & parcouroit tous les contraires, mais on lui paſſoit tout en faveur de ſa haine pour le ſaint Siége. Il avoit eu ſix femmes ; Catherine d'Arragon, répudiée ; Anne de Boulen, décapitée ; Jeanne Seymour, morte en couches ; Anne de Cleves, répudiée ; Catherine Howard, convaincue de libertinage, décapitée ; & Catherine Pare, qui épouſa auſſi-tôt après la mort du roi, Thomas Seymour grand amiral ; elle protégea les lettres. Edouard, fils de Jeanne Seymour, ſuccéda à Henri. François I. lui fit faire un ſervice à Notre-Dame, *ſuivant l'uſage*, dit M. de Thou, *établi par les rois*, quoiqu'il fût mort ſéparé de l'Égliſe Romaine. Je ne ſais où M. de Thou a pris cet uſage, ni comment l'Egliſe peut prier pour un prince qui eſt mort ſéparé de ſa Communion. Sa fille Marie ne penſoit pas de même, car elle défendit qu'on priât Dieu pour lui, parce qu'il étoit mort hors du ſein de l'Égliſe. François I. après s'être déclaré contre les Proteſtans de ſon royaume, qu'il faiſoit punir, ſe lia avec ceux d'Al-

lemagne contre l'empereur. La mort du roi d'Angleterre l'avoit frappé, & il ne lui ſurvécut que deux mois. Les tailles ſous ce régne augmenterent de plus de neuf millions. Conjuration de Fieſque ſur Gênes, manquée parce que Fieſque ſe noya. Mort de Barberouſſe, qui s'étoit fait roi d'Alger. On commence à trouver ſous ce régne des maréchaux de camp; il n'y en avoit pas auparavant, & ceux-ci ne l'étoient que par commiſſion; ce ne fut que ſous Henri IV. qu'ils en eurent le titre par des brevets à vie: ces maréchaux de camp par brevets étoient les premiers officiers après le général, parce que les lieutenans généraux ne commencerent à paroître que ſous Louis XIII.

François I. eſt ſi connu par les éloges différens, & par les paralleles qu'on en a faits avec Charles-Quint, que l'on n'en dira qu'un mot.

Il ne lui manqua, pour être le premier prince de ſon tems, que d'être heureux; mais il ne tient pas à la fortune de dégrader les rois en les accablant. *Tout eſt perdu, hormis l'honneur*, écrivoit-il à la ducheſſe d'Angoulême, après la bataille de Pavie. Les adverſités ne firent que mieux découvrir ſa grande ame; & les qualités brillantes de ce monarque n'échaufferent peut-être pas moins les génies des écrivains de ſon ſiécle, que la protection qu'il leur accorda. Il ſe trouva préciſément dans le tems de la renaiſſance des Lettres; il en recueillit les débris échappés aux ravages de la Gréce, & il partagea avec Léon X. la gloire d'avoir fait fleurir les ſciences & les arts dans l'Europe. Cette faveur déclarée, lui valut à ſon tour les juſtes éloges qu'il méritoit; & ce qu'on doit remarquer comme une choſe qui fait également honneur à ce prince & aux Lettres, c'eſt qu'il s'honora du titre de leur protecteur.

Digitized by Google

Nous voyons dans une lettre d'Eraſme de 1516. que François I. ayant dit à Guillaume Petit ſon confeſſeur, qu'il vouloit attirer en France le plus de ſavans qu'il pourroit, Guillaume Petit avoit chargé Budé & Cop médecin du roi, de lui écrire pour l'engager à venir s'y établir, qu'Etienne Poncher (& non pas Ponchery, comme l'a écrit le Clerc) ambaſſadeur du roi à Bruxelles, l'en avoit encore preſſé, mais qu'Eraſme s'en excuſa ſur ce que le roi catholique (Charles-Quint) le retenoit dans les Pays-bas. Ce ſavant a joué un rôle ſingulier; les Catholiques & les Proteſtans le déſavouoient, & en même tems chacun d'eux le comptoit pour ſien.

Anne de Bretagne avoit commencé à attirer des femmes à la cour, mais comme Louis XII. ne s'en occupoit guéres, ce ne fut que ſous François I. qu'elles y parurent avec éclat: il y fit venir auſſi les cardinaux & les prélats les plus diſtingués de ſon royaume, comptant par là rendre ſa cour plus brillante, & polir les mœurs de ſes courtiſans, qui ſe reſſentoient de la rudeſſe de la guerre, par le ſavoir, les talens, & les exemples de ce premier ordre de l'état. (*Brantôme.*) La ducheſſe d'Angoulême ſa mere, qui logeoit au palais des Tournelles, ayant trouvé l'air mauvais, étoit venu ſe loger (1519.) dans l'hôtel de Nicolas de Neuville, chevalier, ſecretaire des finances & audancier de France: cet hôtel étoit ſitué entre la Seine & la porte ſaint Honoré, qui étoit alors moins avancée qu'elle ne l'a été depuis lorſqu'on l'a abattue, & il occupoit à peu près la place où ſont aujourd'hui les Thuilleries. Le roi acheta cet hôtel, dont Catherine de Médicis fit depuis un palais.

On ne peut être trop ſurpris de la ſimplicité qui a régné en France pendant plus de mille ans par rapport aux

Digitized by Google

édifices & aux jardins. Ce fut la renaiſſance des lettres ; qui en étendant l'eſprit, fit appercevoir de ce qui manquoit. Les arts ſe perfectionnerent par la culture, & leur culture fournit de nouvelles idées : on commença à ſe trouver trop reſſerré, à meſure que l'on penſa davantage, on eut honte du peu dont on s'étoit contenté juſques-là, & quand une fois l'imagination ſe fut ouverte, elle regagna bien vite tout le tems où elle avoit été enveloppée dans les ténébres de l'ignorance. L'époque célébre de cette grande révolution en Europe, eſt le XVI.e ſiécle, c'eſt-à-dire la deſtruction de l'empire des Grecs par Mahomet, qui fit refluer dans l'Occident tous les arts & les ſciences de la Gréce ; les Médicis à Florence, Léon X. à Rome, & François I. en France, redonnerent la vie aux beaux arts ; ce fut deux fois le ſort de la Gréce, d'inſtruire & d'embellir l'Occident.

Digitized by Google

Digitized by Google

1547. *Avénement à la couronne.*

HENRI II. *né à Saint Germain en Laye le 31. mars 1518. parvient à la couronne le 31. mars 1547. âgé de vingt-neuf ans. Il fut sacré à Reims le 25. juillet par Charles de Lorraine, archevêque de cette ville.*

Les ducs de Guise & de Nevers précédèrent le duc de Montpensier, & autres princes du sang à cette cérémonie mais on trouve dans les registres du parlement, qu'en 1547. 1551. 1561. & 1563. le duc de Montpensier & les autres princes du sang les précédèrent.

Ce prince prit en arrivant au trône, pour devise, une lune, c'est-à-dire, un croissant, en faveur de Diane de Poitiers, avec ces mots, *donec totum impleat orbem.*

EVENEMENS REMARQUABLES.

1547.

ON a remarqué que ce régne avoit commencé & fini par un combat singulier, à la vérité de différent genre : le premier fut celui de Jarnac & de la Châtaigneraie, où celui-ci qui étoit favori du roi perdit la vie ; il étoit gentilhomme de la chambre du roi, & avoit été *enfant d'honneur*, ce qui étoit plus que page de la chambre ; Jarnac étoit beau-frere de la duchesse d'Etampes, maîtresse de François I. Le second combat fut le malheureux Tournois, où le roi fut blessé à mort par Montgomeri.

Ceux qui eurent le principal crédit sous ce régne, furent le connétable de Montmorenci, rappellé à la cour après la mort de François I. François duc de Guise, Charles cardinal de Lorraine son frere, le maréchal de Saint André, & la duchesse de Valentinois, qui, ayant déja paru à la cour de François I. de qui elle obtint la grace de son pere, se rendit maîtresse absolue de l'esprit & du cœur de Henri II. quoiqu'elle fût alors âgée de quarante-sept ans.

Arrêt du parlement, limitatif du pouvoir du légat, le cardinal de Saint George, conforme à ceux qui furent rendus en pareille occasion, sur les pouvoirs des cardinaux Alexandre Farnese & Jacques Sadolet.

Bataille de Mulberg, où l'empereur Charles-Quint fait prisonnier Jean Frédéric, électeur de Saxe : il donne son électorat à Maurice, de

Digitized by Google

FEMMES.	ENFANS.	1559. MORT.	PRINCES contemporains.
Catherine de Médicis, fille unique & héritiére de Laurent de Médicis, duc d'Urbin, & de Madelaine de la Tour d'Auvergne, niéce de Clément VII. Elle fut mariée en 1533. & mourut en 1589. *Fœmina vasti animi & superbi luxûs* (de Thou) *femme d'un génie vaſte, & d'une magnificence qu'elle porta juſqu'à l'excés.* Elle étoit arriere petite-fille, par ſa mere, de Jean comte de Vendôme: elle eut pour dame d'honneur la princeſſe de la Roche-ſur-Yon, à qui Louis I. prince de Condé, reprochoit qu'elle ſe fut miſe en condition: *pourquoi pas?* lui répondit la princeſſe, *n'avez-vous pas été colonel de l'infanterie après Eonivet & le vidame de Chartres?* (Brantôme.)	FRANÇOIS II. Louis, mort jeune. CHARLES IX. duc d'Orléans. HENRI III. d'abord duc d'Anjou, puis d'Orléans. François, duc d'Alençon, d'Anjou & de Brabant, ne fut point marié. 1584. Eliſabeth, mariée à Philippe II. 1568. Claude, mariée à Charles II. duc de Lorraine. 1575. *Elle fut tenue ſur les fonts de baptême par les ambaſſadeurs des Suiſſes, auxquels le roi dit qu'il les auroit également choiſis pour parrains, s'il avoit eu un fils.* Marguerite, premiere femme de Henri IV. 1615. Victoire, Jeanne, } mortes jeunes. *Enfans naturels.* Henri II. eut *d'une dame Ecoſſoiſe de la maiſon de Leviſton, nommée Flamin,* Henri d'Angoulême, *Grand Prieur de France, gouverneur de Provence, & amiral des mers.* 1586. *De Philippe Duc, demoiſelle Piémontoiſe, qui ſe fit religieuſe après ſes couches.*	HENRI II. *meurt à Paris le 10. juillet 1559. d'un coup de lance que lui donna Montgomeri, dans un Tournois, & dont l'éclat le bleſſa à l'œil droit. Il étoit âgé de 41. ans, & en avoit régné douze. Il eſt enterré à Saint Denis.*	*Papes.* Paul III. 1549. Jules III. 1555. Marcel III. 1555. Paul IV. 1559. *Maiſon Othomane.* Soliman II. 1566. *Empereurs.* Charles V. abdique en 1556. meurt en 1558. Ferdinand. 1564. *Rois d'Eſpagne.* Charles V. 1558. Philippe II. 1598. *Rois de Portugal.* Jean III. 1557. Sébaſtien. 1578. *Rois d'Angleterre.* Edouard V. 1553. Marie. 1558. Eliſabeth. 1603. *Roi d'Ecoſſe.* Marie Stuart, décapitée, 1587. *Roi de Dannemarc.* Chriſtiern III. 1559. *Rôi de Suéde.* Guſtave. 1560. *Rois de Pologne.* Sigiſmond I. 1548. Sigiſmond II. 1574. *Czar.* Jwan Baſilowitz. 1524.

Digitized by Google

la même maiſon, quoique ce prince fût Luthérien, ainſi que Jean Frédéric, voulant faire entendre que ce n'étoit point une guerre de religion, mais qu'il n'avoit pris les armes que contre les perturbateurs du repos public. Charles-Quint fait auſſi priſonnier le Landgrave de Heſſe, beau-pere de Maurice, qui s'étoit rendu à lui ſur l'aſſurance de conſerver ſa liberté, & que Charles-Quint avoit trompé par une fauſſe équivoque.

L'Angleterre n'étoit devenue que ſchiſmatique, à l'occaſion du divorce de Henri VIII. qui s'étoit conſtitué chef de l'Egliſe Anglicane. Thomas Crammer, archevêque de Cantorberi, changea la religion dans ce royaume, & y établit l'héréſie : il ſe rétracta, & malgré ſa rétractation il fut brûlé en 1556.

1548.

Troubles entre l'Angleterre & l'Ecoſſe. On vouloit marier le jeune roi Edouard avec Marie Stuart, & réunir par ce mariage l'Angleterre à l'Ecoſſe. Henri II. para ce coup, & fit venir en France Marie Stuart, qui épouſa François II.

Jeanne d'Albret, fille unique & héritiere de Henri roi de Navarre, & de Marguerite ſœur de François I. épouſa Antoine de Bourbon, qu'elle fit roi de Navarre, mais les Anglois ne l'appellerent jamais que M. de Vendôme. (Charles-Quint avoit ſongé à lui faire épouſer ſon fils Philippe II. pour terminer les querelles de la Navarre.) De ce mariage naquit Henri, depuis Henri IV. roi de France.

Interim de Charles-Quint en faveur des Luthériens : c'étoit un réglement proviſionnel touchant les articles de Foi qu'il falloit croire juſqu'à ce qu'un concile général les eût décidés. Jules Pflug, conſeiller du duc Georges de

ENFANS.

Enfans naturels.

Diane d'Angoulême, *mariſe à Horace Farneſe, & enſuite à François de Montmorenci.* 1619.

Ce fut elle qui réconcilia Henri III. avec le roi de Navarre Henri IV.

De Nicole de Savigni,

Henri de Saint Remi.

Henri II. n'eut point d'enfans *de Diane de Poitiers, veuve de Louis de Breſé, qu'il fit ducheſſe de Valentinois, & qui mourut en 1566. Elle laiſſa de ſon mari deux filles, dont la premiere fut femme du maréchal de Bouillon la Marck, & la ſeconde épouſa le duc d'Aumale.*

Saxe fut un de ceux qui y eurent le plus de part. Henri II. à la mort de Gabriel, dernier poſſeſſeur du marquiſat de Saluces, réunit à la couronne ce marquiſat, comme fief mouvant du Dauphiné. Troubles de Guyenne pour la gabelle : les ſéditieux furent ſévérement punis. François duc d'Aumale, depuis duc de Guiſe, prend la qualité de duc d'Anjou dans ſon contrat de mariage avec Anne fille du duc de Ferrare & de Renée de France ; & le cardinal de Lorraine étant à Rome, prit le titre de cardinal d'Anjou : tous deux fondés ſur les droits prétendus par leur maiſon, qui deſcendoit d'Ioland, fille de Renée d'Anjou. (*de Thou.*)

Érection de l'Univerſité de Reims.

1549.

Alliance renouvellée avec les cantons Suiſſes & leurs alliés, excepté Zuric & Berne qui refuſerent de la ſigner, attendu les exécutions que l'on faiſoit des Calviniſtes dans le royaume. Henri fait le ſiége de Boulogne. Mort de Marguerite reine de Navarre : cette princeſſe, ſœur de François I. veuve du duc d'Alençon, enſuite reine de Navarre, comblée de tous les dons de la nature, favoriſa le calviniſme qu'elle abandonna dans la ſuite, & fut cauſe des progrès rapides de cette ſecte naiſſante.

Les guerres ayant augmenté les tailles, pluſieurs habitans de la campagne, pour ne les point payer, vinrent ſe réfugier à Paris : cela donna lieu d'accroître les fauxbourgs, & fit craindre que la ville, devenue trop grande, ne ruinât le reſte du royaume : le roi donna un édit à ce ſujet, en date du mois de novembre 1549. c'eſt le premier réglement qui a fixé les bornes de la ville de Paris : cette crainte n'étoit que trop bien fondée, & voici comme Louis

Digitized by Google

MINISTRES

Secretaires d'état.

C'eſt depuis le traité de Cateau-Cambreſis, où M. de l'Aubeſpine eſt qualifié *ſecretaire d'état*, que les *ſecretaires des finances* ont pris le titre de *ſecretaires d'état.*

Ils commencerent auſſi ſous ce regne à prêter ſerment entre les mains du roi, au lieu qu'auparavant ils le prêtoient entre les mains du chancelier ſeulement.

Guil. Bochetel. 1558.

Cl. de l'Aubeſpine. 1567.

J. du Thier, auſſi controlleur des finances. 1559.

Côme Clauſſe. 1558.

Jacq. Bourdin. 1567.

Flor. Robertet, ſeigneur de Frêne. 1567.

GUERRIERS.

Connétable.

Anne de Montmorenci. 1567.

Maréchaux de France.

Depuis Henri II. le premier de nos rois qui a honoré les maréchaux de France, du titre de *couſin*, nul de ceux qui ont poſſédé cette dignité, n'a été commandé par un autre que par un connétable ou par un prince du ſang.

Cl. d'Annebaut. 1552.

Oudart de Biez. 1553.

Henri II. avoit été fait chevalier de ſa main, cela n'empêcha pas qu'il ne fût condamné à avoir la tête tranchée, à cauſe de la perte de la ville de Boulogne, qu'il ne put reprendre; il eut ſa grace, il fut exilé, & ſa mémoire depuis réhabilitée.

Jean Caracciol, prince de Melphe. 1550.

Rob. de la Marck de Fleuranges. 1556.

Jacq. d'Albon de S. André. 1562.

MAGISTRATS.

Chanceliers.

François Olivier de Leuville. 1560.

Jean Bertrandi, cardinal, premier garde des ſceaux de France, en titre d'office. 1560.

Il avoit eu d'abord les ſceaux par commiſſion.

Premiers Préſidens.

Pierre Lizet. 1554.

J. Bertrandi. 1560.

Gilles le Maiſtre. 1562.

Procureurs du Roi.

Noel Brulart. 1557.

Gilles Bourdin. 1570.

Avocats du Roi.

Gabriel Marlhac. 1541.

Pierre Seguier. 1580.

Denis Riant. 1557.

SAVANS & Illuſtres.

And. Alciat. 1548.

P. Aretin. 1556.

Martin du Bellai. 1559.

P. Chaſtelain, grand aumônier. 1552.

Robert Etienne. 1559.

Jean Fernel. 1558.

Jer. Fracaſtor. 1553.

On prétend qu'il trouva l'uſage du Teleſcope avant Galilée, à qui on en avoit attribué l'invention. (Maſſei.)

S. François Xavier. 1552.

Luc Gauric. 1559.

Mellin de S. Gelais. 1558.

S. Ignace. 1556.

Paul Jove. 1552.

Jean Maynier, baron d'Oppede. 1558.

Marguerite, reine de Navarre. 1549.

Jean Pena. 1558.

Fr. Rabelais. 1563.

Jul. Céſ. Scaliger. 1558.

Mich. Servet. 1553.

Jacq. Silvius. 1554.

Jean Sleidan. 1556.

André Tiraqueau. 1558.

Le Triſſin. 1550.

Digitized by Google

XIV. s'en expliqua depuis dans ſes lettres patentes de 1672. où il renouvella les mêmes défenſes déja faites pluſieurs fois, de trop étendre les limites de Paris, accrue alors de plus de moitié, » qu'il étoit à craindre que la ville de » Paris, parvenue à cette exceſſive grandeur, n'eût le mê- » me ſort des plus puiſſantes villes de l'antiquité, qui » avoient trouvé en elles-mêmes le principe de leur ruine, » étant très-difficile que l'ordre & la police ſe diſtribuent » commodément dans toutes les parties d'un ſi grand corps «. C'eſt cette même ville qui, du tems que les Normands en firent le ſiége, étoit renfermée entre les deux bras de la Seine, ce qui s'appelle aujourd'hui la Cité.

1550.

La paix ſe fait avec l'Angleterre. Henri II. rentre dans Boulogne, moyennant quatre cens mille écus, payables en deux termes. Ce traité fut fort critiqué, & ne fit point d'honneur au connétable; on trouva honteux qu'il en coûtât au roi pour rentrer dans une place qui étoit prête à ſe rendre. Édit contre *les petites dates* & autres abus de la cour de Rome en l'impétration des bénéfices. Mort de Claude duc de Guiſe: il étoit le ſecond fils de René duc de Lorraine, & il vint s'établir en France après avoir tenté inutilement de faire exclure Antoine ſon frere aîné de la ſucceſſion paternelle: ſon fils François aſſaſſiné devant Orléans, fut la tige de la branche de Mayenne, éteinte en 1621. & pere de Henri maſſacré à Blois. Le fils de ce dernier, nommé Charles, fut pere de Henri duc de Guiſe, qui ſouleva la ville de Naples, & qui n'eut point d'enfans. La poſtérité de ſes freres a fini en 1675. enſorte qu'il ne reſte plus de mâles de François né de Henri, mais la poſtérité de Claude ſubſiſte encore dans la branche d'Elbœuf,

Digitized by Google

MINISTRES	GUERRIERS.	MAGISTRATS.
Jean d'Avançon, surintendant des finances.	*Maréchaux de France.*	Gilles Bourdin. 1570.
	Ch. de Coſſé de Briſſac. 1563.	Baptiſte du Meſnil. 1569.
	Pierre Strozzi. 1558.	Aimon Boucherat. 1564.
	Pierre de la Barthe de Thermes. 1562.	

qui a formé trois autres branches; ſavoir, celles de Harcourt, éteinte, d'Armagnac & de Marſan. L'Armagnac avoit été réuni à la couronne par Henri IV. qui le poſſédoit du chef de Jeanne d'Albret ſa mere, fille de Marguerite de Valois, ſœur de François I. à qui ce prince l'avoit donné en dot en la mariant en ſecondes nôces avec Henri d'Albret roi de Navarre. Louis XIV. en fit don à Henri de Lorraine, comte de Harcourt, ce qui fit une branche d'Armagnac dans cette maiſon.

Le nom de Harcourt étoit entré dans la maiſon de Lorraine par le mariage d'Antoine de Vaudemont, mort en 1447. avec Marie comteſſe de Harcourt & d'Aumale, dame d'Elbœuf, de Mayenne, de Lillebonne, de Brionne, &c. morte en 1476. fille aînée & héritiere de Jean VII. du nom, comte de Harcourt.

1551.

Ligue pour la défenſe de la liberté Germanique entre le roi, Maurice électeur de Saxe, & Albert marquis de Brandebourg, qui s'étoient détachés de l'empereur. Cette délibération fut priſe par le conſeil du maréchal de Scepeaux (Vieilleville) nouvellement entré dans le conſeil du roi, contre l'avis du connétable. (*Mémoires de Vieilleville.*) Déclaration du roi, qui ordonne que tous les trois mois il ſeroit tenu dans ſon parlement des aſſemblées, (dites *Mercuriales* du mercredi, jour deſtiné à ces ſéances) où les gens du roi ſeroient tenus de requerir contre ceux de la compagnie qui auroient fait quelque choſe d'indigne de leur miniſtere : il y avoit déja eu deux édits à ce ſujet, l'un de Charles VIII. de 1493. l'autre de Louis XII. cinq ans après.

Édit du roi, portant défenſe d'envoyer de l'argent à

Rome pour les bulles; (c'étoit une querelle perſonnelle avec le pape au ſujet du duc de Parme,) ce prince fait faire auſſi des proteſtations au concile de Trente par Amiot, mais en même tems ſa majeſté donne un nouvel édit à Châteaubriant contre les Luthériens.

Les pairs commencent à entrer au parlement l'épée au côté, malgré les remontrances du parlement, qui repréſenta au roi, que de toute antiquité *cela étoit réſervé au roi ſeul, en ſigne de ſpéciale prérogative de ſa dignité royale*, & que François, fils du feu roi François I. étant dauphin, & meſſire Charles de Bourbon, y étoient venus laiſſant leur épée à la porte. Baronnie de Montmorenci érigée en duché-pairie en faveur d'Anne, connétable de ce nom : ſur quoi il faut remarquer que dans l'érection du comté de Beaufort en 1597. en duché-pairie, en faveur de Céſar Monſieur, la préſéance y eſt conſervée au duché de Montmorenci, en même tems que ce duché a le rang ſur tous ceux qui ſont plus anciens.

Établiſſement des ſiéges préſidiaux : chambre des monnoies érigée en cour ſouveraine.

La guerre, ſans être déclarée, avoit déja commencé en Italie entre le roi & l'empereur, au ſujet des duchés de Parme & de Plaiſance.

1552.

Maurice, électeur de Saxe, manque de ſurprendre Charles-quint dans Inſpruch. Priſe de Metz, Toul & Verdun par Henri II. qui marchoit pour ſe joindre aux princes d'Allemagne de la ligue Proteſtante. Ce prince ne faiſoit qu'exercer des droits très-anciens & très-bien prouvés, que la France avoit ſur les trois Evéchés. Ces villes faiſoient alors partie de l'Empire, & ſe gouvernoient à peu près

Digitized by Google

comme ſont aujourd'hui les villes impériales, ſans aucune dépendance des ducs de Lorraine. Henri II. eſt rappellé en France par les ravages qu'y faiſoit ſur les frontieres de Picardie, Marie d'Autriche, reine de Hongrie, ſœur de Charles-quint, & gouvernante des Pays-bas, & par la pacification de Paſſau, qui donnoit aux Luthériens entiere ſûreté pour leur religion. Le landgrave de Heſſe eſt mis en liberté. Henri II. reſte ſeul de la ligue en guerre contre l'empereur. Pour fournir aux frais d'une guerre ſi ruineuſe, il aliéne une partie de ſon domaine, met un impôt de 25. livres ſur chaque clocher, & un autre ſur l'argenterie des égliſes.

Arrêt du 6. août, par lequel le parlement défend les *écoles buiſſonnieres* : c'étoit des écoles que les Luthériens tenoient dans la campagne, par la crainte d'être découverts par le chantre de l'Égliſe de Paris, qui préſidoit aux écoles. C'eſt l'origine de ce proverbe.

1553.

Charles-quint leve le ſiége de Metz, vaillamment défendu par François duc de Guiſe, & par toute la haute nobleſſe de France. Pour réparer cet affront, Charles-quint prend Therouenne, qu'il détruit de façon qu'il n'en reſte plus de trace ; il prend auſſi la ville de Heſdin, ayant pour général Emanuel-Philibert de Savoie, prince de Piémont ; ce prince, grand homme de guerre, toujours attaché à l'empereur, ne perdoit pas l'eſpérance de recouvrer ſes états que la France lui retenoit, & qui en effet lui furent rendus à la fin de ce régne. Les François, faute de ſecours aſſez conſidérables, ne font pas de grands progrès en Piémont, où commandoit le maréchal de Briſſac, illuſtre par ſes talens militaires, & par les ſentimens qu'on

Digitized by Google

prétendoit qu'avoit pour lui la ducheſſe de Valentinois. Ce fut la jalouſie du roi qui lui fit donner l'emploi de lieutenant général par de-là les monts.

M. de Thermes s'empare d'une partie de l'iſle de Corſe.

Edouard, roi d'Angleterre, meurt âgé de ſeize ans, c'eſt-à-dire en minorité, car, ſuivant le teſtament de ſon pere, il paroît qu'il ne devoit être majeur qu'à dix-huit ans, qui eſt l'âge de la majorité des rois d'Angleterre. Marie, fille de Catherine d'Arragon, & ſœur aînée d'Edouard lui ſuccéde, & pour ne laiſſer aucun doute ſur ſa légitimité, elle fait annuller la ſentence de divorce entre Henri & Catherine, ce qui rendoit le mariage d'Anne de Boulen & la naiſſance d'Eliſabeth fort équivoques; elle punit de mort le duc de Nortumberland & Jeanne Grai, petite-niéce de Henri VIII. ſa belle-fille, qu'il avoit fait proclamer reine. Jeanne deſcendoit de ce duc de Suffolk, que Marie veuve de Louis XII. avoit épouſé, & par ſa mere ſe trouvoit petite niéce de Henri VIII. elle ne fut exécutée que l'année ſuivante, victime de l'ambition de ſa maiſon, qu'elle avoit ſervie malgré elle. On croit même que Marie eût pu lui pardonner, mais une révolte excitée en ſa faveur, hâta cette exécution, qui fut ſuivie de bien d'autres. Eliſabeth courut grand riſque. Marie rétablit la religion Catholique en Angleterre.

Michel Servet, hérétique, eſt brûlé à Genéve vingt ans après que Genéve eut donné ſon arrêt contre la religion Romaine. Cette exécution ſe fit à la pourſuite de Calvin, qui démentit bien alors tout ce qu'il avoit cherché à établir touchant les exécutions pratiquées contre les hérétiques. Le Tolérantiſme eſt toujours la prétention du parti le plus foible. Il s'autoriſe ſur-tout de ce que la religion Romaine eſt la ſeule qui ne l'admet pas, & que la reli-

Digitized by Google

gion Payenne n'a jamais perſecuté. On trouvera la preuve du contraire dans Tacite & dans Dion. » Ceux qui introduiſent un nouveau culte, diſoit Mécénas à Auguſte, » ouvrent la porte à de nouvelles loix, d'où naiſſent enfin » les cabales, les factions, les conſpirations. « Quand on dit que les Payens étoient tolérans, cela s'entend des différens ſyſtêmes adoptés par les Payens, qui leur étoient tous égaux, parce qu'ils étoient d'accord ſur le dogme, & que leurs dieux, loin de ſe nuire, ſe fortifioient en ſe multipliant, mais que quand on en vouloit au Paganiſme, ils ceſſoient d'être tolérans; témoin Socrate à qui il en coûta la vie.

Édit de Henri II. par rapport à la collation des bénéfices, qui confirme la partition des mois établie en Bretagne, où le pape a huit mois, & eſt obligé, ſuivant le concile de Latran, de conférer dans les ſix mois de la vacance. On a prétendu que ce fut au concile de Conſtance que fut dreſſé le compact Breton, en conſéquence duquel cette partition fut d'abord établie, mais on ne voit aucune trace de ce compact, & il y a plus d'apparence qu'on doit rapporter cet arrangement à une bulle d'Eugêne IV. Il faut remarquer que, lors du concordat, quoique la Bretagne, ainſi que la Provence appartinſſent à François I. elles n'y furent cependant pas compriſes, parce que le concordat ne fut fait que pour abolir la *pragmatique*, & que, quand la *pragmatique* fut faite ſous Charles VII. ces provinces n'étoient point au roi : auſſi François I. obtint-il un indult pour nommer aux bénéfices de ces deux provinces, auxquels ſes ſucceſſeurs ont continué de nommer. Il en eſt de même des provinces réunies à la France depuis le concordat.

Création du parlement de Bretagne.

Digitized by Google

1554.

Philippe, fils de Charles-Quint, âgé de vingt-ſept ans, épouſe la reine Marie, qui en avoit trente-huit, au grand mécontentement des Anglois & de la France. Le roi ravage le Brabant, le Hainaut, le Cambreſis, & défait les Impériaux à la bataille de Renti, dont cependant il fut obligé de lever le ſiége: il chercha à cette journée l'occaſion de combattre Charles-Quint, de perſonne à perſonne, mais Charles-Quint l'évita. Le duc de Guiſe ainſi que Tavannes, ſe ſignalerent dans ce combat. Strozzi, commandant les troupes de France, eſt défait à la bataille de Marcian en Toſcane, par le marquis de Marignan, qui après cette défaite marche à Sienne; cette place eſt courageuſement défendue par Blaiſe de Montluc, & ne ſe rend qu'après un ſiége de dix mois. Jean-Paul d'Eſparbès ſe diſtingue à ce ſiége, & ramena depuis l'Infanterie Gaſconne, qui s'étoit ſignalée au-delà des monts. M. de Thermes ſe maintient dans l'iſle de Corſe; le maréchal de Briſſac prend Yvrée.

1555.

La guerre ſe rallentit dans les Pays-bas, par l'épuiſement réciproque de l'empereur & du roi. Le maréchal de Briſſac a quelques ſuccès en Piémont. Charles-Quint ſe démet de la couronne d'Eſpagne en faveur de Philippe ſon fils, dans une aſſemblée convoquée à Bruxelles, après lui avoir donné, lors de ſon mariage avec Marie, les royaumes de Naples & de Sicile, & peu après l'inveſtiture du duché de Milan, & lui avoir remis, deux mois avant cette aſſemblée, ſes états des Pays-bas & de Bourgogne, & l'avoir créé chef de l'ordre de la Toiſon. Ce prince avoit déja fait élire roi des Romains ſon frere Ferdinand, qui poſſéda l'empire après lui; il ſe

Digitized by Google

repentit bien-tôt d'avoir pris ce parti si contraire aux intérêts de Philippe II. son fils, & il fit l'impossible pour engager Ferdinand à s'en désister, mais Ferdinand tint bon. C'est ce qui a fait dans l'Europe les deux branches d'Autriche.

Les papes de la Maison de Médicis avoient fait leurs parens ducs de Toscane. Paul III. avoit fait son fils Farnese souverain de Parme & de Plaisance. Les Caraffes voulurent de même tenter la fortune sous le pontificat de Paul IV. en conséquence ce pape proposa une ligue à Henri II. pour conquérir conjointement le royaume de Naples; le roi accepta la ligue, malgré les sages remontrances du connétable de Montmorenci, du cardinal de Tournon, & du maréchal de Brissac; il y fut excité par le cardinal de Lorraine, qui avoit, dit-on, des vûes sur le souverain pontificat, & par le duc de Guise son frere, qui devoit commander l'armée, & qui étoit toujours entêté des prétentions de sa maison sur le royaume de Naples.

1556.

Treve de cinq ans, conclue à Vaucelles entre l'empereur & le roi, le 5. Février. Charles-Quint se démet de l'empire en faveur de son frere Ferdinand, déja roi des Romains. Les électeurs & princes de l'Empire s'étoient fort élevés contre l'élection d'un roi des Romains, disant que c'étoit donner deux maîtres à l'Empire; *grave imperio futurum duos habere eodem tempore dominos*; (Struvius) que c'étoit une nouveauté dont il n'y avoit pas d'exemple dans l'Empire, & une infraction manifeste à la bulle d'or. Mais les électeurs se trompoient dans le fait, car il y avoit long-tems que l'élection d'un roi des Romains avoit eu lieu, du vivant même d'un empereur regnant, puisque dès l'an 1056. (V.

Digitized by Google

à cette année.) l'empereur Henri III. avoit fait déclarer ſon fils roi des Romains; & par rapport à la bulle d'or, qui n'en dit pas un mot, Charles IV. qui en étoit l'auteur & qui devoit l'entendre, n'avoit-il pas fait élire Venceſlas ſon fils roi des Romains? A la vérité il y trouva de l'oppoſition, mais il en vint à bout, en promettant à chaque électeur cent mille florins, qui furent convertis en terres qu'il leur céda.

Après cette ceſſion de l'Empire, Charles-Quint ſe retira dans un couvent de la province d'Eſtramadure. Marie d'Autriche, veuve de Louis de Hongrie, ſœur de Charles-Quint, qui avoit ſuccédé dans le gouvernement des Pays-bas à ſa tante Marguerite, & qui y ſervit ſi utilement contre la France, accompagne l'empereur dans ſa retraite avec Eléonore ſa ſœur, veuve de François I. elles ne lui ſurvécurent guéres ni l'une ni l'autre, étant mortes toutes deux en 1558. La calomnie n'avoit pas épargné Marie d'Autriche; on prétendoit que dom Jean d'Autriche n'étoit pas fils de Barbe Blomberg, & elle ne pardonnoit pas à Henri II. quelques chanſons que l'on avoit faites en France ſur elle & ſur Barbançon. (*d'Aremberg.*) Balzac parlant de cette retraite de Charles-Quint, cite une piéce qu'il avoit reçue de Rome, & qui commence par ces mots: *Lorſque Charles ennuyé du monde voulut mourir ſous l'empire de ſon frere & ſous le regne de ſon fils, &c.* En effet, c'étoit bien des maîtres pour un homme ſi vain. Charles-Quint s'entretenant un jour avec le marquis d'Aſtorga, des ſervices qu'il pouvoit tirer de ſes ſujets, lui dit: *les ſeigneurs & les gens de qualité me dépouillent, les gens de Lettres m'inſtruiſent, & les marchands m'enrichiſſent.* Le cardinal Caraffe vient en France en qualité de légat; il détermine le roi à rompre la tréve, & à envoyer deux armées, l'une en Italie, commandée par

le duc de Guiſe, l'autre en Flandres, commandée par le connétable de Montmorenci. Édit touchant les mariages clandeſtins. L'occaſion de cet édit fut la promeſſe de mariage que le duc de Montmorenci avoit donnée à Mademoiſelle de Pienne, ſans le conſentement du connétable : le pape Paul IV. à qui le roi & le connétable demanderent des diſpenſes, pour relever le duc de Montmorenci de cette promeſſe, afin qu'il pût épouſer madame de Farneſe, fille naturelle de Henri II. apporta beaucoup de retardement à expédier la diſpenſe ; il vouloit en cela complaire au duc de Guiſe, jaloux du nouveau crédit que la maiſon de Montmorenci alloit acquérir par ce mariage : ce fut dans ces circonſtances que fut donné l'édit ſur les mariages clandeſtins. Il faut remarquer que le roi donna à cet édit un effet rétroactif.

Édit rigoureux & obſervé, qui punit de mort les filles & femmes qui font périr leur fruit.

1557.

Philippe II. regagne les Farneſes en leur rendant Plaiſance, & le duc de Toſcane en lui remettant Sienne. Le duc de Guiſe, mal ſecondé par le pape, & ayant en tête le duc d'Albe, n'a pas de ſuccès en Italie. Marie, reine d'Angleterre, détermine ſes ſujets à lui fournir des ſecours pour faire la guerre au roi. Siége de Saint-Quentin, par Emanuel Philibert duc de Savoie, défendu vaillamment par l'amiral de Coligni : le connétable de Montmorenci, quoique moins fort de moitié que les ennemis, s'avance vers la place, contre l'avis du maréchal de Saint-André, pour y faire entrer du ſecours : quelques troupes s'y gliſſerent, mais le connétable ayant été attaqué dans ſa retraite, eſt vaincu & fait priſonnier avec le maréchal de Saint-André ; le comte

Digitized by Google

d'Anguien, frere du prince de Condé, y perd la vie, le comte de Montpenſier la liberté, & l'amiral eſt forcé de rendre Saint-Quentin, où il fut fait priſonnier. Cette bataille nommée *Bataille de Saint-Quentin*, répand la terreur dans la France. Le duc de Guiſe eſt rappellé ſur le champ d'Italie avec ſon armée. Le maréchal de Briſſac ſe ſoutient dans le Piémont, avec le peu de troupes qui lui reſtent. Les ennemis manquent de ſurprendre la ville de Lyon.

1558.

Aſſemblée des notables, tenue dans une chambre du parlement: ce fut dans cette aſſemblée d'états que la magiſtrature prit ſéance pour la premiere fois, & forma un quatriéme ordre; juſques-là elle n'y avoit pas pris de place, & c'eſt à tort qu'on l'a cru confondue avec le tiers-état: elle n'y a point reparu depuis; elle n'aſſiſta ni aux états de Blois, ni à ceux de Paris. Le duc de Guiſe eſt fait lieutenant général du royaume, & y rétablit la confiance par la priſe importante de la ville de Calais, qui étoit entre les mains des Anglois depuis 1347. qu'Edouard III. l'avoit priſe ſur Philippe de Valois. Les Anglois ſont entierement chaſſés de la France. Le duc de Guiſe prend Guines, enſuite Thionville, où Strozzi fut tué. Tandis que le duc de Nevers prend Charlemont, le maréchal de Thermes, qui avoit ſuccedé à Strozzi dans l'office de maréchal de France, prend Dunkerque & Berg Saint-Vinox, & eſt battu à Gravelines par le comte d'Egmont: c'étoit ce même comte d'Egmont qui avoit été vainqueur à Saint-Quentin, & qui mourut dix ans après ſur un échaffaut, laiſſant dans une extrême pauvreté Sabine de Baviere ſa femme, trois fils & huit filles.

Marie Stuart épouſe François dauphin, (depuis François II.) ce qui fit que ce prince, du vivant de ſon pere, s'ap-

Digitized by Google

pella le roi dauphin, à cauſe de la couronne d'Ecoſſe que cette princeſſe lui apporta en dot. Il eut mieux vallu pour elle d'épouſer le jeune prince Edouard, ſucceſſeur de Henri VIII. que les Anglois lui propoſérent. Le cardinal Granvelle avoit propoſé ſon mariage avec dom Carlos; on ne comprend pas pourquoi Philippe II. n'y voulut pas conſentir. On commence à parler de paix. La mort de Marie, femme de Philippe II. rend ce prince plus indifférent ſur les pertes des Anglois: ſes affaires d'ailleurs le rappelloient en Eſpagne. Eliſabeth ſuccéda à la reine Marie: Philippe II. avoit conſervé la vie à cette princeſſe, quoique Marie l'eût fait condamner, & cette action pleine d'humanité en apparence lui fit honneur: mais Cabrera, ſon hiſtorien, avoue de bonne foi que ce n'étoit qu'un effet de ſa politique, & que n'ayant point d'enfans de Marie, il conſervoit Eliſabeth, pour empêcher que Marie Stuart qui alloit devenir reine de France, ne joignît à cette couronne celle d'Angleterre, & ne devînt par cette union redoutable aux Pays-bas. Ce même Philippe II. fit propoſer à la reine Eliſabeth de l'épouſer. (*Mem. de Nevers.*) Le duc de Guiſe voit diminuer ſa faveur, pour avoir déplu à la ducheſſe de Valentinois. Le connétable eſt chargé de la négociation de la paix: il intéreſſe le duc de Savoie à y travailler, par l'eſpérance de la reſtitution de ſes états. François de Noailles, évêque d'Acqs, un des plus habiles négociateurs qu'ait eus la France, obtient la préſéance à Veniſe ſur Vargas, ambaſſadeur de Philippe II.

Eliſabeth âgée de vingt-cinq ans, ſuccéde à Marie ſa ſœur: elle n'eut garde de changer d'abord les miniſtres du regne précédent, quoiqu'elle eût à s'en plaindre, mais elle en aſſocia huit autres. Le parlement reconnoît la légitimité de ſon droit à la couronne, ſans avoir jamais fait aucun acte

Digitized by Google

en faveur de ſa légitimation. Le ſerment de la ſuprématie rétabli.

Le roi fait prendre à ſon fils & à ſa belle-fille le titre & les armes de roi & de reine d'Ecoſſe, d'Angleterre & d'Irlande.

1559.

Édit donné à Eſcouan au mois de juin, pour punir de mort tous les Luthériens, lequel fut vérifié par tous les parlemens ſans limitation, avec défenſes aux juges de diminuer la peine, comme ils avoient fait : & parce qu'il y eut quelques conſeillers du parlement de Paris qui, à la mercuriale, furent d'avis de faire ouverture des priſons à un Luthérien qui perſiſtoit en ſon opiniatreté, *choſe du tout contraire à l'édit de Romorentin*, le roi vint en parlement, ſéant pour lors aux Auguſtins, & fit conſtituer priſonniers cinq conſeillers de la cour. (*Mem. de Caſtelnau, liv. 1. ch. 3.*) Le parlement étoit compoſé alors de cent trente juges, & le royaume de ſept parlemens.

Paix de Câteau-Cambreſis, dont les conditions furent alors déſapprouvées par les Guiſes, ennemis du connétable qui en fut l'auteur, & qui étoit dans la plus haute faveur par le mariage de Damville ſon fils avec Henriette de la Marck, petite-fille de la ducheſſe de Valentinois. Les Guiſes avoient raiſon, & ce fut contre l'avis de tout ſon conſeil, que Henri II. qui commençoit à reprendre ſes avantages ſur l'Eſpagne, perdit par ce traité ce que les armes Eſpagnoles n'auroient pû lui enlever après trente années de ſuccès. Calais reſte à la France, mais ce ne devoit être que pour huit ans; paſſé lequel tems cette ville devoit retourner aux Anglois, ſous la condition que pendant ledit eſpace de huit années la reine Eliſabeth n'entreprendroit rien contre

Digitized by Google

la France ni contre l'Ecoſſe : & comme cette princeſſe manqua à cette condition, en envoyant du ſecours à l'amiral & aux hérétiques d'Ecoſſe, Calais nous reſta. On rend au duc de Savoie une partie de ſes états, juſqu'à ce que les droits de la ducheſſe d'Angoulême, grand'mere du roi, euſſent été réglés : on prétendit, que par cette reſtitution, le connétable s'acquittoit de douze cens mille francs qu'il devoit au duc de Savoie pour ſa rançon : d'ailleurs, tout eſt rendu de part & d'autre, ſoit en Italie, ſoit en France, excepté les trois importantes villes de Metz, Toul & Verdun, qui nous reſterent. Par la même paix, furent conclus les mariages d'Eliſabeth, fille du roi, avec Philippe II. & de ſa ſœur Marguerite avec le duc de Savoie : ce fut au milieu des fêtes que donna Henri II. à l'occaſion de ce ſecond mariage, que ce malheureux prince trouva la mort. M. de Thou un peu crédule ſur l'aſtrologie judiciaire, rapporte que le fameux aſtrologue Luc Gauric avoit prédit le tems & le genre de mort dont devoit finir Henri II. Cependant le célébre Gaſſendi rapporte lui-même la prédiction de Gauric, qui porte que ſi ce prince pouvoit ſurmonter les périls dont il étoit menacé la ſoixante-troiſiéme & la ſoixante-quatriéme année de ſon âge, il vivroit heureux juſqu'à ſoixante-neuf ans dix mois, & ce prince eſt mort à quarante ans.

Les divertiſſemens d'alors étoient les combats à la barriere, les tournois, les joûtes, & les tours de force. Brantôme raconte avec admiration comment le duc de Nemours monté ſur un rouſſin, qui ſe nommoit *le Réal*, deſcendoit au grand galop les degrés de la ſainte Chapelle de Paris : cette oſtentation de vigueur & d'adreſſe dont les guerriers d'alors faiſoient parade, étoit un reſte de ce qui ſe paſſoit du tems où les armes à feu n'étoient pas encore trouvées. Comme alors on ſe battoit ſouvent corps à corps, il étoit

Digitized by Google

utile de pratiquer des exercices qui entretenoient l'adreſſe & la force : auſſi voyons-nous qu'inſenſiblement ces exercices devenus moins néceſſaires, paſſerent de mode, & que s'ils reparurent dans quelques occaſions, ce ne fut que comme des repréſentations d'un uſage antique. Un envoyé du Grand Seigneur qui vint en France ſous le regne de Charles VII. & qui aſſiſta à ces ſortes de ſpectacles, où il arrivoit toujours malheur, diſoit fort ſenſément, que *ſi c'étoit tout de bon, ce n'étoit pas aſſez, & que ſi c'étoit un jeu, c'étoit trop.*

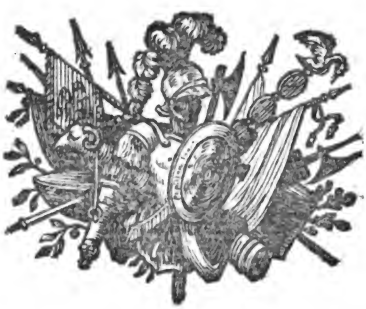

1559. *Avenement à la couronne.*

FRANÇOIS II. *parvient à la couronne le* 10. *juillet* 1559. *âgé de seize ans. Il fut sacré à Reims le* 18. *septembre de la même année, par l'archevêque Charles, cardinal de Lorraine*, sans grande pompe, d'autant qu'il étoit en deuil. (*Journal de Brulard.*)

On ne fabriqua aucune monnoie en France sous le nom de ce prince : mais en Ecosse on fabriqua des testons sous le nom de François II. & de Marie reine d'Ecosse son épouse.

EVENEMENS REMARQUABLES.

1559.

ON se plaint quelquefois de la disette des grands hommes, & on regrette les siécles qui en ont produit plusieurs à la fois. C'est en effet un beau spectacle dans l'histoire, que de voir des événemens singuliers préparés par des esprits supérieurs, & soutenus par des courages héroïques : mais les peuples en sont-ils plus heureux? Je crois bien que des grands hommes réunis sous une autorité légitime, & dont les talens ne sont employés qu'au bien de l'état, peuvent & doivent produire de grandes choses ; mais comme ces circonstances se trouvent rarement ensemble, il n'y a pas de plus grand malheur pour les états que ce concours de personnages illustres & puissans, qui, prétendans tous à l'autorité, commencent par la diviser, & finissent par l'anéantir.

Tel fut le régne de François II. ce régne d'une courte durée, puisqu'il ne fut que de dix-sept mois, fit éclore tous les maux qui depuis désolerent la France, & dont la cause principale fut le nombre de grands hommes qui vivoient alors. Les Guises qui abusoient de l'autorité que le roi leur avoit confiée, étoient assez grands pour se maintenir contre les princes du sang qui prétendoient avoir droit au gouvernement, à cause de la jeunesse du roi. Le roi de Navarre & le prince de Condé avoient assez de ressources pour former un parti contre eux, & les grands du royaume assez d'am-

Digitized by Google

FEMMES.	ENFANS.	1560. MORT.	PRINCES contemporains.
Marie Stuart, fille de Jacques V. roi d'Ecoſſe, & de Marie de Lorraine, fille de Claude I. duc de Guiſe, veuve de Louis II. duc de Longueville, épouſa François II. en 1558. & eut la tête tranchée le 18. février 1587.		FRANÇOIS II. *meurt à Orléans le 5. décembre 1560. dans ſa dix huitiéme année. Il eſt enterré à Saint Denis.* Il y a une tradition, qu'un valet de chambre Ecoſſois & huguenot, emporté par la fureur d'une religion nouvelle, empoiſonna la coëffe du bonnet de nuit du roi, à l'endroit qui répondoit à la fiſtule qu'il avoit à l'oreille. (*Le Laboureur.*)	*Papes.* Paul IV. 1559. Pie IV. 1565. *Maiſon Othomane.* Soliman II. 1566. *Empereur.* Ferdinand. 1564. *Roi d'Eſpagne.* Philippe II. 1598. *Roi de Portugal.* Sebaſtien. 1578. *Roi d'Angleterre.* Eliſabeth. 1603. *Roi d'Ecoſſe.* Marie Stuart. 1587. *Roi de Dannemarc.* Frédéric II. 1588. *Rois de Suéde.* Guſtave. 1560. Eric, dépoſé 1568. *Roi de Pologne.* Sigiſmond II. 1572. *Czar.* Iwan Baſilowits. 1584.

bition pour entretenir les diviſions, & pour vouloir profiter des troubles. Les querelles de religion étoient un prétexte trop ſpécieux pour n'être pas employé par les deux partis : l'attachement de la plûpart des peuples pour l'ancien & le véritable culte, tint lieu aux Guiſes de ce qui leur manquoit pour appuyer une autorité qu'on ſentoit bien qu'ils ne devoient qu'à la ſéduction ; & l'amour de la nouveauté tint lieu aux princes du ſang de l'autorité qui étoit entre les mains des Guiſes.

François duc de Guiſe & le cardinal de Lorraine, oncles du roi par ſa femme, ſont mis à la tête du gouvernement : ce fut à cette occaſion que le greffier du Tillet écrivit ſon livre de la *Majorité des rois*, pour prouver que le roi majeur, quoique jeune d'âge, peut ſe choiſir le conſeil qu'il veut. Le connétable de Montmorenci & la ducheſſe de Valentinois ſont renvoyés. La reine ne pardonnoit pas au premier d'avoir dit, qu'excepté une fille naturelle, il n'y avoit aucun des enfans du roi qui lui reſſemblât. Sa charge de grand-maître fut donnée au duc de Guiſe, & pour dédommagement, ſon fils aîné fut fait maréchal de France *ſurnuméraire*.

On ôte les ſceaux à Bertrandi, créature de la ducheſſe de Valentinois, qui fut envoyé à Rome, pour les rendre au chancelier Olivier, perſonnage illuſtre, dit M. de Thou, par ſon intégrité, par la politeſſe & l'agrément de ſon eſprit, par ſa ſageſſe & ſon expérience dans les affaires : mais ce magiſtrat s'apperçut bien-tôt qu'on l'avoit rappellé à la ſervitude plûtôt qu'à la libre fonction de la premiere charge de l'État, & que l'on vouloit ſe ſervir de ſa réputation pour autoriſer les injuſtices dont on le forceroit d'être le miniſtre. Meſſieurs de Guiſe, pour relever leur miniſtere, font rendre des édits très-ſages : l'un pour défendre de porter des armes

MINISTRES

François, duc de Guiſe. 1563.

Charles, cardinal de Lorraine. 1574.

Secretaires d'état.

Claude de l'Aubeſpine. 1567.

Jacq. Bourdin. 1567.

Flor. Robertet. 1567.

Flor. Robertet d'Alluie. 1569.

GUERRIERS.

Connétable.

Anne de Montmorenci. 1567.

Maréchaux de France.

Jacq. d'Albon de Saint André. 1562.

Charles de Coſſé de Briſſac. 1563.

Paul de la Barthe de Thermes. 1562.

François de Montmorenci. 1579.

MAGISTRATS.

Chanceliers.

Jean Bertrandi, cardinal, G. D. S. 1560.

François Olivier de Leuville. 1560.

Michel de l'Hôpital. 1573.

Premier Préſident.

Gilles le Maiſtre. 1562.

Procureur du Roi.

Gilles Bourdin. 1570.

Avocats du Roi.

Bapt. du Meſnil. 1569.

Aimon Bouchérat. 1564.

SAVANS & Illuſtres.

Jean, cardinal du Bellai. 1560.

Joachim du Bellai. 1560.

Charles de Marillac, archevêque de Vienne. 1560.

Philippe Melancton. 1560.

Emard Rançonnet. 1559.

à feu ; un autre pour révoquer toutes les aliénations du Domaine ; & un troiſiéme, par lequel le roi ordonne que, lorſqu'il y auroit une place vacante dans les tribunaux de juſtice, les juges euſſent à préſenter trois ſujets, parmi leſquels ſa majeſté choiſiroit. Ils engagent le roi à faire une promotion de dix-huit chevaliers de ſaint Michel, ce qui commence à avilir cet ordre, dont le nombre ne devoit être que de trente-ſix : cela donne lieu à Le Laboureur de faire une réflexion ſur la multiplication des grandes dignités en France. » Le » prince eſt trompé, qui croit que cette multiplication de » grandeurs en ſon état lui ſoit avantageuſe, ce ſont autant » de dettes qu'il crée ſur ſa couronne, ce ſont autant de » nouveaux intérêts qui ſe forment pour les partis & pour les » factions à venir, parce que la fortune qui éleve les nou- » velles créatures, les laiſſe nourrir à la république. (*Le* » *Laboureur ſur Caſtelnau.*) » Les marques d'honneur, » dit M. de Sainte Palaye, ſont la monnoie de l'état : il eſt » auſſi dangereux de la hauſſer à l'excès, que de la baiſſer «. J'ajouterai encore une réflexion, c'eſt que les honneurs & les récompenſes ne deviennent jamais plus communs que quand le mérite eſt plus rare. Antoine de Bourbon, roi de Navarre, favoriſe, par ſa lenteur à ſe rendre à la cour, l'ambition des Guiſes, & les trouve les maîtres quand il arrive : on le renvoye avec le cardinal de Bourbon ſon frere & le prince de la Roche-ſur-Yon, conduire Eliſabeth de France à Philippe II. ſon mari, & lui porter l'ordre de Saint Michel. Antoine Minard, préſident au parlement, lequel avoit été curateur de Marie Stuart, magiſtrat fort attaché à la véritable religion, eſt aſſaſſiné d'un coup de piſtolet le 12. décembre entre cinq & ſix heures du ſoir, étant ſur ſa mule, au retour du palais. Ce fut à l'occaſion de ce meurtre, qu'il fut donné un édit, portant *que la cour ſe leveroit dès-lors*

Digitized by Google

en avant à quatre heures du soir, depuis la saint Martin jusqu'à Pâques. On soupçonna de ce meurtre un Ecossois, nommé Jacques Stuart. Anne du Bourg, conseiller au parlement & diacre, est exécuté en gréve, pour le fait du Calvinisme, après avoir été dégradé ; & comme l'assassinat du président Minard hâta la condamnation de du Bourg, aussi la condamnation de du Bourg donna lieu à la conjuration d'Amboise, & aux guerres qui suivirent.

1560.

La conspiration d'Amboise contre les Guises éclate au mois de mars : la différence de commencer l'année au mois de janvier ou à Pâques, a mis quelquefois de la diversité dans les dattes ; les uns plaçant, par exemple, la conjuration d'Amboise en 1559. & les autres en 1560. Le prince de Condé passoit pour être le chef muet de cette conspiration, dont la Renaudie étoit le conducteur. Ce la Renaudie devoit la vie au duc de Guise, qui l'avoit aidé à se sauver des prisons de Dijon, où il étoit pour avoir fait une certaine fausseté, disoit-on, contre le greffier du Tillet, pour la cure de Champigners en Angoumois. (*Brantôme.*) Le prétexte de la conjuration d'Amboise étoit la religion, *combien que le bruit fût qu'il y avoit plus de malcontentement que de huguenoterie.* (journal de Brûlart.) Les Guises en sont avertis par le nommé Avenelles avocat. La cour qui étoit à Blois, se retire à Amboise. Le duc de Guise est déclaré lieutenant général du royaume. La plus grande partie des conjurés est arrêtée, & ils sont exécutés. Le chancelier Olivier meurt de douleur de tous ces troubles. Michel de l'Hôpital lui succéde. Le prince de Condé qui étoit à la cour, est accusé d'avoir eu part à la conjuration, & s'en justifie. Le duc de Guise vouloit que l'on dissimulât avec le prince de Condé,

Digitized by Google

dans la crainte que le déſeſpoir n'achevât de le déterminer pour les Proteſtans, mais le cardinal de Lorraine ne fut point de cet avis. (*Mem. de Caſtelnau.*) La ducheſſe de Ferrare, grande Proteſtante, ſœur de la reine Claude, qui revint alors en France, & qui crut que le duc de Guiſe ſon gendre étoit d'accord avec le cardinal, lui dit *qu'il avoit failli grandement, & que ce n'étoit pas peu de choſe de traiter un prince du ſang de cette ſorte.* (Brantôme.) Marot étoit ſecretaire de cette princeſſe, & Calvin l'avoit été voir à Ferrare; elle mourut à Montargis en 1575. Les conjurés, par l'opinion qu'ils avoient de la fidélité de l'amiral pour le roi, ſe cacherent de lui, & il ne ſut rien de la conjuration.

Édit de Romorantin, qui attribue aux évêques la connoiſſance du crime d'héréſie, & l'interdit aux cours de parlement; cet édit ne fut enregiſtré qu'avec peine, & avec des modifications par rapport aux laïcs, à qui la cour réſerve le droit de ſe pourvoir devant le juge royal. On prétendoit que le chancelier de l'Hôpital n'avoit donné cet édit que pour éviter un plus grand mal, qui étoit l'établiſſement de l'inquiſition.

Édit des ſecondes nôces. Le roi aſſemble à Fontainebleau un conſeil exrraordinaire, où l'amiral de Coligni préſenta une requête en faveur des Calviniſtes. Le réſultat fut que l'on convoqueroit les états à Orléans, qu'on laiſſeroit les Calviniſtes en repos, & qu'on aſſembleroit un concile national, ſi le pape en refuſoit un général. Cette derniere réſolution hâta la tenue du concile. Le roi de Navarre & le prince de Condé ſont mandés pour ſe trouver aux états à Orléans. Le prince de Condé eſt arrêté en arrivant dans cette ville, où étoit le roi, ſur le prétexte d'une nouvelle conſpiration découverte par Jacques de la Sague, agent de ce prince, & eſt condamné par des commiſſaires à perdre

Digitized by Google

la tête, ce qui ne fut pas exécuté, parce que le roi mourut ſur ces entrefaites. Il fut juſtifié ſous le regne ſuivant par un arrêt du parlement. Le Laboureur rapporte au ſujet de l'arrêt contre le prince de Condé, que Louis de Bueil comte de Sancerre, refuſa généreuſement de le ſigner, & que ce retardement aida au ſalut du priſonnier. D'autres ajoutent que le chancelier & le préſident Guillard du Mortier, differerent de ſigner par le même motif; mais M. de Thou croit que l'arrêt de mort fut dreſſé & non ſigné.

Quoique le royaume tombât dans une minorité par la mort de François II. cependant il ne fut pas regretté, parce qu'on aimoit mieux une minorité véritable, qu'une majorité imaginaire.

Les Proteſtans furent appellés en ce tems *Huguenots*.

1560. *Avénement à la couronne.*

CHARLES IX. *né à S. Germain en Laye le 27. juin 1550. parvient à la couronne le 5. décembre 1560. âgé d'environ dix ans. Il fut sacré à Reims le 15. mai 1561 par Charles, cardinal de Lorraine.*

M. de Cipierre avoit été son gouverneur, lorsqu'il n'étoit encore que duc d'Orléans; quand il devint roi, on joignit à M. de Cipierre le prince de la Roche-sur-Yon. Il eut pour précepteur Jacques Amiot. Maximilien, archiduc d'Autriche, depuis empereur, & son beau-pere, fut son parain, & lui donna son nom de Maximilien, qu'il changea depuis.

Sa devise, dont le chancelier de l'Hôpital étoit l'auteur, furent deux colonnes, avec ces mots, *pietate & justitia.*

ÉVENEMENS REMARQUABLES.

1560.

ETATS généraux tenus à Orléans, puis remis à Pontoise; les députés des trois états ayant représenté que leurs pouvoirs étoient expirés à la mort du roi, & qu'il falloit les renouveller, il fut arrêté que les députés continueroient d'agir en vertu de leurs commissions, sur le principe que par la loi du royaume, le mort saisit le vif, que l'autorité royale ne meurt point, & qu'elle passe sans interruption du roi défunt à son légitime successeur.

L'état étoit alors endetté de quarante-deux millions, quoique le roi Henri II. eût trouvé dans le trésor de l'épargne dix-sept cens mille écus; ensorte que ces dettes furent faites en moins de quatorze ans. Les états d'Orléans ne produisirent aucun bien: il faut seulement remarquer la célébre ordonnance qui y fut rendue au sujet des matieres ecclésiastiques, & sur le fait de la justice. L'article VIII. restraint l'abus des monitoires, & défend d'en donner, sinon pour crime & scandale public; dans un des articles, les substitutions sont réduites à deux degrés; il est aussi ordonné que désormais tous les baillis & sénéchaux seroient de robe courte. Louis XII. avoit ordonné que les baillis & sénéchaux seroient gradués, parce que la justice souffroit d'être exercée par des hommes de guerre, qui n'avoient nulle idée de jurisprudence; mais comme les degrés qu'ils prenoient ne les rendoient pas plus savans, le

Digitized by Google

FEMMES.	*ENFANS.*	1574. *MORT.*	*PRINCES contemporains.*
Eliſabeth d'Autriche, fille de l'empereur Maximilien II. mariée en 1570. morte en 1592. Philippe II. après la mort d'Anne d'Autriche ſa femme, fit propoſer par un Jéſuite très-ſavant à la reine Eliſabeth, veuve de Charles IX. & ſœur de la reine Anne, de l'épouſer; l'empereur & l'impératrice, ſœur de Philippe II. ſes pere & mere, chez leſquels elle s'étoit retirée, firent des efforts inutiles pour la déterminer à ce mariage. (*Brantôme.*) *Prifci moris vel juvenili ætate fœmina,* (de Thou.) *Princeſſe, qui, quoique dans la plus grande jeuneſſe, avoit les mœurs de l'ancien tems.*	Marie-Eliſabeth, morte âgée de cinq ans. *Enfans naturels.* Charles IX. eut de *Marie Touchet, fille du lieutenant particulier au préſidial d'Orléans.* N. . . . fils, mort en bas âge. Charles de Valois, qui fut ſucceſſivement grand prieur de France, comte d'Auvergne, & duc d'Angoulême, *lequel a fait la branche des derniers ducs d'Angoulême.* 1650. *Marie Touchet épouſa depuis François de Balzac, ſeigneur d'Entragues, dont elle eut Henriette de Balzac, l'une des maîtreſſes de Henri IV.* 1638.	CHARLES IX. *meurt au château de Vincennes le 30. mai 1574. jour de la Pentecôte, entre trois & quatre heures après midi, âgé de 24. ans. Il en avoit régné treize & demi. Son cœur fut porté aux Céleſtins de Paris. Il eſt enterré à S. Denis.* Après le dîner, qui, ſelon l'uſage, fut les obſéques à ſaint Denis, le parlement ayant à ſa tête Chriſtophe de Thou, envoya commander à M. Amiot, grand aumônier, de lui venir dire les graces *comme roi*, ce qu'il refuſa de faire, & même ſe cacha. La même difficulté s'éleva à l'enterrement de Louis XIV. M. de Meſmes étant premier préſident. Muret prononça à Rome l'oraiſon funèbre de Charles IX.	*Papes.* Pie IV. 1565. Pie V. 1572. Grégoire XIII. 1585. *Maiſon Othomane.* Soliman II. 1566. Selim II. 1574. *Empereurs.* Ferdinand. 1564. Maximilien II. 1576. *Roi d'Eſpagne.* Philippe II. 1598. *Roi de Portugal.* Sebaſtien. 1578. *Roi d'Angleterre.* Eliſabeth. 1603. *Roi d'Ecoſſe.* Marie Stuart. 1587. *Roi de Dannemarc.* Frédéric II. 1588. *Rois de Suède.* Eric, dépoſé 1560. Jean, frere d'Eric. 1592. *Rois de Pologne.* Sigiſmond II. 1572. Henri, depuis roi de France. *Czar.* Iwan Baſilowitz. 1584.

Digitized by Google

chancelier de l'Hôpital jugea qu'il ſeroit plus court de leur ôter l'adminiſtration de la juſtice, en ordonnant qu'ils ſeroient tous de robe courte, au moyen de quoi l'adminiſtration de la juſtice reſta à leurs lieutenans, ce qui acheva de faire deux états diſtincts de la robe & de l'épée, inſtitution bien ſage pour que la force ſoit balancée par la loi : par l'article L. de la même ordonnance, le roi réduit à un ſeul les deux ſiéges de juſtice qui ſe trouveront dans une ſeigneurie qui n'eſt pas royale, ce qui évite un degré de juriſdiction aux juſticiables, en leur laiſſant toujours cependant la voie de l'appel, ſans cela rien ne ſeroit plus dangereux qu'un tribunal unique. Les différentes juriſdictions forment des degrés par leſquels l'autorité deſcend à pas réglés, & qui l'empêchent, dit Bodin, de tomber ſur les peuples avec la violence de la chûte. Mais ce qui eſt le plus à remarquer dans cette ordonnance, eſt l'article LXXXIV, par lequel le roi ordonne que les minutes des actes ſeront ſignées des parties : il eſt bien ſurprenant que pour la ſûreté des contrats & pour la célérité des expéditions, on ne s'en fût pas aviſé plûtôt. L'article premier de cette même ordonnance rétabliſſoit la pragmatique par rapport aux élections : le motif étoit que le pape avoit fait caſſer le concordat comme trop favorable au roi, (ce concordat ſi mal reçu en France) & qu'il vouloit rétablir à ſon profit la collation des bénéfices, ainſi qu'il en uſoit en Italie & en Eſpagne, & donner pour droit aux François les régles de la chancellerie Romaine. Ce fut dans ces circonſtances que Charles IX. pour contregager le pape, fit revivre la pragmatique, ſous prétexte que le concordat avoit dû finir avec François I. Le pape qui ſe vit par-là privé du fruit des bulles ſans avoir l'avantage des collations, redemanda le concordat ; le cardinal d'Eſt, qui vint

MINISTRES

Charles, cardinal de Lorraine. 1574.

Artus de Coſſé, ſeigneur de Gonnor, grand pannetier, ſurintendant des finances, & depuis maréchal de France. 1582.

Secretaires d'état.

Cl. de l'Aubeſpine. 1567.

Jacq. Bourdin. 1567.

Flor. Robertet. 1567.

Flor. Robertet d'Alluie. 1569.

Cl. de l'Aubeſpine de Hauterive. 1570.

Sim. Fizes de Sauves. 1579.

Nic. de Neuville de Villeroi. 1617.

Pierre Brulart. 1608.

Cl. Pinart. 1605.

GUERRIERS.

Connétable.

Anne de Montmorenci. 1567.

Maréchaux de France.

Jean d'Albon de Saint André. 1562.

Charles de Coſſé de Briſſac. 1563.

Paul de la Barthe de Thermes. 1562.

François de Montmorenci. 1579.

Imbert de la Platiere de Bourdillon. 1567.

François de Scepeaux, ſeigneur de Vieilleville 1571.

Henri de Montmorenci, duc de Damville. 1614.

Artus de Coſſé. 1582.

Honorat de Savoie. 1580.

Gaſpard de Saulx de Tavannes. 1573.

MAGISTRATS.

Chanceliers.

Michel de l'Hôpital. 1573.

J. de Morvilliers, G. D. S. 1577.

Premiers Préſidens.

Gilles le Maiſtre. 1562.

Chriſtophe de Thou. 1582.

Procureurs du Roi.

Gilles Bourdin. 1570.

Jean de la Gueſle. 1589.

Avocats du Roi.

Baptiſte du Meſnil. 1569.

Aimon Boucherat. 1564.

Gui du Faur de Pibrac. 1584.

Auguſtin de Thou. 1595.

Il y avoit encore alors un avocat du roi, qualifié clerc, qui avoit la préſéance ſur l'avocat du roi laïc; & pour paſſer de la place de celui-ci à la place de l'avocat du roi

SAVANS & illuſtres.

Beauvais, gouverneur de Henri IV. tué à la S. Barthelemi 1572.

Jean Calvin. 1564.

Annibal Caro. 1566

Cl. d'Eſpenſe. 1571.

Ch. Etienne. 1564.

S. François de Borgia. 1572.

Cl. Gudimel. 1572.

C'eſt lui qui a mis en chaut les pſeaumes de Marot.

Et. Jodelle. 1573.

Denis Lambin. 1572.

Paul Manuce. 1574.

Ch. du Moulin. 1566.

Michel Ange. 1564.

Antoine de Noailles. 1562.

Michel Noſtradamus. 1566.

Bernard Ochin. 1564.

Henri d'Oyſel. 1566.

Guillaume Peliſſier, premier évêque de Montpellier lors de la tranſlation du ſiege qui étoit auparavant a Maguelone, eſt un des premiers qui a contribué à enrichir la bibliotheque du roi des manuſcrits grecs, ſyriaques & hébreux. 1568.

Pierre Ramus. 1572.

Odet de Selves. 1564.

Digitized by Google

en France, l'obtint du roi, & Charles IX. par la déclaration donnée à Chartres en 1562. révoqua l'article premier de l'ordonnance d'Orléans, & rétablit le concordat; ce qui fut confirmé depuis par Henri III. article premier de l'ordonnance de Blois. C'eſt le droit actuel.

Le 8. décembre le roi envoie au parlement de Paris une lettre, par laquelle, en lui annonçant la mort de François II. il lui marque, qu'attendu ſon bas âge, *ſe confiant en la vertu & en la prudence de la reine ſa mere, il l'a ſupplié de prendre en main l'adminiſtration du royaume, avec le ſage conſeil & avis du roi de Navarre & des notables & grands perſonnages du conſeil du feu roi.* Le parlement par ſa lettre du 11. du même mois, écrit au roi, *qu'il remercie Dieu de ce qu'il a inſpiré au roi la penſée de commettre l'adminiſtration du royaume à la reine ſa mere, avec le conſeil du roi de Navarre.* Le 30. mars ſuivant, le roi écrivit au parlement de Paris, *qu'il y avoit eu une union & accord, par rapport au gouvernement du royaume, ſignés entre la reine ſa mere & le roi de Navarre, ainſi qu'il avoit déja été déclaré par les lettres de commiſſion données le 25. du même mois pour la convocation d'une aſſemblée des états généraux.* Dans ces lettres de commiſſion le roi de Navarre eſt qualifié de lieutenant général du royaume. Les états particuliers de la prévôté & vicomté de Paris avoient conclu à ce que la régence lui fût déférée, ce qui n'eut point d'effet. Catherine de Médicis n'eut point non plus le titre de régente pendant la minorité de Charles IX. mais on ſait la part qu'elle eut au gouvernement ſous ce regne & ſous le ſuivant. Il eſt étonnant que tous les écrivains, à commencer par M. de Thou, Mezerai, Daniel, le Gendre, &c. ayent donné à Catherine le titre de régente; peut-être ont-ils été induits en erreur, parce qu'en effet elle le fut juſqu'au retour du

Digitized by Google

		MAGISTRATS.	SAVANS & Illuſtres.
		clere, il falloit prêter un nouveau ſerment. Charles IX. en 1570. abolit cette forme, & ordonna que quand le premier office vaqueroit, le ſecond avocat y paſeroit ſans autre formalité.	Læl. Socin. 1562. Jean du Tillet. 1570. Andr. Turnebe. 1565. Jac. Vida. 1568.

roi de Pologne, en vertu de lettres patentes que lui donna Charles IX. le jour même de ſa mort, & qui furent enrégiſtrées quatre jours après.

Dès les premiers jours du regne de Charles IX. le prince de Condé eſt mis en liberté. Triumvirat formé par le duc de Guiſe, le connétable de Montmorenci, & le maréchal de Saint André. Ils moururent tous les trois de mort violente, ainſi que le roi de Navarre qui ſe joignit à eux.

1561.

Édit de juillet rendu à Saint Germain, portant réglement ſur le fait de la religion, pour contenir le peuple en paix.

Colloque de Poiſſi, accordé par la reine aux inſtances des chefs des Huguenots; le cardinal de Tournon eut la ſageſſe de s'y oppoſer, mais la vanité du cardinal de Lorraine, qui comptoit y briller, le fit accepter: Théodore de Beze portoit la parole pour les Huguenots. François II. avoit envoyé des lettres patentes en 1560. pour contraindre le chapitre de Paris, par ſaiſie, à lui faire un prêt: Charles IX. donna de nouvelles lettres en 1561. pour contraindre tous les bénéficiers de ſon royaume à une déclaration des revenus de leurs bénéfices: ces lettres furent révoquées.

Arrêt ſolemnel du parlement, par lequel le prince de Condé eſt abſous de la conjuration d'Amboiſe. Arrêt du parlement contre Jean Tanquerel, qui avoit mis dans une théſe cette propoſition: *Papa poteſt reges & imperatores hæreticos deponere.*

Marie Stuart, que Catherine de Médicis n'aimoit point, & qui ne l'aimoit pas davantage, retourne en Ecoſſe par les conſeils du cardinal de Lorraine ſon oncle, auxquels elle céda à regret, après avoir quitté les armes & le titre de reine d'Angleterre; elle penſa être arrêtée à ſon paſſage par des

Digitized by Google

vaiſſeaux d'Eliſabeth, qui n'avoit pas voulu lui donner de paſſeport, ſur le refus que fit Marie de renoncer autentiquement à ſes droits ſur la couronne d'Angleterre.

1562.

Edit de janvier, qui accorde aux Huguenots l'exercice public de leur religion, (c'eſt le premier) la reine le fait rendre par la crainte que la jonction du roi de Navarre au Triumvirat ne rendît ce parti trop puiſſant. Le parlement refuſe de l'enrégiſtrer, *his verbis, non poſſumus nec debemus.* Il fut pourtant enregiſtré après deux lettres de juſſion. Il y avoit dans cet édit un article remarquable; c'eſt une eſpece de réglement ſur la maniere dont les Proteſtans doivent ſe conduire; & il eſt dit » qu'ils n'avanceront rien de » contraire au concile de Nicée, au Symbole, & au livre » de l'ancien & du nouveau Teſtament «. Premiere guerre civile, occaſionnée par le maſſacre de Vaſſi, où François duc de Guiſe fut bleſſé. Le prince de Condé eſt déclaré chef des Proteſtans: il ſurprend Orléans, qui devient le boulevard de l'héréſie. Les Huguenots, à ſon exemple, s'emparent de pluſieurs villes, entr'autres de Rouen. Le roi de Navarre eſt bleſſé le 15. d'octobre à la tranchée devant la ville de Rouen, que l'armée du roi reprit d'aſſaut: il mourut à Andely le 17. novembre ſuivant de ſa bleſſure, âgé de quarante-deux ans. » La reine ſa femme, dit Brantôme, ſouffroit impatiemment que d'abord il ſe fût fait » huguenot: lui diſant que, s'il vouloit ſe ruiner & ſe faire » confiſquer tout ſon bien, elle ne vouloit point perdre le » peu qui lui reſtoit..... puis elle changea bien après ainſi » que ſon mari, car celui-ci ſe changea en catholique, & » elle ſe changea en huguenote très-forte.

Lorſque cette guerre commença, les plus qualifiés de

Digitized by Google

ceux qui commandoient ſous le prince de Condé, étoient ; le comte de Gramont qui menoit les Gaſcons, Jean de Rohan les troupes du Dauphiné & du Languedoc, & François d'Andelot général de l'infanterie, mort en 1569. qui commandoit en particulier les troupes du pays de France.

Bataille de Dreux, gagnée ſur les Huguenots, où ſont faits priſonniers les généraux des deux armées, le prince de Condé & le connétable; le maréchal de Saint-André y eſt tué par Bobigni : ce fut le duc de Guiſe qui gagna la bataille, quoiqu'il n'eût point de commandement. Un écrivain moderne a remarqué comme une choſe ſinguliere, que François duc de Guiſe, général de pluſieurs armées, & deux fois lieutenant général du royaume, (ce qui lui donnoit le commandement ſur le connétable même,) n'avoit d'autre grade militaire que celui de capitaine de gendarmes, & étoit obligé d'obéir aux maréchaux de camp même : il eſt vrai que perſonne n'entreprit jamais de lui donner des ordres, & qu'il fut toujours, pour ainſi dire, le général de ſes généraux. Nul n'a tant reſſemblé à Pompée, qui commanda les armées, & qui eut les honneurs du triomphe, n'étant que ſimple chevalier Romain.

Le prince de Condé & le duc de Guiſe coucherent dans le même lit le ſoir de la bataille, & le lendemain matin le prince de Condé raconta qu'il n'avoit pû fermer l'œil, & que le duc de Guiſe avoit dormi à côté de lui auſſi profondément que s'ils avoient été les meilleurs amis du monde.

Le duc de Savoie rentre, par un accord avec la cour, dans Turin, Chivas, &c. qu'on lui retenoit à cauſe des droits de la ducheſſe d'Angoulême, mere de François I. Le maréchal de Bourdillon, qui étoit lieutenant de roi dans le Piémont, fit inutilement des repréſentations pour empêcher cette reſtitution.

Digitized by Google

Établiſſement de l'Univerſité de Douay.

1563.

Siége d'Orléans, où François duc de Guiſe, âgé de quarante-quatre ans, eſt aſſaſſiné par Poltrot. La puiſſance du duc de Guiſe étoit telle, que le connétable Anne de Montmorenci lui écrivoit, *Monſeigneur, & votre très-humble & très-obéiſſant ſerviteur :* & M. de Guiſe lui écrivoit, *Monſieur le connétable*, & au bas, *votre bien bon ami.* Il laiſſe deux cens mille écus de dettes.

Edit de pacification du 19. mars, dans lequel les Huguenots eurent beaucoup d'avantages. Mais la crainte qu'on avoit des Anglois, à qui les Huguenots avoient remis le Havre de Grace, rendoit cette paix néceſſaire. Le prince de Condé s'y porta de bonne foi; & ſi la reine lui avoit tenu la parole qu'elle lui avoit donnée, de lui continuer dans les conſeils le même rang & la même confiance qu'avoit eus le roi de Navarre ſon frere, le parti proteſtant eût été bientôt affoibli; mais on le négligea dès que l'on n'eut plus beſoin de lui. Charles IX. eſt déclaré majeur à treize ans & un jour au parlement de Rouen, après la priſe du Havre ſur les Anglois, qui avoient envoyé du ſecours aux Huguenots: le roi ſe trouva en perſonne à ce ſiége. Le parlement de Paris n'enregiſtra cette déclaration qu'après d'itératives remontrances, fondé ſur le droit qu'il avoit de vérifier les édits avant tout autre parlement du royaume. Charles IX. eſt le premier de nos rois qui ſe ſoit fait déclarer majeur au parlement; c'étoit l'intérêt de Catherine de Médicis, qui en avançant l'âge de la majorité, fixé par Charles V. à quatorze ans accomplis, fit déclarer par ſon fils dans cette aſſemblée, qu'il lui continuoit l'adminiſtration des affaires, & écarta par-là tous ceux qui pouvoient y prétendre; ces

Digitized by Google

mêmes motifs firent agir Marie de Médicis & Anne d'Autriche, en faiſant déclarer majeurs leurs fils Louis XIII. & Louis XIV. mais l'impatience de Catherine de faire finir la minorité, eſt une nouvelle preuve de ce que nous avons avancé qu'elle n'étoit pas régente. Conférences tenues à Troyes pour la paix avec l'Angleterre. Clôture du concile de Trente, qui avoit commencé en 1545. Du Ferrier, ambaſſadeur, fit ſes proteſtations contre ce qui s'étoit paſſé à ce concile. Nous voyons dans une lettre dattée de Fontainebleau du 3. mars, de Jean de Morvilliers à ſon neveu l'évêque de Rennes, ambaſſadeur auprès de l'empereur, » que ſi-tôt que le cardinal de Lorraine fut de retour du » concile, on envoya querir les préſidens de la cour & » gens du roi, pour voir les decrets du concile; ce qu'ils » ont fait: & la matiere miſe en délibération, le procureur » général propoſa au conſeil, que quant à la doctrine ils » n'y vouloient toucher, & tenoient toutes choſes, quant » à ce point, pour ſaines & bonnes, puiſqu'elles étoient » déterminées en concile général & légitime; quant aux » decrets de la police & réformation, y avoient trouvé pluſieurs choſes dérogeantes aux droits & prérogatives du » roi & priviléges de l'Egliſe Gallicane, qui empêchoient » qu'elles ne fuſſent reçues ni exécutées. On fit écrire Du» moulin contre le concile de Trente. « Le comte de Lune, ambaſſadeur d'Eſpagne, voulant diſputer au concile de Trente la préſéance aux ambaſſadeurs du roi, ceux-ci conſerverent leur place, & l'ambaſſadeur d'Eſpagne ſe vit réduit à ſe déplacer, & à ſe mettre entre le dernier cardinal prêtre & le premier cardinal diacre, pour ne pas être aſſis au-deſſous de l'ambaſſadeur de France. Edit pour l'établiſſement des conſignations.

Digitized by Google

1564.

Le roi part pour visiter une partie des provinces de son royaume. Paix conclue avec l'Angleterre. Il ne fut point parlé dans ce traité de la restitution de Calais, qui devoit être faite dans huit ans, aux termes du traité de Câteau-Cambresis, sans doute parce qu'Elisabeth avoit manqué à la condition essentielle sous laquelle cette ville lui devoit être rendue, qui étoit de ne rien entreprendre contre la France. Seulement il lui fut payé par forme de compensation, la somme de six vingt mille écus, au lieu de cinq cens mille écus, dont on étoit convenu, au cas qu'on gardât Calais; & les ôtages donnés par la France furent rendus. Milord Hunsdon, cousin germain d'Elisabeth, vint trouver le roi à Lyon, pour lui faire jurer l'observation de la paix, & lui présenter l'ordre de la Jarretiere. Le roi en partit, parce que la peste y étoit, ainsi que dans plusieurs autres villes du royaume, & il s'en vint au château de Roussillon en Dauphiné: ce fut là qu'il rendit la fameuse ordonnance de Roussillon, qui porte que l'année commencera dans la suite au premier janvier, au lieu qu'elle ne commençoit que le samedi saint après vêpres: le parlement ne consentit à ce changement que vers l'an 1567. Nous remarquerons à ce sujet que les Romains commençoient l'année au premier janvier, & qu'ils donnoient les étrennes ce jour-là; & M. Ducange observe qu'en France, dans le tems même où l'année commençoit à Pâques, on ne laissoit pas que de donner les étrennes le premier janvier, parce qu'on le regardoit comme le premier jour de l'an, sans doute parce qu'alors le soleil remonte. Par l'article XXIV. de l'ordonnance de Roussillon, les doubles juridictions de justice qui ne sont pas royales, sont réduites à une seule;

grand avantage pour les particuliers : cet article eſt conforme à celui de l'ordonnance d'Orléans de 1560. & Philippe de Valois avoit rendu une pareille ordonnance en 1328. Le roi rendit un édit dans le même lieu, par lequel il diminuoit des avantages accordés aux Huguenots par l'édit de pacification. Catherine de Médicis fait abattre le Palais des Tournelles, qui lui étoit devenu odieux depuis la mort de Henri II. & va loger au Louvre avec le roi. Commencement du palais des Thuilleries, entrepris par Catherine de Médicis : ce palais fut joint au vieux Louvre par la galerie qu'acheva Henri IV. Enregiſtrement de l'édit pour l'établiſſement de la juriſdiction des conſuls.

Fondation de l'Univerſité de Beſançon par l'empereur Ferdinand.

1565.

Entrevue du roi & de Catherine de Médicis avec Iſabelle de France, femme de Philippe II. & le duc d'Albe, à Bayonne. La reine, ſous le prétexte du paſſage du duc d'Albe dans les Pays-bas, fit des levées de troupes, pour ſe précautionner, diſoit-elle, contre lui. Les Huguenots de France & des Pays-bas en prennent de l'ombrage, & leurs méfiances firent naître la deuxiéme guerre civile, en France & le commencement des troubles aux Pays-bas. Catherine avoit cauſé la premiere guerre civile, en favoriſant les Huguenots ; elle fut cauſe de la ſeconde en les irritant.

Marguerite d'Autriche, fille naturelle de Charles-Quint, gouvernante des Pays-bas, avoit eu pour conſeil le cardinal de Granvelle. Guillaume de Naſſau, prince d'Orange, & le comte d'Egmont, mécontens de ſe voir ſans autorité, attiſoient les premiers feux de la révolte ; &, comme il arrive toujours dans les gouvernemens foibles, croyant les

Digitized by Google

regagner, on leur avoit ſacrifié Granvelle, qui fut rappellé avant l'entrevue de Bayonne : Philippe II. qui ne tarda pas à s'appercevoir de cette faute, envoya le duc d'Albe à ſa place.

Levée du ſiége de Malthe par les Turcs, défendue par le grand-maître Jean de la Valette : pluſieurs Seigneurs François allerent à ſon ſecours. Lorſque le chevalier de la Roche vint faire part au roi & à la reine mere de cette nouvelle de la part du grand-maître, le chancelier de l'Hôpital, s'adreſſant à la reine, lui fit remarquer que, dans les trois ſiéges importans qu'avoient ſoutenus les chevaliers de ſaint Jean, c'étoient trois François qui étoient grands-maîtres ; d'Aubuſſon qui défendit Rhodes, l'Iſle-Adam, qui n'en ſortit qu'après des prodiges de valeur, & après y avoir fait périr cent quatre-vingt mille Turcs ; & le troiſiéme, Pariſot de la Valette.

1566.

Ordonnance donnée à Moulins au mois de février, dite du *Domaine* : cette ordonnance met au même niveau, par les articles II. & XIII. les domaines anciens de la couronne & les nouveaux, & déclare préciſément (article II.) réunis au domaine, les domaines poſſédés par le roi, dont le fermier aura compté pendant dix ans. Autre ordonnance du même mois : c'eſt la célébre ordonnance de Moulins pour la réformation de la juſtice, par laquelle, entr'autres articles, on régle le droit de *Committimus* ; nous avons une derniere loi ſur cet article dans la déclaration de 1669. par la même ordonnance, en interprétation de celle d'Orléans, les ſubſtitutions antérieures à cette derniére, ſont réduites ſeulement à quatre degrés, & il eſt

ordonné que les délits ſeront punis dans le lieu où ils ſont commis.

Déclaration du mois de juillet, rendue à Paris, ſur les érections des duchés, &c. leſquels ſeront déſormais réunis à la couronne faute d'hoirs mâles : cet édit ſubſiſte encore, enſorte que pour en éviter l'effet, il faut une dérogation préciſe.

Mort de la ducheſſe de Valentinois. On lit ſur le tombeau qu'elle avoit fait élever à ſon mari dans la cathédrale de Rouen, des vers latins, par leſquels elle lui promet de lui tenir auſſi fidelle compagnie après ſa mort, qu'elle avoit fait pendant ſa vie : elle ne croyoit pas ſi bien dire, car après en avoir vécu ſéparée, elle fut enterrée à Anet. Elle avoit pour ayeule Marie, fille naturelle de Louis XI. & de Marguerite de Saſſenage : on vit de même depuis la marquiſe de Verneuil, fille de François de Balzac & de Marie Touchet maitreſſe de Charles IX. devenir la maîtreſſe de Henri IV. par une eſpéce de ſucceſſion de galanterie.

Commencement des troubles des Pays-bas, excités par les Religionnaires, ſous le nom de *Gueux*, dont le principal objet étoit d'empêcher l'établiſſement de l'inquiſition : le roi d'Eſpagne ſe diſpoſe à les punir : le prince d'Orange qui prévoit l'orage, ſe retire en Allemagne, & laiſſe dans les Pays-bas le comte d'Egmont & le comte de Horn, après les avoir inutilement avertis du danger.

Il paroît par les mémoires de Nevers, que le principal motif qui engagea Philippe II. à exciter des troubles ſous ce régne & ſous celui de Henri III. fut de mettre ces princes hors d'état de ſe joindre aux rebelles des Pays-bas.

1567.

Le duc d'Albe, arrivé dans les Pays-bas, fait arrêter le

comte d'Egmont & le comte de Horn, qui furent exécutés l'année d'après. Cette terrible exécution excita l'indignation publique, au point que quelques-uns firent l'ancien vœu germanique de ne point toucher à leurs cheveux juſqu'à ce que ces deux illuſtres victimes euſſent été vengées. Les Huguenots, ayant le prince de Condé & l'amiral à leur tête, veulent s'emparer de la perſonne du roi qui étoit à Monceaux; la reine en eſt avertie, & ſe retire à Meaux, d'où les Suiſſes commandés par leur colonel Louis Pfiffer de Lucerne, ramenent le roi à Paris : le duc de Nemours marchoit en avant avec les cavaliers de la garde du roi, & le connétable étoit à l'arriére-garde avec tous les gens de la cour. (*Davila.*) » Le prince de Condé devint » en telle gloire, qu'il fit battre monnoie d'argent avec » cette inſcription, *Louis XIII. roi de France.* (Brantô» me.) « Bataille de Saint-Denis le 10. novembre, où le connétable Anne de Montmorenci fut bleſſé à mort : cette bataille ne dura que trois quarts d'heure, & l'on mit en doute lequel des deux partis avoit remporté la victoire; cependant la Noue prononça en faveur de l'armée royale. Le connétable, d'une vertu ſévére & intraitable ſur la diſcipline, avoit ſu ſe maintenir, pendant l'eſpace de quatre regnes de troubles, dans la premiere charge de l'état; & à l'âge de ſoixante & quatorze ans il donna une bataille, la huitiéme où il s'étoit trouvé, où il eut la force de recevoir huit bleſſures mortelles, & de caſſer du pommeau de ſon épée les dents de celui qui lui tira le dernier coup. C'étoit un Écoſſois nommé Jacques Stuart, qui, ayant été fait priſonnier deux ans après à la bataille de Jarnac, fut mis à mort en vengeance du meurtre du connétable : le Laboureur doute que ce Jacques Stuart fût de la maiſon d'Ecoſſe. Les Ecoſſois, ainſi que les Romains, prenoient le

Digitized by Google

nom des maiſons auxquelles ils s'attachoient, ce qui s'appelloit à Rome *Clientela*, & ce qui reſſemble aux aggrégations ſi communes en Italie : c'eſt le même que l'on ſoupçonna du meurtre du préſident Minard ſous François II. Le connétable avoit eu cinq enfans; François, maréchal duc de Montmorenci; Henri, qui fut pair, maréchal de France & connétable; Charles, qui fut fait duc d'Anville & amiral de France; Montbron & Thoré : on lui rendit à ſa mort des honneurs qu'on ne rend qu'aux rois; on porta ſon effigie à ſes funérailles, & le parlement en corps aſſiſta à ſes obſeques; Charles IX. diſoit à ceux qui ſollicitoient la place de connétable après la mort d'Anne de Montmorenci, *je n'ai que faire de perſonne pour porter mon épée, je la porterai bien moi-même.*

La dignité de connétable demeura vacante pendant le reſte du régne des Valois; elle fut rétablie vingt-ſept ans après par Henri IV. qui revétit de cette charge Henri duc de Montmorenci, fils du dernier connétable : après la mort de Henri, arrivée en 1614. il y eut encore une vacance de ſept ans. En 1621. Louis XIII. conféra cette dignité à Charles d'Albert duc de Luines, qui, étant mort cette même année, eut pour ſucceſſeur François de Bonne de Leſdiguieres; celui-ci mourut en 1626. Cette charge fut alors ſupprimée par lettres-patentes du 13. mars 1627. vérifiées le même jour au parlement; les fonctions en ſont à préſent réunies aux maréchaux de France.

Charles d'Ailli de Picquigni, vidame d'Amiens, & ſon fils, ayant été tués à la bataille de Saint-Denis, leur ſucceſſion fit dans la ſuite la matiere d'un procès : comme il s'agiſſoit de ſavoir lequel des deux étoit mort le premier, le parlement, qui ne put vérifier le fait, jugea qu'il ne devoit point renverſer l'ordre de la nature, & prononça

Digitized by Google

que la ſucceſſion avoit paſſé du pere au fils.

La ville d'Orléans, qui, par un article de l'édit de pacification de 1563. avoit été remiſe entre les mains du roi, eſt ſurpriſe par les Huguenots. Le duc d'Anjou eſt fait lieutenant général du royaume ; la reine lui avoit donné pour conſeil le maréchal de Tavannes, à qui il dut toute la réputation dont il jouit juſqu'au moment qu'il monta ſur le trône : ce même maréchal & le maréchal de Retz furent dans le ſecret de la Saint-Barthelemi, dont on les accuſa d'être les principaux auteurs.

Création de la charge de colonel général de la cavalerie, & diviſée d'abord ſous le titre *d'en de-çà & de-là les monts ;* l'une en faveur de Charles de Savoie duc de Nemours, & celle-ci en faveur de Henri de Montmorenci duc d'Anville : cette diſtinction a ceſſé depuis.

Edit de Saint Maur, dit *des Meres*, pour empêcher qu'elles ne ſuccédent à leurs enfans, *ès biens provenans du côté paternel :* cet édit fut rendu ſur l'inſtance de Jean de Montluc, pour empêcher que la veuve de ſon neveu n'emportât tous les biens de ſa maiſon.

Lettres-patentes, qui portent que nul ne ſera reçu dans un office de judicature, ſans information de vie & de mœurs, & s'il n'eſt de la religion catholique. Stobée dit qu'à Athènes il y avoit une loi par laquelle chaque citoyen, avant d'avoir part aux charges publiques, étoit obligé de prêter ſerment au ſujet de la religion : *Je défendrai les autels, je me conformerai au rit national.*

1568.

La guerre continue dans le royaume. Deuxiéme paix conclue à Longjumeau, dite *la petite paix*, parce qu'elle ne dura que ſix mois ; on y rappelloit l'édit de pacification

de 1563. ſans aucunes des reſtrictions de l'édit de Rouſſillon.

Troiſiéme guerre civile, plus animée que les autres, & où les princes proteſtans d'Allemagne prirent parti. Elle fut cauſée par le projet que la reine avoit formé de faire arrêter le prince de Condé & l'amiral qui s'étoient retirés dans leurs terres, & dont ils furent avertis par le maréchal de Tavannes.

Mort de dom Carlos & d'Eliſabeth de France ſa bellemere. Pie V. publie la bulle *in cœna Domini*, par laquelle il excommunie tous princes & autres qui exigeront des eccléſiaſtiques quelque contribution que ce puiſſe être; cette bulle eſt lûe tous les ans à Rome le jeudi ſaint. Le parlement rendit arrêt en 1580. contre cette bulle. La reine Eliſabeth s'aſſure de la perſonne de Marie Stuart, qui s'étoit réfugiée en Angleterre, pour lui demander un aſyle contre les rebelles de ſon royaume.

Le chancelier de l'Hôpital, devenu ſuſpect à la reine, prend le parti de ſe retirer de la cour. Nous ne ſaurions mieux placer qu'à cet article du chancelier de l'Hôpital (un des grands magiſtrats & des grands juriſconſultes de notre France,) quelques réfléxions qui nous rappelleront les progrès qu'avoient faits les loix depuis le commencement de la monarchie juſqu'à ce ſiécle.

Toute ſociété a des loix; mais quoique les laix paroiſſent être inviolables, il eſt pourtant vrai qu'elles ſe ſont reſſenties de l'inconſtance des hommes, & qu'elles ont été obligées de changer à meſure du changement des mœurs & des uſages. Aſſurément *la loi des Saliens* n'avoit pas prévû ce que les capitulaires y ont ajouté, parce que cette loi n'avoit à conduire que des hommes, dont la guerre étoit le ſeul emploi; au lieu que les capitulaires dirigeoient une

Digitized by Google

ſociété plus formée, & des citoyens raſſemblés, dont les paſſions ſe montroient ſous une autre forme. L'introduction des fiefs fit un bien plus grand changement : la France n'étoit plus reconnoiſſable du tems de Charles le Simple à celui de Charlemagne, & il fallut d'autres remédes pour de nouveaux maux : car les loix ne ſont gueres que des remédes ; & des hommes raiſonnables n'en auroient pas grand beſoin. Le caractére des François demandoit, pour leur bonheur, qu'ils fuſſent gouvernés par un ſeul, il étoit donc néceſſaire de les ramener inſenſiblement à ces tems heureux où ils n'avoient qu'un maître, au lieu de les laiſſer ſe détruire par un amour d'indépendance, dont ils n'appercevoient pas les ſuites ; encore un ſiécle de guerres privées, & c'étoit fait de la monarchie Françoiſe ; il fallut donc des loix ſur ce genre biſarre de poſſeſſions que la prudence de nos rois cherchoit à modifier, en attendant qu'ils ſe fuſſent mis en état de n'en plus rien craindre : de-là cette ſuite non interrompue de ſages précautions tranſmiſes, comme par une eſpéce de miracle, de régne en régne, par leſquelles nos rois, ſans laiſſer pénétrer leur ſecret, parvinrent enfin à reprendre l'autorité, ſi néceſſaire pour le bonheur des peuples : affranchiſſement des ſerfs, établiſſement des communes, cas royaux, annobliſſement, &c. tous autant de coups mortels portés à la licence & à la rébellion, qui s'autoriſoient des loix des fiefs.

Mais il étoit de plus grands maux encore, & que nous n'avions guéres connus, c'étoient les guerres de religion qui bouleverſerent le royaume ſous les malheureux régnes de François II. de Charles IX. & de Henri III. Si les grands & les peuples d'alors avoient été abandonnés à leur fanatiſme, la France ſeroit bien-tôt retombée, ſinon dans ſon ancienne barbarie, dont le luxe & l'amour du plaiſir

Digitized by Google

l'auroient peut-être défendue quelque tems, du moins dans l'anarchie, ſuite du mépris des loix & de l'ignorance des Lettres. Qui n'eût pas cru alors tout perdu ? mais le chancelier de l'Hôpital veilloit pour la patrie : ce grand homme, au milieu des troubles civils, faiſoit parler les loix, qui ſe taiſent d'ordinaire dans ces tems d'orage & de tempête ; il ne lui vint jamais dans l'eſprit de douter de leur pouvoir ; il faiſoit l'honneur à la raiſon & à la juſtice, de penſer qu'elles étoient plus fortes que les armes mêmes, & que leur ſainte majeſté avoit des droits impreſcriptibles ſur le cœur des hommes, quand on ſavoit les faire valoir. De-là ces loix, dont la ſimplicité noble peut marcher à côté des loix Romaines ; ces loix dont il a banni, ſuivant le précepte de Séneque, tout préambule indigne de la majeſté qui doit les accompagner ; *nihil mihi videtur*, dit-il, *frigidius quam lex cum prologo, jubeat lex, non ſuadeat.* De-là ces édits, qui par leur ſage prévoyance embraſſent l'avenir comme le préſent, & ſont devenus depuis une ſource féconde où l'on a puiſé la déciſion des cas mêmes qu'ils n'ont pas prévus ; ces ordonnances, où la force & la ſageſſe réunies font oublier la foibleſſe du régne ſous lequel elles ont été rendues : ouvrages immortels d'un magiſtrat au-deſſus de tout éloge, qui ſentoit l'étendue des devoirs & la force de la ſuprême dignité qu'il occupoit ; qui ſut en faire le ſacrifice, dès qu'il s'apperçut que l'on vouloit en gêner les fonctions, & d'après lequel on a jugé tous ceux qui ont oſé s'aſſeoir ſur ce même tribunal, ſans avoir ſon courage ni ſes lumieres.

1569.

Bataille de Jarnac, gagnée le 13. mars par le duc d'Anjou, contre Louis I. prince de Condé, qui y fut tué de

ſang-froid par Monteſquiou : ce prince n'étoit âgé que de trente-neuf ans ; il avoit alors un bras en écharpe, & un moment avant l'action il reçut à la jambe un coup de pied du cheval du comte de la Rochefoucaud ſon beau-frere. Lorſqu'il entra dans le monde il n'avoit que ſix mille livres de rente ; la maréchale de Saint André lui fit don de ſa terre de Valleri, mais il n'eſt pas vrai que ç'ait été ſous la condition que lui & ſes deſcendans y auroient leur ſépulture. On a dit qu'il avoit été tué par ordre du duc d'Anjou. Cette bataille dura ſept heures ſans être meurtriere : les Catholiques furent vainqueurs. La reine eût bien voulu gouverner le prince de Condé par ſes maîtreſſes, qui ſe flatterent toutes de l'épouſer ; mademoiſelle de Limeuil devint groſſe, & fut chaſſée de la cour ; la maréchale de Saint André y mangea ſon bien ; & meſſieurs de Guiſe ne purent la gagner par l'eſpérance du mariage de la reine d'Ecoſſe ; après la mort d'Eléonore de Roye, il s'étoit remarié à la ſœur du duc de Longueville.

L'amiral de Coligni raſſure les Huguenots : la reine de Navarre, Jeanne d'Albret, leur amene ſon fils Henri, prince de Béarn, depuis Henri IV. & le prince Henri, fils du prince de Condé. Le jeune prince de Béarn eſt déclaré chef du parti : quoique ſon pere fût mort, il ne prit le titre de roi de Navarre qu'après la mort de ſa mere Jeanne d'Albret.

Rude eſcarmouche le 25. Juin, proche la Roche-la-Belle en Limouſin ; le duc d'Anjou s'y étoit campé pour empêcher l'amiral, qui avoit été renforcé par les Allemans, de pénétrer dans le Haut-Poitou : l'amiral y eut l'avantage ; il fut ſecondé par Guillaume prince d'Orange, & ce fut là que le prince de Béarn, âgé de ſeize ans, fit ſes premieres armes. L'amiral léve le ſiége de Poitiers, vaillam-

Digitized by Google

ment défendue par le jeune Henri duc de Guiſe.

Le 3. octobre, bataille de Montcontour, ce fut la quatriéme de ce régne; celle de Dreux en 1562. celle de Saint Denis en 1567. celles de Jarnac & de Moncontour. Les Huguenots furent battus à toutes les quatre. Celle-ci fut très-ſanglante, le duc d'Anjou y fut encore vainqueur de l'amiral, mais ce prince n'en profita pas, ayant perdu beaucoup de monde devant Saint Jean d'Angeli qu'il aſſiégea au lieu de pourſuivre l'amiral; il prit cette ville.

1570.

La guerre continue au-delà de la Loire avec une égale fureur. L'amiral étant aux ordres du prince de Béarn & du prince de Condé ſon couſin, âgés, l'un de ſeize ans, l'autre de dix-ſept, entreprend de traverſer tout le royaume pour aller au-devant des troupes Allemandes, ſans être arrêté par le maréchal de Coſſé, qu'il battit à Arnai-le-duc. Troiſiéme paix favorable aux Huguenots, conclue à Saint Germain au mois d'août: on la nomma *la Paix boiteuſe & mal aſſiſe*, parce qu'elle avoit été conclue par les ſieurs de Biron (Armand) & de Meſmes, dont le premier étoit boiteux, & l'autre portoit le nom de la ſeigneurie de Malaſſiſe. Le duc d'Anjou va au-devant de la princeſſe Eliſabeth d'Autriche qui venoit épouſer le roi, étant conduite par l'électeur de Mayence: il y eut quelque difficulté ſur le cérémonial entre le duc d'Anjou & l'électeur, mais elle fut terminée, & l'électeur ne voulut point prendre la main ſur le duc d'Anjou. (*Mém. de Cheverni.*)

1571.

Les avantages accordés aux Huguenots par la paix de Saint Germain, donnent des ſoupçons aux chefs de ce parti;

Digitized by Google

on eſſaye de les diſſiper en propoſant le mariage de la princeſſe Marguerite, ſœur de Charles IX. avec Henri prince de Béarn, & en même tems en leur laiſſant entrevoir que l'on ſe diſpoſoit à la guerre contre le roi d'Eſpagne : on propoſe auſſi le mariage du duc d'Anjou avec la reine Eliſabeth. Si jamais cette princeſſe a ſongé ſérieuſement à ſe marier, ç'a été avec ce prince qui fut depuis Henri III. On a dit que Marie Stuart avoit eu les mêmes vûes ſur ce prince, & que du fond de ſa priſon elle lui avoit fait ceſſion de ſon droit ſur la couronne d'Ecoſſe, dans l'eſpérance de l'épouſer. (*Bibl. Britan.*)

Bataille de Lépante, gagnée contre les Turcs par dom Jean d'Autriche, bâtard de Charles-Quint. Ce jeune prince mourut en 1578. âgé de trente-deux ans ; ſon frere Philippe II. le ſoupçonnoit de vouloir ſe faire ſouverain de la Flandre dont il étoit gouverneur ; & ſes liaiſons avec la reine Eliſabeth, qui n'aimoit ni le roi d'Eſpagne ni les Eſpagnols, autoriſoient ſes ſoupçons : on ne crut pas que ſa mort, qui ſuivit de près, fût naturelle, & preſque tous les hiſtoriens, hors Cabrera, ont écrit qu'il avoit été empoiſonné. Strada a écrit que ce prince avoit été rendu ſuſpect à Philippe II. par l'habileté du prince d'Orange, & que cette jalouſie, en retardant les ſecours qu'il attendoit d'Eſpagne, ne contribua pas moins à la liberté des Hollandois, que leur courage & leur bonne conduite. Encore un fait curieux à ce ſujet : Philippe II. ayant trouvé dans les papiers de dom Jean un traité de ligue avec Henri duc de Guiſe, qui eût été également fatal à la France & à l'Eſpagne, profita de cette découverte pour faire les mêmes propoſitions au duc de Guiſe ; enſorte qu'il tourna à ſon avantage ce qui devoit lui être contraire, & que dom Jean fut la cauſe indirecte de cette fameuſe ligue qui cauſa

Digitized by Google

tant de malheurs. On les comparoit, le roi ſon frere & lui, à Tibere & à Germanicus.

1572.

La reine de Navarre eſt attirée à Paris par le mariage de ſon fils, & l'amiral par l'apparence de la guerre que le roi alloit porter, à ce qu'on lui faiſoit entendre, dans les Pays-bas, & dont il devoit lui abandonner la conduite. Mort de la reine de Navarre: d'Aubigné qui ne doute point qu'elle n'ait été empoiſonnée, fait un bel éloge de cette princeſſe: » n'ayant de femme que le ſexe, l'ame » entiere aux choſes viriles, l'eſprit puiſſant aux grandes » affaires, le cœur invincible aux grandes adverſités ». Le roi de Navarre, âgé de dix-neuf ans, épouſe la princeſſe Marguerite. L'amiral eſt bleſſé d'un coup d'arquebuſe par Maurevert; il attribue cet aſſaſſinat au duc de Guiſe: ce ſoupçon étoit d'autant plus fondé, que le duc de Guiſe, qui n'avoit que treize ans lors de l'aſſaſſinat de François ſon pere, dont l'amiral étoit accuſé, jura qu'il ne mourroit jamais qu'il n'eût vengé ſa mort. (*Brantôme.*) Maſſacre des Huguenots à Paris, le jour de la ſaint Barthelemi: » Action » exécrable, qui n'avoit jamais eu, & qui n'aura, s'il plaît » à Dieu, jamais de ſemblable, (*Perefixe.*) » L'amiral, âgé d'environ cinquante-cinq ans, aſſaſſiné par le nommé Beſme, fut la premiere victime de cette journée; ſa charge fut donnée à Honorat de Savoie, marquis de Villars. On trouva entr'autres papiers, dans ceux de l'amiral de Coligni qui tenoit un journal, un avis à ſa majeſté de prendre garde, en aſſignant l'appanage à ſes freres, de ne leur pas donner une trop grande autorité: la reine fit lire cet article devant le duc d'Alençon, qu'elle ſavoit affligé de la mort de l'amiral de Coligni; » Voilà votre bon ami, lui dit-elle, voyez,

Digitized by Google

» le conſeil qu'il donne au roi. Je ne ſai pas, lui dit le duc » d'Alençon, s'il m'aimoit beaucoup, mais je ſai qu'un ſem- » blable conſeil n'a pû être donné que par un homme très- » fidele à ſa majeſté, & très-zélé pour l'état. » Le maſſacre de la ſaint Barthelemi s'étendit par tout le royaume; ſi l'on en excepte quelques provinces qui en furent garanties par la probité & le courage de ceux qui y commandoient; leurs noms, quoiqu'écrits dans bien des mémoires, ne ſauroient être trop répétés; c'étoient les comtes de Tendes & de Charni, meſſieurs de Saint Heran en Auvergne, Tanegui le Véneur en Normandie, de Gordes en Provence, de Mandelot à Lyon, d'Ortes, de Matignon, &c. Le roi de Navarre & le prince de Condé firent abjuration pour ſauver leur vie. Le roi, après avoir chargé le duc de Guiſe d'être l'auteur de ces funeſtes exécutions, s'en charge lui-même; & en conſéquence le parlement rend arrêt, qui porte que, vû le procès de l'amiral & de ſes complices, l'amiral ſera pendu par effigie au gibet de Montfaucon. La ſaint Barthelemi tomboit le dimanche cette année, & ce fut le ſoir que le maſſacre ſe fit. Ambroiſe Paré & la nourrice du roi, qui étoient de *la religion*, furent les ſeuls que le roi excepta de cette horrible proſcription. *Ce prince, depuis ce jour*, dit Brantôme, *parut tout changé, &, diſoit-on, qu'on ne lui voyoit plus au viſage cette douceur qu'on avoit accoutumé de lui voir.* François de Noailles, évêque d'Acqs, ambaſſadeur à la Porte, fait la paix entre les Turcs & les Vénitiens, & ſauve par là l'iſle de Candie que les Turcs avoient aſſiégée.

Le duché d'Uzès créé en 1565. eſt érigé en pairie en faveur des deux freres, réverſible à la couronne faute d'hoirs mâles, aux termes de la déclaration de 1566.

1573.

Qui n'auroit cru l'héréſie écraſée ? Mais le tems n'en étoit pas encore venu. Montauban donna le ſignal d'une nouvelle révolte, ce qui cauſa la quatrieme guerre civile, par le refus que firent les Huguenots de rendre les places de ſûreté qui leur avoient été accordées. Pour faire comprendre juſqu'à quel point l'autorité royale étoit alors perdue, il ſuffira de rapporter les mots d'une lettre écrite de Périgueux au duc d'Alençon le 13. mars 1574. par André de Bourdeille, ſénéchal de Périgord, que Charles IX. avoit chargé de s'informer ſecretement de l'état de la province : *Si le roi, la reine & vous ne pourvoyez autrement que par le paſſé* (aux troubles de l'état) *je crains de vous voir auſſi petits compagnons que moi.* Siége de la Rochelle, par le duc d'Anjou, où ce prince perdit preſque toute ſon armée, & qui ſe termina par un accord favorable aux Rochellois, qui, en ſe rendant, demeurerent les plus forts dans leur ville; ſiége mémorable de Sancerre. Quatriéme paix, qui laiſſa voir la foibleſſe du gouvernement, & la force toujours ſubſiſtante des Huguenots, malgré les coups qu'on leur avoit portés.

Le duc d'Anjou eſt élu roi de Pologne après la mort de Sigiſmond II. La couronne de Pologne étoit originairement héréditaire ; ce ne fut que vers l'an 1386. qu'après la mort de Louis, roi de Hongrie & de Pologne, les Polonois ſe choiſirent un roi. Louis, quoique ſurnommé le Grand, ne le parut pas aux Polonois, qui ne pouvoient lui pardonner la préférence qu'il donnoit aux Hongrois ſur eux ; & quoiqu'il eût déſigné ſon gendre pour héritier de cette couronne, les Polonois élurent Jagellon, grand duc de Lithuanie, qui acheta leurs ſuffrages par la réunion de la Lithuanie & de ſes autres principautés à la couronne ; ce trône alors devint électif, & l'a toujours été depuis.

Digitized by Google

Le duc d'Anjou avoit appris au ſiege de la Rochelle ſon élection à la couronne de Pologne, par les ſoins de Jean de Montluc, évêque de Valence; il part pour prendre poſſeſſion de cette couronne. Le roi étoit déja malade, & la reine laiſſe au duc d'Anjou, en partant, l'eſpérance d'un prompt retour. Le regret de quitter la France, où il pouvoit eſperer de regner bien-tôt, ne fut pas le ſeul qu'il emporta avec lui: on ſait ſon amour pour la marquiſe d'Iſle, (Marie de Cléves) premiere femme de Henri I. prince de Condé.

Érection en titre d'office de la charge de colonel général des Suiſſes, qui auparavant n'étoit qu'une ſimple commiſſion, en faveur de M. de Méru, fils du connétable Anne de Montmorenci; Sanci, maître des requêtes, l'eut après lui; ſes ſucceſſeurs furent, le duc de Rohan qui ſe démit volontairement en 1614. Baſſompierre, Coaſlin, Baſſompierre pour la ſeconde fois, Schomberg, le comte de Soiſſons, le duc du Maine, ſon fils le prince de Dombes, le comte d'Eu, frere de ce dernier, & aujourd'hui par lettres patentes du 27. février 1762. le duc de Choiſeul, arriere petit-neveu du maréchal de Baſſompierre, dont la maiſon étoit originaire d'Allemagne.

1574.

Nouveau parti nommé des *Politiques*, à la tête duquel étoient François duc d'Alençon & les Montmorenci. Les Huguenots ſe lient à ce parti. La reine avertie fait arrêter le duc d'Alençon & le roi de Navarre; le prince de Condé ſe retire en Allemagne. Les maréchaux de Montmorenci & de Coſſé ſont mis à la Baſtille pour le même fait. La Mole & Coconnas, favoris du duc d'Alençon, ſont exécutés. Le premier étoit bien traité de la reine Marguerite, le ſecond de madame de Nevers, (Henriette de Cléves.)

Digitized by Google

On fait marcher trois armées qui ont de grands avantages contre les Huguenots.

Les Jésuites recommencent à enseigner au collége de Clermont.

Mort de Charles IX. Les princes & seigneurs de la cour quitterent tous son convoi à l'église de saint Lazare, fauxbourg de Paris, & il ne resta pour l'accompagner jusqu'à Saint Denis, que Brantôme, quatre autres gentilshommes de la chambre, & quelques archers de la garde.

Ce regne fut déchiré par les dissentions civiles, & rempli de meurtres & d'horreurs; l'autorité royale y fut vivement attaquée, & cependant c'est sous ce regne que furent faites nos plus sages loix, & les ordonnances les plus salutaires à l'ordre public, qui subsistent encore aujourd'hui dans la plus grande partie de leurs dispositions. On en fut redevable au chancelier de l'Hôpital, dont le nom doit vivre à jamais dans la mémoire des hommes qui aimeront la justice. Je dois ajouter que ce siécle fut en France le beau siécle de la jurisprudence. Jamais tant de grands hommes ne parurent successivement, Alciat, Tiraqueau, du Tillet, Cujas, Ramus, le chancelier de l'Hôpital, les de Thou, Harlay, les Pithou, Gui Coquille, Duranti, d'Espesses, Brisson, Dupui, Loysel, Fabrot, Molé, le Févre, Gillet, la Gueste, Hotman, le Maistre, &c. Ce qui est aussi extraordinaire, c'est que ce même prince, que tous les historiens nous peignent comme violent & cruel, & qui s'avoua l'auteur de la Saint Barthelemi, aima cependant les sciences & les lettres, se plut & réussit aux arts qui adouciſſent l'ame, & nous a même laissé des preuves de son talent pour la poësie: aussi ce prince n'avoit-il pas été toujours le même: *Ce fut*, dit Brantôme, *le maréchal de Retz, Florentin, qui le pervertit du tout, & lui fit oublier*

& laiſſer toute la belle nourriture que lui avoit donnée le brave de Cipierre.

On remarque que c'eſt depuis Charles IX. que les ſecretaires d'état ont ſigné pour le roi. Ce prince étoit fort vif dans ſes paſſions ; & Villeroi lui ayant préſenté pluſieurs fois des dépêches à ſigner, dans le tems qu'il vouloit aller jouer à la paume : *Signez, mon pere*, lui dit-il, *ſignez pour moi : Eh bien, mon maître*, reprit Villeroi, *puiſque vous me le commandez, je ſignerai.*

Brantôme, parlant de l'ancien tems, dit qu'autrefois les jeunes gens vouloient apprendre le métier de la guerre, & reſtoient long-tems ſubalternes. » Aujourd'hui, ajoute-» t-il, cela n'eſt plus, on ne ſe contente pas de ſi peu. » car du premier coup que le jeune commence à porter les » armes, il faut qu'il commande ou en cavalerie légere, » ou en gendarmerie, ou en infanterie, ſans avoir jamais » appris d'obéir. » Le Laboureur ſur Caſtelnau étend plus cette idée. » On n'alloit pas ſi vîte alors aux dignités » de la guerre : l'ambition avoit ſes bornes, la valeur n'en » avoit point, & la belle réputation étoit ſon prix le plus » ſolide. Cette modération conſervoit à l'état les plus grands » & les plus expérimentés capitaines dans une même fonc-» tion : au lieu qu'aujourd'hui il n'y a plus de charge pour » un gentilhomme de cinq ou ſix campagnes un peu accré-» dité : en ce tems-là toute l'ambition des princes, des plus » grands & des plus braves de la cour, étoit de comman-» der cinquante ou bien cent hommes d'armes : on voyoit » en un jour de bataille flotter les barbes blanches ſur la » cuiraſſe de la plûpart des capitaines, comme une marque » de l'antiquité de leurs ſervices ; mais à préſent on cache-» roit comme une honte, ſous une teinture de poil, & » ſous la perruque d'un jeune homme, cette marque d'hon-

» neur, & on auroit confuſion de n'être pas ſorti d'un » emploi auparavant que d'avoir atteint l'âge & le ſervice » de le mériter ». C'eſt que les hommes ne déſirent que d'être élevés, mais ne ſe ſoucient pas d'être grands.

Digitized by Google

Digitized by Google

1574. *Avénement à la couronne.*

HENRI III. *qui étoit roi de Pologne, parvient à la Couronne l'an* 1574. *âgé d'environ* 23. *ans. Il fut sacré à Reims le* 13. *février* 1575. *par Louis, cardinal de Guise, le même jour de l'an révolu de son sacre en Pologne.*

Il avoit eu pour gouverneur François de Carnavalet, brave & vaillant seigneur, *dit Brantôme*, qui savoit tous les commentaires de César en latin par cœur.

Quand on vint à lui mettre la couronne sur la tête, il dit assez haut qu'elle lui blessoit, & lui roula par deux fois de la tête, comme si elle eût voulu tomber: ce qui fut remarqué & interprété à mauvais présage. (*Journ. de Henri III.*)

EVENEMENS REMARQUABLES.

1574.

CE régne se nomme le régne des favoris. Montgommeri, pris les armes à la main dans Domfront sous le régne précédent, est condamné à la mort comme criminel de leze-majesté: » quinze ans auparavant il avoit eu le malheur » de tuer Henri II. dans un tournois, & cet » accident le conduisit sur l'échaffaut, chargé » de tous les maux que cette mort causa à » l'état, plûtôt que de ses propres crimes; car » pour celui de leze-majesté, dont on l'accu- » soit, il ne pouvoit en être recherché après » les édits déja donnés, & sur-tout après la » derniere amnistie; mais il fallut accorder » cette satisfaction à la passion de la régente, » qui vouloit, à quelque prix que ce fût, la » mort d'un homme qui lui avoit enlevé le roi » son époux. Bel exemple pour nous apprendre » que dans les coups qui attaquent les têtes » couronnées, le hasard seul est criminel, quand » même la volonté seroit innocente «. (*De Thou, T. VII.*) Ses enfans, par le même arrêt, furent déclarés roturiers, ce qui lui fit dire cette belle parole en mourant: » S'ils n'ont la vertu » des nobles pour s'en relever, je consens à » l'arrêt «. Ce nom est malheureux: nous avons vû en 1521. le capitaine de Lorges, sieur de Montgommeri, blesser, en se jouant, le roi François I. à la tête.

Le feu roi, en mourant, avoit déclaré Catherine de Médicis régente, jusqu'à ce que son successeur fût revenu en France.

Digitized by Google

FEMMES.	ENFANS.	1589. MORT.	PRINCES contemporains.
Louiſe de Lorraine, fille de Nicolas comte de Vaudemont, frere puîné du duc de Lorraine, mariée en 1575. morte en 1601. enterrée dans l'égliſe des Capucines, (aujourd'hui la Conception,) qu'elle avoit fondée. Le fameux comte d'Egmont, décapité en 1568. étoit le frere de ſa mere. *Henri III. avoit été amoureux de Renée de Rieux, qu'il vouloit faire épouſer à François de Luxembourg, & qui épouſa depuis Philippe Altoviti Baron de Caſtellane.* (Memoires de Caſtelnau.)		HENRI III. *eſt aſſaſſiné à ſaint Cloud le premier jour d'août 1589. à huit heures du matin, par Jacques Clément, Jacobin, qui n'avoit que 22. ans, natif du village de Sorbonne, près de Sens, & qui avoit été élevé dans le couvent des Dominicains de cette ville. Ce prince mourut le lendemain âgé d'environ 38. ans; il en avoit régné 15. & deux mois. Son corps fut dépoſé à l'abbaye de Compiégne, juſqu'en 1610. qu'il fut porté à S. Denis.*	*Papes.* Grégoire XIII. 1585. Sixte V. 1590. *Maiſon Othomane.* Amurat III. 1595. *Empereurs.* Maximilien II. 1576. Rodolphe. 1612. *Roi d'Eſpagne.* Philippe II. 1598. *Rois de Portugal.* Sébaſtien. 1578. Dom Henri, cardinal. 1580. Philippe II. 1598. *Roi d'Angleterre.* Eliſabeth. 1603. *Rois d'Ecoſſe.* Marie Stuart. 1587. Jacques VI. 1625. *Rois de Dannemarc.* Frédéric II. 1588. Chriſtiern IV. 1648. *Roi de Suéde.* Jean. 1592. *Rois de Pologne.* Etienne Battori. 1587. Maximilien d'Autriche. 1587. Sigiſmond III. 1632. *Czars.* Iwan Baſilowitz. 1584. Fœdor Iwanowitz. 1597.

Digitized by Google

EVENEMENS REMARQUABLES sous HENRI III.

Henri III. s'évade de Pologne, lui quatorziéme. Honneurs qu'on lui rend à Vienne & à Veniſe. La réception que lui firent en Piémont le duc & la ducheſſe de Savoie, fille de François I. fut trop payée par la reſtitution de Pignerol, Savillan & la Perouſe, que le roi leur accorda par le conſeil du maréchal de Bellegarde, vendu au duc de Savoie : c'étoient les ſeules villes fortifiées que la France avoit conſervées au-delà des monts. Le duc de Nevers, qui en étoit gouverneur, s'y oppoſa, & le chancelier de Birague ayant refuſé de ſigner les lettres patentes de cette reſtitution, le roi les ſcella lui-même. Bellegarde en fut diſgracié depuis.

Aſſemblée importante, où l'on délibere ſur le parti que l'on prendra contre les Huguenots. L'empereur Maximilien & les Vénitiens avoient conſeillé au roi, lors de ſon paſſage de Pologne en France, de ne leur point faire la guerre : leurs motifs étoient différens, les Vénitiens le conſeilloient de bonne foi & ſuivant ſes intérêts, mais l'empereur étoit ſoupçonné d'incliner pour la nouvelle religion. Paul de Foix inſiſte fortement ſur la pacification ; M. de Villequiers ſe déclare ouvertement pour leur faire la guerre, & ce parti eſt ſuivi par le roi, qui haiſſoit également les Huguenots & le duc de Guiſe. Le prince de Condé & le maréchal d'Anville ſont à la tête des Huguenots. Les événemens de la guerre ſont peu importans. Les Rochellois recommencent les hoſtilités. Le duc de Montpenſier prend Luſignan. Mort du cardinal de Lorraine, âgé d'environ cinquante ans ; il fut, dit on, empoiſonné, le uns ont dit par dom Claude de Guiſe, fils naturel de Claude, premier duc de Guiſe, les autres par le cardinal d'Armagnac, mais il n'y en a aucune preuve. Il jouiſſoit de neuf archevéchés ou évéchés & d'autant d'abbayes. On peut dire qu'il étoit payé pour protéger la religion Catholique.

Digitized by Google

MINISTRES

Philippe Hurault de Cheverni, qui étoit chancelier. 1599.

Pomponne de Bellievre, surintendant. 1607.

Franç. d'O, surintendant des finances. 1594.

Marcel, controlleur des finances ; il avoit été prévôt des marchands.

Secretaires d'état.

Simon Fizes de Sauves. 1579.

Nic. de Neuville de Villeroi. 1617.

Pierre Brulart. 1608.

Cl. Pinart. 1605.

Louis Revol. 1594.

GUERRIERS.

Maréchaux de France.

François de Montmorenci. 1579.

Henri de Montmorenci, duc d'Anville. 1614.

Ils étoient tous deux fils du connétable Anne de Montmorenci, & Henri le puîné fut connétable sous le régne suivant.

Charles de Montmorenci, qui étoit leur cadet, porta long-tems le nom de Méru, & fut fait duc & pair par Louis XIII. sous le nom d'Anville, fut amiral de France, & eut le premier le titre de colonel général des Suisses.

Artus de Cossé, seigneur de Gonnor. 1582.

Honorat de Savoie. 1580.

Albert de Gondi de Retz. 1602.

Roger de Saint Lari de Bellegarde. 1579.

Blaise de Montluc. 1577.

Il nous a donné des commentaires de sa vie.

MAGISTRATS.

Chanceliers.

René de Birague. 1583.

Philippe Hurault de Cheverni. 1599.

François de Montholon, G. D. S. 1590.

Fils du garde des Sceaux, nommé aussi François.

Premiers Présidens.

Christ. de Thou. 1582.

Achil. de Harlai. 1616.

Procureurs du Roi.

Jean de la Guesle. 1589.

Jacq. de la Guesle. 1612.

Avocats du Roi.

Gui du Faur de Pibrac. 1584.

Auguſt. de Thou. 1595.

Barnabé Brisson. 1591.

SAVANS & Illustres.

Michel Baius. 1589.

Remi Belleau. 1577.

Fr. de Belleforêts. 1583.

George Buchanan. 1582.

Joachim Camerarius. 1574.

Louis de Camoens. 1579

Jer. Cardan. 1576.

S. Charles Borromée. 1584.

P. Ciaconius. 1581.

Jean Fr. Commendon, cardinal. 1584.

P. Danès, précepteur & confesseur de François II. 1577.

Ce fut lui qui étant évêque de Lavaur, & ayant déclamé fortement au concile de Trente contre les mœurs des ecclésiastiques, fut interrompu par Sebastien Vance, évêque d'Orviette, qui dit avec mépris, *Gallus cantat* ; à quoi Danès répondit : *Utinam ad Galli cantum Petrus resipisceret.*

Jean Dorat. 1588.

Arnault du Ferrier. 1585.

Louis de Foix, ingénieur, vivant en 1585.

Antoine de Granvelle, cardinal. 1586.

Digitized by Google

1575.

Montbrun, chef des Huguenots en Dauphiné, eſt exécuté ; il avoit eu l'audace de piller le bagage du roi, au ſortir du pont de Beauvoiſin, lorſque le roi revenoit de Pologne, & il ajoutoit que les armes & le jeu rendoient les hommes égaux. Leſdiguieres prend ſa place. François, duc d'Alençon, devenu duc d'Anjou par la mort de Charles IX. à qui le roi venoit de pardonner une conjuration contre ſa perſonne, ſe met à la tête des rebelles. Eliſabeth lui envoie du ſecours, & le roi qui juſques-là avoit deſiré qu'elle épouſât ce prince, craint que cette alliance n'entretienne les troubles. La reine tire les maréchaux de Montmorenci & de Coſſé de la Baſtille, pour les faire agir auprès du duc d'Alençon, ſur qui ils avoient grand pouvoir. Henri duc de Guiſe eſt bleſſé dans une rencontre proche de Château-Thieri, d'un coup de piſtolet au viſage, qui lui fit donner le ſurnom de *Balafré*. Beſme, l'aſſaſſin de l'amiral de Coligni, eſt tué par les Huguenots. Le roi, après avoir amuſé ſon frere le duc d'Alençon de l'eſpérance de le faire élire à ſa place au trône de Pologne, veut en vain perſuader aux Polonois de continuer à le reconnoître pour leur roi ; ils éliſent Etienne Battori, prince de Tranſilvanie, à qui ils font épouſer la princeſſe Anne, ſœur du dernier roi Sigiſmond. Henri étoit ſi convaincu que les Polonois n'avoient pas du lui nommer un ſucceſſeur, que du Ferrier étant ſon ambaſſadeur à Veniſe en 1580. eut ordre de ſe plaindre au Sénat d'avoir nommé un ambaſſadeur pour aller réſider en Pologne auprès du roi Etienne, qu'ils ne devoient regarder que comme ſon lieutenant. (*Hiſt. de Veniſe de Moroſini.*) Le roi épouſe Louiſe de Lorraine ; elle courut riſque d'être répudiée pour ſa ſtérilité, quoiqu'il l'eût aimée

Digitized by Google

MINISTRES

Secretaires d'état.

Martin Ruzé. 1613.

Louis Potier de Gêvres. 1630.

P. Forget de Frêne. 1610.

C'eſt Forget qui a dreſſé l'édit de Nantes.

GUERRIERS.

Maréchaux de France.

Armand de Gontaut de Biron. 1592.

Jacques Goyon de Matignon. 1597.

Jean d'Aumont. 1595.

Guil. de Joyeuſe. 1592.

MAGISTRATS.

Avocats du roi.

Jacq. Faye d'Eſpeiſſes. 1590.

Loiſel remarque que la premiere fois que les charges d'avocat & de procureur général ont été vendues à prix d'argent, ç'a été lorſque Bellievre, préſident au parlement de Paris, ayant réſigné ſa charge au mois d'août 1580. en faveur de Barnabé Briſſon, qui en paya ſoixante mille livres, ce dernier, qui étoit avocat général, vendit ſa charge à Jacques Faye quarante mille livres.

Jacques Mango. 1587.

Antoine Seguier. 1624.

C'eſt le premier à qui le titre d'avocat général fut donné.

Avocats généraux commis au mois de janvier 1589. par les officiers du parlement, à la place de ceux qui ſe retirerent, (Jacques Faye, Seguier, &c.)

Pierre de Beauvais.

SAVANS & Illuſtres.

Louis de Guiſe, cardinal. 1576.

Paul de Foix. 1584.

Philibert de Lorme, vers 1577.

Charles, cardinal de Lorraine. 1574.

Jean Maldonat. 1583.

Jean de Montluc, évêque de Valence. 1579.

Antoine Muret. 1585.

François de Noailles. 1585.

Guillaume Paradin, vers 1581.

Ambroiſe Paré, vers 1584.

Paul Veroneſe, peintre. 1588.

Gui du Faur de Pibrac. 1584.

Guillaume Poſtel. 1581.

Pierre Ronſard. 1585.

Louis de Saint Gelais. 1589.

Car. Sigonius. 1585.

Guillaume et. Sir. 1585.

Sainte Théreſe. 1582.

Titien, peintre. 1576.

Pierre Verſoris. 1588.

Simon Vigor. 1575.

Pietro Victori. 1585.

Digitized by Google

en l'épousant : sa vie exemplaire étoit un reproche pour le roi, qui ne la traitoit pas bien, ce fut un des prétextes de la rébellion du duc de Mercœur son frere. L'office de grand-maître des eaux & forêts qui avoit été unique jusqu'à ce regne, est supprimé dans la personne de Henri Clausse, seigneur de Fleuri ; on créa en sa place six maîtres généraux. A présent les eaux & forêts sont distribuées en dix-sept départemens.

1576.

Le roi de Navarre, à qui le roi, à son arrivée, avoit rendu la liberté, s'évade de la cour, va se joindre aux Huguenots, & fait de nouveau profession du Calvinisme. La reine, suivant sa politique ordinaire, trouvant ce parti trop puissant, songe sérieusement à la paix. Le duc d'Alençon mépriſé par les Huguenots, écoute les propositions qu'elle lui fait faire. La paix se fait, c'étoit la plus favorable qu'eussent obtenue les Calvinistes : en conséquence, on donne à Paris, au mois de mai, un édit de pacification qui fut enregistré au parlement, (le cinquiéme qu'avoient obtenu les Huguenots,) & on leur accorde l'exercice public de leur religion, appellée dans cet édit *Religion prétendue réformée*. Il y est dit que les prêtres ou moines qui s'étoient mariés, ne pourroient être inquiétés dans la suite pour ce sujet, & que leurs enfans seroient regardés comme légitimes ; cependant on trouve à la bibliothéque du roi un grand nombre de légitimations de ce tems-là, ce qui prouve que l'on croyoit en avoir besoin malgré l'édit. On accorde aux Réformés des chambres mi-parties dans les huit parlemens du royaume, & les arrêts rendus contre l'amiral, la Mole & Coconnas sont annullés, leur mémoire réhabilitée, & la faculté accordée à leurs héritiers de rentrer dans leurs biens.

Digitized by Google

MAGISTRATS.

Avocats généraux.

Félix le Vayer.

Jean le Maître.

Louis d'Orléans.

Digitized by Google

On a dit qu'en recherchant bien les véritables cauſes des progrès de la réforme, on trouveroit qu'en Allemagne, ce fut l'intérêt, en Angleterre l'amour, & en France la nouveauté. On ajouta à l'appanage de François duc d'Alençon, les duchés d'Anjou, du Maine, de Touraine & de Berri.

Henri III. établit des confrairies, & ſe donne en ſpectacle dans des proceſſions peu décentes, au lieu de travailler plus utilement pour la religion & pour lui-même, en réformant la licence de ſa cour. Pourquoi ne diroit-on pas quelquefois les défauts des princes? » On n'aime pas aſſez les » bons, dit M. de Tillemont, quand on ne hait pas les » déréglemens des méchans ». L'édit de pacification révolte les Catholiques, & donne lieu à une confédération qu'on appella la *ſainte ligue*. Aſſociations formées dans différentes provinces du royaume. Inſultes faites aux Huguenots dans pluſieurs villes. États tenus à Blois. Députation faite par les états au roi de Navarre & au prince de Condé, pour les inviter à s'y rendre, & à conſentir à l'article qui doit défendre l'exercice de toute autre religion que de la catholique. Le duc d'Anjou ſe déclare contre l'édit de pacification. Après bien des délibérations on révoque l'édit de pacification, & la ligue eſt ſignée par le roi, le duc d'Anjou, &c. Maimbourg a recouvré une copie de l'acte qui fut ſigné par la nobleſſe de Picardie & par les magiſtrats de Peronne, & l'a fait imprimer à la fin de ſon hiſtoire de la Ligue: c'eſt proprement par ce traité de Peronne que la Ligue commença en 1576. Le cardinal de Lorraine en avoit conçu le premier projet au concile de Trente, mais la mort de François duc Guiſe ſon frere l'avoit ſuſpendu, il le reprit lorſque ſon neveu Henri fut en âge d'y prendre part; & ſa mort n'empêcha pas le duc de Guiſe de l'exécuter.

Déclaration rendue à Blois, qui, en réformant l'ancien

Digitized by Google

uſage, porte que les princes du ſang précéderont tous les pairs, ſoit que ces princes ne fuſſent pas pairs, ſoit que leurs pairies fuſſent poſtérieures à celles des autres pairs; & qui régle le rang entre les princes du ſang, ſuivant leur proximité à la couronne. Après que cette déclaration eut été enregiſtrée, Chriſtophe de Thou, lors premier préſident, aſſura le roi, que depuis l'avénement de Philippe de Valois à la couronne, il ne s'étoit rien fait de ſi utile pour la conſervation de la loi Salique. La jalouſie contre les Guiſes en fut un des motifs.

Grande peſte à Milan, ou l'archevêque S. Charles Borromée donna les plus grands exemples de la ſollicitude paſtorale. Nous l'avons vû revivre dans l'évêque de Marſeille (Belſunce) lors de la peſte de Provence en 1720.

1577.

Le duc d'Anjou prend la Charité & Iſſoire.

Le roi craint que les Proteſtans n'appellent des troupes étrangeres dans le royaume, & après s'être embarqué trop légerement dans cette nouvelle guerre, tout d'un coup il interrompt ſes ſuccès, & par la même légereté, accorde aux Proteſtans une nouvelle paix, qu'il ſigna à Poitiers, à la vérité moins favorable que la premiere. Ce qui eſt ſingulier, c'eſt que dans l'édit de pacification, le roi déclare » qu'il donnoit cet édit en attendant qu'il eût plû à » Dieu de lui faire la grace, par le moyen d'un bon, libre » & legitime concile, de réunir tous ſes ſujets à l'égliſe » catholique » (*Courayer, appendix à l'hiſtoire du concile de Trente.*) Eſt-ce que le concile de Trente tenu il n'y avoit que quatorze ans, n'étoit ni libre, ni bon, ni légitime? C'eſt que le roi craignoit d'irriter les Proteſtans. Le roi de Navarre fut celui de tout le parti qui s'y porta le

plus volontiers. Mais ce qu'il y a, ſans doute, de plus remarquable dans cet édit, c'eſt l'article XXXVII. » Défendons de faire aucunes proceſſions, tant à cauſe de la » mort de feu notre couſin le prince de Condé, (tué à » Jarnac en 1569.) que de ce qui advint le jour S. Bar» thelemi 1572. & autres actes qui puiſſent ramener la mé» moire des troubles, » ce qui prouve qu'il y avoit des proceſſions établies en mémoire de ces deux événemens.

Le roi donne un brevet le 17. décembre au duc de Montmorenci, par lequel il eſt dit qu'il précédera le chancelier dans le conſeil: il donne auſſi des lettres patentes vérifiées au parlement, par leſquelles il ordonne qu'aucun des pairs nouveaux créés ne pourroit précéder les officiers de la couronne; ſavoir, le connétable, le chancelier, le garde des ſceaux, le grand maître, le grand chambelan, l'amiral, les maréchaux de France & le grand écuyer.

1578.

Les troubles continuent en Guyenne. Dom Sébaſtien, roi de Portugal, eſt tué dans un combat qu'il donne aux Maures; il y périt trois rois; le roi de Maroc, ſon neveu Mahomet qu'il avoit détrôné, & dom Sébaſtien; c'eſt le premier roi de Portugal qui ait pris le titre de *Majeſté*, que le roi Philippe II. lui donna. Son grand oncle, le cardinal Henri, lui ſuccéde. Le Conneſtaggio dit que, » quoi» que ce cardinal eût plus de vertus que de vices, il ne » laiſſoit pas d'être plus vicieux que vertueux, parce que » ſes vertus étoient de prêtre, au lieu que ſes vices étoient » de prince. » Combat de Cailus, (Levis) de Maugiron & de Livarot, contre Balzac d'Antragues, d'Aidie de Riberac, & Schomberg. Cailus & Maugiron perdirent la vie; le roi leur fit élever dans l'égliſe de ſaint Paul, à chacun,

Digitized by Google

une ſtatue de marbre, ainſi qu'à Saint Mégrin, galant de la ducheſſe de Guiſe, que Henri duc de Guiſe fit aſſaſſiner. Ces monumens furent abattus par les Pariſiens, après la mort du duc & du cardinal de Guiſe.

La confuſion étoit extrême dans les Pays-bas la religion partageoit les eſprits. Le roi d'Eſpagne y avoi eu ſucceſſivement pour gouverneurs, le duc d'Albe rappellé en 1573. Requeſcens mort en 1576. & dom Jean d'Autriche, devenu ſuſpect aux Flamans, qui ſans en conſulter Philippe II. défererent, par le conſeil de Guillaume prince d'Orange, le commandement à l'archiduc Mathias, frere de l'empereur. Guillaume avoit compté de gouverner Mathias; il n'en fut pas content, & détermina les Catholiques des Pays-bas à appeller le duc d'Anjou, qui avoit quitté le nom de duc d'Alençon. Le duc d'Anjou s'évade de la cour pour aller ſe mettre à leur tête. Henri IV. qui n'étoit alors que roi de Navarre, faiſoit bien peu de cas de ce prince. » Il a ſi peu de courage, le cœur ſi double & ſi » malin, le corps ſi mal bâti, &c. » Et la reine Marguerite ſa ſœur diſoit de lui, quoiqu'elle l'eût beaucoup aimé, que *ſi toute l'infidélité étoit bannie de la terre, il la pourroit repeupler.* On commence à édifier le Pont-neuf.

1579.

Premiere cérémonie (le premier janvier) de l'ordre du Saint Eſprit, que Henri III. avoit inſtitué dès le mois de décembre précédent, en mémoire de ce qu'il avoit été élu roi de Pologne, & étoit parvenu à la couronne de France le jour de la Pentecôte; mais en effet comptant, par le ſerment auquel s'engageoient les nouveaux chevaliers, détacher les grands ſeigneurs du parti proteſtant, & s'oppoſer en même tems au progrès de la ligue, dont il commençoit

Digitized by Google

à n'être plus le maître. Le roi de Navarre reprend les armes, ſous prétexte que l'on ne tenoit rien aux Proteſtans de ce qui avoit été convenu dans la conférence de Nerac, tenue au commencement de cette année, en interprétation du dernier édit de pacification. Cette conférence avoit été favorable aux Huguenots par la foibleſſe de Pibrac, qui devint, dit-on, amoureux de la reine Marguerite.

Ordonnance de Blois. Le concile de Trente n'étant pas reçu en France quant à la diſcipline de l'Egliſe, on trouve dans cette ordonnance les vrais principes qui ſont notre regle en cette matiere. Cette ordonnance, conforme en ce point au concile de Trente, a confirmé le chapitre, qui regle les vœux de religion à ſeize ans, quoique l'ordonnance d'Orléans eût défendu de faire profeſſion en religion, pour les mâles, avant vingt-cinq ans, & pour les filles avant vingt ans. La même ordonnance contient auſſi d'autres articles importans, entr'autres le XLII. qui ordonne la peine de mort pour crime de rapt; avant cette ordonnance la fille ravie ſauvoit la vie à ſon raviſſeur, en déclarant qu'elle vouloit l'épouſer: le CCLVIII. ſur la nobleſſe, qui porte que les roturiers & non nobles achetans fiefs nobles, ne ſeront pour ce annoblis ni mis au rang & degré des nobles, de quelque revenu & valeur que ſoient les fiefs par eux acquis. L'annobliſſement avoit introduit la vente des fiefs au profit des annoblis qui devinrent capables de les poſſéder, au lieu qu'auparavant ils ne pouvoient les acquérir. Cette nouveauté avoit été l'ouvrage des nobles, épuiſés par les dépenſes qu'ils avoient faites: ce furent eux-mêmes qui voulant au moins tirer quelque avantage de l'annobliſſement des roturiers, que leur induſtrie & leur œconomie avoient enrichis, eurent recours au roi pour obtenir qu'il permît aux annoblis d'acquérir des fiefs: on comprend bien

Digitized by Google

que c'étoit une grace que les rois n'avoient garde alors de leur refuſer. Mais c'étoit bien aſſez de voir la nobleſſe dépouillée de ſes domaines, & devenue par-là moins entreprenante : il eût été indécent que le peuple en acquérant les fiefs, eût acquis en même tems les mêmes diſtinctions que leurs premiers poſſeſſeurs ; on les réduiſit donc à l'avantage d'être propriétaires d'une terre, ſans que le titre de cette terre leur devînt propre, & alors fut établi le principe, que les terres nobles ne rendent pas noble celui qui les poſſede, & qu'un marquiſat & un comté ne fait ni un marquis ni un comte : en conſéquence fut rendue l'ordonnance, qui porte, que la nobleſſe ne pourra s'acquerir ſans lettres du prince, ou ſans la poſſeſſion des charges qui la conferent, c'eſt ce genre de nobleſſe que nous appellons annobliſſement, & qui eſt bien différent de la nobleſſe qui vient de la naiſſance. Quoique cette ordonnance ſoit rendue à Paris, elle eſt cependant appellée *Ordonnance de Blois*, parce qu'elle fut rendue en conſéquence des cahiers préſentés par les États tenus à Blois en 1576.

Arrêt du parlement, qui ordonne que les actes pardevant notaires ſeront ſignés des parties : cet arrêt eſt conforme à l'article LXXXIV. de l'ordonnance d'Orléans de 1560. Buſſi d'Amboiſe eſt aſſaſſiné dans le château du ſeigneur de Montſoreau, qui inſtruit de ſon intrigue avec ſa femme, avoit forcé celle-ci à lui donner un rendez-vous. Buſſi avoit auſſi été fort attaché à la reine Marguerite, & à la maniere dont elle en parle dans ſes mémoires, il ne paroît pas qu'elle voulût le laiſſer ignorer. Grands jours tenus à Poitiers. Le roi accorde ſa protection à la ville de Genêve contre le duc de Savoie.

Combat du vicomte de Turenne, depuis maréchal de Bouillon, qui avoit pour ſecond le baron de Salignac, contre

le ſeigneur de Duras, qui avoit pour ſecond Jacques de Durfort ſon frere puîné.

1580.

Réformation de la coûtume de Paris. Chriſtophe de Thou, premier préſident, & les conſeillers Viole, Anjorant, Longueil & Chartier y travaillerent; ce fut vers la fin du XIe. ſiécle que l'on commença à fixer les coûtumes par l'écriture, car juſques-là elles n'étoient connues que par tradition; les plus anciennes ſont celles des *Uſages de Barcelone*, rédigées par écrit en 1068. par Raimond Beranger, premier comte de Barcelone, les *Fors de Béarn*, &c. Révolution de Portugal, dont Philippe II. s'empare après la mort du cardinal Henri, en conſéquence des droits d'Iſabelle ſa mere, fille d'Emanuel roi de Portugal. Dom Antoine de Crato, petit-fils d'Emanuel, ayeul de dom Sébaſtien, dont la légitimité de la naiſſance étoit conteſtée, avoit été proclamé roi; mais il fut obligé de ſe ſauver en France, & le duc de Bragance, qui, à cauſe de ſa femme, avoit le droit le plus apparent, fut fait connétable de Portugal par Philippe II. Ce fut Jean ſon petit-fils qui remonta ſur le trône en 1640. Auſſi fut-ce une grande faute en politique à Philippe II. d'avoir laiſſé le duc de Bragance en Portugal.

Le duc d'Anjou, de retour des Pays-bas, conclut la paix entre le roi & les Huguenots, dans l'eſpérance que Henri III. le ſeconderoit dans la recherche qu'il faiſoit de la reine Eliſabeth, & dans le projet qu'il avoit formé de ſe faire ſouverain des Pays-bas, où le roi d'Eſpagne avoit perdu toute ſon autorité. La guerre, malgré le traité, continue toujours en Guyenne. Le roi de Navarre prend la ville de Cahors.

Digitized by Google

1581.

Les États de Hollande déclarent Philippe II. roi d'Eſpagne, déchu de la ſouveraineté des Pays-bas, qu'ils déferent au duc d'Anjou, par les conſeils de Guillaume prince d'Orange. La reine Eliſabeth & le duc d'Anjou ſe promettent des ſecours mutuels pour la défenſe de l'Angleterre & des Pays-bas.

François duc d'Anjou, pour premier exploit, fait lever le ſiége de Cambrai au duc de Parme qui preſſoit cette ville : il paſſe en Angleterre, où il avoit déja été en 1579. pour y conclure ſon mariage avec Eliſabeth : cette princeſſe en éloigne la concluſion, en même tems qu'elle entretient les eſpérances de ce prince, juſqu'à lui donner un anneau pour gage de ſa foi, après avoir fait précéder ce don par la ſignature du contrat de mariage. Le roi ne deſiroit pas plus qu'elle que le mariage s'accomplit ; il étoit jaloux du duc d'Anjou, comme Charles IX. l'avoit été de lui.

Le roi en érigeant le comté de Joyeuſe & la baronnie d'Epernon en duchés-pairies, donne ſéances à ces nouveaux ducs après les princes du ſang & les princes étrangers, & avant tous les ducs, quoique plus anciens. Ces diſtinctions étoient odieuſes, mais la prodigalité du roi l'étoit bien davantage : on dit qu'il dépenſa douze cens mille écus aux nôces du duc de Joyeuſe, ſans compter quatre cens mille autres qu'il promit de lui payer ; auſſi les tailles étoient-elles alors à près de trente-deux millions, c'eſt-à-dire, qu'elles avoient augmenté depuis le dernier regne, d'environ vingt-trois millions.

Erection du duché de Pinei & Rameru en pairie de France, en faveur de François de Luxembourg, & de ſes hoirs & ayans cauſe tant mâles que femelles. Ce duché ayant dans

la ſuite paſſé ſucceſſivement par Charlotte de Luxembourg, petite-fille de François, à M. de Brantes frere du connétable de Luines, qu'elle épouſa, & à M. de Tonnerre ſon ſecond mari; elle eut de ce dernier mariage une fille qui porta ce duché au maréchal de Luxembourg: le maréchal qui obtint des lettres patentes du roi en 1661. prétendit avoir rang du jour de l'érection de 1581. & les pairs au contraire, que ce ne devoit être que du jour de l'enregiſtrement de ſes nouvelles lettres, cependant ces lettres furent enregiſtrées en 1662. & lui reçu à prêter ſerment pour n'avoir rang, juſqu'à ce que la conteſtation fût jugée, que du jour de cet enregiſtrement. Le roi ayant déclaré en 1676. qu'en effet ſa volonté n'avoit point été de faire une nouvelle érection, & que les lettres patentes de 1661. n'étoient que pour approuver ſon mariage, & agréer qu'il fût reçu en qualité de duc de Pinei pair de France; les pairs s'oppoſerent de nouveau, diſant que les lettres de 1661. n'étoient pas ſuffiſantes, & enfin cette conteſtation fut terminée par le célébre édit de 1711. qui ordonne que le duc de Luxembourg n'aura rang que du jour de l'enregiſtrement des lettres du 20. mai 1662.

1582.

Édit pour recevoir la réformation du calendrier Grégorien, où Sixte V. eut grande part, n'étant encore que cardinal. On retranche en France dix jours du mois d'octobre, en comptant 15. au lieu de 5. Ce même calendrier fut reçu l'année ſuivante dans la partie de l'Allemagne qui ſuivoit la religion catholique. On attente à la vie du prince d'Orange; Philippe II. en eſt violemment ſoupçonné. Renouvellement de l'alliance avec les Suiſſes. Défaite de Strozzi près des Açores; la reine Catherine de Médicis l'avoit envoyé, tant pour ſoutenir les droits de dom Antoine, prieur

Digitized by Google

de Crato, contre Philippe II. que pour tirer avantage des prétentions qu'elle avoit ſur la couronne de Portugal. Philippe Strozzi y fut tué. Sa mere étoit Médicis, par conſéquent il étoit parent de la reine mere. Salſéde eſt écartelé, pour avoir formé une conjuration contre le roi & le duc d'Anjou : on a prétendu que c'étoit à l'inſtigation des Guiſes.

1583.

Le duc d'Anjou, jaloux du prince d'Orange, qui s'attribuoit toute l'autorité, veut s'emparer de pluſieurs des principales villes de Flandres, entr'autres d'Anvers, malgré les remontrances du duc de Montpenſier & du maréchal de Biron ; les bourgeois, animés par le prince d'Orange, maſſacrent les François ; & le duc d'Anjou, couvert de honte de ſa perfidie & de ſa malhabileté, revient en France, où il mourut l'année ſuivante, âgé de trente ans. Bongars aſſure que ce fut de poiſon, & il eſt dit dans les mémoires de Nevers, que ce fut par un bouquet empoiſonné que lui donna une de ſes maîtreſſes, avec laquelle il vivoit à Château-Thierri où il s'étoit retiré. De toutes les places dont il s'étoit emparé, Cambrai fut la ſeule qui reſta au roi.

1584.

La mort du duc d'Anjou, qui rendoit le roi de Navarre le plus proche héritier de la couronne, ſert de prétexte au duc de Guiſe pour faire éclater la ligue, en faiſant craindre d'avoir pour roi un prince ſéparé de l'Egliſe. Le duc de Guiſe eſt le chef de la ligue. Guillaume, prince d'Orange, eſt aſſaſſiné à Delft par Balthaſar Gerard, émiſſaire des Eſpagnols : ce prince, de la maiſon de Naſſau, avoit réuni les biens de la maiſon d'Orange & de Châlon, & fut prince d'Orange par le teſtament de René de Naſſau ſon couſin,

Digitized by Google

fils de Claude de Châlon : ce René, mort ſans enfans, n'avoit aucun droit de diſpoſer de la ſucceſſion de Châlon, en faveur d'un étranger à cette maiſon, tel que Guillaume, au préjudice de la ſubſtitution faite par Marie de Baux, tige de cette maiſon. Guillaume laiſſa de Louiſe de Coligni, fille de l'amiral, & veuve de Teligni, trois fils, Philippe-Guillaume, Maurice, & Frédéric-Henri, dont les deux derniers lui ſuccéderent l'un après l'autre, au défaut de Philippe-Guillaume leur aîné, qui étoit, lors de la mort de ſon pere, priſonnier en Eſpagne, d'où il ne revint qu'au bout de trente ans, pour venir mourir à Bruxelles en 1618. il avoit épouſé la fille du prince de Condé Henri I. Les Provinces-unies des Pays-bas trouvant Maurice trop jeune, car il n'avoit que dix-huit ans, firent offrir au roi de ſe mettre ſous ſa domination ; mais une propoſition ſi avantageuſe, appuyée des ſages conſeils de François de Noailles évêque d'Acqs, trouva un prince foible qui ne ſut pas en profiter. Maurice alors prit la place de Guillaume, & ſe montra digne d'un tel pere : ce fut lui qui fit la tréve de 1609. N'ayant point laiſſé d'enfans, Frédéric-Henri ſon frere lui ſuccéda, & obtint de Louis XIII. le titre d'*Alteſſe* ; il eut pour fils Guillaume, celui qui voulut ſurprendre Amſterdam, & dont la mort précipitée laiſſa de violens ſoupçons contre les chefs de l'état ; il fut pere du roi Guillaume III.

Henri III. depute vers le roi de Navarre, pour l'engager à changer de religion & à s'unir à lui. Catherine de Médicis, au lieu de chercher à détruire la ligue, dans ce commencement où le duc de Guiſe n'avoit que peu de forces, craint que ſon autorité n'en ſoit altérée ſi le roi de Navarre devient trop puiſſant, & elle favoriſe la maiſon de Lorraine, dans l'idée de placer ſur le trône les enfans de ſa fille, mariée

Digitized by Google

au duc de Lorraine; mais le duc de Guiſe, qui penſoit plus à lui qu'aux princes de la branche aînée de ſa maiſon, perſuada au vieux cardinal de Bourbon, oncle du roi de Navarre, que la couronne le regardoit, afin de ſe donner le tems, à l'abri de ce nom, d'agir pour lui-même.

Office de colonel général de l'infanterie Françoiſe, érigé en charge de la couronne, en faveur du duc d'Epernon; les lettres n'en furent enrégiſtrées que l'année ſuivante.

Les Ligueurs font inſérer dans les rituels de Vannes & de Clermont, une priere, à ce qu'il plût à Dieu donner un fils au roi Henri III. & une autre priere pour le rétabliſſement de la pragmatique ſanction: on n'avoit pas encore reconnu alors les avantages du concordat.

Les Récollets s'établiſſent en France.

1585.

Le roi reçoit l'ordre de la Jarretiere.

Manifeſte du cardinal de Bourbon, du dernier mars, où il prend le titre de premier prince du ſang, & recommande aux François de maintenir la couronne dans la branche catholique. Cette déclaration, appuyée des noms de preſque tous les princes de l'Europe, le pape à leur tête, & dans laquelle les ducs de Lorraine & de Guiſe étoient qualifiés lieutenans généraux de la ligue, étoit relative à un traité conclu avec le roi d'Eſpagne, dont la politique, appuyée du prétexte de la ligue, mit le royaume à deux doigts de ſa perte. Le roi, au lieu d'oppoſer la force à cette inſulte, ſe contente de faire ſon apologie.

Les Ligueurs commencent la guerre: ils prennent pluſieurs villes, entr'autres Toul & Verdun. Traité de paix conclu à Nemours le 7. juillet, qui ſuſpend la guerre, & par lequel le roi, en dépouillant les Proteſtans de ce qu'ils

Digitized by Google

avoient obtenu par le passé, procure encore de nouveaux avantages à la ligue contre son autorité.

Sixte-Quint, successeur de Grégoire XIII. sans approuver la ligue, qu'il regarde comme un attentat à l'autorité de tous les souverains, & prévoyant dès-lors qu'elle mettroit le roi dans la nécessité de se réunir au roi de Navarre, publie une bulle par laquelle il excommunie le roi de Navarre & le prince de Condé, & les déclare indignes de succéder à la couronne. Le roi de Navarre appelle comme d'abus de cette bulle au parlement & au concile général: quelques Ligueurs s'élevent aussi contre cette entreprise du pape, que le parlement n'a garde d'approuver. Henri IV. fit afficher son acte d'appel aux portes du Vatican, & cette démarche hardie fit concevoir de l'estime pour lui à Sixte V. même. Etablissement des *Seize*, espéce de ligue particuliere pour Paris seulement, composé de plusieurs hommes qui s'étoient distribués dans les seize quartiers de la ville, & qui avoient partagé entr'eux l'administration des affaires, hommes vendus au duc de Guise, & ennemis jurés de la royauté.

La paix de Nemours, qui avoit suspendu les entreprises des Ligueurs, fit reprendre les armes aux Protestans. Il y eut divers événemens de guerre entre les deux partis. Les Guises reconnoissent que la postérité masculine de Charles duc de Lorraine, oncle de Louis V. ne subsistoit plus, pour répondre à ceux qui disoient qu'ils prétendoient en descendre.

1586.

Guerre dite *des trois Henris*; savoir, Henri III. Henri roi de Navarre, & Henri duc de Guise. Le premier à la tête des royalistes, le second à la tête des Huguenots, & le troisiéme chef de la ligue. Il n'y eut point d'événement impor-

Digitized by Google

tant, mais le royaume n'en étoit pas moins déchiré par cette guerre inteſtine.

Mort du baron des Adrets, gentilhomme Dauphinois, qui, après avoir fait grand bruit dans le parti huguenot, tomba dans l'oubli dès que le duc de Nemours l'eut ramené dans le parti catholique. C'eſt, dit le Laboureur, » qu'il y » a beaucoup de différence entre la maniere de faire la » guerre pour ou contre ſon roi. Tout eſt permis dans la » révolte, & un chef s'y fait connoître tel qu'il eſt; au lieu » que dans le ſervice de ſon prince il doit paroître tel qu'il » doit être, & qu'il eſt plus ſujet à la diſcipline militaire ». J'ajouterois que, dès que les limites du devoir ſont paſſées, on croit ne pouvoir aller trop loin pour les perdre de vûe, ni faire aſſez d'efforts pour regagner par le bruit de ſon courage, ce que l'on a perdu du côté de l'honneur par la révolte.

1587.

Exécution de Marie Stuart, âgée de quarante-ſix ans, qui eut la tête tranchée au château de Fotheringai le 18. février. Eliſabeth avoit fomenté, pendant tout le cours de ſon regne, la révolte de l'Ecoſſe contre ſa reine légitime, en y introduiſant la nouvelle religion, comme le meilleur moyen de rompre, entre ce royaume & la France, l'alliance qui duroit depuis huit cens ans: mais elle ne s'en tint pas là. Marie Stuart qui avoit épouſé François II. en 1558. s'étoit remariée avec Henri Stuart comte de Daney en 1565. & après la mort de ce prince en 1567. avoit épouſé la même année en troiſiémes nôces le comte de Bothwel, violemment ſoupçonné de la mort de Stuart. Des rébelles profitant des circonſtances, avoient irrité une partie de la nation contre Marie; la révolte de ſes ſujets l'engagea en 1568.

Digitized by Google

à aller chercher une retraite en Angleterre, où elle ne trouva qu'une prison qui dura dix-neuf ans, & d'où elle ne sortit que pour être conduite sur un échafaut. Malheureuse princesse, à qui on a voulu enlever jusqu'aux regrets de la postérité sur une fin si tragique, par les couleurs affreuses dont on a peint toutes les actions de sa vie!

Nicolas Poulain, lieutenant du prévôt de l'isle de France, révéle la faction des *Seize* au roi, & l'entreprise qu'ils avoient formée de lui ôter la couronne & la liberté. Le roi, que rien ne pouvoit tirer de son assoupissement, & que Villequiers entretenoit dans l'oubli de sa gloire & de son état, ne prend nulles mesures sur cet avis; mais le duc d'Epernon ayant été insulté, prend des précautions pour s'assurer de la Bastille & de l'Arsenal, dont les Seize vouloient s'emparer. Le duc de Mayenne, qui craint pour sa personne, se retire de Paris. Le roi de Navarre s'avance pour joindre en Bourgogne les Allemans qui venoient renforcer son armée. Anne, duc de Joyeuse, va à sa rencontre pour lui fermer le passage, & pour le combattre. Bataille de Coutras en Guyenne, donnée le 20. octobre, où le roi de Navarre est vainqueur, & où le duc de Joyeuse perd la vie: il fut tué de sang froid, les uns disent par la Mothe Saint-Heray, d'autres par deux capitaines d'infanterie, nommés Bordeaux & Descentiers. Il n'y a que des guerres de religion où l'on voie de semblables meurtres; le duc de Guise périt ainsi devant Orléans, le prince de Condé à Jarnac, le maréchal de Saint André à Dreux, & le connétable de Montmorenci à Saint Denis. Le roi de Navarre ne profite pas de sa victoire, & retourne en Béarn, où il étoit amoureux de Corisande d'Andouins, comtesse de Gramont.

Les avantages que le duc de Guise remporta sur les Allemans à Vimori en Gâtinois, & à Aulneau au pays Char-

train, dissiperent cette armée, qui se retira du royaume. Arrêté étrange de la Sorbonne, *que l'on pouvoit ôter le gouvernement aux princes que l'on ne trouvoit pas tels qu'il falloit, comme l'administration au tuteur qu'on avoit pour suspect.* (Daniel.)

Les Feuillans, fondés l'année précédente par Jean de la Barriere, s'établissent à Paris.

1588.

Henri I. prince de Condé, meurt de poison à S. Jean d'Angeli à l'âge de trente-cinq ans. Le procès fut fait à ce sujet par les juges du lieu, à Charlotte de la Trimouille sa femme, mais elle fut déclarée innocente d'un si grand crime, sous le regne suivant, par arrêt du parlement de 1596. Le prince de Condé mourut le 5. mars, & la princesse sa femme, qu'il avoit laissée grosse, accoucha le premier septembre de la même année d'un prince, qui fut Henri II. prince de Condé. Ce fut une grande perte pour le roi de Navarre & pour le parti Protestant.

Erection du comté de Montbason en duché-pairie, au mois de mai 1588. en faveur de Louis de Rohan comte de Montbason. Ce qui est remarquable, c'est que Louis étant venu à mourir sans enfans, Henri IV. accorda de nouvelles lettres à Hercules de Rohan son frere en 1594. pour jouir dudit duché, *de la même date & aux mêmes droits qu'eût pû faire Louis*, érigeant de nouveau, en tant que besoin seroit, ce comté en duché-pairie. Cette maison a deux pairies, celle de *Montbason*, & celle de *Rohan-Rohan*, autrement *Soubise*. Il y en avoit une troisiéme éteinte par la mort du duc de Rohan en 1638. que Marguerite sa fille a portée dans la maison de Chabot, qui a pris le nom de

Digitized by Google

Rohan par les nouvelles lettres d'érection de ce duché, enregistrées en 1652.

Le roi, poussé à bout par les Seize, laisse échaper des menaces qui leur firent peur. Ils pressent le duc de Guise de revenir à Paris; le roi lui fait défense d'y entrer: ce duc y vient, malgré la défense, bien accompagné: il voit le roi, qui n'a ni le courage de s'en défaire, ni celui de s'assurer de sa personne. Journée des Barricades le 12. mai, où les troupes du roi sont forcées par les factieux. Le duc de Guise appaise le tumulte; la reine le presse de sortir de Paris, il n'en veut rien faire. Le roi quitte Paris, va à Chartres, & le duc de Guise se trouve seul maître de la capitale. Etant allé visiter, après le départ du roi, Achilles de Harlai, premier président, il le trouva » qui se pourmenoit dans son » jardin, lequel s'étonna si peu de leur venue, qu'il ne » daigna seulement pas tourner la tête, ni discontinuer sa » pourmenade commencée, laquelle achevée qu'elle fut, » & étant au bout de son allée, il retourna, & en retour- » nant il vit le duc de Guise qui venoit à lui »: alors ce grave magistrat haussant la voix, lui dit: *C'est grand pitié quand le valet chasse le maître, au reste, mon ame est à Dieu, mon cœur est à mon roi, & mon corps est entre les mains des méchans, qu'on en fasse ce qu'on voudra.* (Disc. sur la vie & la mort du P. de Harlay.) Le duc de Guise s'empare de la Bastille & de l'Arsenal, dont Bussi le Clerc, procureur au parlement, un des Seize, fut fait capitaine; ainsi le duc de Guise s'acheminoit à grands pas vers la royauté: mais, comme dit Montagne, » les prétendans » à la couronne trouvent tous les échelons, jusqu'au mar- » che-pied du trône, & petits & aisés, mais le dernier ne » se peut franchir pour la hauteur.

Catherine de Médicis, qui étoit restée à Paris, continue

de négocier, & enfin la paix ſe fait par l'édit de réunion ſigné à Rouen, où le roi avoit été reçu par Tanegui le Veneur, ſieur de Carrouge, & par Jacques de Tillieres ſon fils. M. de Thou, parlant de ce Tanegui le Veneur, comte de Carrouge, dit que » c'étoit un gentilhomme de la pre-» miere nobleſſe de ſa province, homme d'un eſprit doux & » modéré: » il portoit le nom de la charge de grand Veneur, que poſſédoient ſes ancêtres en Normandie du tems de Guillaume le Conquérant, & il eſt mention à la priſe de Ptolemaïs par les Croiſés en 1191. d'un Gilbert de Tillieres, compté entre ceux de la haute nobleſſe qui y périrent. Ce traité étoit à la honte de la royauté, il enchériſſoit encore ſur celui de Nemours, & l'objet principal étoit d'empêcher que la couronne ne tombât à un prince proteſtant. On croit que le roi fut déterminé à cette paix par la crainte que lui donnoit la flotte de Philippe II. ſurnommé l'*Invincible*, qui étoit en mer, & qui menaçoit également la France & l'Angleterre; cette flotte battue par les Anglois & par la tempête, fut preſqu'entierement détruite. Le roi s'apperçoit, quand il n'en eſt plus tems, de l'abîme que la reine ſa mere lui avoit creuſé; il n'a plus pour elle qu'une confiance ſimulée. En effet, cette princeſſe à qui tous les partis Catholiques & Proteſtans avoient toujours été égaux, pourvû qu'elle gouvernât, voyant ſon fils ſans enfans, s'étoit livrée au duc de Guiſe, dans l'idée de faire regner le duc de Lorraine ſon petit-fils, au préjudice de la branche de Bourbon: mais le duc de Guiſe qui ne travailloit que pour lui, profitoit de ces diſpoſitions, ſans ſe laiſſer pénétrer par cette princeſſe; nul ne ſavoit ſon ſecret, & il en avoit un pour chacun de ceux avec qui il traitoit: les promeſſes qu'il faiſoit au pape, au roi d'Eſpagne, au duc de Lorraine & au cardinal de Bourbon, étoient toutes différentes, & chacun d'eux le

Digitized by Google

ſervoit en croyant ne ſuivre que ſes intérêts particuliers. Le roi aſſemble les états à Blois, & ſe défait de meſſieurs de Belliévre, de Cheverni & de Villeroi, ſes miniſtres: on croit que ſa raiſon fut le deſſein qu'il prit de faire mourir meſſieurs de Guiſe; il craignit que ſes miniſtres ne s'y oppoſaſſent, s'il leur en parloit, ou que, s'il leur en faiſoit myſtere, ils ne le pénétraſſent, & n'en avertiſſent la reine mere. (*Mem. de Cheverni.*) Ces miniſtres furent remplacés par François de Montholon, qui n'avoit, ainſi que ſon pere, de talent que pour le bareau, par Martin Ruzé de Beaulieu, & par Révol.

Le duc de Savoie, profitant des troubles, s'empare du marquiſat de Saluces, étant, dit-on, d'intelligence avec le duc de Guiſe.

Les demandes inſolentes des députés aux états de Blois, & l'audace du duc de Guiſe parvenue à ſon comble, forcent enfin le roi à ſe défaire de ce prince, qui étoit devenu trop puiſſant pour qu'on pût lui donner des juges. Ce n'étoit point une terreur panique que la crainte des entrepriſes qu'il pouvoit former, il ſe trouvoit dans des circonſtances pareilles à celles dont Pepin profita. Henri III. ne reſſembloit pas mal aux derniers rois de la premiere race, & le prétexte de la religion eût fort bien pû ſuſciter quelque pape de l'humeur de Zacharie: » Le ſeul obſtacle qu'il y eut, dit le Laboureur, étoit le droit de ſucceſſion, plus établi en faveur » des branches collatérales du ſang royal dans la troiſiéme » race, que dans les deux premieres: le grand nombre des » princes, la puiſſance du roi de Navarre, & la valeur du » prince de Condé ſon frere, dont on peut dire, politiquement parlant, que la guerre qu'il entretint ſervit de » contrepoids aux affaires, & que les guerres civiles de ſon » tems furent comme une nuée où il cacha les reſtes de la

» maiſon royale ». Le duc de Guiſe eſt maſſacré le 23. décembre ; il avoit été averti le matin même qu'il entra chez le roi, & ſa ſécurité prouve que le roi couroit grand riſque. Le cardinal de Guiſe ſon frere, le fut le lendemain 24. le froid étoit exceſſif, & le roi, dit M. de Thou, étoit preſque toujours furieux dans les tems de gelée. Le cardinal de Bourbon eſt priſonnier. On manque d'arrêter le duc de Mayenne, qui étoit à Lyon. Le roi fit une bien plus grande faute de ne point marcher droit à Paris, & de renvoyer les principaux chefs de la ligue. Doit-on croire ce que rapporte d'Aubigné, que, lorſque dans le conſeil où cette exécution fut propoſée, on repréſenta au roi le danger où il ſe mettoit du côté de la cour de Rome, » ce prince tira de ſa pochette » une lettre par laquelle Sixte-Quint lui envoyoit un conſeil » abſolu de ſe rendre le plus fort & toujours maître, par quel- » que violence que ce fût. » Catherine de Médicis mourut à Blois au milieu de tous ces troubles, accablée de dettes, le 5. janvier ſuivant, âgée de ſoixante-onze ans : elle recommanda au roi, en mourant, de ſe réconcilier avec le roi de Navarre. La mort de cette princeſſe, qui avoit fait tant parler d'elle, ne fit pas le moindre bruit. Ainſi mourut Iſabelle de Baviere ; ainſi mourut la ducheſſe d'Angoulême, mere de François I. comme ſi de tems en tems le ciel ſe plaiſoit à étouffer la mémoire des ambitieux. C'étoit ſans doute une princeſſe d'un eſprit fort vaſte que Médicis, mais corrompue par l'éducation italienne d'alors, & croyant que les crimes devoient entrer tout naturellement dans les moyens que l'on employoit aux affaires. (*Mabli.*) Trop peu retenue par les préjugés, elle trouvoit plus court d'abréger par des voies violentes les difficultés que ſon génie auroit pû vaincre par des voies honnêtes & permiſes. (*V.* la piéce de François II.) Excès des Ligueurs dans Paris à la nouvelle de la mort

du duc de Guiſe. Le roi envoya M. Forget de Freſnes, ſecretaire d'état, au roi Philippe II. pour juſtifier la néceſſité de l'exécution du duc de Guiſe, pour l'engager à ne plus donner de ſecours à la ligue, & pour ſe plaindre du procédé de ſon ambaſſadeur Bernard de Mendoce, qui étoit livré aux Ligueurs; il lui offrit de la part de ſon maître, de le remettre en poſſeſſion de Cambrai, dont le feu duc d'Anjou avoit donné le gouvernement à Balagni, & lui prouva la droiture de ſes intentions, par le refus qu'il fit en 1584. lors de la mort du prince d'Orange, d'accepter les offres des Provinces-Unies qui le vouloient pour leur ſouverain.

Invention des bombes à la guerre, par un homme de Venlo, ſi même elles ne ſont pas plus anciennes, comme il paroît par des relations manuſcrites du ſiége de Rhodes en 1522. qui portent que les Turcs s'en ſervoient.

Le duc de Parme attaque inutilement Bergop-Zoom: cette ville, une des plus fortes places des Pays-bas, ſe défendit encore en 1622. contre Spinola, qui fut contraint d'en lever le ſiége, après y avoir perdu plus de dix mille hommes: la conquête en étoit réſervée à Louis XV. qui, après avoir battu en perſonne à Lawfeld le 2. juillet 1747. l'armée confédérée des Autrichiens, des Anglois & des Hollandois, commandée par le duc de Cumberland, en fit faire le ſiége par le comte de Loevendal. Bergop-Zoom, ſitué ſur un canal proche de l'Eſcaut, ne pouvoit être inveſtie à cauſe des marais qui l'environnent; elle étoit d'ailleurs ſoutenue par une armée qui en rafraichiſſoit continuellement la garniſon; & depuis le ſiége du duc de Parme, elle avoit été fortifiée par le fameux Cohorn, qui la regardoit comme ſon chef-d'œuvre, & qui étoit le plus grand ingénieur qu'ayent eu les Hollandois; mais la valeur des François fut plus forte que ſa ſituation, la tranchée fut ouverte le 14. juillet, & la ville priſe d'aſſaut le 17. ſeptembre.

Digitized by Google

1589.

Decret de la Sorbonne qui délie les ſujets du ſerment de fidélité qu'ils doivent au roi.

Buſſi le Clerc méne le parlement à la Baſtille. Le préſident Briſſon exerce l'office de premier préſident; Molé, conſeiller, celui de procureur général; & Jean le Maiſtre & Louis d'Orléans, avocats, celui d'avocats généraux. Le duc de Mayenne ſe voyoit chargé à régret de la vengeance de la mort de ſon frere, qu'il n'aimoit pas, & qu'il avoit autrefois appellé en duel; il ſentoit d'ailleurs que tôt ou tard le parti des rebelles ſeroit accablé, malgré cela il arrive à Paris, où il eſt déclaré *lieutenant général de l'état royal & couronne de France, par le conſeil de l'Union.* Ce conſeil de l'Union, compoſé des *Seize*, avoit été augmenté juſqu'au nombre de quarante, & le duc de Mayenne y avoit joint quatorze perſonnes. Après la mort de Henri III. le duc de Mayenne caſſa ce conſeil de l'Union.

Le duc d'Aumale eſt gouverneur de Paris. Le roi, par un édit donné à Blois au mois de février, transfere à Tours le parlement de Paris; une autre partie de ce parlement fut transférée à Châlons ſur Marne. Voici ce qu'on trouve à ce ſujet dans un manuſcrit de Blanchard: *Aug. de Thou préſidæ avec Nic. Potier à la chambre du parlement, qui fut établie à Châlons, lorſque le parlement fut transféré à Tours par l'édit du mois de février* 1589. Le roi s'accorde avec le roi de Navarre: ils ſe voyent au Pont de la Mothe, à un quart de lieue de Tours, avec de grandes démonſtrations d'amitié. Le roi de Navarre, après avoir ſuivi le roi à Tours où il coucha une nuit, ſe retire à ſon quartier, mais il en revint bien vîte avec ſes troupes au ſecours du roi, que le duc de Mayenne, à la tête de toute ſon armée, avoit compté de ſur-

Digitized by Google

prendre dans Tours. Cette négociation fut commencée par la ducheſſe d'Angoulême, & terminée par du Pleſſis-Mornai. Un ſervice ſi important acheva de bannir toutes les défiances qui pouvoient reſter entre ces deux princes. Les deux rois s'avancent vers Paris avec leur armée: après quelques avantages remportés par des détachemens de leur parti, & ayant ſous leurs ordres le maréchal de Biron & le duc d'Epernon, ils prennent la ville de Pontoiſe, défendue par d'Alincourt, qui en étoit gouverneur. Sanci améne un ſecours de dix mille Suiſſes, & l'armée royale, qui ſe trouve forte de plus de trente mille hommes, vient faire le ſiége de Paris, où commandoit le duc de Mayenne. C'étoit là un grand ſervice que Sanci rendoit à l'état, auſſi fut-il colonel des Suiſſes en 1596. de ſimple maître des requêtes qu'il étoit; cette charge avoit été poſſédée par M. de Méru, pour qui elle avoit été créée. Henri IV. pour qui ce ſervice étoit ſi important, le fit depuis ſurintendant des finances. Mais Sanci ſe brouilla avec Gabrielle d'Eſtrées, pour lui avoir parlé avec trop de franchiſe ſur l'état de ſes enfans; elle lui fit ôter la ſurintendance, qui fut donnée au marquis de Roſni. Lettres monitoriales du pape contre Henri III.

Il eſt aſſaſſiné le premier août par le frere Jacques Clément, Jacobin; il déclare en mourant Henri roi de Navarre ſon ſucceſſeur. On croit que madame de Montpenſier, ſœur de François duc de Guiſe, eut grande part à cet aſſaſſinat. La reine Louiſe en accuſa auſſi le duc de Mayenne.

La ligue eſt peut-être l'événement le plus ſingulier qu'on ait jamais lu dans l'hiſtoire, & Henri III. le prince le plus malhabile de n'avoir pas prévû qu'il ſe mettoit dans la dépendance de ce parti, en s'en rendant le chef. Malheureux prince! Les défenſeurs de ſon autorité étoient les ennemis de ſa religion, & les défenſeurs de ſa religion, étoient les enne-

Digitized by Google

mis de sa personne. Les Protestans lui avoient fait la guerre comme à l'ennemi de leur secte, & les Ligueurs l'assassinerent à cause de son union avec le roi de Navarre, chef des Huguenots. Suspect aux Catholiques & aux Huguenots par sa légereté, & devenu mépriſable à tous par une vie également superstitieuse & libertine, il parut digne de l'empire tant qu'il ne regna pas ; *caractere d'esprit incompréhensible*, dit M. de Thou ; *en certaines choses au-dessus de sa dignité, en d'autres au-dessous même de l'enfance.* Aucun des regnes précédens n'a fourni plus de volumes, plus d'anecdotes, plus d'estampes, plus de piéces fugitives, &c. Il y a dans tout cela bien des choses inutiles ; mais comme Henri III. vivoit au milieu de son peuple, aucun détail des actions de sa vie n'a échapé à la curiosité ; & comme Paris étoit le théatre des principaux événemens de la ligue, les bourgeois qui y avoient la plus grande part, conservoient soigneusement les moindres faits qui se passoient sous leurs yeux ; tout ce qu'ils voyoient leur paroissoit grand, parce qu'ils y participoient, & nous sommes curieux, sur parole, de faits dont la plûpart ne faisoient peut-être pas alors une grande nouvelle dans le monde. On peut fixer avec le P. Daniel, au tems des guerres civiles des Huguenots, la décadence entiere de la marine de France.

Dans la personne de Henri III. finit la race des Valois, qui avoit commencé à regner en 1328. & dont il ne resta de mâle que Charles, duc d'Angoulême, fils naturel de Charles IX. mort en 1650. qui laissa un fils de son premier mariage avec la fille aînée du connétable Anne de Montmorenci, mort sans postérité en 1653. On peut remarquer comme une chose singuliere, que Françoise de Nargonne, seconde femme de ce duc, & par conséquent bru de Charles IX. ne mourut qu'en 1713. c'est-à-dire, près de cent quarante ans après la

Digitized by Google

mort de ſon beau-pere. On a dit que Henri III. avoit été aſſaſſiné à Saint-Cloud dans la maiſon de Gondi, dans la même chambre où avoit été réſolu le maſſacre de la Saint Barthelemi : mais on a reconnu que c'étoit une fable.

Digitized by Google

Digitized by Google

1589. *Avénement à la couronne.*

HENRI IV. *roi de Navarre, né à Pau le 13. décembre 1553. Ayant droit à la couronne, comme deſcendant de Robert, comte de Clermont, qui étoit fils de S. Louis, & qui avoit épouſé l'héritiere de Bourbon, y parvient en 1589. âgé de 36. ans. Il fut ſacré à Chartres le dimanche 27. février 1594. par Nicolas de Thou, évêque de Chartres. En lui a commencé la branche de Bourbon. Il étoit roi de Navarre par Jeanne d'Albret ſa mere, fille de Henri roi de Navarre, laquelle avoit épouſé Antoine de Bourbon, duc de Vendôme. Il fut ſurnommé* le Grand.

EVENEMENS REMARQUABLES.

1589.

HENRI IV. eſt reconnu roi par la plus grande partie des ſeigneurs, ſoit Catholiques, ſoit Proteſtans, qui ſe trouverent alors à la cour, tels que le prince de Conti, le duc de Montpenſier, (nommé le prince Dauphin du vivant de ſon pere, à cauſe du Dauphiné d'Auvergne qu'il poſſédoit) les maréchaux de Biron & d'Aumont, Sanci, qui engagea les Suiſſes à reſter, le duc de Longueville, la Force, Givri, Humieres, &c. Vitri ſe retira, ainſi que le duc d'Epernon, que le roi n'aimoit pas, & qui avoit trouvé mauvais que les maréchaux d'Aumont & de Biron priſſent rang devant lui; il emmena un corps de troupes conſidérable. La ſageſſe du maréchal de Matignon maintient Bordeaux dans le devoir. Arrêt du parlement de Toulouſe contre le roi. Le roi qui voit ſon armée s'affoiblir, leve le ſiége de Paris, commencé par Henri III. & gagne la Normandie, pour s'approcher des ſecours qu'il attendoit de la reine d'Angleterre. Henri & Eliſabeth avoient un intérêt commun d'arrêter les projets ambitieux de l'Eſpagne, mais ils différoient dans l'exécution; Eliſabeth exigeoit que les troupes fuſſent employées à chaſſer les Eſpagnols, joints aux Ligueurs, des provinces maritimes, voiſines de l'Angleterre, comme la Bretagne, la Normandie & la Picardie: l'intérêt au contraire du roi étoit de chaſſer ſes ennemis du centre du royaume, & de les pouſſer vers les fron-

Digitized by Google

FEMMES.	ENFANS.	1610. MORT.	PRINCES contemporains.
Marguerite de Valois, fille de Henri II. Henri IV. en fut ſéparé par autorité de l'Egliſe en 1599. après vingt-huit ans de mariage: elle mourut en 1615.		HENRI IV. *eſt aſſaſſiné rue de la Féronnerie, un vendredi 14. mai 1610. âgé de 57. ans, après en avoir régné vingt-un. Il eſt enterré à S. Denis. Son cœur fut porté aux collége des Jéſuites de la Fléche, ſuivant la promeſſe que le roi leur en avoit faite.*	*Papes.* Sixte V. 1590. Urbain VII. 1590. Grégoire XIV. 1591. Innocent IX. 1591. Clément VIII. 1605. Léon XI. 1605. Paul V. 1621.
		Son oraiſon funébre fut prononcée à Rome dans la chapelle du Vatican, en préſence du pape & des cardinaux; honneur qui n'avoit été fait qu'à Charles V. & à Philippe II.	*Maiſon Othomane.* Amurat III. il eut deux cens enfans. 1595. Mahomet III. 1604. Achmet. 1617.
			Empereur. Rodolphe. 1612.
			Rois d'Eſpagne & de Portugal. Philippe II. 1598. Philippe III. 1621.
			Rois d'Angleterre & d'Ecoſſe. Eliſabeth. 1603. Jacques VI. 1625.
			Roi de Dannemarc. Chriſtiern IV. 1648.
	LOUIS XIII.		*Rois de Suéde.* Jean. 1592. Sigiſmond, chaſſé 1599. Charles. 1611.
Marie de Médicis, fille de François, grand duc de Toſcane, mariée en 1600. morte en 1642.	N. duc d'Orléans. 1611. Jean-Baptiſte Gaſton. 1660. Eliſabeth, mariée à Philippe IV. roi d'Eſpagne. 1644. Chriſtine, mariée à Victor-Amédée, prince de Piémont, puis duc de Savoie. 1663. Henriette-Marie, femme de Charles I. roi de la grande Bretagne. 1669.	*L'auteur de cet horrible parricide, étoit François Ravaillac, natif*	*Roi de Pologne.* Sigiſmond III. roi de Suéde. 1632.
			Czars. Fœdor Jwanowitz. 1597. Boris Gadenow. 1605. Fœdor Boriſſowitz. 1605. Démétrius, dit *le Faux.* 1606. Baſile Zuski. 1610. Démétrius, ſecond impoſteur. 1610.

Digitized by Google

tieres. On peut juger par-là de l'embarras où ce prince devoit ſe trouver, & des motifs qui déterminerent ſes entrepriſes, tant que dura cette guerre. Le duc de Mayenne, qui s'étoit fait déclarer lieutenant général du royaume, après avoir fait proclamer roi dans Paris le vieux cardinal de Bourbon qui étoit toujours priſonnier, marche vers Dieppe, où le roi avoit été reçu par Aimar de Chattes, & eſt défait au combat d'Arques, avec une armée trois fois plus forte que celle du roi. Cela tient du prodige, qui s'explique par la lenteur du duc de Mayenne, par la diviſion de ſes capitaines, par la ſupériorité que donne toujours la bonne cauſe, & par l'union des chefs de l'armée royale. Henri IV. après cette victoire, ayant reçu des troupes d'Angleterre, s'avance vers Paris, force cinq fauxbourgs, & eſt obligé de ſe retirer à l'approche des ducs de Mayenne & de Nemours. Il eſt reconnu roi de France par les Vénitiens, qui ſe déterminerent par le conſeil de Morenigo leur ambaſſadeur en cette Cour.

1590.

Le duc de Luxembourg, envoyé à Rome par les Catholiques royaliſtes, eſt mal reçu du pape. Le roi entreprend de faire le ſiége de Dreux : le duc de Mayenne vient au ſecours. Bataille d'Ivri, donnée le 14. mars, où Henri IV. fut vainqueur une ſeconde fois du duc de Mayenne, quoique l'armée du duc fût d'un tiers plus nombreuſe que celle du roi : il ne profite pas de ſa victoire, & tarde trop à venir faire le ſiége de Paris. Le cardinal de Bourbon, dit CHARLES X. âgé de ſoixante-ſept ans, meurt de la gravelle le 9. mai dans ſa priſon à Fontenai en Poitou. Il étoit le cadet d'Antoine de Bourbon, roi de Navarre, & l'oncle de Henri IV. Un écrivain contemporain a remar-

Digitized by Google

ENFANS.	1610. MORT.
Enfans naturels.	
Henri IV. eut *de Gabrielle d'Eſtrées, ducheſſe de Beaufort, morte en* 1599.	
César, duc de Vendôme. 1665.	
Alexandre, *dit* le chevalier de Vendôme, *grand prieur de France.* 1629.	
Catherine-Henriette, *mariée à Charles de Lorraine, duc d'Elbœuf.* 1653.	
De Henriette de Balzac d'Entragues, marquiſe de Verneuil, morte en 1653.	
Henri, évêque de Metz, puis duc de Verneuil. 1682.	
Gabrielle-Angélique, *femme du duc d'Epernon.* 1627.	
De Jacqueline de Beuil, comteſſe de Moret.	
Antoine de Bourbon, comte de Moret, *tué à la bataille de Caſtelnaudari.* 1632.	
De Charlotte des Eſſarts, comteſſe de Romorantin.	
Jeanne-Baptiſte de Bourbon, *abbeſſe de Fontevrault.* 1670.	
Marie-Henriette de Bourbon, *abbeſſe de Chelles.* 1629.	
Charlotte des Eſſarts mourut en 1651. *femme du*	*d'Angoulême, âgé de trente-un à trente-deux ans; il fut exécuté en place de Grève le 27. du même mois. Ce monſtre avoit été frere convers aux Feuillans de la rue S. Honoré, qui le renvoyerent avant qu'il eût fait ſes vœux, parce qu'ils reconnurent qu'il étoit* lunatique, *& même* démoniaque. (*Capitulaires des Feuillans.*)
	Il y a des lettres patentes du roi Henri II. données à Compiégne le 24. mai 1554. cinquante-ſix ans avant l'aſſaſſinat de Henri IV. même mois, même jour, qui ordonnent que l'on élargira la rue de la Féronnerie, pour faciliter au roi le paſſage de ſon

qué que vers le tems où ce cardinal fut déclaré roi, il envoya de ſa priſon ſon chambellan à Henri IV. avec une lettre, par laquelle il le reconnoiſſoit pour ſon roi légitime. (*Journ. de Henri IV. tom. IV. p.* 310.) En effet on rapporte qu'il diſoit à un de ſes confidens, » ne crois pas » que je me ſois accommodé ſans raiſon avec ces gens-» ci, (les Ligueurs) penſes-tu que je ne ſache pas bien » qu'ils en veulent à la maiſon de Bourbon, & qu'ils n'euſ-» ſent pas laiſſé de faire la guerre quand je ne me fuſſe » pas joint à eux? Pour le moins, tandis que je ſuis avec » eux, c'eſt toujours *Bourbon* qu'ils reconnoiſſent: le roi » de Navarre mon neveu cependant fera ſa fortune; ce » que je fais n'eſt que pour la conſervation du droit de mes » neveux, le roi & la reine mere ſavent bien mon inten-» tion «. (*Chron. noven.*) Le cardinal Cajetan légat, & Mendoze ambaſſadeur du roi d'Eſpagne, s'accordoient pour faire tomber la couronne de France à l'infante d'Eſpagne, le duc de Lorraine la vouloit pour ſon fils, & le duc de Mayenne, ayant perdu l'eſpérance de ſe faire déclarer roi, ne ſongea plus qu'à faire durer ſon autorité, en traverſant l'élection d'un roi. Le roi prend Corbeil, Melun & Lagni, & vient faire le ſiége de Paris, où le fanatiſme, entretenu par la ducheſſe de Montpenſier, un des principaux organes de la ligue, fit éprouver avec conſtance aux Pariſiens une cruelle famine. D'Andelot, fils de l'amiral de Coligni, ne trouvant pas que l'on fît aſſez de cas de lui dans l'armée du roi, paſſe au ſervice de la ligue. Proceſſion ridicule de la ligue, où l'on voit des moines armés.

Sixte V. meurt; il commençoit à être dégoûté de la ligue. Montholon, après la mort de Henri III. avoit remis les ſceaux au cardinal de Vendôme, chef du conſeil, qui ſcelloit en plein conſeil; enſuite le roi fit ſceller devant lui,

Digitized by Google

ENFANS.	1610. MORT.
Enfans naturels.	château du Louvre en ſa maiſon des Tournelles.
marêchal de l'Hôpital, après avoir eu des enfans de Louis de Lorraine, dernier cardinal de Guiſe, fils du Balafré. (Hiſt. généal. de la maiſon de France.	

mettant le *viſa* de ſa propre main, ou faiſant viſer par le ſieur de Lomenie, lequel avoit la garde de la clef des ſceaux. L'adreſſe des lettres qui avoit coutume de ſe faire au chancelier ou au garde des ſceaux, ſe faiſoit alors aux conſeillers du conſeil d'état de Sa Majeſté ayant la garde des ſceaux près ſa perſonne, auquel préſidoit le maréchal de Biron pere. Enfin les ſceaux furent rendus au chancelier de Cheverni, à qui Henri III. les avoit ôtés, pour les remettre à Montholon, qui les rendit à l'avénement de Henri IV. Ce magiſtrat avoit fait une action bien généreuſe; le roi avoit donné une gratification de deux cens mille francs à prendre ſur les habitans de la Rochelle, à laquelle ils avoient été condamnés pour leur rébellion; Montholon les leur remit, à condition de les employer à bâtir un hôpital. La ligue avoit auſſi ſes gardes des ſceaux; le duc de Mayenne les donna à Pierre d'Eſpinac, archevêque de Lyon, & enſuite à Charles Boucher d'Orçai, maître des requêtes, & premier préſident au grand conſeil. Le roi d'Eſpagne envoie le duc de Parme au ſecours de Paris avec ſes meilleures troupes: il ſeroit arrivé trop tard, ſi Henri IV. eût voulu, comme il le pouvoit, s'en emparer de vive force; mais il ne put conſentir à expoſer Paris aux horreurs qu'éprouve une ville priſe d'aſſaut. » Je ſuis, diſoit-il, le vrai » pere de mon peuple, je reſſemble cette vraie mere dans » Salomon, j'aimerois quaſi mieux n'avoir point de Paris, » que de l'avoir tout ruiné & tout diſſipé par la mort de » tant de perſonnes ». Il léve le ſiége pour aller à la rencontre du duc de Parme, qui ne prend point le change, & qui, content d'avoir fait lever le ſiége de Paris, évite le combat, prend Lagni, puis Corbeil, jette des vivres dans Paris, & ſe retire aux Pays-bas. Decret de la Sorbonne contre Henri IV. La guerre ne ſe fait pas ſeulement

Digitized by Google

MINISTRES

Phil. Hurault de Cheverni. 1599.

Franç. d'O, ſurintendant des finances. 1594.

Il étoit auſſi gouverneur de Paris ; le roi, à ſa mort, garda pour lui le gouvernement de Paris.

Maximilien de Bethune de Roſni. 1641.

Nic. de Harlai de Sanci, ſurintendant des finances. 1629.

J. Bochart, ſurintendant des finances. 1630.

Secretaires d'état.

Nic. de Neuville de Villeroi. 1617.

Pierre Brulart. 1608.

GUERRIERS

Connétable.

Henri de Montmorenci. 1614.

Maréchaux de France.

Albert de Gondi de Retz. 1602.

Armand de Gontaut de Biron. 1592.

Jacques Goyon de Matignon. 1597.

Jean d'Aumont. 1595.

Guil. de Joyeuſe. 1592.

H. de la Tour de Bouillon. 1623.

Charles de Gontaut de Biron. 1602.

Cl. de la Chaſtre. 1614.

Ch. de Coſſé de Briſſac. 1621.

Jean de Montluc de Balagni. 1603.

Jean de Beaumanoir de Lavardin. 1614.

MAGISTRATS.

Chanceliers.

Phil. Hurault de Cheverni 1599.

Franç. de Montholon. 1590.

Ch. de Bourbon, cardinal de Vendôme, G. D. S. 1594.

Pompone de Bellièvre. 1607.

Il avoit ſervi ſous cinq rois.

Nic. Brulart de Silleri. 1624.

Premier Préſident.

Achilles de Harlai. 1616.

Procureurs généraux.

Jacq. de la Gueſle. 1612.

P. Pithou, nommé lors de la réduction de Paris, pour exercer juſqu'au retour de la Gueſle qui étoit à Tours.

SAVANS & Illuſtres.

Jacq. Amiot. 1593.

Jean d'Augennes. 1593.

Jean Bacquet. 1597.

Ant. Baïf. 1592.

Guil. Barclai. 1605.

Céſ. Baronius. 1607.

Guil. Saluſte du Bartas. 1590.

Théod. de Beze. 1605.

Jean Bodin. 1596.

Soffroi Calignon, chancelier de Navarre : *une réponſe fâcheuſe du roi lui coûta la vie.* 1606.

Annibal Carache, peintre. 1609.

Michel de Caſtelnau. 1592.

Pierre Charron. 1603.

Flor. Chrétien, précepteur de Henri IV. 1596.

Gui Coquille. 1603.

Jacques Cujas. 1590.

Et. Duranti. 1589.

Jacq. Faye d'Eſpeſſes. 1590.

Henri Etienne. 1598.

Cl. Fauchet. 1603.

Rob. Garnier. 1595.

La Gaucherie, précepteur de Henri IV.

Gilbert Genebrard. 1597.

Bernard de Girard du Haillan. 1610.

Fr. Hotman. 1590.

Cardinal de Lenoncourt. 1591.

Digitized by Google

autour de Paris, elle eſt tout auſſi vive entre les royaliſtes & les ligueurs répandus dans le royaume. Le duc de Mercœur reprend Hennebont en Bretagne, dont les royaliſtes s'étoient emparés : ce prince s'étoit fait chef de la ligue dans cette province, ſans être dans la dépendance du duc de Mayenne; il avoit traité directement avec le roi d'Eſpagne, mais Philippe II. & lui, réunis contre Henri IV. ne l'étoient pas ſur les motifs, l'un & l'autre voulant ſe rendre maître de la Bretagne; le duc de Mercœur aux droits de ſa femme, héritiere de Penthiévre, & Philippe II. pour ſa fille, qu'il avoit eue d'Eliſabeth fille de Henri II. Monſieur de Leſdiguieres bat le duc de Savoie, & après avoir pris la ville de Grenoble, en eſt fait gouverneur. Le parlement d'Aix déclare le duc de Savoie gouverneur, & lieutenant général de Provence, *ſous la couronne de France.* Grégoire XIV. excommunie Henri IV. Les prophéties de ſaint Malachie ſur l'élection des papes, fabriquées pendant le conclave où Grégoire XIV. fut élu.

Le prince Maurice ſurprend Breda par le ſtratagême d'un bateau de tourbes où il avoit caché des ſoldats.

1591.

Grégoire XIV. fait publier des lettres monitoriales en France contre Henri IV. ces lettres furent condamnées au feu par les parlemens ſéans à Tours & à Châlons. Le roi de ſon côté renouvelle les édits de pacification en faveur des Proteſtans. Le chevalier d'Aumale veut ſurprendre Saint-Denis pour la ligue; il y fut tué. Le duc de Mercœur, à la tête des troupes Ligueuſes & Eſpagnoles, bat le duc de Montpenſier devant la ville de Craon en Anjou. Tentative inutile du roi ſur la porte ſaint Honoré, ou la

Digitized by Google

MINISTRES

Secretaires d'état.

Claude Pinart. 1605.

Louis Revol 1594.

Martin Ruzé. 1613.

Louis Potier de Gèvres. 1630.

P. Forget de Frêne. 1610.

Antoine de Lomenie. 1638.

Pierre Brulart de Puiſieux. 1640.

Antoine Potier. 1621.

Paul Phelypeaux de Pontchartrain. 1621.

GUERRIERS.

Maréchaux de France.

A. de Joyeuſe du Bouchage. 1608.

Alphonſe Corſe d'Ornano. 1610.

Urbain de Laval de Bois-Dauphin. 1629.

Guil. de Hautemer de Grancei. 1613.

Fr. de Bonne de Leſdiguieres. 1626.

MAGISTRATS.

Procureur général.

Euſt. de Megrigni exerce à Châlons.

Avocats généraux.

Hugues de Leſtre, nommé le 16. août 1589. pour exercer à Châlons.

Louis Duret. 1616.

Ant. Hotman. 1596.

Louis Servin. 1626.

Ant. Loiſel, nommé lors de la réduction de Paris, pour exercer juſqu'au retour du Parlement qui étoit à Tours. Ce fut lui qui propoſa la proceſſion générale qui ſe fait tous les ans le 22. mars. Il a écrit la vie de M. Pithou, & eſt l'auteur des Inſtitutes cou-

SAVANS & Illuſtres.

Juſte Lipſe. 1606.

Alde Manuce. 1597.

Ph. Melancton. 1597.

H. de Meſmes. 1596.

François Miron. 1608.

Louis Molina. 1600.

Michel de Montagne. 1592.

Saint Philippe de Neri. 1595.

Louis de Gonzague, duc de Nevers. 1595.

Jean Nicot. 1600.

Ce fut lui qui apporta en France la plante du Tabac.

Gilles de Noailles. 1606.

Arnaud d'Oſſat, cardinal. 1604.

Jean Paſſerat. 1602.

Nic. de Pellevé, cardinal. 1594.

Pierre Pithou. 1596.

Chriſtophe Plantin, imprimeur. 1598.

Lancelot Voiſin de la Popeliniere. 1608.

Ph. Des Portes. 1606.

Nic. Rapin. 1607.

Jean Riolan. 1605.

Fr. d'Epinai de Saint Luc. 1597.

Joſ. Scaliger. 1609.

Jean de Serres. 1598.

Fauſte Socin. 1604.

Orlando Taſſo, muſicien. 1594.

Torq. Taſſo. 1595.

Virgile eſt cauſe, diſoit Balzac, que le

Digitized by Google

Journée des Farines. Le roi prend Chartres le 12. avril. Les Ligueurs prennent Château-Thierri.

Le brave la Noue, combattant pour le roi, tué devant le château de Lambale. Le jeune duc de Guiſe, fils du *Balafré*, ſe ſauve de la priſon où il étoit à Tours. Le roi n'en eſt pas fâché, parce que c'étoit dans le parti des Ligueurs un nouveau prétendant à la couronne, qui ne pouvoit qu'y augmenter la diviſion. Le jeune cardinal de Bourbon, fils de Louis I. prince de Condé, & neveu du cardinal Charles de Bourbon, forme de ſon côté un tiers-parti pour ſe faire déclarer roi, étant conſeillé par Touchard ſon précepteur, par d'Elbenne, & par du Perron, depuis cardinal, qui le trahit; il mourut en 1594. regretté du roi, avec qui il s'étoit réconcilié, malgré toutes ſes intrigues pour empêcher l'abjuration du roi, qu'il regardoit comme ſon ſeul concurrent à la couronne.

Mariage de Henri de la Tour, vicomte de Turenne, avec Charlotte de la Marck, dame de Bouillon. Le Vicomte de Turenne n'en ayant eu qu'un enfant, (*le P. Anſelme*) qui mourut en 1594. le jour même de ſa naiſſance, huit jours avant ſa mere, conſerva la dot de ſa femme, en vertu, ſoit d'un teſtament, ſoit d'un accord fait avec les héritiers, ſoit en vertu de l'un & de l'autre. La nuit même de ſes nôces le Vicomte ſurprit Stenai : il fut fait maréchal de France l'année d'après, & depuis ſon mariage ſe nomma le duc de Bouillon. Le roi avoit fait ce mariage pour enlever cette héritiere au duc de Lorraine & au duc de Nevers, l'un ſon ennemi déclaré, l'autre allié ſuſpect, qui tous deux la vouloient pour leur fils. Ce maréchal épouſa en ſecondes nôces une fille de Guillaume prince d'Orange, dont le courage ſauva ſon mari, lors de la condamnation du maréchal de Biron, en ſe jettant dans

Digitized by Google

MAGISTRATS.

Avocats généraux.

tumieres, que M. le P. P. de Harlai nommoit un livre d'or.

Simon Marion. 1605.

Cardin le Bret. 1654.

SAVANS & Illuſtres.

Taſſe n'eſt pas le premier poëte, & le Taſſe, que Virgile n'eſt pas le ſeul.

Fr. Tolet, *le premier Jéſuite qui ait été fait cardinal.* 1596.

Henri IV. reconnut les ſervices que lui avoit rendus ce cardinal, en lui faiſant faire des obſèques magnifiques dans les égliſes de Notre-Dame de Paris & de Rouen : l'utilité dont il fut à ce prince contribua au rappel des Jéſuites.

Horace Turſelin. 1599.

Tycho Brahé. 1601.

Blaiſe de Vigenere. 1596.

Nic. Vignier. 1596.

Ger. Voſſius. 1609.

Digitized by Google

Sedan, qu'elle menaça de livrer aux ennemis, ſi l'on pourſuivoit le maréchal : il en eut le duc de Bouillon ſi fameux dans les guerres de Paris, & M. de Turenne. Le roi fait le ſiége de Rouen, vaillamment défendue par André-Baptiſte (depuis amiral) de Villars-Brancas. On a cru que ce grand homme n'affectionnoit aucun parti, mais qu'il vouloit ſe rendre néceſſaire ou redoutable au parti qui prévaudroit. Audace des Seize, qui veulent faire la loi au duc de Mayenne, & qui propoſent à Philippe II. le mariage de ſa fille avec le jeune duc de Guiſe, pour leur remettre la couronne. Ils profitent de l'abſence du duc de Mayenne, pour faire pendre le préſident Briſſon, Larcher, conſeiller au parlement, & Tardif conſeiller au châtelet, qui leur étoient devenus ſuſpects. Le duc de Mayenne de retour en fait pendre quatre : ce fut le terme de la tyrannie des Seize.

Le préſident Jeannin & Villeroi ſont dans le parti de la ligue, mais ils ſont ſuſpects aux Seize, parce qu'ils aimoient véritablement la religion & l'état.

1592.

Le roi va reconnoître le duc de Parme, qui avoit quitté la Flandre une ſeconde fois, pour lui faire lever le ſiége de Rouen : il court un grand danger à Aumale, pour s'être trop expoſé, & il y reçut même un coup dans les reins ; c'eſt la ſeule bleſſure qu'il ait eue de ſa vie. Il eſt obligé de lever le ſiége de Rouen, ainſi qu'il avoit fait celui de Paris ; pour en diminuer la honte, il prit prétexte d'aller au-devant du duc de Parme, qui en effet marchoit à lui, mais ce général ne vouloit que délivrer Rouen : ſon objet étant rempli, il ne ſongea plus qu'à ſe retirer, après avoir cependant pris Caudebec, qui reſſerroit trop la ville de

Digitized by Google

Rouen; il eut le bras caſſé à la priſe de cette ville, & il vit le moment où toute ſon armée alloit être enveloppée par celle du roi : ſon habileté & la mauvaiſe volonté du maréchal de Biron, qui vouloit, dit-on, faire durer la guerre, le tirent d'affaire; il paſſe la Seine ſans que l'on pût s'en méfier, & l'impoſſibilité où eſt le roi de le pourſuivre, faute d'être ſecondé par les chefs de ſon armée, lui facilite ſa retraite aux Pays-bas. La guerre continue en Bretagne entre le prince de Conti & le duc de Mercœur : le roi y envoie le maréchal d'Aumont pour remplacer le prince de Dombes, qui alla prendre poſſeſſion du gouvernement de Normandie, vacant par la mort du duc de Montpenſier ſon pere. La priſe d'Epernai fut bien achetée par la mort d'Armand, maréchal de Biron : c'étoit le pere de Charles, qui fut auſſi maréchal de France, décapité en 1602. Armand compoſa des commentaires que M. de Thou regrette beaucoup : il avoit donné ſon nom de baptême au cardinal de Richelieu, dont il fut le parain : il étoit catholique zélé, & on dit qu'il avoit demandé au roi le comté de Périgord en ſouveraineté.

Antoine Scipion, duc de Joyeuſe, eſt défait par les royaliſtes au combat de Villemur, & ſe noye dans la riviere du Tarn. Le pere Ange de Joyeuſe ſon frere, qui, après avoir été répandu dans le grand monde, s'étoit fait capucin, quitte l'habit avec la permiſſion du pape, & prend ſa place dans le parti de la ligue. Leur pere Guillaume, maréchal de France, étoit mort au commencement de l'année, ſans qu'il ſoit reſté de poſtérité de ſept enfans mâles qu'il avoit eus. Le duc d'Epernon rentre dans le ſervice du roi. Leſdiguieres a des avantages en Piémont. Le duc de Parme meurt le 3. décembre, âgé de quarante-ſept ans, comme il ſe préparoit à entrer en France pour la troiſié-

Digitized by Google

me fois. Ce prince ſe montra digne, par ſa rare prudence & par ſon courage, d'être le fils de la fameuſe ducheſſe de Parme, qui gouverna les Pays-bas. Les diviſions augmentent dans Paris, entre les royaliſtes, qu'on nommoit *Politiques*, & les Seize. Le cardinal de Gondi & le marquis de Piſani vont à Rome de la part du roi : ils ſont très-mal reçus. L'auditeur Seraphin, perſonnage habile & courageux diſoit au pape Clément VII. ſur ce qu'il faiſoit tous les jours de nouvelles difficultés pour accorder l'abſolution à Henri IV. *très-ſaint Pere, permettez-moi de vous dire que Clément VII. perdit l'Angleterre pour avoir voulu complaire à Charles-Quint, & que Clément VIII. perdra la France, s'il continue de chercher à complaire à Philippe II.*

Inſtitution des Peres de la Doctrine chrétienne.

1593.

Aſſemblées des prétendus états convoqués à Paris par le duc de Mayenne. Folle propoſition des Eſpagnols, d'abolir la loi Salique, de ne point reconnoître le roi pour légitime ſouverain, quand même il ſe feroit catholique, & de déclarer l'infante d'Eſpagne reine de France. Le Parlement ſéant à Paris rendit un arrêt ſolemnel conforme aux loix fondamentales du royaume : Gilles le Maître, qui faiſoit la fonction de premier préſident, montra une grande fermeté dans cette occaſion. Henri IV. lui en marqua depuis ſa reconnoiſſance, en lui conſervant la charge que le duc de Mayenne lui avoit donnée, par la création d'une ſeptiéme charge de préſident à mortier. Le duc de Mayenne, qui voit avec mépris la chimere de la cour d'Eſpagne, & avec indignation le peu de cas qu'elle faiſoit de lui, engage les états à conſentir à une conférence entre les catholiques des deux partis ; voilà tout le ſuccès qu'eut cette aſſemblée,

Digitized by Google

dont les Eſpagnols eſpéroient tant d'avantage. Conférence de Surêne, commencée le 29. avril, malgré les efforts du duc de Féria, du cardinal légat, & du cardinal de Pellevé. Renaud de Beaune, archevêque de Bourges, y acquit beaucoup d'honneur. Le roi fait ſon abjuration dans l'égliſe de ſaint Denis, le dimanche 25. juillet, & en fait part à tous les parlemens. Tréve de trois mois avec les ligueurs, pendant laquelle le roi envoie à Rome vers le pape Clément VIII. le duc de Nevers, Claude d'Angennes, évêque du Mans, & Louis Seguier, doyen de Notre-Dame. Cependant Arnaud d'Oſſat, qui fut depuis cardinal, négocioit à Rome avec le cardinal Tolet Jéſuite, qui, quoiqu'Eſpagnol, ſervit utilement Henri IV.

Pierre Barriere mis à mort pour avoir formé le deſſein d'attenter ſur la perſonne du roi; il fut découvert par un Jacobin nommé Seraphin Banchi, Florentin.

Le duc de Mayenne fait arrêter le duc de Nemours, qu'il ſoupçonne de vouloir ſe rendre indépendant dans Lyon; il étoit ſon frere uterin, parce que ſa mere Anne d'Eſt l'avoit eu d'un ſecond mariage. Coriſande d'Andouins, comteſſe de Guiche, veuve du comte de Gramont, qui cherchoit à ſe venger de l'infidélité de Henri IV. dont elle avoit été aimée, & qu'il avoit quittée pour la belle Gabrielle, ſert le comte de Soiſſons, & Catherine ſœur de Henri IV. dans le deſſein qu'ils avoient de s'épouſer contre la volonté du roi: ce mariage ne ſe fit point. Le comte de Soiſſons mourut en 1612. peu eſtimé, parce que c'étoit un homme léger, qui avoit changé pluſieurs fois de religion & de parti: il fut pere de Louis, tué à la Marfée.

En cette année parut le *Catholicon d'Eſpagne*. L'année ſuivante l'on y ajouta l'*Abregé des états de la Ligue*, & le tout fut appellé *Satire Ménippée*. M. le Roi, aumônier du

Digitized by Google

jeune cardinal de Bourbon, & depuis chanoine de Rouen, fut ſeul l'auteur du Catholicon. Pour l'abregé des états, pluſieurs y travaillerent: Paſſerat & Rapin, deux poëtes fameux, en compoſerent les vers. M. Gillot, conſeiller au parlement de Paris, dont nous avons un éloge en latin de Calvin, fit la harangue du cardinal légat. Florent Chrétien, homme d'eſprit, compoſa la harangue du cardinal de Pellevé: on eſt redevable au ſavant Pierre Pithou de la harangue de M. d'Aubrai, qui eſt la meilleure de toutes; & l'on doit encore à Rapin la harangue de l'archevêque de Lyon, & celle du docteur Roſe, grand-maître du collége de Navarre, & évêque de Senlis. Peut-être que la Satire Ménippée ne fut guéres moins utile à Henri IV. que la bataille d'Ivri; le ridicule a plus de force que l'on ne croit.

1594.

L'abjuration du roi porte le dernier coup à la ligue, malgré la réſiſtance de Rome.

Vitri, gouverneur de Meaux, avoit donné l'exemple de la ſoumiſſion au roi dès l'année précédente, & avoit remis les clefs de cette ville aux principaux habitans qui ſe rendirent au roi. D'Alincourt lui remet Pontoiſe; le maréchal de la Chaſtre, Orléans & Bourges; & Ornano, la ville de Lyon. Enfin Paris lui ouvre ſes portes le 22. mars, par l'habileté du comte de Briſſac, aidé des ſieurs de Vic, de Belin, du préſident le Maître, de Molé, & autres membres du parlement, du prévôt des marchands l'Huillier, & des échevins. Le roi confirma la Chaſtre dans la dignité de maréchal de France, que lui avoit conférée le duc de Mayenne. La même choſe arriva au maréchal de Bois-Dauphin (Laval:) Chanvalon l'avoit prévû, lorſqu'il diſoit à ce duc, *qu'il faiſoit des bâtards qui ſe feroient légitimer à ſes dépens.*

Le duc de Féria sort de Paris avec les troupes Espagnoles: on en chasse les plus déterminés ligueurs. Decret des quatre facultés assemblées par le recteur Jacques d'Amboise, qui se soumettent au roi. Pierre Pithou & Antoine Loisel, sont chargés de déchirer des registres du parlement tout ce qui y a été inscrit d'injurieux, tant pour la mémoire du feu roi, que contre Henri IV. Jean Seguier, lieutenant civil, avoit déja prévenu l'ordre du roi, en supprimant tous les libelles du tems, & défendant à tous les libraires, sous peine de la vie, d'en imprimer ou publier aucun. Le parlement de Tours, ayant à sa tête Achilles de Harlai, revient à Paris.

Villars, par l'entremise de Sulli, remet la ville de Rouen au roi, qui lui confirme ses dignités & ses gouvernemens, & lui donna la charge d'amiral. Le duc de Guise fait son accommodement. Toutes les villes du royaume s'empressent de reconnoître Henri IV. ce prince avoit été sacré à Chartres dès le mois de février.

Balagni, bâtard de Jean de Montluc évêque de Valence, est confirmé dans la souveraineté de Cambrai, qu'il remet sous la protection du roi. Fameux procès de l'Université contre les Jésuites, où les curés de Paris intervinrent: Antoine Arnauld plaidant pour l'Université, Dolé pour les curés, & Duret pour la société des Jésuites. Les Espagnols prennent la Capelle, & le roi la ville de Laon.

Jean Châtel attente sur la personne du roi le mardi 27. décembre, & heureusement ne lui fait qu'une légere blessure à la lévre. Le parricide est puni de mort deux jours après, le 29. Les Jésuites sont bannis de France par arrêt du parlement de Paris, qui ne fut point exécuté dans l'étendue de ceux de Bordeaux & de Toulouse; mais le roi les rappella peu d'années après.

Digitized by Google

Premiere édition de l'ouvrage de Pithou ſur *les Libertés de l'Egliſe Gallicane*, conçu en quatre-vingt-trois articles, imprimé à Paris avec privilége : ces maximes détachées & ſuivies par articles, ont en quelque ſorte force de loi, quoiqu'elles n'en ayent pas l'autenticité. Le roi en a reconnu l'importance par ſon édit de 1719. où l'article 50. eſt rapporté. Les expéditionnaires en cour de Rome citent les articles de nos Libertés dans leurs certificats. Je raconterai à ce ſujet, que le Nonce Quirini étant venu voir le chancelier d'Agueſſeau dans ſa maiſon de Freſne, lui dit, c'eſt *ici que ſe forgent les armes contre la cour de Rome.... non M. ce ne ſont pas les armes, ce ſont les boucliers.*

1595.

La France déclare la guerre à l'Eſpagne. Le roi acheve de tout ſoumettre dans ſon royaume, & Charles maréchal de Biron a grande part à ces ſuccès. Les Eſpagnols reprennent Cambrai, & en chaſſent Balagni, qui parut aſſez inſenſible à la perte de ſa principauté ; le déplaiſir qu'en eut ſa femme, ſœur du brave Buſſi, lui coûta la vie. Le duc de Nevers meurt de douleur d'un mauvais traitement que lui fit Henri IV. L'amiral de Villars eſt tué de ſang froid devant Dourlens, par ordre de Contreras, commiſſaire général des Eſpagnols. Le maréchal d'Aumont eſt bleſſé à mort devant le bourg de Comper ; d'Humieres meurt devant la ville de Han, ſa mort coûta des larmes à Henri IV. Le duc d'Epernon veut ſe rendre maître de la Provence, quoiqu'il fût raccommodé avec le roi, & continue de braver ce prince. Le roi donne le gouvernement de Provence à Charles duc de Guiſe, le fils de celui qui fut tué à Blois, comptant l'oppoſer au duc d'Epernon ; mais n'étoit-ce pas une imprudence de donner ce gouvernement à un prince dont la maiſon

Digitized by Google

avoit une *vieille & rance prétention*, comme disoit le cardinal d'Ossat, sur cette province? Aussi le chancelier de Cheverni protesta en plein conseil contre les provisions que le roi avoit données, & voulut que sa protestation fût enregistrée aux parlemens de Paris & d'Aix avant de les sceller. Paix avec la Lorraine.

Combat ou *rencontre* de Fontaine-Françoise le 5. juin; où Henri IV. s'étant exposé témérairement avec un très-petit nombre de cavalerie, vit fuir devant lui dix-huit mille hommes commandés par Ferdinand de Velasco & le duc de Mayenne. Le roi mandoit à sa sœur, après cette journée: *peu s'en faut que vous n'ayez été mon héritiere.* Le roi fait une tréve avec le duc de Mayenne & avec le duc de Mercœur, qui persistoient dans leur révolte, malgré la perte de plusieurs places, que le premier fit en Bourgogne, & le second en Bretagne. Le roi est absous par le pape le 17. septembre. Le cardinal du Perron & d'Ossat reçoivent l'absolution en son nom. Ce fut à cette occasion, suivant un manuscrit de M. de Salo, que le roi qui cherchoit à ménager la cour de Rome, » donna indifféremment à tous les cardinaux le titre » de *cousin*, au lieu qu'ils n'avoient auparavant que le titre » de *cher ami*, s'ils n'étoient princes ou favoris ». Dom Antoine, prieur de Crato, meurt à Paris, instituant le roi son héritier dans le royaume de Portugal.

Duché de Thouars erigé en pairie: les lettres ne furent enregistrées qu'en 1599.

1596.

Le duc de Mayenne fait sa paix avec le roi, elle eût été plus avantageuse pour lui s'il l'eût faite plûtôt; mais quoique l'on reconnoisse que ce fût un grand homme, on a cependant dit de lui qu'il n'avoit su bien faire ni la guerre ni la

Digitized by Google

paix. Accommodement du nouveau duc de Nemours & du duc de Joyeuſe avec le roi: ce dernier, qui rentra depuis dans les Capucins, d'où la ligue l'avoit tiré, & qui avoit ſoutenu ſi long-tems & avec tant de fureur la révolte du Languedoc, fut fait maréchal de France: tandis que d'un autre côté le maréchal de Montmorenci, pour les ſervices rendus au roi dans la même guerre, eſt fait connétable. Ainſi Henri IV. ſe vit obligé toute ſa vie à partager ſes graces entre ſes ennemis & ſes ſerviteurs. Marſeille rendue au duc de Guiſe pour le roi, par le courage d'un nommé Libertat, quoique les Eſpagnols en occupaſſent le port. Le duc d'Epernon ſe réconcilie avec le roi, y étant forcé par les avantages que le duc de Guiſe avoit remportés ſucceſſivement ſur le duc de Savoie & ſur lui. On pend en place de Gréve à Paris un nommé la Ramée, jeune homme âgé de vingt-trois à vingt-quatre ans, qui ſe diſoit fils naturel de Charles IX. & en cette qualité avoit été à Reims pour être ſacré roi.

L'archiduc Albert, qui avoit pris le gouvernement des Pays-bas, dont le comte de Fuentes n'étoit gouverneur que par *interim*, prend les villes de Calais & d'Ardres: (elles furent rendues à la paix de Vervins.) Henri IV. prend la ville de la Fére, dont le ſiége fut long & difficile.

Traité de ligue offenſive & défenſive entre la France, l'Angleterre & la Hollande. Le comte d'Eſſex ſurprend la ville de Cadix qui eſt pillée: il brûle tous les vaiſſeaux marchands qui s'étoient retirés dans le canal. Cette perte fut eſtimée par les Eſpagnols à plus de vingt millions de ducats.

Alexandre de Médicis, qui vient légat en France, y eſt reçu avec toutes ſortes d'honneurs. Henri IV. envoie le duc de Pinei à Rome. Le duc de Mercœur perſiſte dans ſa révolte en Bretagne, ce qui, joint aux troubles de Picardie, rend les Huguenots plus hardis à faire au roi des demandes exor-

Digitized by Google

bitantes: ils avoient pour chefs ſecrets le maréchal de Bouillon & le duc de la Trimouille.

Déclaration qui détruit la ſéance privilégiée qu'avoient au parlement les ducs de Joyeuſe & d'Epernon.

Aſſemblée des notables tenue à Rouen, parce que la contagion étoit dans Paris. Dans cette aſſemblée il y eut une diſpute pour le rang entre meſſieurs de Joyeuſe & de Luxembourg, ce qui fit qu'ils ne s'y trouverent pas. Ce fut à Rouen que le roi reçut l'ordre de la Jarretiere, que la reine Eliſabeth lui envoya par le comte de Scheroſberi.

Arrêt du parlement du 24. juillet, qui déclare Charlotte de la Trimouille innocente du crime dont elle étoit accuſée, d'avoir participé à l'empoiſonnement de ſon mari le prince de Condé.

1597.

Les Eſpagnols ſurprennent la ville d'Amiens, ce qui jette une grande terreur dans le royaume, & donne une nouvelle audace aux Huguenots. *Allons*, dit Henri IV. en apprenant cette nouvelle, *c'eſt aſſez faire le roi de France, il eſt tems de faire le roi de Navarre*; en effet il en vient faire le ſiége & reprend cette ville, malgré les efforts de l'archiduc Albert. Le duc de Savoie eſt battu par tout par M. de Leſdiguieres.

L'Eſpagne commence à vouloir la paix, & le pape la deſire entre les deux couronnes.

Conſpiration du nommé Pierre Ouin, pour tuer le roi.

1598.

Le duc de Mercœur ſe ſoumet enfin au roi, & donne ſa fille (ſon unique héritiere) en mariage à Céſar Monſieur, duc de Vendôme, fils légitimé de Henri IV. Philippe-

Digitized by Google

Emanuel duc de Mercœur, étoit petit-fils d'Antoine duc de Lorraine, frere aîné de Claude, qui avoit voulu s'emparer du duché à ſon préjudice. (V. l'année 1550.) Ainſi Philippe n'étoit pas de la branche de Lorraine, qui vint s'établir en France ſous François I. ſon pere Nicolas, dont la fille épouſa le roi Henri III. fut fait duc de Mercœur en 1576. & par ce mariage Philippe devint le beau-frere du feu roi. Après l'accommodement qu'il fit cette année avec Henri IV. il paſſa en Hongrie au ſecours de l'empereur Rodolphe II. où il acquit beaucoup de gloire contre les Turcs, & où il mourut d'une fiévre pourprée en 1602. Le roi fait de grands avantages en faveur de ce mariage: c'eſt de-là que ſont venus les grands biens de la maiſon de Vendôme. Entr'autres graces diſtinguées que le roi fit à Céſar Monſieur, il faut remarquer qu'il érigea le comté de Beaufort, en ſa faveur, dès l'an 1597. en duché-pairie, ſous la condition que ce duché paſſeroit auparavant ſur la tête de la marquiſe de Monceaux ſa mere, & avec la prérogative *que ledit duché de Beaufort tienne en la perſonne de ladite dame, ſes hoirs & ayans cauſe, rang, dignité & ſéance en tous lieux & actes d'où les ducs & pairs ſe peuvent trouver, comme s'ils avoient été créés & érigés immédiatement après l'érection du duché-pairie de Montmorenci.* Le roi lui donne encore en cette année 1598. le duché-pairie de Vendôme, pour en jouir du jour de ſon ancienne érection faite en 1514. & lui fit prêter ſerment au parlement le 9. mars 1606. à l'âge d'onze ans & neuf mois. Enfin en 1610. ce prince rendit une déclaration qui donnoit rang & ſéance à Céſar Monſieur, immédiatement après les princes du ſang. Après la mort de Henri IV. on conteſta le rang à ſon fils, & le 31. décembre 1619. le duc de Vendôme reçut le collier de l'ordre du Saint-Eſprit après les ducs de Guiſe, de Mayenne & de Joyeuſe. Il eſt

Digitized by Google

vrai que le même duc de Vendôme eut la ſéance dans les lits de juſtice de 1619. & de 1622. après les princes du ſang, & avant le duc d'Uzès, mais c'étoit en qualité de duc de Penthiévre, dont la pairie étoit plus ancienne que celles de Beaufort & de Vendôme. François de Vendôme, fils de Céſar, n'eut ſéance au parlement en 1649. & 1663. que du jour de l'enregiſtrement de la pairie de Beaufort. Enfin Louis XIV. ayant accordé par ſa déclaration du 5. mai 1694. la préſéance ſur tous les pairs au duc du Maine & au comte de Toulouſe, Louis de Vendôme, petit-fils de Céſar, rentra en poſſeſſion du rang porté par la déclaration de 1610. prêta ſerment au parlement le 8. juin, & prit place après le duc du Maine.

La Bretagne ſe ſoumet. Édit de Nantes en faveur des Proteſtans: ce fut le préſident Jacques-Auguſte de Thou & Calignon chancelier de Navarre, qui dreſſerent les mémoires ſur leſquels fut fait cet édit. Les mémoires de Sulli y ajoutent meſſieurs de Schomberg & Jeannin; & Varillas au contraire dit que ce fut Daniel Chamier, le plus habile miniſtre du parti proteſtant, qui dreſſa l'édit.

Traité de Vervins, conclu le 2. mai entre le roi de France & le roi d'Eſpagne; les négociateurs furent, de la part de la France, les ſieurs de Belliévre & de Silleri; de la part de l'Eſpagne, meſſieurs Richardot, Taxis, & Verreikens, & les médiateurs de la part du pape, furent le cardinal de Florence, & François de Gonſague, évêque de Mantoue; les ambaſſadeurs du duc de Savoie y furent admis. La paix fut pareillement ſignée à Bruxelles en préſence du maréchal de Biron, qui, pour ſon malheur, y fut envoyé ambaſſadeur; les Eſpagnols qui connurent ſa vanité exceſſive, lui inſpirerent dès lors les projets inſenſés qui le conduiſirent ſur l'échaffaut. Le comté de Charolois reſta au roi d'Eſpagne

Digitized by Google

par ce traité, qui d'ailleurs fut favorable en tous les articles à la France, & qui porta les premiers coups à la maiſon d'Autriche. Ce comté de Charolois poſſédé par la maiſon d'Autriche, ſous la réſerve de la ſouveraineté conſervée à la France, eſt venu à la maiſon de Condé, par la ſaiſie qu'en fit Louis II. prince de Condé, pour ce qui lui étoit dû par Philippe IV. roi d'Eſpagne, & par l'adjudication qui lui en fut faite ſans réclamation de la part de ſon fils Charles II.

Accommodement entre le grand duc & le roi, pour la reſtitution de quelques iſles, dont ce duc s'étoit emparé en Provence pendant la guerre civile. D'Oſſat, qui avoit conclu cet accord, fut fait cardinal la même année. Il avoit été en qualité d'*homme de lettres* auprès de Paul de Foix, deſcendant de cette illuſtre maiſon par les femmes. Mort de Philippe II. le 13. ſeptembre. Chriſtophe de Mora, un des officiers de ce prince, lui donna une grande marque de fidélité: car, comme il ſe mouroit, Philippe III. ſon ſucceſſeur ayant demandé à Mora une clef qu'il avoit eue en ſa garde, cet homme aima mieux s'expoſer à déplaire au fils de ſon maître, qui alloit devenir le ſien, que de manquer à ſon devoir. L'infante Claire-Eugenie, fille du troiſiéme lit de Philippe II. & d'Eliſabeth de France, épouſe l'archiduc Albert, & Philippe III. leur confirme la ceſſion du domaine des Pays-bas, que le roi ſon pere avoit faite à l'infante. Arrêt contre Guillaume Roſe, évêque de Senlis, inſigne ligueur, par lequel l'entrée de ſon diocèſe lui eſt interdite pendant un an.

1599.

Catherine, ſœur du roi, épouſe le duc de Bar, fils de Charles duc de Lorraine. Le maréchal de Joyeuſe reprend l'habit de Capucin. Mort de Gabrielle d'Eſtrées, qu'on a

Digitized by Google

prétendu que le roi alloit épouſer. *Elle avoit été mariée dès le commencement de ſes amours avec Henri IV. avec M. de Liancourt de Picardie, & depuis démariée d'avec lui, de ſon conſentement, par M. l'évêque d'Amiens, auquel ils jurerent & témoignerent que leur mariage n'avoit jamais été fait par un conſentement réciproque & volontaire, & qu'ils n'étoient rien l'un à l'autre.* (Mem. de Cheverni.) Elle ſe nomma ſucceſſivement, la Belle Gabrielle, madame de Liancourt, le marquiſe de Monceaux, & la ducheſſe de Beaufort: le nom de la Belle Gabrielle lui reſta. Le mariage du roi avec Marguerite de Valois déclaré nul, par des commiſſaires du pape, du conſentement des parties; la mort de Gabrielle d'Eſtrées ne laiſſa plus de crainte de la paſſion du roi pour elle; Marguerite eut le choix pour ſon habitation, de Paris, de Madrid, qui lui avoit été donné par Henri III. ou de Pierrefonds: elle choiſit Paris, où elle revint en 1605. elle fut fort bien reçue du roi & de la reine; elle y bâtit l'hôtel appellé depuis l'hôtel de la reine Marguerite, où elle vécut avec plus de régularité qu'elle n'avoit fait par le paſſé. Le roi donne une promeſſe de mariage à mademoiſelle d'Antragues. Négociation avec le duc de Savoie, pour la reſtitution du marquiſat de Saluces: le duc de Savoie Charles-Emanuel l'avoit envahi en pleine paix ſous le regne de Henri III. durant les troubles de la ligue. Il vient en France pour tâcher d'éluder la demande du roi.

1600.

Il n'obtient rien pour le marquiſat de Saluces; le roi lui déclare la guerre: il perd en trois mois la Breſſe & la Savoie. Conférence de Fontainebleau, au ſujet du livre de du Pleſſis Mornai, intitulé *Inſtitution de l'Euchariſtie:* le cardinal du Perron eut tout l'avantage dans cette conférence. Tous

deux, dit M. Huet, ont eu plus de réputation que de savoir; & l'on cherche en vain aujourd'hui dans leurs écrits, sur quoi cette réputation pouvoit être fondée.

Le roi épouse à Lyon Marie de Médicis; il lui donne pour dame d'honneur madame de Guercheville, qu'il avoit aimée sans succès, en lui disant que, *puisqu'elle étoit véritablement dame d'honneur, elle le seroit de la reine sa femme.* Il n'avoit pas mieux réussi auprès de la duchesse de Mantoue & de la princesse de Condé. Bataille de Nieuport, gagnée par le prince Maurice de Nassau, contre l'archiduc Albert d'Autriche, qui le rendit plus puissant dans la république.

Édit portant réglement sur le fait des tailles, par lequel le roi déclare que la profession des armes n'annobliroit plus celui qui l'exerceroit, & même qu'elle ne seroit pas censée avoir annobli parfaitement la personne de ceux qui ne l'avoient exercé que depuis l'an 1563. c'est-à-dire, depuis l'époque des guerres de religion en France. Cet article demande d'être éclairci. Tous les *hommes d'armes* étoient gentilshommes du tems de Louis XII. c'est-à-dire, tous ceux qui composoient les compagnies d'ordonnance; mais il ne faut pas entendre par les gentilshommes d'alors, les gentilshommes issus de race noble, il suffisoit pour être réputé tel, qu'un homme né dans le tiers-état fît uniquement profession des armes, sans exercer aucun autre emploi: il suffisoit à plus forte raison, que cet homme né dans le tiers-état eût acquis un fief noble qu'il *desservoit par service compétent*, c'est-à-dire, qu'il suivît son seigneur en guerre, pour être réputé gentilhomme; ainsi donc alors on s'annoblissoit soi-même, & on n'avoit besoin ni de lettres du prince, ni de posséder des offices pour obtenir la noblesse: un homme extrait de race noble, & le premier noble de sa race, s'appelloient également gentilshommes, avec cette différence que

Digitized by Google

le noble de race s'appelloit gentilhomme de nom & d'armes, au lieu que le premier noble de race, s'appelloit ſeulement gentilhomme. (*du Cange.*) Cette nobleſſe ainſi entendue, ſubſiſta en France juſqu'au regne de Henri III. alors la nobleſſe acquiſe par la poſſeſſion des fiefs, & celle acquiſe par la profeſſion des armes, ceſſa d'être nobleſſe: l'article deux cent cinquante-huit de l'ordonnance de Blois, rapporté à l'année 1579. ſupprima la nobleſſe acquiſe par les fiefs, & l'édit de Henri IV. ſupprima celle acquiſe par les armes: depuis ce tems le gentilhomme n'eſt plus celui qui a ſervi à la guerre, ni qui a acquis des fiefs nobles, mais celui qui eſt extrait de race noble, ou qui a eu des lettres d'annobliſſement, ou enfin qui poſſéde un office auquel la nobleſſe ſoit attachée. On peut être ſurpris que Henri IV. qui devoit tant à ſes braves capitaines, reconnût ſi peu leurs ſervices militaires. Louis XV. par ſon édit de la nobleſſe de 1750. dreſſé par le chancelier d'Agueſſeau, pendant le miniſtere de M. d'Argenſon, a prouvé le cas qu'il en faiſoit, & éterniſé ſon regne par cette nouvelle loi, ainſi que par l'établiſſement d'une école militaire, & par l'affranchiſſement des régimens à toutes les mutations, enſorte, qu'en diminuant le prix à chaque fois, ils devinſſent libres à la fin, & que la vénalité en fut éteinte.

Le marquis de Roſni eſt fait grand-maître de l'artillerie ſur la démiſſion de M. d'Eſtrées; cette charge exiſta longtems ſans éclat, parce que les fonctions en étoient partagées entre pluſieurs; Louis XI. la rendit plus conſidérable, elle s'accrut enſuite des débris de la charge de grand-maître des arbalêtriers, qui finit dans Aymar de Prie, vers l'an 1534. & enfin elle devint une charge de la couronne en faveur du duc de Sulli.

Digitized by Google

1601.

Traité de Lyon, par lequel le roi laiſſe le marquiſat de Saluces au duc de Savoie, pour la Breſſe, le Bugei, &c. que ce prince lui céde. Bonaventure de Catalagirone, général de l'ordre de Saint François, négocia cette paix, dont tout l'honneur demeura au duc de Savoie. Naiſſance de Louis XIII. Le comte d'Eſſex eſt décapité à Londres. Mort du faux Dom Sébaſtien, qui ſe diſoit être le roi de Portugal, tué en Afrique.

Établiſſement des religieux pénitens, dits Picpus.

1602.

Conſpiration du maréchal de Biron, du comte d'Auvergne, & du maréchal de Bouillon avec le duc de Savoie, découverte par Laffin, homme de confiance du maréchal: on en avoit eu les premiers avis par Roſcieux, cidevant maire d'Orléans, & depuis ſecrétaire d'état au conſeil du duc de Mayenne, fameux ligueur, & qui après la réduction de Paris ſe retira dans les Pays-bas. Le maréchal a la tête tranchée dans la Baſtille le 31. juillet, par arrêt du parlement, auquel le roi envoya une commiſſion pour le juger. Camden raconte que dans un voyage que fit le maréchal auprès de la reine Éliſabeth, il reconnut un portrait du comte d'Eſſex, & que s'y étant arrêté, la reine, en parlant de la fin tragique de ce favori, lui dit, c'eſt ainſi que le roi mon frere devroit en uſer avec tous les traîtres qui l'environnent: grande inſtruction, s'il avoit ſu en profiter! Le roi fit grace au comte d'Auvergne, fils naturel de Charles IX. depuis duc d'Angoulême, & au maréchal de Bouillon, mais ce dernier n'oſa s'y fier, & ſortit du royaume. » Le maréchal de Biron étoit d'un eſprit fier

Digitized by Google

» & hautain, & preſque ingouvernable, ne ſe plaiſoit qu'aux » choſes difficiles & preſque impoſſibles, il envioit toute la » grandeur d'autrui, & la jalouſie qu'il portoit au duc de » Montmorenci, à cauſe de ſa charge de connétable, s'éten- » dit juſqu'à Louiſe de Budos ſa femme, il lui fit parler de » mariage, ſon mari vivant, comme celui qui croyoit de- » voir être ſon ſucceſſeur, & la partie étoit faite entre » eux.... mais le connétable les ſurvécut ». (*Le Laboureur ſur Caſtelnau.*) Ses biens furent rendus à ſon frere, malgré l'oppoſition de la chambre des comptes, qui repréſenta que pour crime de leze-majeſté au premier chef, aucun des héritiers ne devoit profiter des biens du condamné (*Paſquier.*) Il y en avoit cependant des exemples, celui des enfans du duc de Nemours, & des héritiers du comte de Saint Paul. Biron, érigé en duché-pairie quatre ans auparavant, redevint baronnie après la mort du maréchal ſans enfans. Elle fut de nouveau érigée en duché-pairie en 1723.

Ambaſſade des Suiſſes, qui viennent renouveller leur alliance avec la France. Édit contre les duels. Charge de ſurintendant des Mines, créée en faveur de Roger de Bellegarde, grand écuyer de France; Beringhen en eut le contrôlle général.

Arrêt du parlement contre l'évêque d'Angers, à l'occaſion d'un nouveau bréviaire qu'il avoit voulu introduire, ſans en avoir préalablement obtenu la permiſſion du roi, & ſans en avoir conſulté ſon métropolitain.

Lettres de légitimation du fils de Henriette de Balzac & du roi autoriſées par ſemblables lettres qu'avoit obtenues le duc de Vendôme, & qui ſont les premieres dans cette eſpéce. Entrepriſe manquée du duc de Savoie ſur Genéve: une pareille entrepriſe n'avoit pas eu plus de ſuccès en 1534. Les Freres de la Charité inſtitués à Grenade par Saint Jean

Digitized by Google

de Dieu, & approuvés par Pie V. en 1572. ſont introduits en France en 1601. & établis en 1602. à Paris par la reine Marie de Médicis.

Remontrances du parlement ſur un édit des monnoies : ces remontrances ne furent point prononcées ſuivant l'uſage, & le roi ſe contenta de les faire lire en particulier, hors la préſence des députés, ce qui ne s'étoit jamais pratiqué auparavant, dit M. de Thou.

1603.

Mort d'Eliſabeth, à l'âge de ſoixante-neuf ans, qui eut pour ſucceſſeur Jacques VI. roi d'Ecoſſe, dit Jacques I. Il s'étoit raccommodé avec Eliſabeth, la meurtiere de ſa mere, ſoit par politique, ſoit par cette foibleſſe de caractere qui fut ſi fatale à ſa poſtérité. Cette princeſſe étoit très-ſavante. Un jour qu'elle entretenoit Calignon, qui fut depuis chancelier de Navarre, elle lui fit voir une traduction en latin qu'elle avoit faite de quelques tragédies de Sophocle, & de deux harangues de Demoſthenes ; elle lui permit même de prendre une copie d'une épigramme grecque de ſa façon, & elle lui demanda ſon avis ſur des paſſages de Lycophron, qu'elle avoit alors entre les mains, & dont elle vouloit traduire quelques endroits ; mais ſa plus grande ſcience fut celle de regner, & l'Angleterre la compte entre ſes plus grands rois. Il eſt incroyable à quel point elle faiſoit cas de la beauté, dans les tems, où elle y avoit le moins de droit. Un des plus grands reſſorts de la politique d'Eliſabeth, fut de préſenter à tous les princes de l'Europe, & même à quelques-uns de ſes ſujets, l'appas de ſon mariage, & de les contenir tous par cette eſpérance. Son regne fut troublé par la guerre d'Irlande, qui ne fut réunie à l'Angleterre qu'après ſa mort. Je ne dois pas omettre un fait mémorable; le chevalier Drack eut la

Digitized by Google

gloire de faire le tour du monde ſous le regne de cette grande reine ; ce qu'aucun mortel n'avoit oſé tenter avant lui : elle renouvella en ſon honneur les Initiations ſacrées que les Romains faiſoient à ce ſujet, & fit conſacrer le navire de Drack ſolemnellement. Jacques VI. qui réunit le premier dans ſa perſonne les royaumes d'Angleterre, d'Ecoſſe & d'Irlande, fut auſſi le premier qui prit le titre de roi de la grande Bretagne. Depuis Henri VIII. juſqu'à Eliſabeth, les Anglois changerent quatre fois de religion. Comprend-on que ce ſoit une nation libre qui change d'avis tant de fois? Que feroit de mieux un gouvernement deſpotique?

Négociation du marquis de Roſni en Angleterre, qui renouvelle les traités déja faits avec Jacques I. du tems qu'il n'étoit encore que roi d'Ecoſſe, & ceux qui avoient été conclus avec Eliſabeth : par le même traité, les deux princes ſe promirent de défendre les Hollandois contre l'Eſpagne. Rétabliſſement des Jéſuites en France : le roi choiſit parmi eux, l'année ſuivante, le pere Cotton pour ſon confeſſeur. Les princes de Courtenai préſentent envain leurs titres pour ſe faire reconnoître princes du ſang. Ordre mis dans les finances & dans tous les différens corps de l'État, par le marquis de Roſni, qui avoit été fait ſurintendant dès 1599. Les dettes de l'État ſe trouverent monter à trois cens trente millions. Établiſſement de manufactures de ſoie, dont Saintot eut l'intendance. Autres manufactures de tapiſſeries, de fayance, de verrerie, &c. Le roi fait conſtruire de nouveaux bâtimens, des viviers, des jardins, &c. il aimoit à être comparé à François I. Le vicomte de Rohan eſt fait duc & pair ; Bouthillier, ſon avocat, préſenta ſes Lettres au parlement. Ce fut ſa ſœur Catherine qui répondit à une déclaration galante de Henri IV. *qu'elle étoit trop pauvre pour être ſa femme, & de trop bonne maiſon pour être ſa maîtreſſe.* Il avoit

épouſé la fille du duc de Sulli, & fut colonel général des Suiſſes.

1604.

Mort de la ducheſſe de Bar; elle étoit Huguenote, & on avoit mis auprès d'elle Cayet, miniſtre proteſtant, pour l'inſtruire & la confirmer dans la nouvelle religion: ce même Cayet devint depuis Catholique & docteur en Théologie; c'eſt l'auteur de la *Chronologie novénaire & ſepténaire.* Il avoit été ſous-précepteur de Henri IV. dont la Gaucherie étoit précepteur. Le maréchal de Bouillon continue de cabaler. Quelques ſéditieux de Bretagne ſont punis de mort. Établiſſement des François dans le Canada. Traité conclu entre le roi & le Sultan Achmet par M. de Breves, il eſt remarquable en ce qu'il fut imprimé à Paris en Turc & en François de l'imprimerie des langues Orientales, Arabique, Turqueſque, Perſique, &c. ce qui prouve qu'il y avoit alors à Paris des caracteres Arabes & des caracteres des autres langues Orientales, avant même la Bible Polyglotte de le Jay: il eſt encore remarquable par l'article IV. par lequel toutes les nations commerçantes de l'Europe, eſt-il dit, y compris les Anglois, pourront commercer librement ſous la banniere & protection de France, & ſous l'obéiſſance des conſuls François. Introduction de la Paulette.

Le Pont-neuf eſt fini. Priſe d'Oſtende ſur les Hollandois par les Eſpagnols, que commandoit Spinola: ce ſiége avoit duré trente-neuf mois par la brave réſiſtance du prince Maurice, avec perte de part & d'autre de cent quarante mille hommes. Ce qui eſt digne de remarque, c'eſt que ç'a été du ſein de la guerre la plus opiniâtre & la plus ruineuſe, que s'eſt élevé le commerce des Hollandois à ce haut degré de

puiſſance où il eſt parvenu. Commencement du canal de Briare.

Charles de Sudermanie, fils de Guſtave Vaſa, après s'être fait déclarer régent du royaume de Suéde à la mort de Jean ſon frere aîné, s'empare de la couronne de Suéde, en l'abſence de Sigiſmond ſon neveu, l'héritier légitime, qui étoit paſſé en Pologne, dont il avoit été élu roi à la mort de Battori. Mort de Clément VIII. *pape*, dit l'Etoile, *pacifique & bon François.*

Le parlement enregiſtre l'édit de l'établiſſement des Capucins en France, qui y avoient déja été appellés par Charles IX. dès 1573. du conſentement de Grégoire XII.

1605.

Conſpiration du comte d'Auvergne, de la marquiſe de Verneuil, & de d'Antragues ſon pere: le roi leur avoit repris la promeſſe de mariage qu'ils comptoient de faire valoir: les coupables ſont jugés, & le roi leur fait grace. Le pere Archange, capucin, fils naturel de la reine Marguerite, & de Chanvallon, confeſſeur de la marquiſe de Verneuil, avoit conduit cette conjuration: cette dame n'étoit pas heureuſe en promeſſes de mariage, car le duc de Guiſe lui en avoit fait une qui ne lui réuſſit pas mieux. Le faux Démétrius, grand duc de Moſcovie, eſt aſſaſſiné. L'Eſpagne donne l'excluſion à Baronius pour la papauté, à cauſe de ſon livre de *la Monarchie de Sicile.* Fondation de la maiſon royale de la *Charité Chrétienne*, en faveur des officiers & ſoldats eſtropiés au ſervice. Un fou, nommé Jean de Liſle, attente à la perſonne du roi; il eſt arrêté & enfermé. Découverte de la conſpiration des poudres en Angleterre.

Digitized by Google

1606.

Accommodement du duc de Bouillon, par la ceſſion de Sedan au roi, qui, content de ſa ſoumiſſion, lui rendit cette ville au bout d'un mois. Sulli érigé en duché-pairie, en faveur du marquis de Roſni. Interdit de Veniſe.

1607.

L'interdit eſt levé à la ſollicitation de Henri IV. & par les ſoins du cardinal de Joyeuſe. Le roi réunit la Navarre & ſes autres états patrimoniaux à la couronne, & par-là les rend inaliénables. (*V. Remarq. particul.*) Le duc d'Epernon entre en caroſſe dans la cour du Louvre, ſous prétexte d'incommodité; le roi accorda la même diſtinction au duc de Sulli en 1609. & ſous la régence de Marie de Médicis, cet honneur s'étendit à tous les ducs & officiers de la couronne, & leur eſt demeuré. Il n'en étoit pas ainſi du tems de Catherine de Médicis: dans une inſtruction que l'on trouva qu'elle donnoit à Charles IX. elle lui dit que les portiers ne laiſſoient entrer perſonne dans la cour du château, ſi ce n'étoit les enfans du roi, les freres & les ſœurs en coche, à cheval & en litiere; les princes & les princeſſes deſcendoient ſous la porte, & les autres hors la porte.

1608.

Négociation du préſident Jeannin, pour faire ceſſer la guerre entre les archiducs & les Etats de Hollande. Inondation de la Loire, qui cauſe bien des ravages: cette année fut appellée l'année du grand hiver.

Inſtitution de l'Ordre du Mont-Carmel, auquel eſt réuni

Digitized by Google

celui de Saint Lazare: le roi créa M. de Nereſtang, ſon capitaine des gardes, grand maître de l'Ordre.

1609.

Tréve de douze ans des Eſpagnols & des Provinces-Unies, par laquelle la république de Hollande eſt reconnue pour ſouveraine. Mort de Jean-Guillaume, duc de Clèves, ſans enfans; elle donne lieu aux prétentions du marquis de Brandebourg, du duc de Neubourg, du duc des deux Ponts, de l'électeur de Saxe, & du marquis de Burgau, à cauſe des alliances qu'ils avoient priſes dans la maiſon du duc de Clèves.

Le prince de Condé ſe retire à Bruxelles, puis à Milan, avec Marguerite de Montmorenci ſa femme, pour laquelle le roi avoit laiſſé voir quelque inclination.

Ordonnance de police du 12. novembre, portant que les comédiens des théatres de l'hôtel de Bourgogne & du marais ouvriroient leur porte à une heure après midi, & qu'à deux heures préciſes, ſoit qu'il y eût du monde, ſoit qu'il n'y en eût point, ils commenceroient leurs repréſentations, pour que le jeu fût fini avant quatre heures & demie. Ce réglement avoit lieu depuis la ſaint Martin juſqu'au 15. février. Paris étoit alors bien différent de ce qu'il eſt aujourd'hui; il n'y avoit point de lanternes, il y avoit beaucoup de boues, très-peu de caroſſes, & quantité de voleurs: c'étoit un grand obſtacle pour fréquenter les ſpectacles, ſur tout en hiver, c'eſt ce qui donna lieu au réglement de police.

1610.

Projet de Henri IV. ſur l'Allemagne, à l'occaſion de

Digitized by Google

la ſucceſſion de Clêves & de Juliers : ce projet étoit, ſuivant pluſieurs écrivains, de former un corps appellé *la République Chrétienne*, lequel auroit diviſé l'Europe en quinze parties ; mais cela a bien de l'air d'une chimere. Henri IV. ſe bornoit vraiſemblablement au traité de Bruſol, qu'il avoit paſſé avec le duc de Savoie, par lequel il lui fourniſſoit ſeize mille hommes pour s'emparer du duché de Milan, en dédommagement de la dot modique qu'il avoit reçue de Philippe II. en épouſant ſa fille, & au traité de Hall, par lequel le roi fourniſſoit dix mille hommes aux héritiers du duc de Juliers, pour les aider à ſe mettre en poſſeſſion de ſes États : le reſte de ſes troupes, qui pouvoit monter à vingt-quatre mille hommes, il le deſtinoit à profiter, du côté des Pyrénées, de l'embarras où étoit l'Eſpagne, dont il avoit tant de raiſon de ſe venger : cela lui eût été facile par la foibleſſe de l'empereur Rodolphe & de Philippe III.

Henri IV. eſt aſſaſſiné ; il avoit dans ſon caroſſe meſſieurs d'Epernon, de Montbaſon, de Lavardin, de Roquelaure, de la Force, de Liencourt, & de Mirebeau. La reine avoit été couronnée la veille à Saint Denis.

Philippe III. chaſſe les Moriſques d'Eſpagne, au nombre de près de neuf cens mille hommes ; le duc d'Oſſone ne fut point de cet avis. *On ne pouvoit*, dit le commentateur Eſpagnol de Comines, *faire une meilleure action, ni prendre un pire conſeil.*

La France n'a point eu de meilleur ni de plus grand roi que Henri IV. il étoit ſon général & ſon miniſtre : il unit à une extrême franchiſe la plus adroite politique, aux ſentimens les plus élevés une ſimplicité de mœurs charmante, & à un courage de ſoldat un fond d'humanité inépuiſable. Il rencontra ce qui forme & ce qui déclare les grands hommes, des obſtacles à vaincre, des périls à eſſuyer, & ſur

tout des adverſaires dignes de lui. Enfin, comme l'a dit un de nos plus grands poëtes, *il fut de ſes ſujets le vainqueur & le pere.*

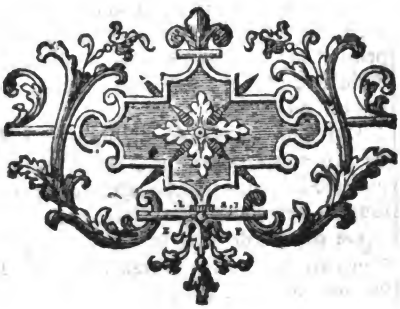

1610. *Avénement à la couronne.*

LOUIS XIII. *né à Fontainebleau le 27. septembr. 1601. parvient à la couronne le 14. mai 1610. il fut sacré à Reims par le cardinal de Joyeuse, archevêque de Rouen le 17. octobre suivant, parce que l'archevêque de Reims, de la maison de Lorraine, n'étoit pas encore sacré; & déclaré majeur l'an 1614. Il a été surnommé le Juste.*

ÉVENEMENS REMARQUABLES.

1610.

ARREST du parlement, qui déclare la reine Marie de Médicis régente du royaume. Cette princesse réunit la tutelle & la régence.

Le maréchal de la Chastre conduit quelques troupes en Allemagne, & joint au prince Maurice de Nassau, fils puîné de Guillaume, fondateur de la république de Hollande, il reprend la ville de Juliers, & la remet aux deux princes prétendans, le marquis de Brandebourg & le duc Neubourg, à qui l'archiduc Léopold l'avoit enlevée.

Cette querelle pour la succession de Juliers dura près de vingt ans, & finit par un traité provisionnel qui subsiste encore entre les maisons de Brandebourg & Palatine.

Le prince de Condé revient à la cour; la reine qui craint ses prétentions, lui donne une pension de deux cens mille francs, & achete pour lui l'hôtel de Gondi, (aujourd'hui l'hôtel de Condé.)

1611.

Le duc de Sulli se retire de la cour: quel malheur pour l'état, que la retraite de ce grand homme! il ne fallut pas moins, pour le remplacer dans la suite, que les génies de Richelieu & de Colbert. Chasteauvieux, chevalier d'honneur de la reine, eut le gouvernement de la bas-» tille. *On fit*, dit Bassompierre, *trois directeurs* » *pour manier les finances, qui furent messieurs*

Digitized by Google

FEMMES.	ENFANS.	1643. MORT.	PRINCES contemporains.
Anne d'Autriche, fille de Philippe III. mariée en 1615. morte en 1666.	LOUIS XIV. Philippe de France, marié en premieres nôces à Henriette-Anne, princeſſe d'Angleterre, fille de Charles I. morte à Saint-Cloud en 1670. dont il eut Philippe-Charles d'Orléans, mort peu après ſa naiſſance : Marie-Louiſe, mariée a Charles II roi d'Eſpagne, morte en 1689. N. morte après ſa naiſſance : Anne-Marie d'Orléans, mariée au duc de Savoie Victor-Amédée, morte en 1728. En ſecondes nôces, à Charlotte-Eliſabeth de Baviere, fille de l'Electeur Palatin, morte en 1722. dont il eut Alexandre-Louis d'Orléans, mort jeune, Philippe d'Orléans régent de France, mort le 2. décembre 1723. Eliſabeth-Charlotte, mariée au duc de Lorraine, morte en 1745. Il mourut en 1701.	LOUIS XIII. *meurt à Saint Germain en Laye le 14. mai 1643. dans la quarante-deuxiéme année de ſon âge, à pareil jour que Henri IV. ſon pere, après un régne de trente-trois ans. Il fut enterré à ſaint Denis.*	*Papes.* Paul V. 1621. Grégoire XV. 1623. Urbain VIII. 1644. *Maiſon Othomane.* Achmet. 1617. Muſtapha dépoſé. 1617. Oſman. 1622. Amurat IV. 1640. Ibrahim. 1655. *Empereurs.* Rodolphe. 1612. Mathias. 1619. Ferdinand II. 1637. Ferdinand III. 1657. *Rois d'Eſpagne.* Philippe III. 1621. Philippe IV. 1665. *Rois de Portugal.* Philippe III. 1621. Philippe IV. 1665. Jean, duc de Bragance, élu roi en 1640. mort en 1656. *Rois d'Angleterre & d'Ecoſſe.* Jacques I. 1625. Charles I. 1649. *Roi de Dannemarc.* Chriſtiern IV. 1648. *Rois de Suéde.* Charles IX. 1611. Guſtave Adolphe. 1632. Chriſtine abdique en 1654. meurt en 1689. *Rois de Pologne.* Sigiſmond III. roi de Suéde. 1632. Ladiſlas-Sigiſmond 1648.

Digitized by Google

» *de Châteauneuf, le préſident de Thou* (l'hiſtorien) *& Jean-*
» *nin; mais à ce dernier, on y ajouta la charge de control-*
» *leur général des finances, ce qui lui en donna l'entier manie-*
» *ment, à l'excluſion des autres qui aſſiſtoient ſeulement à*
» *la direction*». La reine change le ſyſtême politique, & recherche l'alliance d'Eſpagne au grand regret des Proteſtans, dont les chefs étoient le maréchal de Bouillon & le duc de Sulli, & au grand détriment de la France; elle envoye Buillon au duc de Savoie pour lui déclarer que ſes nouveaux engagemens avec l'Eſpagne ne lui permettent pas de tenir le traité de Bruſol. Mort du fameux duc de Mayenne, le 3. octobre: il n'y eut jamais de réconciliation plus ſincere que la ſienne avec le feu roi, qui en avoit fait ſon conſeil & ſon ami. Origine de la guerre entre la Suéde & la Moſcovie, ſur ce que Guſtave Adolphe roi de Suéde voulut ſe faire élire *Czar* à la mort du faux Démétrius. Les Moſcovites élurent Michel Fœderowitz, qui n'étoit que ſimple *boyard*, ou gentilhomme.

Le comté de Briſſac eſt érigé en duché-pairie; les lettres ne furent enregiſtrées qu'en 1620.

Érection de la ſeigneurie de Leſdiguieres en duché-pairie en faveur de François de Bonne, (depuis connétable de Leſdiguieres,) & de ſon gendre Charles de Créqui.

Établiſſement des Urſelines en France, fondées dès l'an 1537.

1612.

Publication des mariages arrêtés entre le roi & l'infante d'Eſpagne Anne d'Autriche, & entre Eliſabeth ſœur du roi & le prince d'Eſpagne, qui fut depuis Philippe IV. Commencement des troubles des Huguenots. Le duc de Rohan s'empare de Saint-Jean d'Angeli.

Digitized by Google

PRINCES contemporains.

Czars.

Démétrius, troisiéme imposteur. 1610.

Ladislas de Pologne, jusqu'en 1613.

Démétrius, quatriéme imposteur. 1613.

Michel Fœderowitz. 1645.

Digitized by Google

Fondation de l'Oratoire par P. de Berulle, depuis cardinal : *c'eſt un corps*, dit l'avocat général Talon, dans un procès qu'ils eurent depuis au parlement, *où tout le monde obéit, & où perſonne ne commande.* Voici comme M. Boſſuet en parle dans l'oraiſon funébre du P. Bourgoin troiſiéme général de cette congrégation, » congrégation à la» quelle le fondateur n'a voulu donner d'autre eſprit que » l'eſprit même de l'Egliſe, d'autres régles que les ſaints » Canons, d'autres vœux que ceux du baptême & du ſa» cerdoce, d'autres liens que ceux de la charité.

Concini, marquis d'Ancre, & Eléonore Galiguai ſa femme, ont tout le crédit ſur l'eſprit de la reine, & diviſent les princes & les miniſtres, afin d'augmenter leur autorité. Le marquis d'Ancre avoit fait donner une des deux charges de maître de la garderobe à M. de la Rochefoucauld : il achette la charge de premier gentilhomme de la chambre de M. de Bouillon : il n'y en avoit alors que deux, M. de Bellegarde avoit l'autre. Mort de Charles de Bourbon, comte de Soiſſons, le premier novembre ; il étoit fils du ſecond lit de Louis I. prince de Condé, & de Françoiſe de Longueville : ſon fils tué à la Marfée, ne laiſſa point de poſtérité. Condamnation du traité de la *Puiſſance eccléſiaſtique & politique* du docteur Richer, ſyndic de la Faculté de Théologie, par l'aſſemblée provinciale de Sens, tenue à Paris, ſauf les droits du roi & les libertés de l'Egliſe Gallicane. Richer ſe ſoumit en 1629. & mourut en 1631.

1613.

Le maréchal de Bouillon, oncle de Frédéric électeur Palatin, par Iſabelle de Naſſau ſa femme & ſœur de la mere de Frédéric, conclut le mariage de ce prince avec

MINISTRES

Henri de Schomberg, surintendant des finances. 1632.

Concino Concini d'Ancre. 1617.

Charl. d'Albert de Luines. 1621.

Armand-Jean du Plessis, cardinal de Richelieu, premier ministre. 1642.

Jean Bochart. 1630.

Charl. duc de la Vieuville, surintendant des finances. 1653.

Michel de Marillac, surintendant des finances, G. D. S. 1632.

Barbin, controlleur général des finances.

GUERRIERS.

Connétables.

Henri de Montmorenci. 1614.

Charles d'Albert, duc de Luines. 1621.

François de Bonne, duc de Lesdiguieres. 1626.

L'office de Connétable fut supprimé par édit du mois de février 1627.

Maréchaux de France.

Henri de la Tour de Bouillon. 1623.

Cl. de la Chastre. 1614.

Charles de Cossé de Brissac. 1621.

Jean de Beaumanoir de Lavardin. 1614.

Urbain de Laval. 1629.

Guil. Hautemer de Grancei. 1613.

Concino Concini d'Ancre. 1617.

MAGISTRATS.

Chanceliers.

Nicolas Brulart de Silleri. 1624.

Guil. du Vair, G. D. S. 1621.

Cl. Mangot, G. D. S. en 1617.

Ch. d'Albert de Luines, G. D. S. 1621.

Meri de Vic d'Ermenonville, G. D. S. 1622.

L. le Févre de Caumartin, G. D. S. 1623.

Etienne d'Aligre. 1635.

Michel de Marillac, G. D. S. 1632.

Ch. de l'Aubespine de Châteauneuf, G. D. S. 1653.

Pierre Seguier, G. D. S. puis chancelier. 1672.

Premiers Présidens.

Achilles de Harlai. 1616.

SAVANS & illustres.

Théodore Agrippa d'Aubigné. 1630.

Fr. Bacon. 1626.

Jean Barclai. 1621.

Robert Bellarmin. 1621.

Pierre de Berulle, cardinal. 1629.

Antoine de la Boderie. 1615.

Jacq. Bongars. 1612.

Pierre de Bourdeille de Brantôme. 1614.

Jean Bufée. 1611.

Jacq. Callot. 1635.

Guil. Camden. 1622.

Thomas Campanella. 1639.

Is. Casaubon. 1614.

Guil. Catel. 1626.

P. Vict. Palma Cayet. 1610.

Mich. Cervantes. 1620.

Hercules de Charnacé. 1637.

André du Chesne. 1640.

Nic. Coeffeteau. 1623.

P. Cotton. 1626.

Pierre Daviti. 1635.

Henri Davila, vivant en 1638.

Guichard Deageant. 1639.

Le Dominiquin, peintre 1641.

Nic. le Févre, précepteur de Louis XIII. 1612.

Digitized by Google

Eliſabeth, fille de Jacques I. roi d'Angleterre. Ce mariage, qui l'encouragea dans l'entrepriſe de ſe faire roi de Bohême, cauſa ſes malheurs, par la confiance qu'il prit mal-à-propos dans ſon beau-pere, prince foible & léger, qui ne lui donna point de ſecours. Ce fut par ce mariage, d'où vint la princeſſe Sophie, mariée dans la maiſon d'Hanovre, que la couronne d'Angleterre paſſa à cette maiſon, lorſque les princes catholiques en furent exclus.

Commencement des cabales & des intrigues pendant la minorité.

Déclaration du roi contre les duels, avec proteſtation de n'en accorder jamais la grace : ce fut à l'occaſion de celui du baron de Luz, tué par le chevalier de Guiſe. Ce qui eſt remarquable, c'eſt que peu de tems après, le même chevalier de Guiſe tua le fils du baron de Luz, & que l'on n'en fit pas de recherche, parce qu'alors la reine ménageoit meſſieurs de Guiſe, pour les détacher du parti du prince de Condé : ce chevalier de Guiſe périt l'année ſuivante de l'éclat d'un canon auquel il voulut mettre le feu, & qui creva. Marie de Médicis fait commencer l'aqueduc d'Arcueil.

Le duc de Savoie veut s'emparer du Montferrat pendant la minorité de Marie ſa petite-fille, & fille du feu duc François de Mantoue : il en eſt empêché par les Vénitiens, les Eſpagnols & les François.

1614.

Les princes mécontens du gouvernement, ſe retirent de la cour : c'étoient Henri II. prince de Condé, Céſar duc de Vendôme, & Alexandre, grand prieur de France, tous deux enfans naturels de Henri IV. Henri duc de Mayenne, fils du chef de la ligue, les ducs de Longueville, de Guiſe, de Nevers, de Rohan, de Luxembourg, de la Trimouille,

Digitized by Google

MINISTRES

P. Jeannin, controlleur général des finances. 1622.

Maupeou, controlleur général des finances.

Claude Bullion, surintendant des finances. 1640.

Secretaires d'état.

Nic. de Neuville de Villeroi. 1627.

Martin Ruzé. 1613.

Louis Potier de Gêvres. 1630.

Ant. de Lomenie. 1638.

P. Brulart de Puiſieux. 1640.

Antoine Potier. 1621.

GUERRIERS.

Maréchaux de France.

Gilles de Souvré, gouverneur du roi. 1625.

Ant. de Roquelaure. 1626.

L. de la Chaſtre. 1630.

Pons de Cardaillac de Themines. 1627.

Fr. de la Grange de Montigni. 1617.

Nic. de l'Hôpital de Vitri. 1644.

Ch. de Choiſeul. 1626.

J. Fr. de la Guiche. 1632.

Honoré d'Albert de Chaulnes. 1649.

Fr. d'Aubeterre. 1628.

Charl. de Créqui. 1638.

Gaſpard de Coligni, dit le maréchal de Châtillon, petit-fils de l'amiral. 1646.

MAGISTRATS.

Premiers Préſidens.

Nicolas de Verdun. 1627.

C'eſt lui qui a donné aux premiers préſidens l'hôtel qu'ils habitent aujourd'hui.

Jer. de Hacqueville. 1628.

J. Bochart. 1630.

Nic. le Jai. 1640.

Mathieu Molé. 1656.

Procureurs généraux.

Jacq. de la Gueſle. 1612.

Nic. de Belliévre. 1650.

Mathieu Molé. 1656.

Bl. Meliand. 1661.

Avocats généraux.

Louis Servin. 1626.

Cardin le Bret. 1654.

Jacques Talon. 1648.

SAVANS & Illuſtres.

S. François de Sales. 1622.

Phil. Canaie de Freſne. 1610.

Fronton du Duc. 1624.

Galilée. 1642.

Denis Godefroi. 1623.

J. B. Guarini. 1613.

Le Guide, peintre. 1642.

Corn. Janſenius. 1638.

P. Jeannin. 1622.

Le P. Joſeph, capucin. 1638.

Fr. de Joyeuſe, cardinal. 1615.

Jean Kepler. 1630.

Ch. Loiſeau. 1628.

Ant. Loiſel. 1617.

Franç. de Malherbe. 1628.

J. Mariana. 1624.

Le Cavalier Marin. 1625.

Papir. Maſſon. 1611.

Pier. Mathieu. 1621.

Cl. Bachet de Meziriac. 1638.

Phil. de Mornai dit Pleſſis. 1623.

Et. Paſquier. 1615.

Cl. Fabr. de Peireſc. 1637.

J. Davi du Perron, cardinal. 1618.

Franç. Pithou. 1621.

Mathieu Regnier. 1613.

P. de Gondi de Retz, cardinal. 1616.

Digitized by Google

&c. Le maréchal de Bouillon étoit le chef de toute cette cabale, ſans que la reine l'en ſoupçonnât.

Mort de Henri, connétable de Montmorenci. » Henri IV. » le railloit aſſez ſouvent de ſon ignorance, mais il admiroit ſon bon ſens, & on remarque ſur le propos du » grand deſſein avorté par ſa mort, qu'il diſoit que tout lui » pouvoit réuſſir par le moyen d'un connétable qu'il avoit » qui ne ſavoit pas écrire, & d'un chancelier qui ne ſavoit » pas le latin; il croyoit ainſi du chancelier de Silleri. » (*Le Laboureur ſur Caſtelnau.*) Henri de Montmorenci fut le dernier connétable de ſa maiſon. Son fils qu'il avoit eu de ſon ſecond mariage, lui ſuccéda dans ſon duché & dans le gouvernement de Languedoc: ce fut lui qui fut décapité, & à qui le maréchal de Schomberg ſuccéda dans le même gouvernement.

Traité de Sainte Menehoud, du 15. mai, par lequel on accorde tout aux mécontens: ils ſe ſoumettent, hors le duc de Vendôme, qui, quoique rétabli dans ſon gouvernement de Bretagne, refuſa d'y ſouſcrire; mais il y fut forcé par l'approche du roi.

Le marquis de Spinola, commandant les troupes Eſpagnoles, fait la guerre dans le pays de Juliers, au ſujet de la ſucceſſion de Clèves. Les Hollandois de leur côté, démembroient ce qu'ils pouvoient de cette même ſucceſſion, tandis que le marquis de Brandebourg & le duc de Neubourg, appellés *les Princes poſſédans*, conſervoient les places dont ils s'étoient emparés. Le traité de Santen, conclu pour lors, ne mit point la paix entre les prétendans.

Le roi eſt déclaré majeur dans le lit de juſtice tenu au parlement de Paris le 2. octobre, & adjuge le rang dans cette ſéance aux cardinaux ſur les pairs eccléſiaſtiques, qui s'en abſenterent.

Digitized by Google

MINISTRES.

Secrétaires d'état.

Paul Phelypeaux de Pontchartrain. 1621.

Henri-Aug. de Lomenie de Brienne. 1666.

Cl. Mangot, qui fut G. D. S.

Remi Phelypeaux d'Herbault. 1629.

Nic. Potier d'Ocquerre. 1628.

Ch. le Beauclerc. 1630.

Cl. Bouthillier, surintendant des finances. 1651.

Louis Phelypeaux de la Vrilliere. 1681.

Abel Servien, surintendant des finances. 1659.

GUERRIERS.

Maréchaux de France.

Jacq. Nompar de Caumont, duc de la Force. 1652.

Fr. de Baſſompierre. 1646.

Henri de Schomberg. 1632.

François-Annibal d'Eſtrées. 1670.

J. Bapt. d'Ornano. 1626.

Thimoléon d'Epinai de S. Luc. 1644.

Louis de Marillac. 1632.

H. de Montmorenci d'Anville. 1632.

J. de S. Bonnet de Toiras. 1636.

Antoine Goeffier d'Effiat. 1632.

Urb. de Maillé de Brezé. 1650.

Maxim. de Bethune de Sulli. 1641.

Charl. de Schomberg. 1656.

MAGISTRATS.

Avocats généraux.

Jerôme Bignon exerce juſqu'en 1640.

Omer Talon. 1652.

Etienne Briquet exerce au lieu de Jerôme Bignon ſon beaupere. 1645.

SAVANS & Illuſtres.

Henri de Gondi de Retz. 1622.

Edm. Richer. 1631.

Dav. Rivault, précepteur de Louis XIII. 1618.

Alf. Rodriguez. 1616.

Henri, duc de Rohan. 1638.

P. Paul Rubens. 1640.

Jean de Hauranne de S. Cyran. 1643.

Scev. de Sainte Marthe. 1623.

Nic. de Harlai de Sanci. 1629.

Paolo Sarpi. 1623.

Jean Savaron. 1622.

Guil. de Saulx de Tavannes, vers 1633.

Guil. de Shakeſpeare. 1616.

Henri Sponde. 1643.

Fr. Suarez. 1617.

Théophile. 1626.

Jacq. Aug. de Thou. 1617.

Louis de Nogaret de la Valette, cardinal. 1639.

Ant. Vandick, peintre. 1640.

Lucilio Vanini. 1619.

Lopez de Véga. 1635.

Dominique de Vic. 1610.

Honoré d'Urſé. 1624.

Zamet. 1614.

Digitized by Google

États généraux que la reine assemble le 27. octobre ; comme elle l'avoit promis par le traité de Sainte Menehoud : ils avoient d'abord été indiqués à Sens pour le 25. août ; mais comme le roi devoit être majeur au 27. septembre, la reine jugea qu'il lui convenoit mieux d'attendre la majorité, & les fit transférer à Paris. Je dois dire à cette occasion, que comme nous ne reconnoissons en France d'autre souverain que le roi, c'est son autorité qui fait les loix : *qui veut le roi si veut la loi*, ainsi les états généraux du royaume n'ont que la voix de la remontrance & de la très-humble supplication ; le roi défere à leurs *doléances* & à leurs prieres, suivant les régles de sa prudence & de sa justice : car s'il étoit obligé de leur accorder toutes leurs demandes, dit un de nos plus célébres auteurs, il cesseroit d'être leur roi ; de-là vient que pendant l'assemblée des états généraux, l'autorité du parlement, qui n'est autre chose que celle du roi, ne reçoit aucune diminution, ainsi qu'il est aisé de le reconnoître dans les procès-verbaux de ces derniers états. (*Plaidoyer de M. de Lamoignon de Blancmenil du 14. janvier 1719.*) Ces états sont les derniers que l'on ait tenus, parce que l'on en reconnut l'inutilité ; plusieurs objets furent présentés & tous furent contredits, suivant les intérêts différens des trois états : ce qui tourne toujours au profit de l'autorité du gouvernement, qui pour les accorder, choisit ce qui convient le mieux.

La statue equestre de Henri le Grand, envoyée par Come II. grand duc de Toscane, avoit été élevée sur le pont-neuf dès le 23. août. C'est le premier monument de ce genre que l'on ait érigé dans Paris à la mémoire de nos rois. Mort de François de Bourbon, prince de Conti, sans enfans, le 3. août ; il étoit fils puîné de Louis I. prince de Condé.

Digitized by Google

MINISTRES	*GUERRIERS.*		
Secretaires d'état.	*Maréchaux de France.*		
Léon Bouthillier de Chavigni. 1652.	Ch. de la Porte de la Meilleraie. 1664.		
Fr. Sublet des Noyers, surintendant des bâtimens. 1645.	Antoine de Grammont. 1678.		
H. de Guenegaud de Planci. 1676.	Jean-Baptiſte Budes de Gueſbriant. 1643.		
Mich. le Tellier. 1685.	Ph. de la Mothe Houdancourt. 1657.		
	Fr. de l'Hôpital. 1660.		

Digitized by Google

1615.

Mouvemens dans le parlement, excités par le maréchal de Bouillon. Remontrances de cette compagnie, qui ſont ſans effet. Traité d'Aſt le 21. juin, pour terminer l'affaire de la guerre, excitée à l'occaſion du Montferrat.

Le prince de Condé, toujours mécontent de n'avoir pas le principal crédit, & ſe plaignant de l'inexécution du traité de Sainte Menehoud, ſe retire de nouveau de la cour, & publie un manifeſte ſanglant contre le gouvernement. Le roi rend une déclaration le 10. ſeptembre, pour priver le prince de Condé & ſes adhérans de tous biens & honneurs, comme criminels de leze-majeſté.

Le roi, malgré les inquiétudes que les mécontens pouvoient lui donner dans ſa marche, part pour Bordeaux, où les deux mariages ſont achevés. Retour du roi depuis Bordeaux juſqu'à Châtelleraud, toujours en bataille, ayant nommé le duc de Guiſe pour lieutenant général de l'armée qui couvroit ſa marche contre les inſultes des mécontens & des Huguenots, auxquels le prince de Condé s'étoit lié, malgré la haine qu'il leur portoit, & qu'il leur porta toute ſa vie.

Marie de Médicis fait bâtir le palais du Luxembourg, par Jacques de Broſſe ſon architecte; cet hôtel s'appelloit ainſi, parce qu'il avoit appartenu au connétable de S. Pol, de la maiſon de Luxembourg, dont il avoit retenu le nom. Elle fit auſſi planter le cours.

1616.

Traité de Loudun, fait entre la reine & le prince de Condé, chef des mécontens; il fut également favorable à ce prince & aux Huguenots. La reine, par le conſeil du

Digitized by Google

maréchal d'Ancre, fait arrêter le premier ſeptembre le prince de Condé qui l'avoit forcée à ce traité, & qui, malgré la paix rétablie, continuoit à cabaler : Themines qui arrêta ce prince, fut fait le jour même maréchal de France. Le prince de Condé fut mis à la Baſtille, & enſuite conduit à Vincennes. La princeſſe ſa femme s'enferma avec lui; ſa vertu égaloit ſa beauté: elle mourut en 1650. Les princes, à la nouvelle de cet empriſonnement, & pluſieurs grands, ſe retirerent de la cour, pour ſe préparer à la guerre. La reine met ſur pied trois armées, commandées par le duc de Guiſe, par le maréchal de Montigni, & par le comte d'Auvergne, que le maréchal d'Ancre fit ſortir de la priſon où il avoit été mis par Henri IV. & à qui il fit donner le gouvernement de Paris & de l'Iſle de France. Le roi tire du corps des Suiſſes qui ſervoient en France, des compagnies pour former un régiment de ſes gardes Suiſſes, dont Gaſpar Gallati de Glaris fut le premier colonel.

Richelieu, évêque de Luçon, eſt fait ſecretaire d'état par la protection du maréchal d'Ancre.

Jacques I. perſuadé par Barneveldt, penſionnaire de Hollande, rend aux Hollandois les villes de ſureté, de Fleſſingue, de la Brille & de Ramekens, qui les tenoient dans la dépendance de l'Angleterre. Ce prince s'apperçut bientôt de ſa faute, & on croit que le reſſentiment qu'il en conſerva contre Barneveldt, contribua dans la ſuite à la mort de ce grand homme. C'eſt de cet événement qu'il faut datter la pleine liberté de la République de Hollande. (*Hume, Hiſt. de la maiſon de Stuart.*) Le maréchal d'Ancre déplace tous les miniſtres, & avance ſa perte.

1617.

La guerre ſe fait avec ſuccès contre les mécontens; &

finit tout-à-coup par la mort du maréchal d'Ancre. Le roi qui ſe conduiſoit par les conſeils de M. de Luines ſon favori, avoit ordonné qu'on l'arrêtât, Vitri, chargé de l'ordre, voulut l'exécuter, & ſur la réſiſtance du maréchal, il fut tué ſur le pont du Louvre. Sa femme eut la tête tranchée par arrêt du parlement: cette femme avoit fait la fortune de meſſieurs de la Porte & de Bouthillier. La mort du maréchal d'Ancre, qui depuis ſept ans gouvernoit ſous le nom de la reine, mit fin à la guerre civile. Marie de Médicis eſt reléguée à Blois. L'évêque de Luçon, à qui on fit quelques difficultés ſur ſon rang dans le conſeil, l'y ſuivit, & puis étant devenu ſuſpect au duc de Luines, il eut ordre de ſe retirer dans ſon prieuré de Couſſai en Anjou, enſuite à Luçon, & enfin à Avignon.

Aſſemblée des notables, tenue à Rouen, où préſida Gaſton frere du roi, âgé ſeulement de neuf ans: il étoit aſſiſté des cardinaux du Perron & de la Rochefoucauld, du duc de Montbaſon & du maréchal de Briſſac: cette aſſemblée fut ſans aucun fruit.

Traité de Pavie, conclu par la protection de la France, entre le roi d'Eſpagne & le duc de Savoie, que le duc de Leſdiguieres avoit ſervi utilement dans la guerre que ces deux puiſſances avoient eue, & que la France aſſiſta encore plus puiſſamment contre l'Eſpagne, quand le duc de Luines eut repris l'autorité des mains de la reine.

Le royaume de Bohême, ainſi que celui de Hongrie, étoit entré dans la maiſon d'Autriche par le mariage de l'empereur Ferdinand I. avec Anne, ſœur du dernier roi, nommé Louis, qui poſſédoit ces deux couronnes, & qui ne laiſſa point de poſtérité. L'empereur Mathias, qui n'avoit point d'enfans, fit couronner roi de Bohême Ferdinand ſon couſin, petit-fils de l'empereur Ferdinand I, dans la crainte

Digitized by Google

des troubles qui éclaterent l'année ſuivante. Philippe III. réclama la Bohême & la Hongrie, comme deſcendant par ſa mere d'Anne Jagellon, qui avoit apporté ces royaumes en dot à Ferdinand I. Cette réclamation finit par un accord qui laiſſa jouir Ferdinand II. ſous la condition de retour de ces royaumes à la branche d'Eſpagne au défaut d'hoirs mâles dans la branche Allemande. La maiſon de Baviere avoit auſſi ſes droits ſur ces deux royaumes, en conſéquence d'une ſubſtitution antérieure, établie par le teſtament de Ferdinand I. & par le contrat de mariage de ſa fille aînée avec le duc de Baviere. Ballet où danſerent le roi, M. de Luines, &c.

Le comte du Lude eſt fait gouverneur de Gaſton, & Contade ſous-gouverneur.

1618.

L'archiduc Ferdinand, déja roi de Bohême, eſt couronné roi de Hongrie.

Commencement des troubles de la Bohême, où les Proteſtans prennent les armes contre l'empereur Mathias, qui attaquoit leurs priviléges. Le comte de Buquoi commandoit les troupes impériales, & Erneſt, fils naturel du comte de Mansfeld, celle des Bohémiens. Cette guerre s'appelle la guerre de trente ans.

Les Jéſuites ouvrent le collége de Clermont, & commencent à y enſeigner.

Incendie du Palais. Fondation des Madelonettes.

Conjuration de Veniſe : le marquis de Bedmar, ambaſſadeur d'Eſpagne, en étoit l'auteur. On en connoît l'hiſtoire par de Saint Réal. Un écrivain moderne, (Groſley) a répandu du doute ſur cette hiſtoire, & a prétendu que la conjuration étoit une chimere inventée par les Vénitiens,

Digitized by Google

pour s'autoriſer auprès du roi d'Eſpagne à renvoyer ſon ambaſſadeur, qui pénétroit trop avant dans leur gouvernement; il y avoit eu une premiere conjuration bien différente de celle-ci, tramée en 1355. par le Doge lui-même, qui vouloit uſurper l'autorité, & qui fut décapité.

1619.

La reine mere ſe ſauve de Blois, & ſe retire à Angoulême, avec l'aide du duc d'Epernon, qui avoit quitté la cour. Le duc de Luines fit venir d'Avignon l'évêque de Luçon, qui perſuade à la reine de s'accommoder avec le roi. L'accord ſe fait par le traité d'Angoulême.

Entrevûe de Louis XIII. & de Marie de Médicis en Touraine; elle ſe retira enſuite à Angers. Le duc de Luines fait ſortir le prince de Condé de priſon: le roi n'eut pas dans la ſuite de ſujet plus fidéle que ce prince. La connétable de Montmorenci, Clermont Montoiſon, troiſiéme femme de Henri, belle-mere du prince de Condé, avoit quitté la place de dame d'honneur de la reine, quand madame de Luines en fut faite ſurintendante: madame de Lanoi, par le crédit de Puiſieux, eut la place de dame d'honneur: c'étoit une perſonne de mérite. (*Mém. de Brienne.*)

La Terre de Maillé en Touraine eſt érigée en duché-pairie, ſous le nom de Luines.

Ferdinand II. eſt élu empereur après la mort de Mathias. Les Bohémiens, loin de le reconnoître, éliſent pour leur roi Frédéric V. électeur Palatin. Synode de Dordrecht, où le prince Maurice, à la tête des Gomariſtes, fit condamner les Arminiens, dont le parti lui étoit oppoſé: la condamnation & la mort de Barneveldt en furent la ſuite. Ce n'étoit pas là le prix des ſoins qu'il avoit pris de la jeuneſſe de Maurice, à qui il avoit fait donner le commandement des armées

Digitized by Google

à la mort de Guillaume ſon pere. Ce ſage républicain ne ſongeoit qu'à défendre ſa patrie de l'ambition du prince d'Orange, qui vouloit s'en rendre le maître. Son zéle lui coûta la vie; il eut la tête tranchée; & par le même arrêt, Grotius, partiſan déclaré de Barneveldt & des Arminiens, fut condamné à une priſon perpétuelle, & enfermé dans le château de Louveſtein, d'où il ſe ſauva en 1621. par l'adreſſe de Marie Regeſberg ſa femme, au moyen d'un coffre dans lequel elle l'enferma. S'étant retiré à Paris, il y compoſa ſon livre *du droit de la Guerre & de la Paix*, qui parut en 1625. Le chevalier Temple, attaché à la maiſon d'Orange, diſoit en parlant des Arminiens, *qu'ils étoient plûtôt un parti dans l'Etat qu'une ſecte dans l'Egliſe.* Le pouvoir deſpotique qu'uſurpa le ſynode de Dordrecht, a donné bien de la peine aux Proteſtans, qui ont voulu s'élever depuis contre l'autorité légitime que l'égliſe avoit exercée au concile de Trente. Les Hollandois fondent la ville de Batavia dans l'iſle de Java en Aſie.

1620.

Promotion de cinquante-neuf chevaliers de l'ordre. M. de Luines craignant que cette promotion ne lui fît des ennemis de tous les gens de la cour qui n'en ſeroient point, indiqua au roi un uſage qui s'étoit déja pratiqué: ce fut de laiſſer à la liberté du chapitre le choix de ceux qui avoient été nommés pour remplir les places vacantes. (*Mém. de Brienne.*) Le roi en nomma ſeulement quatorze.

Procureurs érigés en titre d'office, & leur nombre limité.

Pacification d'Ulm. C'eſt un traité conclu entre les Catholiques & les Evangéliques, pour procurer la paix de l'Allemagne, & ne donner ſecours ni à l'empereur ni au roi de Bohême; c'étoit le moyen de faire triompher Ferdinand II.

Digitized by Google

Le roi fut le médiateur de ce traité par le conſeil du préſident Jeannin, & fortifia par ce moyen la maiſon d'Autriche, qu'il étoit facile alors d'affoiblir. La reine mécontente de l'inexécution du traité d'Angoulême, & conſeillée par l'évêque de Luçon, qui vouloit ſe rendre néceſſaire à la cour, & y faire acheter ſa médiation, rallume la guerre, eſpérant être ſoutenue par les grands du royaume. Cette guerre dura peu; les ordres ſont donnés dans toutes les provinces pour veiller ſur les entrepriſes des rebelles, & le roi, après s'être montré dans la Normandie, vient à Angers, où ſes troupes forcent le pont de Cé, & où la reine ſe ſoumet. L'article ſecret de ce traité fut une promeſſe que fit M. de Luines à l'évêque de Luçon du chapeau de cardinal, & le mariage de mademoiſelle de Vignerod avec M. de Combalet, neveu du favori: ainſi l'évêque de Luçon, qui avoit commencé ſa fortune par le maréchal d'Ancre, la continua par le duc de Luines. Edit du roi pour la réunion du Béarn à la couronne, pour l'érection du conſeil de cette province en parlement, & pour la reſtitution des biens eccléſiaſtiques, que les Huguenots poſſédoient depuis près de ſoixante ans. Les Religionnaires s'étoient oppoſés depuis quelques années à ce projet, mais la préſence du roi, qui ſe rendit lui-même en Béarn, en conſomma l'exécution: c'eſt l'époque des troubles que les Huguenots exciterent ſous ce regne, ſeuls & ſans l'appui des Catholiques.

Anne d'Halluin avoit épouſé Henri comte de Candale; qu'elle avoit fait duc & pair d'Halluin: le mariage ayant été déclaré nul, elle épouſa en 1620. Charles de Schomberg, qu'elle fit auſſi duc & pair d'Halluin, en vertu de nouvelles lettres d'érection de la même année. Conteſtation entre M. de Candale & M. de Schomberg ſur la pairie. Décidé qu'ils ſeroient tous deux pairs, & que quand l'un auroit pris ſa

Digitized by Google

place au parlement, l'autre s'abſtiendroit.

Bataille de Prague le 8. novembre, où l'électeur Palatin eſt défait par Maximilien duc de Baviere, beau-frere de Ferdinand, & chef de la ligue catholique; l'empereur, pour prix de cette victoire, tranſporta la dignité électorale, dont Frédéric fut dépouillé, à Maximilien, avec le haut Palatinat, en échange de la baſſe-Autriche, que ce prince tenoit en nantiſſement des ſommes qu'il avoit prêtées à Ferdinand. Tandis que Frédéric perdoit une couronne, Spinola ravageoit les états héréditaires de ce prince, & Jacques I. ſon beau-pere ſe laiſſoit amuſer par les négociateurs d'Eſpagne, & par l'eſpérance du mariage de l'infante avec ſon fils le prince de Galles. Frédéric ſe trouva réduit à aller chercher un aſile en Hollande, où les états lui firent une penſion de dix mille florins par mois. La Luſace, qui faiſoit partie de la Bohême, en eſt détachée par l'empereur, qui la donne à l'électeur de Saxe, en reconnoiſſance des ſervices qu'il en avoit reçus dans cette guerre. Le prince Maurice & le maréchal de Bouillon, qui avoient excité la princeſſe Eliſabeth, fille de Jacques I. à déterminer ſon mari à ſe faire roi de Bohême, étoient d'avis différens ſur les moyens; car Maurice vouloit que l'électeur Palatin prît le titre de roi, & ſe fît couronner, ainſi que les Bohêmiens l'en preſſoient, au lieu que le maréchal de Bouillon croyoit qu'il devoit ſe contenter du titre de capitaine général, juſqu'à ce que ſes affaires fuſſent bien établies. (*Mém. de Brienne.*) La ſage Louiſe Julianne ſa mere avoit prévu tous ſes malheurs, & avoit fait l'impoſſible pour le diſſuader d'accepter cette couronne.

1621.

Premiere guerre des Huguenots, Rohan & Soubiſe en

ſont les chefs : cette guerre dura deux ans, recommença juſqu'à trois fois, & ne finit qu'en 1629. un an après la priſe de la Rochelle. Le projet des Huguenots étoit de faire de la France une république ; ils la diviſerent même alors en huit cercles, dont ils comptoient de donner le gouvernement à des ſeigneurs de leur parti. Le duc de Luines eſt fait connétable, & le duc de Leſdiguieres maréchal général des camps & armées. Les forces du roi, victorieuſes par tout le royaume, viennent échouer au ſiége de Montauban, qui étoit défendu par le marquis de la Force. Le roi méne à ce ſiége ſix maréchaux de France, & ce qu'il y avoit de grands ſeigneurs & d'habiles capitaines : mais le nombre des chefs ſe nuiſit, par le défaut de ſubordination. Louis XIII. eſt obligé de lever le ſiége ; le duc de Mayenne y fut tué. Les Calviniſtes s'emparent de Montpellier.

Le connétable de Luines meurt le 15. décembre à Longuetille, de déplaiſir ou de poiſon, âgé de quarante-trois ans. Il étoit fils d'Honoré d'Albert, dit le capitaine Luines, chevalier de l'ordre du roi, qui tua, en préſence du roi, dans un combat ſingulier, un nommé Panier en 1576. dernier exemple d'un combat autoriſé par nos rois. Les ſceaux qu'il gardoit depuis la mort de M. du Vair, furent donnés à M. de Vic. Le cardinal de Retz & le comte de Schomberg ſont mis à la tête des affaires. Congrégation de ſaint Maur, de l'ordre de ſaint Benoît, établie en France.

Philippe III. meurt ; ſon fils Philippe IV. lui ſuccéde ; & a pour miniſtre le duc d'Olivarès, comme ſon pere avoit eu le duc de Lerme. Traité de Madrid, au ſujet de la Valteline, dont les Griſons étoient ſouverains ; ceux de cette nation qui ſont proteſtans, veulent y maintenir leur religion. Les Eſpagnols, ſous le prétexte d'y faire dominer la véritable, s'étoient emparés des paſſages qui leur donnoient la

Digitized by Google

communication du Milanez en Allemagne. Louis XIII. à qui il importoit d'arrêter cette entrepriſe, uni à ce ſujet avec le pape, engage le roi d'Eſpagne à s'en déſiſter par un traité, qui portoit, que les Griſons ne troubleroient point la paix de leurs ſujets, & que les Eſpagnols abandonneroient ce qu'ils avoient pris dans cette vallée. Baſſompierre, qui étoit alors ambaſſadeur extraordinaire à Madrid, & qui conclut ce traité, ne manqua pas d'avertir le roi que les Eſpagnols n'y ſeroient fidéles que tant qu'ils ne pourroient pas le rompre, ce qui ne manqua pas d'arriver. La tréve de 1609. étant expirée, la guerre recommence dans les Pays-bas; Spinola pour les Eſpagnols, & le prince Maurice pour les Hollandois. Mansfeld entreprit la guerre en Allemagne pour Frédéric.

1622.

Création de la premiere compagnie des Mouſquetaires: elle fut caſſée en 1646. & recréée en 1657. La deuxiéme compagnie fut créée en 1660. c'étoit la compagnie des gardes du cardinal Mazarin, que cette éminence donna au roi.

Le comté de la Rochefoucauld érigé en duché-pairie, les lettres ne furent enregiſtrées qu'en 1631. & François V. de la Rochefoucauld, qui les avoit obtenues, ne fut reçu qu'en 1637. Son fils François VI. fut l'auteur des *maximes*, c'étoit l'ami de madame de Longueville. Son petit-fils François VII. devint duc de la Rocheguyon & de Liancourt, en épouſant l'héritiere. On lui faiſoit l'honneur de l'appeller *l'ami du roi*, qui en effet lui donna ſucceſſivement la charge de grand-maître de la garde robe, le gouvernement de Berri, & la charge de grand veneur, ſans que l'on attribuât ſa faveur à madame de Fontange dont il avoit la confiance. Son fils épouſa la fille de M. de Louvois. La Rocheguyon entré

Digitized by Google

dans la maiſon de la Rochefoucauld, avoit été érigé deux fois en duché-pairie, & fut éteint à la mort du pere de l'héritiere de ce duché; mais malgré cette extinction, nous en ferons mention, parce que cette pairie a cela de particulier, que la terre de la Rocheguyon relevant du roi à cauſe de ſon comté de Chaumont, elle continua toujours d'en relever, contre la nature de la pairie, qui doit être diſtraite de toute mouvance particuliere, même royale, pour ne plus relever que du roi, ou, ce qui eſt la même choſe, du roi à cauſe de la couronne.

La guerre continue en France avec des avantages réciproques, entre le roi & les Proteſtans. Ce prince donna une grande marque de courage en Poitou, lorſqu'à minuit, à la tête de ſes gardes, il paſſa dans l'iſle de Riés, dont il chaſſa M. de Soubiſe, après avoir défait les troupes qui défendoient ce poſte.

Ce prince va viſiter les tranchées au ſiége de Royan en Saintonge, & monta trois ou quatre fois ſur la banquette pour reconnoître la place, avec un danger évident de ſa vie. Les Proteſtans ſe laſſent de la guerre. Le marquis de la Force ſe ſoumet, & eſt fait maréchal de France. Les Rochellois ſont battus ſur mer par le duc de Guiſe, tandis que le duc de Rohan fait ſa paix en rendant au roi Montpellier, dont le ſiége ne fut pas plus heureux que celui de Montauban. La guerre finit par la confirmation de l'édit de Nantes. Le blocus de la Rochelle eſt levé, mais on laiſſe ſubſiſter le Fort-Louis. Le duc de Leſdiguieres reçoit l'épée de connétable, après avoir fait abjuration du calviniſme: on dit qu'il avoit promis au cardinal Ludoviſio de ſe faire catholique, quand ce cardinal ſeroit devenu pape: les deux cas arriverent, Ludoviſio, (Grégoire XV.) changea de fortune, Leſdiguieres de religion. L'évêché de Paris, qui

Digitized by Google

auparavant étoit ſuffragant de Sens, eſt érigé en archevêché le 20. octobre, & a pour ſuffragans les évêques de Chartres, de Meaux & d'Orléans: on y ajouta depuis l'évêché de Blois, créé ſous Louis XIV. La reine mere entre au conſeil, ſous la condition que l'évêque de Luçon n'y entreroit pas. Le préſident Jeannin, le chancelier de Silleri & Puiſieux ſon fils, ſecretaire d'état, y ont le principal crédit. Les Eſpagnols amuſent Jacques I. par l'eſpérance de donner l'infante en mariage au prince de Galles, qui alla l'année ſuivante à Madrid pour en preſſer la concluſion: le mariage n'eut point lieu, & Jacques I. ne donna point de ſecours à ſon gendre Frédéric. Les ſuccès de l'empereur contre ce prince continuent; il lui prend Heidelberg, d'ou il fit tranſporter à Rome la fameuſe bibliotheque qui y étoit, & en fit don au pape Urbain VIII.

1623.

Ligue entre la France, le duc de Savoie, & la république de Veniſe, pour procurer l'exécution du traité de Madrid. Le commandeur de Silleri, qui avoit relevé dans l'ambaſſade de Rome le marquis de Cœuvres, conclut à ce ſujet avec les Eſpagnols un traité déſavantageux au roi, & fut déſavoué dès que le cardinal de Richelieu fut parvenu au miniſtere. Entrepriſe des Hollandois en Amérique, & butin immenſe qu'ils y font. Le comte de Tilli a de grands avantages ſur les Hollandois dans la Weſtphalie. Mort du maréchal de Bouillon.

1624.

Diſgrace du chancelier de Silleri, & de Puiſieux ſon fils, qui avoit traverſé la promotion de Richelieu au cardinalat; le conſeil eſt compoſé du duc de la Vieuville, qui avoit ſuc-

Digitized by Google

cédé à Schomberg dans la place de ſurintendant des finances, du cardinal de la Rochefoucauld, du connétable de Leſdiguieres, du garde des ſceaux d'Aligre, & de Bullion.

Richelieu, qui venoit d'être fait cardinal, entre au conſeil par la protection de la reine; il y prend ſéance vis-à-vis du cardinal de la Rochefoucauld, & au-deſſus du connétable. La Vieuville, à qui Marillac & Champigni ſuccéderent, eſt mis en priſon au château d'Amboiſe, d'où il ſe ſauva; il fut fait une ſeconde fois ſurintendant ſous le regne ſuivant. Le roi jugea à propos d'informer le parlement par une lettre de cachet, de la détention de ce miniſtre. Chambre de juſtice. On dégoûta le cardinal de la Rochefoucauld, & les ſceaux furent ôtés à d'Aligre en 1626. il avoit été fait chancelier à la mort de Silleri, & les ſceaux furent donnés à Marillac. Il y eut un acte en forme de procès-verbal, ſigné par deux ſecretaires d'état, par lequel, ſans que cela tire à conſéquence, le roi donne la préſéance dans ſon conſeil ſur le connétable, à un des cardinaux ſeulement qui y aſſiſteront: la Vieuville ſurintendant des finances, & du Hallier, qui ſe nomma depuis le maréchal de l'Hôpital, capitaine des gardes, ſignerent cet acte comme témoins: on lit dans les mémoires du comte de Brienne, que ce brevet fut depuis *lacéré*. Le commandeur de Silleri enveloppé dans la diſgrace de ſa famille, eſt rappellé de ſon ambaſſade de Rome; M. de Bethune lui ſuccéde. Guerre de la Valteline, où Cœuvres commande, pour forcer les Eſpagnols à abandonner les forts qu'ils retenoient, & engager le pape à remettre à la France ceux qu'il gardoit en ſequeſtre. Traité de Compiégne, conclu avec les Hollandois.

Entrepriſes des Hollandois ſur le Breſil & ſur le Pérou: l'Hermite & Willekens en furent les amiraux. Les Hollandois s'emparent de Lima & de San-Salvador, mais ils ne peuvent les conſerver.

Digitized by Google

Diverſes entrepriſes des Eſpagnols ſur la Hollande, ſans ſuccès. Spinola commence le ſiége de Bréda.

Bouckingham, favori du prince de Galles (depuis Charles I.) détermine Jacques I. à déclarer la guerre à l'Eſpagne, avec laquelle il étoit brouillé depuis la rupture du mariage avec l'infante. Charles de Lorraine qui avoit épouſé Nicole, fille aînée de Henri II. dit *le Bon*, duc de Lorraine, lui ſuccéde dans ce duché, c'eſt lui qui ſe nomma Charles IV.

Réforme de l'abbaye de ſainte Geneviéve, par le cardinal de la Rochefoucauld, qui en étoit abbé.

1625.

Les Huguenots recommencent la guerre, ſous prétexte de l'inexécution des paroles qu'on leur avoit données, & par la jalouſie que leur cauſoit le Fort-Louis. M. de Soubiſe ſe ſaiſit de Blavet ou Port-Louis. Les Eſpagnols abandonnent ce qui leur reſtoit de la Valteline, & Chiavene ſe rend au ſieur de Longueval d'Haraucourt. Le traité de Monçon en Arragon, conclu l'année d'après, mit fin à cette guerre : il étoit moins favorable aux Griſons que celui de Madrid ; mais le cardinal de Richelieu, occupé des affaires de religion, ne crut pas qu'il fût encore tems de ſe brouiller avec l'Eſpagne.

Entrepriſe ſur les états de Gênes par les troupes du roi & par celles du duc de Savoie, qui reperdirent leurs conquêtes auſſi promptement qu'ils les avoient faites. La mort de Jacques I. âgé de cinquante-neuf ans, arrivée le 6. avril, empêcha qu'il ne vit l'accompliſſement du mariage célébré le 11. mai, entre Henriette ſœur de Lous XIII. & Charles I. ſon fils ; la cour conduiſit la jeune reine juſqu'à Amiens, & ce fut dans ce voyage que M. de Bouckingham fit tou-

tes les folies qui furent les ſemences de ſa haine contre la France & contre le cardinal. Jacques I. alloit entrer en guerre avec l'Eſpagne quand il mourut ; » mais il étoit de » la deſtinée de ce roi pacifique de mourir en paix, & il » ceſſa de vivre quand il voulut faire la guerre. ». (*Révol. d'Angleterre.*) Ce qui eſt étonnant, c'eſt que ce prince, le plus foible des hommes, étoit le plus entêté de la *prérogative royale*, & de l'abſolu pouvoir. Ce principe fut la cauſe des malheurs de ſa maiſon ; ce n'eſt pas que les plus grands rois de l'Angleterre n'euſſent penſé de même, mais ces princes plus reſpectés que lui, étoient auſſi plus habiles, & bien éloignés de vouloir lever le voile qui couvre les prétentions du roi & celles de la nation, ils avoient l'art de conduire leurs ſujets avec le frein apparent du parlement. Bouckingham eut le même empire ſur l'eſprit de Charles I. qu'il avoit eu ſur le roi ſon pere. Les exemples ſont rares d'un favori qui paſſe d'un régne à l'autre. Le connétable de Montmorenci eut le même bonheur, de conſerver les bonnes graces de François I. & de Henri II. mais ſi on y prend garde, ces deux hommes eurent des reſſemblances, par leſquelles on pourroit expliquer la continuation de leur faveur, c'eſt qu'ils étoient brouillés avec leur premier maître lorſqu'il mourut. Légation du cardinal Barberin en France, qui ſervit mal le pape Urbain VIII. ſon oncle, & qui n'obtint rien, par la partialité qu'il laiſſa voir pour les Eſpagnols.

La guerre continue dans le royaume entre les Huguenots & les Catholiques. Combat naval près de l'iſle de Rhé, où les royaux, commandés par le duc de Montmorenci, ſont vainqueurs : ils reprennent cette iſle, dont les rebelles s'étoient rendus maîtres. Le duc de Féria leve le ſiége de Vérue, que défendoit le prince de Piémont, & eſt battu

Digitized by Google

dans sa retraite par le connétable de Lesdiguieres & le maréchal de Créqui son gendre.

Spinola, après un siége de dix mois, prend Bréda, que Maurice prince d'Orange avoit prise sur les Espagnols en 1590. Maurice mourut de douleur de n'avoir pu en faire lever le siége, il étoit fils de Guillaume, fondateur de la république, & eut pour successeur son frere Frédéric-Henri.

En ce tems-là, dit Nani, l'Europe comptoit entre ses malheurs, la rencontre de trois jeunes rois, dont elle avoit à dépendre absolument; tous trois très-puissans, très-ambitieux, & très-contraires en intérêts, mais conformes en cela seulement, qu'ils laissoient toute la direction de leurs affaires à la discrétion de leurs ministres. Richelieu gouvernoit la France, Olivarès l'Espagne, & Boucking-ham la Grande Bretagne.

1626.

Commencement des factions qui agiterent le royaume; par la division que l'on mit entre le roi & Gaston son frere. Monsieur épouse à Nantes mademoiselle de Montpensier, qui mourut l'année suivante, laissant Mademoiselle son unique héritiere. Ce mariage avoit été la cause de grands événemens à la cour, où le parti opposé au cardinal vouloit que Gaston épousât une princesse étrangere, pour le rendre indépendant du premier ministre. On conspire contre la vie du cardinal, qui devoit être assassiné dans sa maison de Fleuri. Le complot est découvert; Chalais, maître de la garde-robe, qui lui devoit tout, étoit, dit-on, entré dans la conjuration contre sa personne, & avoit traversé ce mariage pour plaire à madame de Chevreuse, favo-

rite de la jeune reine, qui craignoit que Gaſton ne ſe mariât. Chalais fut décapité. Le maréchal d'Ornano, confident de Monſieur, mourut à Vincennes; madame de Chevreuſe ſe ſauva en Lorraine; meſſieurs de Vendôme furent arrêtés, & le comte de Soiſſons ſe retira à Rome, où, malgré les ordres du cardinal, M. de Bethune lui fit rendre tous les honneurs dûs à ſa naiſſance; mais ce malheureux prince perdit la vie dans la ſuite à la bataille de la Marfée; comme s'il eût été écrit que la mort devoit venger le premier miniſtre de tous ceux qui oſeroient lui réſiſter. Le cardinal qui ſavoit mettre à profit juſqu'au danger où il étoit expoſé, eut pour la ſureté de ſa perſonne, une compagnie de gardes du corps. Baradas, qui avoit ſuccédé à la faveur de Chalais, devint à ſon tour ſuſpect au cardinal, & le jeune Saint Simon occupa ſa place.

Tout le reſte de ce regne ne fut rempli que de cabales que le cardinal ſut diſſiper. Ligue puiſſante entre les Proteſtans contre l'empereur: c'étoit la Hollande, la Suede, le cercle de la baſſe Saxe, & le roi de Dannemarc à leur tête. Les généraux de l'empereur étoient Tilli & Valſtein: & de l'autre part, Mansfeld, Chriſtian de Brunſwick, dit l'adminiſtrateur d'Halberſtat, & le duc de Saxe Veimar. Mansfeld perdit la bataille de Deſſau contre Valſtein, & mourut peu de tems après, ainſi que l'adminiſtrateur. Tilli gagna contre le roi de Dannemarc la bataille de Lutter. Pour Veimar, prince de la branche aînée de la maiſon de Saxe, il cherchoit à ſe venger ſur la maiſon d'Autriche de ce que Charles-Quint avoit enlevé l'électorat à ſa branche, pour en inveſtir la branche cadette, qui en eſt encore aujourd'hui en poſſeſſion, ce fut le principal général de Guſtave Adolphe: il mourut en 1639.

Commencement des brouilleries entre Charles I. conſeillé

par Bouckingham, & le parlement qui s'apperçut que le roi vouloit étendre *la prérogative royale*, & se rendre indépendant.

Entrepriſe des Anglois ſur Cadix, ſans ſuccès. Charles I. renvoie tous les domeſtiques catholiques de la reine.

Le Pouſin en Dauphiné, dont les rebelles s'étoient emparés, eſt remis entre les mains du roi. Aſſemblée des notables aux Thuilleries, dont le réſultat fut d'accroître le crédit du cardinal.

Arrêt du parlement, qui condamne au feu le traité de Santarel, par lequel cet écrivain porte l'autorité du pape au-delà de ſes bornes. Déclaration qui défend l'impreſſion de toutes ſortes de livres qui n'auroient pas un nom d'auteur: Henri II. en avoit donné une pareille en 1555.

1627.

Le roi ſupprime la charge d'amiral, dont il dédommage le duc de Montmorenci: il ſupprime auſſi celle de connétable, vacante par la mort du connétable de Leſdiguieres. Ce connétable » à ſon commencement s'adonna aux lettres, » & s'il eût continué, il y fût été auſſi grand homme, » comme il fut ſur la fin homme de guerre » (*Brantôme.*) Le cardinal eſt créé chef & ſurintendant général de la navigation & du commerce de France, par édit enregiſtré le 18. mars: il prit auſſi ſa place au parlement, en vertu de lettres patentes, & au même rang qu'il avoit au conſeil du roi. Mort de Madame en couche le 4. juin, mere de mademoiſelle de Montpenſier.

Renouvellement d'alliance avec les Hollandois. Le cardinal, dont les deux objets principaux étoient l'abaiſſement de la maiſon d'Autriche, & la deſtruction des Huguenots, commence par ceux-ci, & entreprend de leur enlever la

Digitized by Google

Rochelle, qui étoit le boulevard de l'héréſie.

Nouvelle guerre de religion. Le duc de Bouckingham jaloux de la gloire du cardinal de Richelieu, & voulant regagner l'affection des Anglois, engage Charles I. à ſecourir la Rochelle. La flotte Angloiſe aborde à l'iſle de Rhé, à la ſollicitation des Rochellois & du duc de Rohan, déclaré chef du parti. Les Anglois battus par Toiras après leur deſcente dans l'iſle de Rhé, & forcés par Schomberg à lever le ſiége du fort Saint-Martin, où ils avoient donné un aſſaut ſans ſuccès, ſe rembarquent après avoir perdu huit mille hommes. Le duc d'Angoulême commence le ſiége de la Rochelle le 10. août. Le roi y arrive accompagné de la plus haute nobleſſe de ſon royaume. François de Montmorenci de Bouteville, & Roſmadec des Chapelles, ſont exécutés pour crime de duel: cette ſévérité fit plus d'effet ſur les eſprits que tous les édits rendus à ce ſujet. La comteſſe de Bouteville accoucha peu de tems après du fameux maréchal de Luxembourg.

Diſpute pour le commandement de l'armée entre M. d'Angoulême & M. de Baſſompierre: pour les accommoder, on donna une armée ſéparée à commander à Baſſompierre, & M. d'Angoulême ſervit dans celle du roi. Louis XIII. revint à Paris le 17. février de l'année ſuivante, & le cardinal reſta pour commander au ſiége. La fameuſe digue, imaginée & exécutée par Louis Metezeau & par Jean Tiriot, fut commencée le 28. novembre de cette année. Le roi de Dannemarc abandonné par les princes de ſon parti, & pourſuivi par tout par Tilli & Valſtein, commence à trembler pour ſes propres états, & fait des propoſitions de paix. La guerre continue toujours entre Guſtave Adolphe roi de Suéde, & Sigiſmond roi de Pologne, qui ſoutenoit ſes droits ſur la Suéde, uſurpée par Charles de Sudermanie, pere de Guſta-

Digitized by Google

ve, & qui étoit mal ſecondé par les Polonois, dont l'intérêt n'étoit pas de le rendre trop puiſſant, dans la crainte qu'il n'entreprît ſur leur liberté.

1628.

Entrepriſe du duc de Rohan ſur la citadelle de Montpellier, manquée; M. le Prince prend Pamiers & Réalmont, fait le dégât autour de Caſtres, & ſecourt Creſſels proche de Milhau, attaquée par M. de Rohan.

Premiere édition des Marbres d'Arondel, ainſi nommés parce que le comte d'Arondel les fit venir du Levant en Angleterre: une chronologie des principaux événemens de l'hiſtoire Grecque depuis Cecrops, gravée ſur les marbres 263. ans avant l'Ere chrétienne, les rend précieux & utiles à toutes les nations. Ils avoient été d'abord achetés par le célebre Peireſc.

Le Pouſin, Mirabels, Chemeras, Bays & Garlangues rendus pour le roi au duc de Montmorenci.

Traité entre le roi d'Angleterre & les Rochellois; Bouckingham y envoie une flotte qui n'eſt pas aſſez conſidérable, & qui revient le 18. mai ſans ſuccès. On a voulu en trouver une cauſe ſecrette dans une lettre qu'on a prétendu que le cardinal de Richelieu avoit engagé la reine à écrire au duc de Bouckingham, mais ce fait auroit beſoin d'être prouvé. Bouckingham eſt aſſaſſiné à Porſtmouth le 2. ſeptembre. Clarendon, auteur accrédité, raconte un fait bien ſingulier au ſujet de cette mort. Georges Villiers, pere de Bouckingham, mort depuis pluſieurs années, apparut à un vieil officier de ſa connoiſſance, pour lui dire d'aller de ſa part déclarer à ſon fils, que s'il ne ſe rendoit plus agréable à la nation, il périroit d'une mort violente. L'officier, comme de raiſon, prit cette apparition pour un rêve; le

Digitized by Google

ſpectre ne ſe rebuta point, il revint juſqu'à trois fois, & pour autoriſer cet homme dans la miſſion dont il le chargeoit, il lui apprit quelques particularités qui n'étoient connues que du duc, & qui lui prouveroient qu'il n'étoit pas un viſionnaire. L'officier obéit enfin, & alla trouver Bouckingham, qui parut troublé des choſes que cet homme lui révéla: Clarendon finit cette hiſtoire, en diſant, » qu'elle » avoit plus de fondement & de vraiſemblance que n'ont » accoutumé d'en avoir ces ſortes de prédictions »: j'ai cru cette anecdote digne d'être rapportée, non pour que l'on y donne beaucoup de créance, mais ſeulement pour faire voir la grande idée que l'on avoit en Angleterre du duc de Bouckingham, puiſque, ainſi qu'il arrive à la mort de tous les hommes extraordinaires, on accompagnoit la ſienne de circonſtances merveilleuſes, comme ſi on vouloit qu'ils ne puſſent ceſſer de vivre que comme ils ont vécu. La flotte que Bouckingham avoit préparée, bien plus forte que la premiere, va faire un troiſiéme & dernier effort en faveur de la Rochelle: le commandeur de Valançai la combat, comme il avoit fait la premiere fois. Le roi qui étoit retourné au ſiége dès le 19. mars, fut toujours à la batterie *de Chef de bois*, ou *de Baye*, où plus de trois cens boulets paſſerent par-deſſus ſa tête. Les Anglois travaillent en vain à forcer la digue achevée par Pompée Targon. La flotte retourne en Angleterre, & la Rochelle ſe ſoumet au roi le 28. octobre; ſa majeſté y fit ſon entrée le premier jour de novembre; les fortifications furent démolies, les foſſés comblés, les habitans déſarmés & rendus taillables, l'échevinage & la communauté de ville abolis à perpétuité, & la religion catholique rétablie. Ce fut un coup mortel pour le calviniſme, & l'événement le plus glorieux & le plus utile du miniſtere du cardinal de Richelieu.

Digitized by Google

Ainſi fut ſoumiſe cette ville rebelle, qui depuis près de deux cens ans s'armoit contre ſes maîtres, & choiſiſſoit toujours pour ſe révolter, ſuivant la politique des ſéditieux, le tems où nos rois avoient le plus d'embarras. Telle fut ſa révolte ſous Louis XI. pendant les menées du duc de Guyenne ſon frere: contre Charles VIII. lorſque toute l'Italie l'attendoit à Fornoue: contre Louis XII. durant les guerres qu'il ſoutenoit pour le Milanez: contre François I. lorſqu'il étoit aux priſes avec Charles-Quint: contre François II. & Charles IX. en leur minorité: contre Henri III. en armant ſon frere contre lui: contre Henri IV. près d'en venir aux mains avec le duc de Savoie: & contre Louis XIII. enfin, à qui elle avoit fait trois fois la guerre, & à qui ce dernier ſiége coûta quarante millions.

Le roi d'Eſpagne, les ducs de Savoie & de Lorraine, qui attendoient l'événement de ce ſiége pour ſe déclarer, reſterent tranquilles dès qu'ils en virent le ſuccès. Le cardinal diſoit qu'il avoit pris la Rochelle en dépit de trois rois; le roi d'Eſpagne, le roi d'Angleterre, & ſur tout le roi de France: ce qui rendoit cela vrai de Louis XIII. étoient les incertitudes que lui jettoient dans l'eſprit les ennemis de ce miniſtre, jaloux de la gloire qu'il alloit s'acquérir.

Charles I. caſſe un troiſiéme parlement, qui ne vouloit pas ſe ſoumettre à ſes volontés: *ce qui fit voir la force des parlemens*, dit Clarendon, *puiſque l'autorité ſouveraine ſemble alors être réduite à la dure néceſſité d'en abolir l'uſage, ne pouvant en borner la juriſdiction.*

Les Hollandois continuent leurs conquêtes ſur mer. Pierre Adrien part pour les Antilles & pour le Mexique, & attaque la flotte d'Eſpagne, qu'il brûla après en avoir pris tous les effets. Pierre Hein attaque une autre flotte qui venoit du Pérou au Mexique, & lui enleve pour plus de ſeize millions

Digitized by Google

d'argent ou de marchandiſes. Le capitaine Charpentier & Pierre de Nuits ſont de nouvelles découvertes aux Indes orientales, & donnent leurs noms aux pays qu'ils ont reconnus. Cet établiſſement des Hollandois dans les différentes parties du monde, donne lieu à une réflexion générale ſur le commerce de l'Orient & de l'Occident, pour ſavoir en quoi principalement ils different aujourd'hui: & il paroît que la différence qu'il y a entre le commerce de l'Amérique & celui des Indes, eſt que le premier entretient les manufactures en Europe, au lieu que le ſecond entretient celles des Indes, ce qui nous attire l'argent de l'Amérique, & attire le nôtre en Orient.

1629.

François IV. duc de Mantoue, étoit mort en 1612. Ferdinand ſon frere, qui lui avoit ſuccédé, étoit mort en 1626. & Vincent, le cadet des trois, avoit recueilli la ſucceſſion, & étoit mort en 1627. L'héritier légitime étoit Charles de Gonzague duc de Nevers, grand oncle des trois derniers ducs: ſon fils le duc de Rhetelois, avoit épouſé Marie, fille de François IV. & avoit réuni par-là tous les droits. L'empereur, le roi d'Eſpagne, le duc de Savoie & toute l'Italie ſe déclarerent contre le duc de Nevers, qui n'avoit d'autre appui que celui de la France où il étoit établi, chacun de ces princes voulant, ou diſpoſer de ce duché, ou s'en emparer, ou le partager.

Le cardinal de Richelieu qui ſouhaitoit la gloire de ſon maître, & qui en même tems vouloit l'enlever aux cabales, que la reine & ſon conſeil excitoient contre lui, décida le roi à partir lui-même pour aller ſecourir le nouveau duc de Mantoue.

La reine mere eſt déclarée régente.

Digitized by Google

Le code Marillac, nommé communément *le Code Michaut*, publié en forme d'édit; c'étoit un recueil de nos plus fameuſes ordonnances, auxquelles on avoit joint celles qui avoient été faites ſur les demandes des derniers états généraux, où l'on ſtatue ſur les demandes de l'aſſemblée des notables aux Thuilleries; le roi, malgré les oppoſitions du parlement, le fit publier dans un lit de juſtice, car il n'eſt pas dit qu'il y fût vérifié; auſſi cet édit n'a point été obſervé dans la ſuite, & les avocats ne le citent pas comme une loi. Il eſt compoſé de quatre cens ſoixante-un articles, dont il y en a cent trente-deux ſur le fait de la guerre, & trente-un ſur le fait de la marine: on peut remarquer quelques articles importans, le XXXIXe. touchant les mariages clandeſtins, qui les déclare non valablement contractés, & enjoint aux juges eccléſiaſtiques de juger les cauſes deſdits mariages conformément à cet article; le LVIIIe. touchant les maîtres des requêtes, qui doivent être par chacun an envoyés par le chancelier dans les provinces, & y faire à peu près les fonctions, dont autrefois étoient chargés les commiſſaires de nos rois, appellés *Miſſi Dominici*; enſorte que les maîtres des requêtes ſemblent par cet édit être les ſeuls deſtinés à remplir les places d'intendans: le CCXI^e. où il eſt enjoint à tous gentils-hommes de ſigner à l'avenir tous les actes de leurs noms de famille, & non de celui de leurs terres, pour les diſtinguer des roturiers, à qui on avoit permis de porter le nom des fiefs qu'ils poſſédoient: enfin le CXXXVII^e. contre les jeux de hazard, article important & conforme aux loix les plus anciennes. » Celui qui aura gagné aux jeux de » hazard, dit Juſtinien, n'aura point d'action pour ſe faire » payer, & au contraire celui qui aura perdu, pourra ré- » péter ce qu'il aura payé volontairement; cette action ſera » perpétuelle, impreſcriptible, & paſſera de lui à ſes hé-

Digitized by Google

» ritiers, & contre les héritiers de celui qui aura gagné, & » au cas que lui ou ſes héritiers négligent de répéter cet » argent perdu au jeu, la pourſuite en ſera faite d'office, » à la diligence du magiſtrat, en ce cas cet argent ſera » employé aux ouvrages publics, &c. »

Le roi en perſonne force les trois barricades du Pas de Suze le 6. mars, ayant ſous lui les maréchaux de Créqui & de Baſſompierre. Traité de Suze, par lequel le duc de Savoie remet cette ville entre les mains du roi, pour ſûreté du ſecours dont il devoit contribuer à la levée du ſiége de Caſal. Levée du ſiége de Caſal par les Eſpagnols. Le roi, à ſon retour, voyant que les Huguenots remuoient toujours, malgré la déclaration qu'il avoit rendue avant ſon départ, pour leur ordonner de poſer les armes, marche vers Privas, qui fut ſaccagée le 27. mai. Alais capitule le 8. juin; le cardinal entre dans Montauban le 20. août, & la paix fut accordée aux Calviniſtes par un édit de pacification. Le duc de Rohan, qui vit l'inutilité d'un dernier traité qu'il venoit de ſigner avec le roi d'Eſpagne, ſe retira à Veniſe juſqu'à ce que les circonſtances des tems, & l'eſtime due à ſes talens, lui procurerent le commandement de nos troupes dans la Valteline. Ce fut là qu'il compoſa ſes mémoires. La ducheſſe de Rohan ſa femme, fille de M. de Sulli, & digne de ſon pere & de ſon mari, s'y étoit retirée dès 1627. elle mourut en 1660. à Paris. On lit dans un mémoire qu'elle a écrit, qu'il y eut entre le grand ſeigneur & le duc de Rohan un traité de vente de l'iſle de Chypre, qui rendoit le duc de Rohan ſouverain de Chypre, moyennant cent mille écus, & vingt mille écus par an de tribut: divers accidens en empêcherent l'exécution. Le cardinal de Richelieu eſt fait principal miniſtre par lettres patentes du 21. novembre.

Digitized by Google

Le roi, dans le deſſein de ſupprimer les états de la province de Languedoc, rend un édit portant création de vingt-deux élections dans cette province, ce qui la remettoit dans l'ordre des autres provinces du royaume. Cet édit n'eut lieu que pendant deux ans, au bout deſquels il fut aboli, les priviléges rendus à la province de Languedoc, & l'uſage rétabli de l'aſſemblée des états.

Le roi avoit ſigné un traité à Suze avec le roi d'Angleterre dès le 24. avril, pour s'aſſurer que ce prince ne ſecoureroit point les rebelles pendant ſon abſence.

La paix eſt ſignée à Lubec le 27. mai, entre le roi de Dannemarc & l'empereur, dont les armes avoient juſques-là fait trembler toute l'Allemagne.

1630.

Decret du conſiſtoire du premier janvier, qui donne aux cardinaux, aux électeurs eccléſiaſtiques, & aux grands maîtres de Malthe, le titre d'éminence.

Le duc de Savoie n'exécute rien du traité de Suze, & Spinola, d'accord avec ce prince, pourſuit le deſſein de dépouiller le duc de Mantoue. La guerre ſe renouvelle en Savoie, en Piémont, dans le Montferrat, & dans le reſte de l'Italie. Le roi & les Vénitiens continuent à ſecourir le duc de Mantoue. L'empereur s'empare de nouveau des places des Griſons. Le cardinal de Richelieu ravitaille Caſal. Le maréchal de Créqui prend Pignerol en deux jours. Le maréchal de Schomberg prend Briqueras. Spinola, qui mourut peu de tems après, fait de nouveau le ſiége de Caſal. Le roi revient à l'armée. Jules Mazarin, depuis cardinal, paroît pour la premiere fois: il vient pour traiter avec le roi de la part du duc de Savoie. La négociation ayant été ſans ſuccès, le roi s'empare de toute la Savoie. Le roi tombe malade &

Digitized by Google

retourne à Lyon, où les deux reines étoient reſtées. Combat de Veillane, le 10. juillet, où le duc de Montmorenci, après s'être expoſé témérairement, bat le général Doria. Les Impériaux, profitant de l'abſence du roi, ſurprennent & pillent Mantoue. La ville de Saluces priſe par les maréchaux de la Force & de Montmorenci, & d'Effiat. Charles-Emanuel, duc de Savoie, meurt de douleur de voir, par ſa fauſſe politique, ſon pays également ouvert aux François & à ſes alliés. Suſpenſion d'armes ménagée par Mazarin, entre les François & les Eſpagnols. Le roi de Suéde, âgé alors de trente-cinq ans, à qui la ville anſéatique de Stralſund avoit eu recours, pour ſe défendre contre Valſtein, l'avoit ſecourue dès l'année derniere, & cette ville, par ſon moyen, eut l'honneur d'être la premiere qui arrêta les progrès d'un vainqueur à qui rien ne réſiſtoit; plein de reſſentiment du peu de cas que l'empereur faiſoit de lui, & ayant le prétexte de la religion opprimée par Ferdinand, qui venoit de rendre un édit pour la reſtitution des biens enlevés aux égliſes depuis Charles V. par les princes proteſtans, ce prince commence ſes entrepriſes par s'emparer de l'iſle de Rugen.

Traité de Ratiſbonne du 13. octobre, entre le roi & l'empereur. Le duc de Mantoue eſt maintenu dans ſon duché de Mantoue, qui fut évacué par les ennemis le 27. novembre. Le ſéjour du roi à Lyon penſa être auſſi funeſte au cardinal, par les complots qui s'y formerent contre lui, qu'à la France, par le danger où le roi fut de perdre la vie. La reine mere ramene le roi à Paris, après en avoir tiré la promeſſe de diſgracier le cardinal ſi-tôt que l'affaire d'Italie ſeroit terminée. Le cardinal ſembloit perdu, & ſe préparoit à ſe retirer: le cardinal de la Valette lui conſeilla d'aller trouver le roi à Verſailles, où la reine, trop ſûre de ſon fils, ne l'avoit pas ſuivi. Le cardinal y vit le roi & le perſuada.

Digitized by Google

De ce moment il devint plus puiſſant que jamais : on ôta les ſceaux à Marillac, que l'on fit empriſonner : le maréchal ſon frere fut arrêté en Piémont, & exécuté en 1632. (ſa mémoire fut réhabilitée) & tous les ennemis du cardinal punis de la même peine qu'ils avoient, dit-on, conſeillé qu'on lui fît ſouffrir. La journée de cet événement fut appellée *la journée des Dupes.*

1631.

Guſtave Adolphe avoit en vain demandé à l'empereur d'abandonner le roi de Pologne, & de lui faire juſtice ſur d'autres griefs : les rois du Nord n'inquiétoient guéres alors Ferdinand, qui ne ſe flattoit pas moins que de rendre l'Empire héréditaire dans ſa maiſon, & de changer la forme du gouvernement en Allemagne ; mais il ne connoiſſoit pas Guſtave. Ce prince s'empare de Stettin, qui lui avoit été confié par le duc de Poméranie, ennemi ſecret de l'empereur ; & le cardinal de Richelieu & lui, ſentant qu'ils étoient faits pour s'unir, & pour s'oppoſer à la trop grande puiſſance de la maiſon d'Autriche, il y eut un traité conclu par Charnacé, allié du cardinal, le 23. janvier entre la France & la Suéde ; les conditions de ce traité furent de porter la guerre dans le ſein de l'Allemagne, pour obtenir le rétabliſſement des princes de l'Empire qui avoient été dépouillés, ſans pourtant que la religion catholique en pût ſouffrir, & de vivre en bonne intelligence avec le duc de Baviere. Guſtave fourniſſoit des troupes, & le roi l'argent : cette diverſion changea toute la face de l'Allemagne, la diſgrace de Valſtein y contribua beaucoup.

Ligue entre la France & la branche catholique de Baviere. Aſſemblée des Proteſtans à Leipſik, pour faire la guerre à l'empereur. Traité de Queraſque : il y en eut trois ;

Digitized by Google

le premier du 31. mars, le ſecond du 6. avril, le troiſiéme du 30. mai. Ces traités terminerent la guerre d'Italie. Le duc de Mantoue reçut l'inveſtiture de ſon duché par l'empereur, qui abandonna les paſſages des Griſons; & la ville de Pignerol qui fut cédée au roi pour ſix mois, par un traité conclu à Milleſleurs le 19. octobre, lui reſta par un autre traité conclu à Saint Germain le 5. mai 1632. & ne revint au duc de Savoie qu'en 1696. Guſtave prend la ville de Demin ſur la Pene le 15. de février; il emporte d'aſſaut Francfort ſur l'Oder; il rétablit les ducs de Meklembourg dans une partie de leurs états, dont Valſtein avoit eu la confiſcation; il gagne la bataille de Leipſik le 7. de ſeptembre, contre Tilli & Pappenheim. Gaſſion ſe ſignala dans l'armée Suédoiſe. Guſtave prend Wirtzbourg; Roſtok eſt rendu aux ducs de Meklembourg, la ville de Prague eſt emportée d'aſſaut le 28. novembre par Jean-George I. électeur de Saxe. Il eſt curieux de remarquer que cette même ville fut emportée par eſcalade, à pareil jour, en 1741. par ſon arriere petit-fils Maurice comte de Saxe, devenu depuis maréchal général de nos armées. L'électeur s'étoit brouillé avec l'empereur à l'occaſion d'un édit de Ferdinand pour la reſtitution des biens eccléſiaſtiques, & commandoit l'aîle gauche de l'armée de Guſtave à la bataille de Leipſik. L'électeur de Tréves ſe met ſous la protection du roi, pour être à l'abri des armes de Guſtave. Viſmar eſt rendu aux Suédois, ainſi que Mayence.

Pendant ce tems-là il y avoit de grands mouvemens à la cour de France. Gaſton s'étoit retiré en Lorraine, & la reine à Bruxelles, tous les deux mécontens du cardinal. Gaſton accorde ſon mariage avec la princeſſe Marguerite, ſœur de Charles duc de Lorraine, y étant, dit-on, engagé par Puilaurens ſon favori, amoureux de la princeſſe de Phalſ-

Digitized by Google

bourg, sœur de Marguerite ; car c'étoit la destinée des deux freres Louis XIII. & Gaston, de n'agir que par l'impression de leurs ministres ou de leurs favoris : (ce mariage ne fut célébré que le 3. janvier suivant, dans le plus grand secret.) Le roi punit tous ceux qui avoient eu part à cette intrigue ; la princesse de Conti, madame d'Elbœuf, sœur du duc de Vendôme, retenu en prison, & du grand prieur ; mesdames de Lesdiguieres & d'Ognano furent exilées ; le maréchal de Bassompierre, l'abbé de Foix, & Vautier médecin de la reine, mis à la Bastille. Le maréchal n'en sortit qu'à la mort du cardinal. La princesse de Conti, qui avoit épousé secrettement Bassompierre, en meurt de douleur ; (elle étoit fille du duc de Guise tué à Blois, & avoit épousé en premieres nôces le prince de Conti qui étoit sourd & muet.) Le comte de Moret, les ducs d'Elbœuf, de Bellegarde & de Rouanès, le Président le Coigneux, le conseiller Payen, le sieur de Puilaurens, chancelier de Monsieur, Monsigot maître des comptes, & le pere Chanteloube, déclarés criminels de leze-majesté. Les deux offices de le Coigneux & de Payen furent supprimés, & le roi rendit une déclaration, qui porte que ces offices seront éteints sans attendre les cinq ans portés par l'article 28. de l'ordonnance de Moulins, pour purger la contumace, attendu le crime de leze-majesté.

Moyenvic est pris sur le duc de Lorraine ; il fait sa paix avec le roi, par le traité de Vic du 31. décembre : il y eut un article ajouté à ce traité le 6. janvier suivant, par lequel Monsieur s'étant obligé de sortir de la Lorraine, se retire en Flandres auprès de Marie de Médicis. La cour des aydes ayant fait difficulté d'enregistrer quelques édits, est interdite, & on fait exercer la justice par une commission composée de maîtres des requêtes & de conseillers du grand

conſeil. Commencement de la Gazette, par Théophraſte Renaudot, médecin.

Richelieu érigé en duché-pairie en faveur du cardinal de Richelieu, ſes héritiers, ſucceſſeurs & ayans cauſes, mâles & femelles.

L'ancienne porte Saint Honoré, qui étoit proche des Quinze-vingts, eſt abattue, & la nouvelle porte Saint Honoré eſt conſtruite; elle a encore été abattue en 1733. pour qu'il n'y eût plus de ſéparation entre la ville & ce fauxbourg qui étoit fort augmenté.

1632.

Le duc de Lorraine remet Marſal au roi, en exécution du traité de Vic. Le maréchal de Marillac, jugé par des commiſſaires, eſt décapité le 10. mai. L'arrêt du parlement, qui avoit voulu prendre connoiſſance de cette affaire eſt caſſé par arrêt du conſeil; le procureur général Molé décreté d'ajournement perſonnel, & interdit, » mais ſa préſence » & la gravité naturelle dont il ne rabattit rien, lui firent » bien-tôt obtenir un arrêt de décharge. (*Mem. de Ta-* » *lon.*) Le duc d'Orléans, ſecouru par les Eſpagnols, rentre dans le royaume par la Bourgogne.

Le roi, qui ſe prenoit avec raiſon au duc de Lorraine des entrepriſes de Gaſton, s'empare de Pont-à-Mouſſon, Bar-le-Duc & Saint-Mihel. Le duc a recours une ſeconde fois à la clémence du roi: il conclut le traité de Liverdun le 26. juin, confirmatif du traité de Vic, par lequel il remet en dépôt au roi Jametz & Stenai, & la forteresſe de Clermont en propriété, & fait hommage pour le duché de Bar: heureux ſi cette ſeconde épreuve avoit pû le garantir des malheurs où ſon inconſtance le précipita dans la ſuite. Monſieur, qui ſe vit ſans reſſource de ce côté, porta le

Digitized by Google

malheur qui l'accompagnoit en Languedoc : le duc de Montmorenci ſe trouva engagé dans ſa révolte, & fut bleſſé & fait priſonnier au combat, ou plûtôt à la rencontre de Caſtelnaudari contre le maréchal de Schomberg, le premier de ſeptembre : ce fut une embuſcade qu'un vieux gentilhomme conſeilla au maréchal de Schomberg, & où donna M. de Montmorenci, qui décida l'affaire, quoique Gaſton fût plus fort de moitié que le maréchal. » La nouvelle ſe répand » à l'heure même, dit Pontis, que M. de Montmorenci » eſt tué : Monſieur jette ſes armes par terre, & dit qu'il » ne s'y joue plus, & fait ſonner la retraite ». Le comte de Moret, fils de Henri IV. & de mademoiſelle de Beuil, comteſſe de Moret, fut tué dans la même occaſion : on a voulu que ce comte de Moret n'ait pas été tué, & qu'il ſe ſoit fait hermite, mais cela a bien de l'air d'une fable. Monſieur ſe raccommode de nouveau avec le roi, dans l'eſpérance que Bullion lui donne de la grace de M. de Montmorenci.

Henri de Montmorenci, duc & pair, maréchal de France, fut jugé par arrêt du parlement de Toulouſe, où préſida le garde des ſceaux de Laubeſpine de Châteauneuf, qui, étant ſous-diacre, avoit eu beſoin de diſpenſe du pape pour préſider au procès du maréchal de Marillac, & qui s'en ſervit encore au procès du duc de Montmorenci : il auroit pu ſe ſouvenir qu'il avoit été page chez le pere du duc.

Le duc de Montmorenci a la tête tranchée à Toulouſe le 30. octobre, à l'âge de trente-ſept ans. S'il eſt vrai que ce fut lui qui révéla au cardinal les complots qui s'étoient faits à Lyon contre lui, il dut ſe repentir d'un ſervice qui lui devenoit ſi fatal. Monſieur ſort du royaume pour la troiſiéme fois, dans la bonne foi de croire qu'il cédoit au reſſentiment qu'il avoit de la mort de Montmorenci, mais

Digitized by Google

en effet ne cédant qu'aux conſeils de Puilaurens : il ſe retire en Flandres auprès de la reine ſa mere.

Fameux paſſage du Leck par Guſtave, comparé à celui du Granique ; il défait le comte de Tilli, qui meurt de ſes bleſſures. Valſtein eſt rappellé.

Guſtave, à qui le duc de Baviere avoit refuſé de ſe joindre, parce qu'il eût fallu reſtituer le haut Palatinat, prend Auſbourg, & ravage la Baviere. Enfin ce prince, à la tête des Proteſtans d'Allemagne, après avoir défait les Danois & les Impériaux, ſoumis la Poméranie, la baſſe-Saxe, la Franconie, la Baviere, le Palatinat & l'électorat de Mayence, eſt tué à l'âge de trente-huit ans, le 16. de novembre, à la bataille de Lutzen, où, malgré ſa mort, Valſtein fut défait par le duc de Saxe-Veimar ſon lieutenant : on trouva dans ſa tente le livre de Grotius du droit de la guerre & de la paix ; c'étoit ſa lecture ordinaire. Guſtave prétendoit qu'il n'y avoit de rang entre les rois, que celui que leur donnoit leur mérite. La fameuſe Chriſtine ſa fille lui ſuccéda, âgée de ſix ans. Ce prince commençoit à devenir ſuſpect à la France ; on ne l'avoit pas appellé en Allemagne pour qu'il s'y fît craindre, mais afin qu'il empêchât qu'on y craignît l'empereur. On ne doit point croire qu'il ait été tué par un homme apoſté par le cardinal de Richelieu : Puffendorf penſe que ce fut François-Albert duc de Saxe-Lavembourg qui le fit tuer à la ſollicitation des Impériaux ; d'autres diſent que ce même Albert vengeoit une injure perſonnelle, pour un ſoufflet que lui avoit donné Guſtave irrité de ce qu'il vivoit d'une maniere trop libre avec la reine ſa mere. Frédéric V. roi de Bohême, meurt dans le déſeſpoir de voir ſa vengeance évanouie par la mort de Guſtave.

Lettres patentes pour l'établiſſement des Prêtres de la

Digitized by Google

Miſſion, connus ſous le nom de Saint Lazare.

1633.

Édit de création du parlement de Metz, dont les peuples alloient auparavant plaider en dernier reſſort à la chambre impériale de Spire. Alliance entre la France & la Suéde, renouvellée par M. de Feuquieres, & le chancelier Oxenſtiern : en conſéquence, la ligue conclue par Guſtave-Adolphe fut auſſi renouvellée entre la Suéde, l'Angleterre, la Hollande, & une partie des princes d'Allemagne, contre la maiſon d'Autriche : cette ligue ſervit d'autant mieux le roi, que, ſans rompre ouvertement avec l'empereur, il portoit le ravage dans l'Allemagne, & occupoit trop la maiſon d'Autriche pour qu'elle pût donner du ſecours aux rebelles de France. Cette année eſt remplie de rencontres & de combats entre les deux partis. Quelques Evêques, complices de la révolte de Monſieur, ſont jugés à Paris, par des commiſſaires délégués par le pape : le clergé proteſta en 1650. contre cette délégation. Création de chevaliers des ordres. Troiſiéme guerre du duc de Lorraine contre le roi : ce prince refuſe de rendre hommage pour le duché de Bar, ſoit qu'il ne voulût pas en effet rendre cet hommage, ſoit qu'il fît ſeulement difficulté de le rendre, comme on le vouloit, au nom de la princeſſe Nicole, parce que ç'auroit été reconnoître qu'il tenoit de ſon mariage avec elle le duché de Lorraine ; au lieu qu'il prétendoit le poſſéder de ſon chef, ſuivant la loi Salique établie en Lorraine par le duc René II. Quoiqu'il en ſoit, le roi réunit le duché de Bar à la couronne ; il s'empare de Saint Mihel & de Lunéville ; il fait le ſiége de Nanci, & force le duc à un traité conclu à Charmes, par lequel la ville de Nanci eſt remiſe en dépôt entre les mains du roi, qui ne fut rendue

Digitized by Google

au duc qu'en remettant au roi la princeſſe Marguerite ſa ſœur, dont le mariage avec Monſieur étoit nul, ſuivant nos uſages, attendu le défaut de conſentement du roi.

Le roi entre dans Nanci, qu'il garde parce que le duc de Lorraine ne pouvoit plus diſpoſer de ſa ſœur, qui avoit ſuivi Monſieur à Bruxelles. L'électeur de Tréves rétabli dans ſa capitale par les François.

On commence à connoître cette année le titre de lieutenant général dans les armées, n'y ayant auparavant que des maréchaux de camp, & même en fort petit nombre, ſous les maréchaux de France. Melchior-Mitte de Chévrieres, marquis de Saint Chaumond, eſt le premier pour qui on trouve des pouvoirs de lieutenant général, en datte du 6. février 1633. (Le P. Daniel ne l'a pas connu.) Leur nombre fut augmenté ſous Louis XIV. à la guerre de 1667. & bien multiplié depuis la guerre de 1672. Cette inſtitution étoit utile, 1°. pour mettre un grade entre le maréchal de camp & le maréchal de France, comme on en mit auſſi, par le grade de brigadier, entre le colonel & le maréchal de camp, & pour exciter ainſi & ſoutenir l'ambition des officiers, en leur faiſant voir de plus près les différens degrés d'honneurs qui les attendent : 2°. parce que chacun de ces grades augmentant les fonctions de l'officier, le rend plus capable du commandement : 3°. parce que les armées étant devenues plus nombreuſes, il falloit plus d'officiers généraux à leurs diviſions.

L'inquiſition de Rome condamne Galilée, pour avoir ſoutenu le ſyſtême de Copernic touchant le mouvement de la terre autour du ſoleil ; il fut obligé de ſe rétracter pour obtenir ſa liberté.

Chapelle de Saint Roch à Paris, érigée en Paroiſſe.

Digitized by Google

1634.

Charles IV. duc de Lorraine, pour éluder les engagemens pris avec le roi, céde par colluſion ſes états au cardinal François ſon frere, qui épouſe la princeſſe Claude ſœur de Nicole, dont il eut Charles-Léopold, ſucceſſeur de Charles IV. A cette nouvelle, le maréchal de la Force inveſtit Lunéville : ces deux princes quittent leurs états, dont le roi s'empare. Charles IV. va joindre les armées de l'empereur. La ducheſſe de Lorraine Nicole, brouillée avec ſon mari, vient à Paris, où le roi la reçoit. Le maréchal de la Force prend la Mothe qui paſſoit pour imprenable ; ce fut à ce ſiége que l'on ſe ſervit pour la premiere fois en France, de bombes, quoiqu'inventées dès 1588.

Valſtein, qui de ſimple gentilhomme de Bohême, étoit devenu tout puiſſant dans l'Empire, par le beſoin qu'avoit l'empereur d'un ſi grand homme de guerre, oublie qu'il eſt né ſujet, &, ſur quelques mécontentemens qu'il avoit eus, forme le projet de ſe faire roi de Bohême. Le cardinal de Richelieu favoriſoit ſes vûes, mais Oxenſtiern & le reſte de la ligue tarderent trop à le ſeconder. L'empereur fut averti, & Valſtein âgé de cinquante ans, fut aſſaſſiné dans Egra, par la trahiſon de Gordon ſa créature. Traité entre la France & la Hollande, du 15. avril, pour la continuation de la guerre de cette république contre l'Eſpagne.

Grands jours tenus à Poitiers. M. Talon remarque qu'il eſt bon d'en indiquer la tenue à huit ou dix ans, » parce que, » dit-il, cette appréhenſion eſt capable de retenir la no- » bleſſe & les officiers en leur devoir ; « l'autorité royale n'a plus beſoin de ces précautions.

Urbain Grandier, atteint & convaincu de crime de ma-

gie par une commiſſion particuliere, eſt brûlé vif. On demandoit à la Peyrere, auteur des Préadamites, mais qui d'ailleurs a compoſé une hiſtoire de Groenland fort eſtimée, pourquoi il y avoit tant de ſorciers dans le Nord; c'eſt, diſoit-il, que les biens de ces prétendus ſorciers, que l'on fait mourir, ſont en partie confiſqués au profit de leurs juges.

Arrêt du parlement du 5. ſeptembre, ſur les concluſions du premier avocat général Bignon, qui déclare nul le mariage de Monſieur avec la princeſſe de Lorraine. (*V. Mém. de Talon.*) L'aſſemblée du clergé conſultée, en porta le même jugement l'année ſuivante. La guerre continuoit toujours dans l'Allemagne avec la même force, mais la bataille de Nortlingue releva bien les affaires de l'empereur: ce fut le 6. ſeptembre que Ferdinand, roi de Hongrie, le cardinal infant, & le duc Charles de Lorraine taillerent en piéces l'armée Suédoiſe, commandée par le duc de Veimar & le maréchal Horn, qui venoient pour ſecourir Nortlingue. La guerre continuoit auſſi en Flandres entre le marquis d'Ayetone gouverneur des Pays-bas, & le prince d'Orange.

Monſieur, qui avoit fait un traité avec l'Eſpagne, dont le cardinal eut connoiſſance, & beaucoup d'inquiétude, eſt invité fortement à ſe réconcilier avec le roi; l'abbé d'Elbene conduiſit cette négociation, & Puilaurens eut, pour récompenſe d'avoir ramené ſon maître, le duché d'Aiguillon, en épouſant mademoiſelle du Pont-du-Château, parente du cardinal; mais ce retour de fortune fut court, car Puilaurens, qui entretenoit toujours Monſieur dans la réſolution de ſoutenir la validité de ſon mariage, & qui continuoit ſes liaiſons à Bruxelles, contre la volonté du roi, fut mis l'année ſuivante à la Baſtille, où il mourut le premier juillet.

La reine mere, qui faiſoit les plus fortes inſtances au-

Digitized by Google

près du cardinal pour revenir en France, n'en obtient rien, parce qu'il n'en avoit rien à craindre. Monſieur arriva à Saint Germain le 21. octobre.

La défaite de Nortlingue força les Suédois à abandonner pluſieurs places dans l'Alſace, qui reçurent garniſon Françoiſe. Les François devinrent auſſi maîtres de Philiſbourg & de Spire, en conſéquence d'un traité ſigné entre le roi, la couronne de Suéde, & les autres princes d'Allemagne; ce qui rompit le deſſein qu'avoient formé les Impériaux d'entrer en Lorraine. Le roi fait démolir pluſieurs places en Alſace. Le jardin des plantes eſt établi à Paris par les ſoins de Bouvard, premier médecin, & de Gui de la Broſſe médecin ordinaire: ce jardin eſt appellé le *Jardin du roi*. Le premier méridien eſt fixé à l'iſle de Fer. Accommodement du démêlé entre l'archevêque de Bordeaux (Sourdis) & le duc d'Epernon, tous deux d'un caractère indomptable: la perſonne de l'archevêque avoit été maltraitée, le duc d'Epernon excommunié, les égliſes de Bordeaux miſes en interdit.

1635.

Erection de la terre de Saint-Simon en duché-pairie.

Lettres-patentes du mois de janvier, pour la fondation de l'Académie Françoiſe, qui ne furent enregiſtrées que le 10. juillet 1637. les académiciens avoient commencé de s'aſſembler dès l'année 1634. Les premiers officiers furent M. de Serizai directeur, M. Deſmareſts chancelier, & M. Conrart ſecretaire; le cardinal de Richelieu protecteur.

Fin de la guerre de Bohême par le traité de Prague, & l'accommodement de l'empereur & de l'électeur de Saxe, à à qui l'on céde la Luſace. Philiſbourg ſurpris par les Impériaux. Fameux traité ſigné à Paris le 8. février, entre le roi & les États généraux contre l'Eſpagne, par lequel

Digitized by Google

le roi s'engage de déclarer la guerre à Philippe IV. s'il ne lui donne pas ſatisfaction, ainſi qu'aux Hollandois, ſur les différens griefs dont ils avoient à ſe plaindre. Ce traité contenoit un partage que ces deux puiſſances faiſoient entr'elles des Pays-bas Eſpagnols quand ils ſeroient conquis. Outre que ce traité étoit un peu chimérique, Richelieu laiſſoit trop voir aux Hollandois qu'ils alloient devenir frontiere de la France, en ne laiſſant aucun intervalle entr'eux & nous; auſſi bien-tôt après n'aſſiſterent-ils plus le roi qu'avec des réſerves & des méfiances qui nuiſirent à la cauſe commune, quoique d'abord ils euſſent deſiré fortement notre alliance.

Les Eſpagnols avertis de ce traité, ſurprennent Tréves le 26. mars, & emmenent l'électeur priſonnier. Le roi déclaré la guerre aux Eſpagnols: cette guerre dura treize ans contre l'empereur, & vingt-cinq contre l'Eſpagne: les événemens en furent mêlés cette année. Les maréchaux de Châtillon & de Brezé gagnerent la bataille d'Avein le 20. mai contre les Eſpagnols, commandés par le prince Thomas de Savoie, qui vouloit empêcher la jonction de nos troupes avec celles des états généraux. Folard en donne tout l'honneur au maréchal de Châtillon qui arriva au ſecours de M. de Brezé, dont l'imprudence & la vanité lui avoient fait attaquer les ennemis plus forts que lui, pour ne pas partager l'honneur de la victoire avec M. de Châtillon. Sac de Tillemont le 6. juin. Levée du ſiége de Louvain, par la jalouſie du prince d'Orange, qui n'aimoit pas le cardinal de Richelieu. Ligue offenſive & défenſive entre la France, la Savoie & le duc de Parme, conclue à Rivoli le 11. juillet. Victor-Amedée eſt fait capitaine général de la ligue. Le maréchal de Créqui méne dix mille hommes en Italie. Cette guerre n'eut point de ſuccès, par la méſintel-

Digitized by Google

ligence des chefs. Galas, général de l'empereur, prend Keiſerloutre ſur les Suédois. Le fort de Schenk pris par les Eſpagnols.

Le cardinal de la Valette fait lever aux Impériaux le ſiége de Mayence, & celui des deux Ponts au général Galas.

Les Eſpagnols font une deſcente en Provence; le maréchal de Vitri y porte du ſecours. Le duc de Veimar & le cardinal de la Valette forcés de repaſſer le Rhin, à cauſe de la diſette ou étoit l'armée, ſont atteints par le général Galas, & malgré l'abbatement des troupes, lui défont cinq mille hommes proche de Vaudrevange, ſur la Sare. Le duc de Lorraine avoit pénétré dans cette province; le roi, pour donner plus de force à ſes armes, y marche en perſonne, ſans le cardinal, & revient à Paris, après y avoir laiſſé pour généraux le cardinal de la Valette, le duc de Veimar, & meſſieurs d'Angoulême & de la Force. Saint Mihel, en Lorraine, eſt pris à diſcrétion par le maréchal de la Force. L'empereur avoit regagné le duc de Saxe, dont l'exemple entraîna pluſieurs princes: il y avoit à craindre que le duc de Veimar ne les ſuivît: le roi conclut un traité avec lui à Saint Germain le 26. octobre, qui lia plus que jamais ce prince à la France.

Le duc de Rohan, qui avoit été rappellé dès 1633. défait dans la Valteline les troupes de Serbellon. Gaſſion, avec cinq cens chevaux, en pouſſe ſix mille de Jean de Wert, & lui en enleve quinze cens. Les Impériaux prennent Saverne. Le comte de la Suze défend Porentru contre Colloredo. Chalard avoit conclu au nom du roi, dès le premier ſeptembre, un traité de commerce avec le roi de Maroc. Priſe de la Guadaloupe. Lit de juſtice, où furent enregiſtrés quarante-deux édits. Exil de pluſieurs conſeillers, qui furent bien-tôt rappellés. Mort de Thomas Parck, âgé de cent cinquante-deux ans; il avoit vû dix rois d'Angleterre.

Digitized by Google

1636.

Servien, ſecretaire d'état de la guerre, ennemi de Bullion, ſurintendant, eſt remplacé par Sublet des Noyers.

La guerre eſt plus allumée que jamais en Allemagne, en Italie & en France. Le cardinal de la Valette fait lever le ſiége de Colmar aux Impériaux le 25. janvier. Le marquis de la Force bat Colloredo, & le fait priſonnier le 17. mars. Les Suédois, faute de vivres, rendent Mayence aux Impériaux. Traité de Viſmar, entre le roi & la reine Chriſtine, le 20. mars: c'étoit le fameux Grotius qui étoit ſon ambaſſadeur en France. Le duc de Rohan bat les Eſpagnols ſur les bords du lac de Coſme le 18. avril. Le fort de Schenk eſt repris ſur les Eſpagnols par le comte Guillaume de Naſſau le 30. Les Hollandois reſtent enſuite dans l'inaction, ce qui met le cardinal infant en état de pénétrer en France. Les Impériaux levent le ſiége de Hanau devant les Suédois le 21. juin. Le duc de Savoie & le maréchal de Créqui battent le marquis de Leganès le 23. au combat de Teſin: le maréchal de Toiras avoit été tué quelques jours auparavant. Le comte de la Suze prend Befort le 29. Les Eſpagnols prennent la Capelle le 9. juillet, mal défendue par le marquis du Bec, & le Catelet peu après. Saverne, bien défendue, ſe rend au duc de Veimar & au cardinal de la Valette le 14. juillet. Le vicomte de Turenne, qui y faiſoit la fonction de maréchal de camp, y fut bleſſé. Le prince de Condé leve le ſiége de Dole le 15. août, parce qu'on rappelle une partie de ſon armée pour la défenſe de la Picardie. Corbie priſe par les Eſpagnols le même jour: cet échec mit l'effroi dans Paris; on y leva vingt mille hommes, laquais pour la plûpart, ou apprentifs, dont les maîtres avoient été obligés de ſe défaire, en vertu de l'arrêt du conſeil du 13. août. Les Pari-

Digitized by Google

ſiens qui croyoient déja voir Jean de Wert à leur porte, firent de grandes contributions. Le roi s'avance en Picardie, & donna au duc d'Orléans la lieutenance générale de ſon armée, qui étant forte de cinquante mille hommes, obligea les Eſpagnols à repaſſer la ſomme. Le cardinal de Richelieu, découragé, vouloit quitter le miniſtere, *& il en auroit fait la folie*, dit Siri, *ſans le pere Joſeph, qui le raſſura: ce pere fut bien ſecondé par le ſurintendant de Bullion.* L'amiral d'Arragon ſurprend Saint-Jean de Luz, & y met le feu au mois d'octobre. Le duc Charles de Lorraine, & le général Galas entrent en Bourgogne, où ils répandent la terreur; ils font le ſiége de Saint-Jean-de-Lône, dont les habitans, par des prodiges de valeur, donnerent le tems à M. de Rantzau de venir les ſecourir, & de faire lever le ſiége le 3. novembre. Le cardinal de la Valette & le duc de Veimar les pouſſent juſqu'au Rhin, & leur font périr près de huit mille hommes. Le comte de Soiſſons & le maréchal de Châtillon reprennent Corbie, ſous les ordres de Monſieur, le 10. novembre; le cardinal étoit dans Amiens, & le roi, entre Amiens & Corbie, alloit tous les jours voir les travaux.

Le général Banier, qui trois mois auparavant n'avoit pû empêcher l'électeur de Saxe de prendre Magdebourg, bat ce même prince à Wiſtoc le 4. octobre, s'empare d'Erfort, & ravage toute la Miſnie.

Traité du 21. octobre, entre le roi, & Guillaume, Landgrave de Heſſe. Diſgrace de M. le Premier (c'étoit M. de Saint Simon;) il voulut ſoutenir Saint-Leger ſon oncle, qui avoit, dit-on, mal défendu le Catelet.

M. le comte de Soiſſons avoit réſolu de ſe défaire du cardinal de Richelieu pendant le ſiége de Corbie; l'exécu-

Digitized by Google

tion devoit s'en faire à Amiens, & Montréſor & Saint-Ibal s'en étoient chargés. La foibleſſe ou la religion de Monſieur les en empêcha, mais la crainte que ce projet n'eût tranſpiré, leur fit prendre le parti de quitter ſubitement la cour : Monſieur ſe retira à Blois, & le comte de Soiſſons à Sedan. Les craintes de Monſieur ceſſerent bien-tôt; on lui offrit d'approuver ſon mariage, & on tâcha de regagner le comte de Soiſſons, à qui M. de Bouillon avoit donné une retraite à Sedan.

Ferdinand Erneſt, roi de Hongrie, fils de Ferdinand II. eſt couronné roi des Romains, & ſuccéda à ſon pere le 8. février de l'année ſuivante.

1637.

Cette année, qui ſembloit commencer aſſez mal, fut cependant plus favorable aux armes du roi que les précédentes. Le duc de Parme, preſſé par les Eſpagnols, & menacé d'excommunication par le pape, renonce à la ligue avec la France.

Les Griſons s'accommodent avec l'Eſpagne, & forcent le duc de Rohan à retirer ſes troupes, & à abandonner la Valteline. Le duc de Rohan, qui craignoit que l'injuſtice du cardinal de Richelieu ne lui imputât un événement où le cardinal avoit le ſeul tort, faute par lui d'avoir envoyé les ſubſides promis, demeura en Suiſſe, & alla l'année d'après ſervir dans l'armée du duc de Saxe Veimar. La vie ambulante & toute guerriere de Charles IV. duc de Lorraine, ne l'empêcha pas de devenir amoureux de Marguerite, princeſſe de Cantecroix; il l'épouſa à Beſançon, prétendant que ſon mariage avec Nicole étoit nul, par la contrainte où il avoit été de l'épouſer. Le comte d'Harcourt prend la ville d'Oriſtan dans l'iſle de Sardaigne : il reprend auſſi en Pro-

Digitized by Google

vence les iſles de Sainte-Marguerite & de Saint-Honorat, qu'occupoient les Eſpagnols depuis 1635. Il étoit de la maiſon de Lorraine, grand écuyer de France, a fait la branche d'Armagnac, & mourut en 1666. L'expérience nous apprend, diſoit ce grand général, que s'il y a des malheurs imprévus à la guerre, il y a auſſi des bonheurs qu'on n'auroit oſé ſe promettre. Le duc de Longueville prend le château de Saint-Amour, & Lyons-le-Saunier, en Franche-Comté. Les Lorrains ſont défaits en deux rencontres par le duc de Veimar. Le cardinal de la Valette prend Landreci & la Capelle; Yvoi & Damvilliers, dans le Luxembourg, ſe rendent au maréchal de Châtillon. Le duc de Savoie & le maréchal de Créqui taillent en piéces, en Italie, l'armée Eſpagnole du duc de Modêne. Le duc d'Halluin, connu depuis ſous le nom du maréchal de Schomberg, & fils du maréchal de ce nom, fait lever le ſiége de Leucate à Serbellon, général des Eſpagnols. L'électeur de Tréves obtient le 25. d'août ſa liberté de l'empereur, en renonçant à la ligue avec la France, & Buſſi-Lamet avoit remis Hermenſtein à l'électeur de Cologne dès le 20. Juillet, après l'avoir défendu pendant deux ans. Breda ſe rend au prince d'Orange.

Charles I. ſuivant les traces de Jacques I. qui avoit rétabli l'épiſcopat en Ecoſſe, & excité par Guillaume Lawd, archevêque de Cantorberi, veut introduire en Ecoſſe une liturgie ſemblable à celle de l'Egliſe Anglicane. Ce fut la ſemence des malheurs de ce régne, & la premiere cauſe de la fin tragique de ce prince, où Richelieu, qui s'apperçut qu'il penchoit pour l'Eſpagne, put bien avoir contribué par les intrigues du marquis de Seneterre, ambaſſadeur du roi à Londres, & par les avis du comte d'Eſtrades, qui le remplaça.

Mort de Victor-Amedée, duc de Savoie, qui laiſſe la tutelle de ſes enfans à Chriſtine ſa femme, ſœur de Louis

XIII. Le prince Thomas & le cardinal ſon frere lui donnerent bien de la peine pendant ſa régence.

Erection du marquiſat de la Force en duché-pairie.

1638.

Le roi met ſon royaume ſous la protection de la Vierge.

Le royaume commence à ſe reſſentir de la longueur de la guerre; on paye mal les troupes, & les rentes ſur les gabelles. Il y a deux actions près de Rheinfeld, l'une le 28. février, l'autre le 3. mars : dans la premiere, le duc de Veimar, qui faiſoit le ſiége de Rheinfeld, l'une des villes foreſtieres, fut battu par Jean de Wert; le duc de Rohan y fut bleſſé à mort, & alla mourir le 13. avril dans l'abbaye de Koenigfelden, au canton de Berne : il fut enterré dans la grande égliſe de Genève. Les Vénitiens reçurent avec reconnoiſſance le don qu'il leur fit, en mourant, des armes qu'il avoit coutume de porter. Dans la ſeconde action, le duc de Veimar défit les Impériaux à plattes coutures, & fit les quatre généraux de l'empereur priſonniers : Jean de Wert fut mené en triomphe à Paris. Cette victoire conſterna tout l'Empire. Le duc de Veimar s'empara de Fribourg, de Rheinfeld, & de pluſieurs autres villes, & alla inveſtir Briſac, qui ſe rendit le 17. décembre.

Breme ſe rend au marquis de Leganès le 27. mars; le maréchal de Créqui y fut tué d'un coup de canon le 17. Guillaume de Naſſau eſt battu dans le pays de Vaës, par le cardinal Infant. Leganès prend Verceil; le duc de Longueville défait le duc Charles de Lorraine, & prend Poligni. Le prince de Condé force Iron en Navarre, prend le fort du Figuier, le port du Paſſage, & douze vaiſſeaux ennemis. Le maréchal de Châtillon leve le ſiége de Saint-Omer le 15. juillet : le maréchal de la Force, qui étoit venu le joindre, avoit été battu le 8. par le prince Thomas.

Digitized by Google

Veimar gagne la bataille de Virteneval contre Gœutz & Savelli le 9. août, & le même jour le roi prend Renti. L'archevêque de Bordeaux (Sourdis,) brûle la flotte Eſpagnole près du mole de Gatari en Biſcaye le 22. août. Le prince d'Orange leve le ſiége de Gueldres le 31. Pontcourlai met en fuite quinze galeres d'Eſpagne près Gênes. Naiſſance du Dauphin, (depuis Louis XIV.) le 5. ſeptembre, à Saint-Germain en Laye, la vingt-troiſiéme année du mariage du roi avec Anne d'Autriche: cette princeſſe, ſuivant Baſſompierre, s'étoit bleſſée en 1622. & avoit fait une fauſſe couche. Le 7. de ſeptembre M. le Prince leve le ſiége de Fontarabie. Le cardinal de Richelieu, qui n'aimoit pas le duc de la Valette, s'en prit à lui, & lui donna des commiſſaires, qui le condamnerent à avoir la tête tranchée en effigie.

Du Hallier reprend le Catelet le 14. ſeptembre. M. de Bellefond fait lever le ſiége de Lunéville au duc Charles le 20. Le duc de Veimar défait le duc de Lorraine près de Thanes le 15. octobre. Les généraux Gœutz & Savelli ſont repouſſés avec perte par le comte de Guébriant, à l'attaque des lignes devant Briſac le 24. Le même Savelli eſt défait près Blamont le 7. novembre, par le duc de Longueville. Briſac eſt rendu le 19. décembre au duc de Veimar. Meſſieurs de Turenne & de Guébriant étoient à ce ſiége. Mort du pere Joſeph, capucin, âgé de ſoixante-un ans, homme célébre par la confiance du cardinal; il avoit depuis deux ans la nomination de la France au cardinalat, & on lui deſtinoit l'archevêché de Reims; il avoit aſſurément moins de vûes que le cardinal de Richelieu; mais il étoit plus décidé.

Aiguillon eſt érigé en duché-pairie en faveur de Madelaine de Vignerot, veuve de M. de Combalet, avec cette

Digitized by Google

clauſe ſinguliere, *pour en jouir par ladite Dame, ſes héritiers & ſucceſſeurs, tant mâles que femelles, tels qu'elle voudra choiſir:* en vertu de cette clauſe elle appella par ſon teſtament de 1674. au duché d'Aiguillon Marie-Thereſe ſa niéce, à laquelle elle ſubſtitua ſon petit neveu Louis marquis de Richelieu, dont le fils, le comte d'Agenois, a été déclaré duc d'Aiguillon par arrêt du parlement de 1731. contradictoire avec tous les pairs de France.

1639.

Le roi avoit ſix armées ſur pied; l'une commandée par M. de la Meilleraie, pour attaquer les Pays-bas; la ſeconde par M. de Feuquieres, vers le Luxembourg; la troiſiéme ſous le maréchal de Châtillon, ſur les frontieres de Champagne; la quatriéme en Languedoc, ſous les ordres de M. le Prince; la cinquiéme en Italie, commandée par le duc de Longueville, & la ſixiéme en Piémont, aux ordres du cardinal de la Valette. Le duc de Veimar entre en Franche-comté, ayant le comte de Guébriant ſous ſes ordres; ils prennent Pontarlier le 24. janvier, après avoir défait les troupes du prince de Lorraine, la ville & le château de Noſerai le 4. février, & le 14. le fort de Joux. Le maréchal de Chaulnes fait lever le ſiége de Câteau-Cambreſis aux Eſpagnols le premier de mars. Les Suédois, ſous le général Banier, défont les Impériaux le 2. mars près d'Ulnitz, & le 14. avril près de Kemnitz. Demin pris par les Suédois le 20.

Chivas eſt ſurpris par le prince Thomas le 26. mars; il fut repris par le cardinal de la Valette le 28. juin. Quiers, Montcallier & Yvrée ſe déclarent pour ce prince; il prend Trin le 4. mai, après que le marquis de Léganès & lui eurent été obligés par le cardinal de la Valette à lever le

ſiége de Turin le 19. avril. Le roi qui étoit venu à Grenoble accompagné du cardinal de Richelieu, pour y conférer avec la ducheſſe de Savoie, convient avec cette princeſſe de mettre garniſon dans Carmagnole, Savillan & Quéraſque: c'étoit le moyen le plus ſûr de détacher les princes de Savoie de l'alliance de l'Eſpagne, en leur faiſant craindre que les places remiſes à la France ne lui reſtaſſent. Le 7. juin, Picolomini defait le marquis de Feuquieres, qui aſſiégeoit Thionville; nous y eûmes plus de ſix mille hommes tués ou faits priſonniers: M. de Feuquieres mourut peu après de ſes bleſſures. Le cardinal de Richelieu ſe prit de cette défaite au comte de Grancei, depuis maréchal de France, & au marquis de Praſlin, qui furent mis à la Baſtille.

Picolomini léve le ſiége de Mouſon, défendu par Refuge, à l'approche du maréchal de Châtillon.

Charles I. après avoir aſſemblé inutilement une armée à Yorck, pour agir contre les rébelles d'Ecoſſe, eſt obligé de s'accommoder avec eux à Berwic le 28. juin, en leur promettant d'aſſembler un ſynode libre, & un parlement pour en confirmer les decrets. Ce ſynode obligea toute la nation à ſigner ce qu'ils appelloient *le Convenant*: c'étoit un acte par lequel on s'engageoit à défendre la religion contre le roi même. Les Preſbytériens d'Angleterre s'uniſſent à ceux d'Ecoſſe. Heſdin eſt rendu au roi le 30. juin: la Meilleraie y reçut le bâton de maréchal de France ſur la bréche. Salces eſt rendu au prince de Condé le 19. juillet, & Yvoi au maréchal de Châtillon le 2. août. Les princes de Savoie ſurprennent la ville de Turin le 27. août. La ducheſſe de Savoie ſe retire à Suze, où étoient les princes ſes enfans, & de-là à Grenoble, où elle vint trouver le roi: la citadelle reſta aux François. Le duc de Saxe Veimar

Digitized by Google

étoit mort à Neubourg ſur le Rhin le 18. juillet, non ſans ſoupçon de poiſon, âgé ſeulement de trente-ſix ans. C'eût été une grande perte pour la France, ſi ce prince n'avoit pas fait ſoupçonner qu'il vouloit s'en rendre indépendant, en fondant une principauté compoſée de Briſac & de quelques autres villes. Le roi conclut un traité avec le général major Erlac, par lequel il retient les troupes Veimariennes à ſon ſervice, & s'empare des places qu'occupoit le duc de Veimar: par ce traité la ligue avec la Suéde fut renouvellée. Le duc de Longueville qui eut le commandement de ces troupes, s'empare de pluſieurs villes dans le Palatinat. Charles-Louis, fils de Frédéric, dépouillé du Palatinat, & protégé par l'Angleterre, par le prince d'Orange & les Hollandois, prétendoit à la ſucceſſion du duc de Veimar: il paſſe en France incognito pour ſe porter ſur le Rhin: le roi le fait arrêter & conduire à Vincennes, d'où il ne ſortit qu'après avoir promis de ne rien prétendre.

La ſtatue équeſtre du roi fut élevée dans la place royale, aux frais du cardinal de Richelieu, le 27. ſeptembre. On s'étoit ſervi, pour conſtruire cette place, qui fut commencée en 1605. des débris du palais des Tournelles que Catherine de Médicis avoit fait démolir dès 1566. pour qu'il ne reſtât point de trace d'un lieu où Henri II. avoit perdu la vie.

L'amiral Tromp, après avoir pris deux galions chargés d'argent aux Eſpagnols, près de Dunkerque le 16. ſeptembre, défait leur flotte ſur les côtes d'Angleterre le 18. octobre.

La Mothe Houdancourt, détaché par le comte d'Harcourt, qui avoit remplacé le cardinal de la Valette, mort de chagrin le 28. ſeptembre, prend Quiers & fait ravitailler Caſal. M. de Turenne a grande part à ces ſuccès. Com-

Digitized by Google

bat de Quiers le 20. novembre, où le comte d'Harcourt défait le prince Thomas. Binghen rendu le 21. au duc de Longueville.

Mademoiſelle de la Fayette, que le roi honoroit de ſa confiance, avoit été obligée dès l'année 1637. par la jalouſie du cardinal, de ſe retirer de la cour : il ne tint pas alors au P. Cauſſin, confeſſeur du roi & le ſien, qu'il ne la fit entrer dans les cabales contre le cardinal, même depuis qu'elle ſe fut faite religieuſe aux Filles de la Viſitation : le cardinal le fit exiler en Bretagne. Madame d'Hautefort & mademoiſelle de Chemeraut, auſſi attachées à la reine qu'au roi, donnerent cette année les mêmes inquiétudes à ce miniſtre, qui les fit diſgracier, & qui leur ſubſtitua dans la faveur du roi le jeune Cinqmars, fils du maréchal d'Effiat.

Déclaration du roi, qui interdit le parlement de Rouen, pour ne s'être pas aſſez fortement oppoſé à une ſédition qui s'étoit élevée dans la ville. Le chancelier Seguier fut envoyé l'année ſuivante à Rouen, pour y déclarer l'interdiction, & dans pluſieurs villes de la province, où la révolte s'étoit communiquée : il avoit le commandement des troupes, on portoit tous les ſoirs le drapeau blanc dans ſa chambre. (*V. l'Hiſtoire du cardinal de Richelieu par Auberi*, p. 423. *l'Hiſtoire de Louis XIII. par le Vaſſor*, t. XVI. p. 391. V. auſſi *du Cheſne.*) & Gaſſion qui étoit à ſes ordres, prenoit le mot de lui. Le conſeil du roi marchoit à ſa ſuite, & M. de la Vrilliere, ſecretaire d'état, eut ordre de ſe rendre près de ſa perſonne, pour ſigner en commandement les expéditions qui ſe trouveroient néceſſaires ; il faut encore remarquer que les arrêts rendus à Paris au conſeil de finance, auxquels le grand ſceau devoit être apoſé, étoient dattés du lieu où étoit M. le chancelier.

Lettre de cachet du roi, au parlement, par laquelle il lui eſt ordonné de faire entendre de ſa part, aux évêques & autres prélats qui étoient dans Paris, que ſa majeſté leur défend d'avoir aucune communication avec M. Scoti, nonce extraordinaire du pape : le pape avoit donné pluſieurs ſujets de mécontentement au roi, tant par rapport au maréchal d'Eſtrées, qui étoit ſon ambaſſadeur, que par le violement des priviléges de la nation.

1640.

Déclaration du 26. novembre ſur les mariages clandeſtins & ſur le rapt, qui en confirmant le contenu dans l'édit de 1556. & les articles XL. XLI. XLII. XLIII. XLIV. de l'édit de Blois, porte entr'autres articles, *que la peine de rapt demeurera encourue, nonobſtant les conſentemens intervenans, puis après de la part des peres & meres, tuteurs, &c. & déroge aux coutumes qui permettent aux enfans de ſe marier après l'âge de vingt ans ſans le conſentement des peres.*

Depuis que la France étoit en guerre avec l'Eſpagne, elle n'eut pas de plus grands ſuccès que dans cette campagne, où ſes ennemis, indépendamment d'elle, éprouverent d'étonnantes révolutions.

Les Eſpagnols prennent la ville de Salces le 6. janvier. Saverne prête ſerment de fidélité au roi. Le comte de Guébriant fait lever le ſiége de Binghen. Le duc de Lunebourg qui s'étoit retiré de la ligue du Nord, par la crainte d'être expoſé aux armes de l'empereur, y rentra dès qu'il vit que la Landgrave de Heſſe renouvelloit avec le duc de Longueville les traités conclus entre la France & le feu Landgrave ſon mari. Le comte d'Harcourt, après avoir forcé Léganès dès le 29. avril dans ſes lignes devant Caſal, & s'être mis

par-là en état de faire le siége de Turin, bat le 11. juillet, pour la seconde fois ce général qui étoit venu l'attaquer dans ses retranchemens. Siége de Turin par le comte d'Harcourt : on vit à cette occasion une chose fort extraordinaire ; savoir, la citadelle assiégée par le prince Thomas, maître de la ville, la ville assiégée par le comte d'Harcourt, & le comte d'Harcourt assiégé lui-même dans son camp par le marquis de Léganès. Cette place se rendit le 24. septembre. M. de Turenne, à peine guéri d'une blessure, acquit un grand honneur à ce siége, par l'habileté avec laquelle il fit entrer des convois dans le camp. Les Espagnols reçurent deux grands échecs sur mer ; le premier fut le 12. le 14. & le 18. janvier contre les Hollandois ; & le second le 22. juillet, contre le duc de Brezé. Siége d'Arras par les trois maréchaux de Châtillon, de Chaulnes & de la Meilleraie : ce siége fut célébre par les combats qui se donnerent pour y jetter du secours & pour l'empêcher ; Châtillon étoit l'éleve de Maurice & de Frédéric-Henri, princes d'Orange ; le duc d'Anguien se trouva à ce siége ; les ducs de Nemours, de Luines, messieurs de Gêvres, de Coaslin, de Guiche, de Grancei, de Breauté, de Gassion, &c. Le cardinal infant, le duc Charles de Lorraine, Lamboi & d'autres, tenterent de secourir la ville, qui se rendit enfin le 10 août.

Cet année finit par deux événemens bien surprenans dans un même royaume ; ce fut la révolte totale de la Catalogne ; & la révolution de Portugal. Le comte duc d'Olivarès étoit le Richelieu de Madrid, mais il s'en falloit bien qu'il fût aussi heureux que celui de France. Philippe IV. lui imputant enfin les malheurs de son état, après l'avoir employé vingt-deux ans, le renvoya six semaines après la mort du cardinal de Richelieu, c'est-à-dire, au moment que

Digitized by Google

n'ayant plus de rival dans l'Europe, il auroit pu rétablir les affaires d'Eſpagne. Ce fut là une grande faute que commit Philippe IV. & il alloit le rappeller » ſi le duc n'eût pas » précipité ſes eſpérances; car ayant voulu ſe juſtifier par » un écrit qu'il publia, il offenſa pluſieurs perſonnes puiſ- » ſantes, dont le reſſentiment fut tel que le roi jugea à » propos de l'éloigner encore davantage, en le confinant à » Toro, où il mourut bien-tôt de chagrin, comme il ar- » rive d'ordinaire aux grands eſprits qui ne ſont pas ac- » coutumés au repos. » (*Bat. Nani.*) On a voulu faire honneur à la politique de Richelieu de l'affaire de Catalogne & de celle de Portugal: il put avoir influé dans la premiere, en profitant du mécontentement des Catalans trop maltraités par Olivarès, mais il n'eut aucune part à la ſeconde: la révolution de Portugal arriva le premier décembre: ce qui eſt étonnant, c'eſt que le duc de Braganze, l'objet de cette révolution, n'y eut d'autre part que de ſe laiſſer couronner.

Naiſſance de Philippe duc d'Anjou, frere de Louis XIV. le 21. ſeptembre.

Charles I. aſſemble ſon parlement, *parlement ſanguinaire*, comme l'appelle un auteur Anglois, qui fit périr ce prince, & qui renverſa, par une révolution dont il n'y avoit pas encore eu d'exemple, la monarchie Angloiſe avec le monarque.

1641.

Édit enregiſtré dans un lit de juſtice, au ſujet des fonctions du parlement. Aſſemblée du clergé à Mantes, où M. de Montchal, archevêque de Toulouſe, ſe fit tant d'honneur par ſa fermeté. (V. ſes Mémoires.)

Les Catalans abandonnent l'idée de ſe former en républi-

que, & ne ſe ſentant pas aſſez forts pour réſiſter au roi d'Eſpagne, ils ſe donnent au roi de France, ſous la réſerve de leurs priviléges, & ſignent un traité le 20. février. Le Vaſſor dit que cette affaire ne fut conſommée que le 2. ſeptembre. Le comte de la Mothe leur mene cinq mille François. Sourdis, archevêque de Bordeaux, enleve cinq vaiſſeaux de guerre Eſpagnols dans la baye de Roſes le 27. mars; mais ayant laiſſé paſſer le 20. août les ſecours que les Eſpagnols portoient à Tarragone, dont la Mothe fut obligé de lever le blocus, ce prélat fut relégué à Carpentras.

Le cardinal, dans la crainte que Charles IV. ne ſe joignit au comte de Soiſſons, l'avoit regagné par le moyen de la comteſſe de Cantecroix, que l'on avoit, dit-on, leurrée de l'eſpérance de faire reconnoître ſon mariage. Le duc vient à Paris, il ſigne un traité à Saint-Germain le 2. d'avril, qu'il ſe promettoit bien de rompre à la premiere occaſion : il fait hommage pour le duché de Bar le 10. d'avril, & eſt rétabli dans ſes états à des conditions rigoureuſes. Charles I. cédant à la fureur de la Chambre baſſe, a la foibleſſe de ſigner la ſentence de mort du comte de Strafford, viceroi d'Irlande, un des plus grands hommes de l'Angleterre, & qui lui étoit le plus attaché; il conſeilla lui-même au roi de l'abandonner, & il fut exécuté le 22. mai. Charles I. conſentit encore que le parlement ne pût déſormais être caſſé que du conſentement des deux Chambres : ce furent là les degrés par leſquels ce malheureux prince fut enfin conduit ſur l'échaffaut. Traité de confédération du premier juin, entre la France & Jean IV. roi de Portugal : les Hollandois, qui y furent admis, ſignerent une tréve de dix ans avec le même prince. Honoré, prince de Monaco, fatigué de la domination des Eſpagnols, qui depuis l'an 1605. qu'ils avoient fait aſſaſſiner ſon pere,

Digitized by Google

lui avoient ravi toute autorité chez lui, ſe met ſous la protection de la France, par un traité conclu avec le roi le 8. juillet; il reçoit garniſon françoiſe dans Monaco le 18. novembre. Par ce même traité le roi s'engagea à lui donner pour dédommagement des biens qu'il poſſédoit dans le royaume de Naples, autant de terres en France, dont partie ſeroit érigée pour lui en duché-pairie, ſous le titre de duché de Valentinois, & partie pour ſon fils, ſous les titres de marquiſat & de comté. Antoine de Monaco, arriére petit-fils d'Honoré, n'ayant point d'enfans mâles, maria en 1715. ſa fille Louiſe-Hippolite de Grimaldi à M. de Matignon. Avant de conclure ce mariage, M. de Monaco avoit obtenu un brevet, portant promeſſe de nouvelle création, lors du mariage, en faveur de M. de Matignon; par ce brevet le duché de Valentinois fut conſervé en titre de pairie dans la perſonne de ſon gendre: le mariage n'ayant été contracté qu'après la mort du roi, les nouvelles lettres d'érection ne furent expédiées que ſous Louis XV. au mois de décembre de la même année, & enregiſtrées en 1716. L'archevêque de Brague conſpire contre le nouveau roi de Portugal; il eſt enfermé, & les conjurés ſont mis à mort: cette conjuration, conduite avec autant de ſecret que la révolution, penſa avoir le même ſuccès. Revenons aux opérations de guerre.

En Allemagne, le général Banier, & le comte de Guébriant canonerent Ratiſbonne le 28. janvier. Banier mourut de maladie peu de tems après; il étoit Suédois, & avoit beaucoup de l'air de Guſtave-Adolphe. Les troupes de France, de Heſſe & de Lunebourg, commandées par le comte de Guébriant, y gagnerent la bataille de Wolfembuttel contre l'archiduc Léopold & Picolomini le 29. juin. Dorſtein ſe rend aux Impériaux le 18. ſeptembre, par le

Digitized by Google

refus que firent les troupes de Suéde & de Lunebourg à Guébriant d'attaquer Picolomini dans ſes retranchemens. Le duc de Lunebourg fait ſa paix avec l'empereur. Les Suédois rendent Gorlitz à l'électeur de Saxe le 3. octobre. La guerre, qui ſembloit finie en Piémont & en Italie par la priſe de Turin, y eſt plus forte que jamais. Le comte d'Harcourt bat les troupes du cardinal de Savoie devant Yvrée le 24. avril; il fait lever le ſiége de Chivas le 15. mai au prince Thomas, & prend Coni le 15. ſeptembre, qu'il remet entre les mains de Madame Royale. Les troupes du pape prennent Caſtro ſur le duc de Parme le 12. octobre. En Catalogne, la Mothe Houdancourt prend la ville & le château de Conſtantin le 14. mai; il défait le 10. juin les Eſpagnols, qui vouloient ravitailler Tarragonne. Monſieur le prince prend le 29. juin la ville d'Elne en Rouſſillon.

Il ſe paſſoit des choſes plus importantes du côté de la Flandre. Le comte de Soiſſons pouſſé à bout par le cardinal de Richelieu, & joint au duc de Guiſe & au duc de Bouillon, avoit ſigné ſon traité avec l'Eſpagne. Le roi fait marcher deux armées; l'une commandée par le maréchal de la Meilleraie, qui pénétre dans le milieu de la Flandre, afin d'empêcher le cardinal infant d'envoyer du ſecours à Sedan; l'autre armée qui s'approcha de Sedan, étoit commandée par le maréchal de Châtillon. Le général Lamboi amena du ſecours aux princes qui ſortirent de Sedan, & livrerent bataille aux troupes du roi: c'eſt la bataille de la Marfée, donnée le 6. juillet, que le comte de Soiſſons gagna, mais où il fut tué ſans qu'on ait jamais bien ſu par qui, ni comment. La perte de cette bataille eût été funeſte au cardinal, mais la mort du comte de Soiſſons la rendit inutile aux mécontens; ce jeune prince étoit bien

Digitized by Google

fait de ſa perſonne, mais d'un eſprit médiocre & défiant; fier, ſérieux, ennemi du cardinal, dont il avoit refuſé d'épouſer la niéce, & plus conſidérable à la cour par cette haine qui lui avoit rallié tous les mécontens, que par ſes autres qualités. Le duc de Bouillon fit peu après ſon accommodement, & conſerva Sedan. Pour le duc de Guiſe, nommé Henri II. petit-fils de celui qui fut tué à Blois, il s'étoit brouillé avec le comte de Soiſſons avant la bataille, & ne s'y trouva point; il s'étoit retiré à Bruxelles, où il étoit amoureux de la comteſſe de Boſſut. Ce prince étoit auſſi inconſtant dans ſes mariages, que les autres le ſont en galanterie: il ſe fit ſéparer de ſa premiere femme Anne de Gonſague, qu'il avoit épouſée par amour, pour épouſer la comteſſe de Boſſut qu'il aimoit, & il paſſa le reſte de ſa vie à faire caſſer ſon mariage avec celle-ci pour pouvoir épouſer mademoiſelle de Pons, qui a ſon tour devint ſa maîtreſſe.

La ville d'Aire priſe le 27. juillet par le maréchal de la Meilleraie, fut repriſe par les Eſpagnols, qui ſe ſervirent de nos propres lignes que l'on avoit négligé de combler; & Doncheri, dont Lamboi s'étoit emparé après la bataille de la Marfée, fut repriſe par le roi le 9. août. Mort du cardinal infant, frere de Philippe IV. il étoit gouverneur des Pays-bas, & laiſſa une grande réputation. Le comte de Grancei & du Hallier prennent Bar-le-duc, Eſpinal, & pluſieurs villes de Lorraine ſur Charles IV. qui avoit repris les armes; Lens ſe rend au maréchal de Brezé, & la Baſſée au maréchal de la Meilleraie, qui prend auſſi Bapaume le 18. ſeptembre. Saint-Preuil ayant rencontré la garniſon de Bapaume, accompagnée ſeulement d'un trompette du maréchal de la Meilleraie, la battit ſans avoir vû le trompette. Le cardinal de Richelieu ſe ſervit de ce prétexte pour lui faire couper la tête; il y joignit auſſi des plaintes qu'il diſoit avoir

Digitized by Google

reçues pour des impoſitions que Saint-Preuil avoit miſes de ſon autorité privée ſur les entrées d'Arras, & pour des contributions qu'il avoit faites dans tout le pays ; mais on prétendit alors que Saint-Preuil n'avoit à ſe reprocher que d'avoir déplu au maréchal de la Meilleraie, & à Des-Noyers, qui avoient ſujet de s'en plaindre. Mazarin eſt fait cardinal le 16. décembre.

1642.

Mort du duc d'Epernon, âgé de quatre-vingt-huit ans. Cet homme partagea avec le duc de Joyeuſe la faveur de Henri III. il étoit auſſi haut que violent, c'eſt le ſeul des grands du royaume qui ne fléchit jamais ſous le cardinal de Richelieu, mais ce premier miniſtre en fut bien vengé par la ſoumiſſion ſans bornes de ſon fils le cardinal de la Valette.

La guerre continue en Allemagne. Les Impériaux levent le ſiége de Hothenwiel le 7. janvier, à l'approche des François & des Suédois. Le comte de Guébriant bat les généraux Lamboi & Merci à Kempen le 17. du même mois, & les fait priſonniers: il en eut le bâton de maréchal de France. Cette victoire le rendit maître de l'électorat de Cologne. Lemberg eſt rendu aux Impériaux le 14. février: ils levent le ſiége du château de Mansfeld le 3. mars, à l'approche des Suédois. Tortenſon, général des Suédois, prend Groſtglogau le 4. mai, & bat les Impériaux près Schwidnitz le 30. Neiſſ ſe rend aux Suédois le 9. juin: ils prirent peu après Olmutz d'aſſaut. Tortenſon fait lever le ſiége de Groſtglogau à l'archiduc Léopold le 5. ſeptembre, & prend le château de Leipſic le 4. décembre.

Du côté de la France, le grand objet de cette campagne fut la conquête du Rouſſillon. On ſe contenta de ſe tenir ſur la défenſive dans les Pays-bas. Le comte d'Harcourt & le

Digitized by Google

maréchal de Guiche furent chargés de défendre cette frontiere: l'un du côté de la Picardie & de l'Artois, l'autre du côté de la Champagne; Guébriant commanda du côté du Rhin, & le duc de Bouillon, que l'on vouloit éloigner de Sedan, eut l'armée d'Italie: celle de Rouſſillon, où ſe devoient faire les grandes opérations, étoit commandée par le maréchal de la Meilleraie. Le maréchal de Brezé, inſtallé viceroi de Catalogne, devoit ſe joindre à la Mothe Houdancourt, pour empêcher les Eſpagnols de pénétrer dans la Catalogne & de ſecourir le Rouſſillon.

Le motif ſecret de tant de préparatifs, qui avoient pour objet apparent la gloire du roi, étoit l'inquiétude que Cinqmars donnoit au cardinal auprès de ce prince. Cette inquiétude fut bien juſtifiée par la découverte du traité conclu à Madrid le 13. mars, & ſignée par Olivarès au nom du roi d'Eſpagne, & par Fontrailles au nom de Monſieur. Meſſieurs de Bouillon & Cinqmars étoient nommés dans ce traité, qui tendoit à bouleverſer l'état, & à perdre le cardinal. Le roi d'Eſpagne devoit fournir douze mille hommes de pied & cinq mille chevaux; il donnoit au duc d'Orléans quatre cens mille écus pour faire des levées en France, & cent vingt mille écus de penſion; il donnoit auſſi au duc de Bouillon & au grand écuyer chacun quarante mille écus de penſion: enfin il devoit munir la place de Sedan & en payer la garniſon. Cinqmars fut arrêté à Narbonne le 13. juin; le duc de Bouillon le fut au milieu de ſon armée le 23. & Monſieur demanda grace, à ſon ordinaire, en chargeant & abandonnant ſes complices. La ducheſſe de Bouillon ayant menacé de remettre Sedan aux Eſpagnols, le duc en fut quitte pour remettre cette place au roi, encore en reçut-il depuis en 1651. un dédommagement conſidérable: on fit avec lui un traité d'échange, par lequel on lui donna, pour ce qu'il

Digitized by Google

avoit poſſédé du duché de Bouillon, & pour Sedan & Raucourt, la duché-pairie d'Albret, la duché-pairie de Château-Thierri, le comté d'Auvergne, le comté d'Evreux, &c. Le ſeul Cinqmars fut la victime de ſon ambition: il eut la tête tranchée à Lyon le 12. ſeptembre. François Auguſte de Thou ſon ami ſubit la même peine, pour avoir eu connoiſſance du traité, & ne l'avoir pas révélé. Le motif de l'arrêt fut un édit de Louis XI. du 22. décembre 1477. produit par Laubardemont. Le pere du malheureux de Thou, qui rapporte dans ſon hiſtoire pluſieurs exemples de condamnations pareilles, ne prévoyoit pas que ſon fils en ſerviroit auſſi. Il étoit petit-fils du premier préſident, & avoit été grand-maître de la Bibliothéque du roi, où il eut pour ſucceſſeur l'illuſtre Jerôme Bignon. Les mémoires de Chouppes le font plus criminel, mais ſans preuve. Fontrailles ſe ſauva en Angleterre. Fabert s'empara de Trévoux: c'étoit une ville de quelque conſéquence, parce qu'elle appartenoit à mademoiſelle de Montpenſier, & que Gaſton, ſon pere, en avoit la garde-noble.

Pendant toutes ces intrigues, Louis XIII. & ſon miniſtre étoient mourans: le roi au camp devant Perpignan, le cardinal à Narbonne: ce dernier s'étant fait tranſporter à Taraſcon, y reçut la copie du traité d'Eſpagne, il l'envoya au roi, qui commençoit à ſe mieux porter. Le roi vint à Taraſcon, & réſolut avec ſon miniſtre, (qui de ce moment reprit toute l'autorité,) les moyens qu'il falloit employer pour punir les coupables. Reprenons les événemens de la guerre: elle ceſſa en Savoie par le traité qui fut ſigné le 14. juin, entre Madame Royale & les princes de Savoie, qui renoncerent à l'alliance d'Eſpagne.

La Mothe Houdancourt défait cinq mille Eſpagnols le 19. janvier au combat de Vals. Bataille de Villefranche,

Digitized by Google

gagnée sur les Espagnols le 31. mars. Colioure rendu au maréchal de la Meilleraie le 13. avril. Les événemens étoient bien différens aux Pays-bas: les Espagnols prirent Lens le 19. avril, la Bassée le 13. mai, & le maréchal de Guiche fut battu à Honnecourt le 26. du même mois, précisément dans le même tems que l'on découvrit le traité de Madrid: cependant les ordres furent si bien donnés, que ces échecs n'eurent point de suites, & n'arrêterent pas les succès du Roussillon. Le maréchal de la Mothe prit Monçon le 4. juin, & Perpignan se rendit enfin le 6. septembre aux maréchaux de Schomberg & de la Meilleraie, après trois mois de siége; la ville de Salces ne tint pas, & le roi devint ainsi maître du Roussillon, qui a toujours depuis resté uni à la France. Ensuite on marcha en Catalogne: le maréchal de la Mothe y gagna la bataille de Lerida le 7. octobre, tandis que le duc de Longueville attaquoit Tortonne dans le Milanez, qui se rendit le 26. novembre. Il y avoit eu des événemens peu importans du côté de la Lorraine, & le maréchal de Brezé avoit remporté quelques avantages dans la Méditerranée sur la côte de Catalogne.

Charles I. forcé par l'insolence des Communes, étoit sorti de Londres le 20. janvier: il avoit manqué de prendre la ville de Hall, où s'étoit jetté le fameux Cromwel, qui commença alors à se faire connoître, & le 2. novembre se donna la bataille de Keinston, qui ne décida rien entre le roi & les rebelles commandés par le comte d'Essex: si ce roi avoit de-là marché droit à Londres, comme il le vouloit, la guerre étoit finie. Seroit-il possible, ce que dit le P. d'Orléans, que la raison qui porta les généraux de ce malheureux prince à l'en détourner, fût la crainte qu'ils eurent que, s'il entroit dans Londres les armes à la main, il ne prétendît sur la nation une espéce de droit de conquête qui le rendît

Digitized by Google

trop abſolu ? Cromwel devint homme de guerre un peu tard, car il pouvoit avoir environ quarante-trois ans ; ce ne fut jamais un général conſommé, mais la force de ſon génie lui tint lieu de tout ; quelques années avant cette époque (1637.) il s'étoit joint aux Puritains, ſecte qui établiſſoit parmi eux l'indépendance des chefs de l'Egliſe & de l'autorité royale ; ils furent attaqués, & pour s'affranchir ſans retour, ils établirent une ſouveraineté en Amérique : Cromwel étoit un des chefs de cette colonie ; ils alloient partir, & l'Angleterre en étoit délivrée, mais l'étoile fatale du malheureux Charles les arrêta : on lui fit entendre que c'étoient des ennemis de l'Angleterre qui alloient peupler un nouveau monde ; enfin Cromwel demeura, & Charles paya de ſa tête, dans la ſuite, un ſi dangereux conſeil.

Marie de Médicis étoit morte à Cologne le 3. juillet dans la derniere miſere, âgée de ſoixante-huit ans. Depuis ſon départ de France en 1631. elle avoit erré pluſieurs années en Flandres & en Angleterre, à charge par tout ; on lui donnoit à Londres, où elle demeura trois ans, cent livres ſterlings par jour pour ſa ſubſiſtance, & le cardinal obtint de Charles I. de la renvoyer ; princeſſe dont la fin fut digne de pitié, mais d'un eſprit trop au-deſſous de ſon ambition, & qui ne fut peut-être pas aſſez ſurpriſe ni aſſez affligée de la mort funeſte d'un de nos plus grands rois. Mort du cardinal de Richelieu à Paris, dans ſon palais, âgé de cinquante-huit ans le 4. décembre : il fut enterré en Sorbonne. L'état profita à ſa mort de quatre millions qu'il dépenſoit pour l'entretien de ſa maiſon, mais il perdit un grand miniſtre.

Je me bornerai ſur ſon ſujet, qui ſemble épuiſé, à une ſeule conſidération. Le cardinal de Richelieu uniquement occupé de l'idée d'accroître l'autorité de ſon maître, qui étoit

devenue la ſienne propre, paſſa ſa vie dans le trouble que lui cauſoit néceſſairement la crainte de ſes ennemis, tandis qu'il auroit eu beſoin de tout le calme de ſon ame, pour former des projets auſſi vaſtes & auſſi compliqués qu'étoient les ſiens. Ce même homme, qui s'expoſoit à la haine & à la vengeance de ce qu'il y avoit de plus grand dans le royaume, pour rendre le gouvernement de ſon maître plus abſolu, avoit autant à craindre du roi, pour qui il riſquoit tout, que du reſſentiment de ceux qu'il forçoit d'obéir. Que de cette ſituation il naiſſe des réſolutions méditées, un ſyſtême ſuivi, des entrepriſes auſſi ſages qu'éclatantes; qu'il puiſſe y avoir un homme né aſſez grand & aſſez ennemi de lui-même pour s'occuper tout entier de l'adminiſtration d'un royaume, où il eſt également craint, & de celui qu'il ſert, & de ceux qu'il ſoumet: en vérité: c'eſt un problême qu'il n'appartient qu'aux paſſions de réſoudre, ou un amour du bien public fort au-deſſus de l'humanité. Ce qui ajouteroit, s'il étoit poſſible, à la gloire de ce miniſtre, c'eſt l'anecdote ſuivante, qui, quoiqu'aſſez connue, ne ſauroit être trop répétée en l'honneur de deux grands hommes. Le Czar Pierre, étant en France, fut conduit en Sorbonne, où on lui montra le fameux mauſolée du cardinal; il demanda qu'elle étoit cette figure, on lui dit que c'etoit le cardinal de Richelieu: auſſi-tôt tranſporté de cet enthouſiaſme qu'il reſſentoit pour tout ce qui étoit grand, il s'élança pour embraſſer la ſtatue, en diſant: » Ah que n'eſt-tu en vie? je » te donnerois la moitié de mon empire pour gouverner l'autre. » Le cardinal couronna le projet déjà commencé, avant qu'il entrât dans le miniſtere, de détruire les fortifications de toutes les places ſituées au-dedans du royaume.

C'eſt le cardinal de Richelieu qui a établi l'imprimerie royale: les frais de cet établiſſement couterent trois cens

ſoixante mille livres: Trichet du Freſne étoit chargé de la correction, Cramoiſi étoit l'imprimeur, & Sublet Deſnoyers en étoit le ſurintendant.

Le *Palais royal*, que nous voyons aujourd'hui, avoit été bâti par le cardinal de Richelieu, ſous le nom de *Palais cardinal:* il en fit don au roi. Il voulut que ſa ſépulture même ſe reſſentît de la grandeur avec laquelle il avoit vécu. La Sorbonne, qui eſt devenue, ſelon Mezerai, *le Concile perpétuel des Gaules, l'aréopage de l'Egliſe, & le flambeau de la foi*, n'étoit dans les commencemens qu'une communauté de pauvres écoliers, nommés *les pauvres Maitres*, établie par Robert de Sorbonne. Comme Saint Louis, dont il étoit confeſſeur, avoit contribué à cet établiſſement, & en avoit même poſé la premiere pierre, Robert ne voulut pas prendre le titre de fondateur, & ſe contenta de celui de *Proviſeur*. Le cardinal de Richelieu, en la même qualité, choiſit cette demeure pour ſa ſépulture, après l'avoir rebâtie avec une magnificence vraiment royale. Le mauſolée qui s'y voit eſt le chef-d'œuvre du célébre Girardon.

1643.

Le roi avoit rendu un édit le premier décembre de l'année précédente, par lequel, en déclarant que Monſieur ne pourroit jamais avoir la régence, il le privoit en même tems de ſon gouvernement, & ſuprimoit ſes compagnies de gendarmes & de chevaux-légers. Le roi révoqua cet édit trois ſemaines avant ſa mort. Le même jour de la mort du cardinal de Richelieu, le roi fit entrer dans ſon conſeil le cardinal Mazarin: il continua meſſieurs de Chavigni & Des-Noyers dans leurs fonctions, ainſi que le chancelier, le ſurintendant Bouthillier, Brienne, & la Vrilliere. Il écrivit aux cours ſupérieures de ſon royaume, & à ſes ambaſſadeurs,

Digitized by Google

qu'il n'y avoit rien de changé à tout ce qui s'étoit pratiqué. En un mot, *la cour*, dit M. de la Rochefoucauld, *demeura auſſi ſoumiſe aux volontés du cardinal de Richelieu après ſa mort, qu'elle l'avoit été durant ſa vie.*

Monſieur revint à Saint Germain le 12. janvier, & y fut ſuivi de quelques exilés & de quelques priſonniers, comme le duc de Saint-Simon, Vitri, Baſſompierre, &c. Celui-ci avoit été forcé, lorſqu'on le mit à la Baſtille, de vendre ſa charge de colonel général des Suiſſes au marquis de Coaſlin, à qui le marquis de la Chaſtre avoit ſuccédé; mais le marquis de la Chaſtre ayant déplû depuis au cardinal Mazarin, la charge fut rendue à Baſſompierre. Le duc de Beaufort revint d'Angleterre, où il s'étoit exilé volontairement ſur la fin du miniſtere de Richelieu.

L'attente de la régence, que la mauvaiſe ſanté du roi rendoit prochaine, formoit alors deux partis à la cour, celui de la reine, & celui de Monſieur. Le roi n'aimoit ni l'un ni l'autre; mais comme il croyoit, par l'expérience du paſſé, que l'état ne pouvoit être en de plus mauvaiſes mains que dans celles de Monſieur, il renvoya le ſavant pere Sirmond ſon confeſſeur, qui lui fit la propoſition d'aſſocier Monſieur à la régence. Des-Noyers, fort attaché à la reine, obtint ſon congé qu'il demanda, ſoit qu'il ſe crût trop néceſſaire pour que le roi le laiſſât aller, ſoit pour être rappellé par la régente, & ſe donner auprès d'elle le mérite de n'avoir pas participé aux conſeils qui devoient limiter ſon autorité. La reine avoit mis ſa principale confiance dans Potier, évêque de Beauvais. Le duc de Beaufort s'attacha à elle: le duc de la Rochefoucauld lui aſſura le duc d'Anguien: & Mazarin & Chavigni, qui virent qu'ils n'obtiendroient rien du roi pour Monſieur, retournerent au parti de la reine, & firent oublier Des-Noyers. Ce dernier eut ordre de traiter de ſa

Digitized by Google

charge de ſecretaire d'état avec M. le Tellier, que le cardinal Mazarin avoit connu en Piémont, où il étoit intendant de l'armée. Le Tellier avoit l'eſprit net, facile, & capable d'affaires: perſonne ne ſut avec plus d'adreſſe ſe maintenir dans les diverſes agitations de la cour, ſous des apparences de modération, & il ne prétendit jamais à la premiere place dans le miniſtere, pour occuper plus ſûrement la ſeconde.

Déclaration du roi du 19. avril, pour la régence, qui eſt déférée à Anne d'Autriche. M. le duc d'Orléans eſt déclaré lieutenant général du roi mineur, ſous l'autorité de la régente, & le roi nomme un conſeil de régence. Cette déclaration fut enregiſtrée le lendemain au parlement. Le roi, huit jours avant ſa mort, conſent au mariage de Gaſton avec Marguerite, princeſſe de Lorraine, à condition que le mariage ſera célébré de nouveau en France, ce qui fut exécuté le 26. mai, douze jours après la mort du roi. Il y eut publication de bans le 25. & l'archevêque de Paris (Jean-François de Gondi) en fit la cérémonie à Meudon, où Gaſton déclara » qu'il étoit venu pour ratifier ſon ma» riage, qu'il n'étoit point néceſſaire de renouveller, puiſ» qu'il avoit été fait en face d'égliſe, mais que ce qu'il en » faiſoit étoit pour obéir aux volontés du roi »; en conſéquence l'archevêque prononça, *Ego vos conjungo in matrimonium, in quantum opus eſt*, &c. Louis XIII. meurt le 14. mai, jour de l'Aſcenſion.

Louis XIII. étoit d'un caractere un peu ſauvage; il craignoit la repréſentation, excepté dans les cérémonies, qu'il aimoit beaucoup.

Henri IV. étant dans une grande néceſſité, payoit ſes officiers de bonnes paroles, mais ce n'étoit pas là le tour d'eſprit de Louis XIII. il avoit, comme il le reconnoiſſoit lui-même, une ſéchereſſe qu'il tenoit de la reine ſa mere.

Digitized by Google

(*Teſt. Polit.*) Son goût pour la retraite, faiſoit qu'il s'attachoit à ſes favoris, dont il dépendoit, tant qu'il ne les renvoyoit pas, mais comme il tenoit moins à eux par le gout que par le beſoin d'avoir quelqu'un qui partageât ſa ſolitude, il étoit aiſé de les lui enlever & de lui en ſubſtituer d'autres, car il lui en falloit, & le titre de favori étoit alors comme *une charge dans l'état.*

Il n'aima jamais le cardinal de Richelieu, qui le domina toujours: il étoit jaloux de ce même miniſtre, à qui il ſe livroit ſans réſerve, & il ne lui pardonnoit pas intérieurement de ce qu'il ne pouvoit s'en paſſer. Il eut des maîtreſſes comme des favoris: il en étoit jaloux, & c'étoit là où ſes ſentimens ſe bornoient. Les vûes de ce prince étoient droites, ſon eſprit ſage & éclairé: il n'imaginoit point, mais il jugeoit bien; ſon miniſtre ne le gouvernoit qu'en le perſuadant, & ce n'eſt point un prince médiocre que celui qui ne ſe laiſſe conduire que par de grands moyens.

Il étoit tout auſſi vaillant que Henri IV. mais d'une valeur ſans chaleur & ſans éclat, qui n'eût pas été bonne pour conquérir un royaume. La Providence l'avoit fait naître dans le moment qui lui étoit propre: plutôt il eût été trop foible, plus tard, trop circonſpect: fils & pere de deux de nos plus grands rois, il affermit le trône, encore ébranlé, de Henri IV. & prépara les merveilles du regne de Louis XIV.

Gomberville, dans ſon livre de la *doctrine des mœurs*, dit que Louis XIII. n'aimoit pas la lecture, & que ce qui en dégoûta ce prince, fut qu'on lui donna d'abord à lire *l'Hiſtoire de France par Fauchet.*

On n'eſt point d'accord ſur l'occaſion qui fit donner à Louis XIII. le ſurnom de *Juſte:* il eſt certain ſeulement qu'il eut ce titre dès les premieres années de ſon regne: on ne convient pas davantage ſur l'époque de ſurnom de *Grand*

Digitized by Google

donné à Henri IV. puiſque Barclai, dans ſon épître dédicatoire de l'*Argenis*, avance que ce titre ne lui fut donné qu'après ſa mort, quoique le pere de ce même Barclai, en dédiant à Henri IV. ſon livre *de Regno*, lui eût déja donné le titre de *Grand*, *Henricus magnus*. Le ſurnom de *Bien-aimé* donné à Louis XV. ne laiſſera pas la poſtérité dans la même incertitude. Ce prince, en 1744. accourant d'un bout de ſon royaume à l'autre, & ſuſpendant ſes conquêtes de Flandres, pour venir au ſecours de l'Alſace, fut arrêté à Metz par une maladie qui fit craindre pour ſes jours; à cette nouvelle, Paris ſembla dans ſa terreur une ville priſe d'aſſaut, on entendit retentir les égliſes de vœux & de gémiſſemens: les prieres des prêtres & du peuple étoient interrompues à tous les momens par leurs ſanglots, & ce fut d'un intérêt ſi cher & ſi tendre que ſe forma le ſurnom de *Bien-aimé*, titre au-deſſus encore de tous ceux que ce grand prince a mérités.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

A 414928

UNIVERSITY OF MICHIGAN

3 9015 06224 5082